



Combremond-le-Grand (Jaquier-Pointet, 2024)

La conflictualité en zone rurale lors de la révision des plans d'affectation communaux

Le cas de cinq communes vaudoises

Valentine Rais

Juillet 2024

Domaine Ingénierie et Architecture
Master conjoint UNIGE-HES-SO en développement territorial
Orientation Urbanisme opérationnel

Directeur : Prof. Pierre-Henri Bombenger
Expert : Prof. Stéphane Nahrath

Mémoire no : 1109



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Hes·so
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Résumé

Aujourd'hui, de nombreux articles de presse font l'écho d'un accroissement des oppositions d'habitants au développement du bâti et à la densification de leur village. Ces oppositions conduisent souvent à un accroissement du nombre de référendums contre des plans d'affectation ou des recours juridiques contre les permis de construire. Le plan d'affectation communal, ligne directrice du développement communal, est souvent au cœur des conflits. En effet, la conception de cet instrument de planification soulève de nombreux enjeux potentiellement conflictuels, tant sur la question du modèle de développement de la commune que de l'atteinte aux droits de propriété.

Ainsi, les révisions des plans d'affectation par les communes rurales créent des situations favorables aux conflits, dont les sources et les dynamiques sont étudiées dans ce travail. Cette recherche se concentre en particulier sur la relation entre conflictualité et communication en analysant les formes et les contenus des échanges entre acteurs impliqués. L'étude se focalise sur les zones rurales, où les dynamiques relationnelles sont notamment caractérisées par les liens de proximité organisationnelle et spatiale spécifiques. L'objectif est ainsi de mieux comprendre comment la communication, garante de la transmission de l'information, influence la conflictualité.

Le terrain d'études comprend cinq communes vaudoises situées dans la région du Nord vaudois et de la Broye. La méthode employée repose sur des entretiens semis-directifs avec les élus locaux et les chefs de projet de la révision des plans d'affectation communaux.

Les principales conclusions de cette recherche mettent en évidence que ce sont les dynamiques conflictuelles préexistantes qui structurent la mise en place des dispositifs communicationnels. Une forte proximité entre la Municipalité et la population favorise des communications informelles, tandis qu'une faible proximité incite à utiliser des communications formelles pour éviter les conflits. Enfin, une attention particulière doit être donnée au contexte local afin de comprendre l'ensemble des enjeux conflictuels propres à chaque commune.

Mots-clés : conflits ruraux, proximité sociale, communication, planification, plan d'affectation communal

Abstract

Nowadays, there are many press articles reporting public discontent with new urban districts or restrictions on development in the countryside. This master's thesis looks at the conflicts generated by the revision of municipal land use plans, which are a source of opposition. Conflicts in rural areas are the focus of the study, demonstrating a particular type of conflict that has received little attention in the literature. Five municipalities are studied through interviews with local councillors and those responsible for town planning projects, as well as with opponents. The aim is to compare the case studies on a number of points: the origins of the emergence of conflicts, organisational and structural proximity, communication systems, particularly the transparency of the procedure and, finally, public participation in the procedure. A number of results emerged from these questions. The main conclusions of this research show that it is the pre-existing dynamics of conflict that structure the implementation of communication mechanisms. Close proximity between the municipality and the population favours informal communication, while close proximity encourages the use of formal communication to avoid conflict. Finally, particular attention needs to be paid to the local context in order to understand all the conflictual issues specific to each municipality.

keywords: rural conflicts, social proximity, communication, planning, municipal land use plan

Remerciements

En préambule, je souhaiterais exprimer ma gratitude à l'ensemble des personnes qui ont contribué à ce travail de près ou de loin.

Dans un premier temps, je remercie Monsieur Pierre-Henri Bombenger, mon directeur de thèse, pour son encadrement, ses précieux conseils et le temps prodigué pour ma recherche. Son partage de connaissance a grandement enrichi et guidé mes réflexions. Par la même occasion, je tiens à remercier Madame Marie-Joëlle Kodjovi, Professeure en développement rural (BFH), présente à la genèse de ce travail, qui a su me donner des outils pour cerner mes ambitions et mes envies.

Je remercie également l'ensemble de mes collègues du bureau Jaquier-Pointet pour l'intérêt porté à ma recherche, leurs conseils et le temps accordé à répondre à mes interrogations. Je suis également reconnaissante de l'intérêt porté par Messieurs Pointet et Pittet dès le début du projet. Leur soutien, ainsi que le temps et l'accès aux données qu'ils m'ont accordés, ont été essentiels à la bonne réalisation de ce travail.

Puis je tiens à remercier les syndics et anciens syndics qui ont répondu positivement à ma requête et qui m'ont donné de leur temps. À travers leurs expériences d'élus, ma recherche a pu prendre forme.

Enfin je remercie ma famille et mes amis pour leur soutien moral et nos échanges constructifs. Leur présence et leur encouragement étaient précieux. Un merci particulier à Thomas pour son soutien pérenne et à Garance pour la fine relecture.

Table des matières

Table des matières	6
Table des illustrations	8
Table des tableaux	8
Liste des abréviations	9
1. Introduction	1
1.1 Historique de l'introduction de la loi sur l'aménagement du territoire	2
1.2 Contexte vaudois	3
1.2.1 Le plan directeur cantonal vaudois	3
1.2.2 Le plan d'affectation communal	4
1.2.3 La mise à l'enquête	4
1.2.4 Le Conseil communal et général	6
2. Etat de l'art	7
2.1 Le conflit territorial	7
2.1.1 Emergence des conflits	9
2.1.2 Cause des conflits	10
2.1.3 La territorialité	12
2.1.4 La proximité	13
2.1.5 Modalités de régulation de conflit	14
2.2 La communication	16
2.2.1 L'interprétation	18
2.2.2 Manque de communication	19
2.2.3 Améliorer la communication	19
3. Question de recherche	20
3.1 Hypothèse n°1	23
3.2 Hypothèse n°2	25
3.3 Hypothèse n°3	27
4. Méthodologie	29
4.1 Collecte des données	29
4.2 Traitement des données	30
4.3 Cas d'études	31
4.3.1 Valbroye - Hors centre	32
4.3.2 Baulmes	33
4.3.3 Épendes	33
4.3.4 Tévenon	34
4.3.5 Orzens	34
5. Analyse	37

5.1	Analyse mono-variée des dimensions.....	37
5.1.1	Conflit de procédure.....	37
5.1.1.1	Transparence de la procédure.....	37
5.1.1.2	Participation de la population.....	44
5.1.2	Conflit substantiel.....	46
5.1.2.1	Dénonciation des politiques publiques en vigueur.....	47
5.1.3	Conflit sur les incertitudes.....	50
5.1.3.1	Absence de contrôle.....	50
5.1.3.2	Périmètre de site.....	51
5.1.3.3	Appréhension des conséquences.....	53
5.1.4	La proximité.....	54
5.1.4.1	La proximité organisationnelle.....	54
5.1.4.2	La proximité spatiale.....	60
5.1.5	La territorialité.....	60
5.1.6	Rôles des héritages politiques.....	61
5.2	Hypothèses conclusives.....	64
5.2.1	Hypothèse n°1.....	64
5.2.2	Hypothèse n°2.....	66
5.2.3	Hypothèse n°3.....	68
5.2.4	Synthèse.....	70
6.	Limites.....	71
7.	Conclusion.....	72
8.	Bibliographie.....	74
	Annexes.....	79
A.	PGA des cas d'études.....	79
B.	Guides d'entretien.....	83
C.	Entretiens.....	87
D.	Synthèse des indicateurs.....	185
E.	Evaluation des dimensions.....	188
F.	Synthèse des dimensions.....	191

Table des illustrations

Figure 1 : Procédure pour établir un plan d'affectation selon la LATC (Etat de Vaud, s. d.)	5
Figure 2 : Représentation graphique de la structure du chapitre 2.1	7
Figure 3 : Les sources de chevauchement d'un conflit (Poirier Elliott, 1988).....	10
Figure 4 : Représentation graphique de la structure du chapitre 2.2	16
Figure 5 : Cadre analytique	22
Figure 6 : Hypothèse 1	24
Figure 7 : Hypothèse 2	26
Figure 8 : Hypothèse 3	28
Figure 9 : Localisation des cas d'études	31
Figure 10 : Structure du chapitre 5.1.1.1	38
Figure 11 : Structure du chapitre 5.1.4.1	54

Table des tableaux

Tableau 1 : Croissance annuelle maximale par périmètre (Etat de Vaud, 2022)	3
Tableau 2 : Synthèse des cas d'études.....	36

Liste des abréviations

AFU = Arrêté fédéral urgent

DGE = Direction générale de l'environnement

DGTL = Direction générale du territoire et du logement

ERE = Espace réservé aux eaux

LAT = Loi sur l'aménagement du territoire

LATC = Loi sur l'aménagement du territoire cantonal

LGZD = Loi générale sur les zones de développement

OAT = Ordonnance sur l'aménagement du territoire

PACom = Plan d'affectation communal

PDCn = Plan directeur cantonal

PGA = Plan général d'affectation

PLQ = Plan localisé de quartier

SGZA = Système de gestion des zones d'activités

1. Introduction

Nombreux sont les articles de presse décrivant des habitants ou des regroupements d'habitants qui s'insurgent face aux nouvelles constructions dans leur commune (Alt, 2024; Armanios, 2024; Béda, 2024; Goumaz, 2024; Krafft, 2024a, 2024b). En zone urbaine, lors de la construction de nouveaux quartiers, le mot-clé du développement urbain est celui de la densité. Quant en zone rurale, la densification au sein du milieu du bâti est promue. Cette densité, quelle que soit sa forme, est souvent rejetée et conditionne la bonne réussite des projets (Gapany, 2023; Huwiler, 2023; Lose, 2023). Ces derniers sont source de référendums populaires ralentissant, voire bloquant, leur réalisation. Des oppositions peuvent également atteindre des niveaux supérieurs avec des recours au Tribunal cantonal ou fédéral. Touchant à la propriété privée, aspect sacralisé en Suisse, la révision des Plan d'affectation communaux (PACom) affecte sensiblement la valeur des terrains, les possibilités de construction et d'aménagement, et par conséquent les valeurs financières et émotionnelles associées à un terrain. Les révisions du PACom sont le résultat de la votation « sur la modification de la loi sur l'aménagement du territoire » datant du 3 mars 2013. Cette conflictualité découle de tensions présentes en amont dans les communes et engendre entre autres des coûts supplémentaires et un ralentissement du projet.

Ce travail de Master a pour but de cerner les fondements de ces conflits au sein des territoires ruraux durant la révision d'un PACom. L'espace rural est un territoire ayant une dynamique propre à lui avec une conflictualité spécifique. Souvent faiblement étudiées, les zones rurales possèdent une proximité sociale marquée à différents échelons de gouvernance. L'objectif est de mener une analyse des différents facteurs qui ont pu peser lors de la création des conflits et des tensions. Une attention particulière est posée sur les processus communicationnels mis en place entre les différents acteurs que sont la commune, le mandant, le Canton et les propriétaires.

La structure du travail est la suivante. Dans un premier temps, l'état de l'art fournit un aperçu des connaissances sur le conflit territorial et la communication des projets. Ensuite, les hypothèses de recherche sont détaillées. Les cinq études de cas, qui concernent des communes rurales vaudoises, sont ensuite présentées. Dans le cadre de mon stage au sein d'un bureau de géomètres spécialisé en aménagement du territoire, j'ai sélectionné et pris contact avec les communes en collaboration avec mes collègues. Grâce à des entretiens semi-directifs menés auprès des syndics et chefs de projets, les premiers résultats se dessinent. Une analyse par dimension est ensuite réalisée. Enfin, les résultats sont discutés, avec des réponses aux hypothèses de recherche et une évaluation des limites de l'étude.

1.1 Historique de l'introduction de la loi sur l'aménagement du territoire

Durant les années 1960 émerge la nécessité de mettre en place une politique fédérale d'aménagement du territoire. Plusieurs facteurs sont responsables de cet éveil de conscience tels que : La disparition préoccupante d'importantes surfaces agricoles. La crise du logement durant les années 1960 qui aggrave la situation et une expansion du territoire bâti due à la diffusion de la mobilité automobile a causé le mitage du territoire.

De plus, l'augmentation du prix du sol a provoqué une concentration de la propriété foncière à un nombre réduit d'acteurs, ainsi qu'une hausse des loyers (Nahrath, 2013). Plusieurs initiatives socialistes à l'encontre de la spéculation foncière sont déposées et un contre-projet du Conseil Fédéral comportant des articles constitutionnels sur le droit foncier est proposé en 1969. Ces deux nouveaux articles traitent de la garantie de la propriété et du principe d'attribution de compétences à la Confédération en matière d'aménagement du territoire (Nahrath, 2013). Leur apparition dans la constitution a lieu en 1999. En effet, la Constitution fédérale a subi une révision et les articles sont respectivement l'article 26 et l'article 75. L'article 75 définit que l'aménagement du territoire est essentiellement sous la responsabilité des cantons. La Confédération doit édicter une législation-cadre, coordonner les cantons et tenir compte des mesures de l'aménagement du territoire dans la réalisation de ses propres activités spatiales (Bühlmann & Raumentwicklung, 2021). L'article 26 traite de la garantie de la propriété notamment en cas d'expropriation ou de restriction de la propriété qui équivaut à une expropriation (Bühlmann & Raumentwicklung, 2021).

En 1972, un arrêté fédéral urgent (AFU) invoque un régime d'urgence en matière de protection des zones. Une interdiction provisoire de construire jusqu'à l'entrée en vigueur de la LAT « *dans l'ensemble des zones dont la construction irait à l'encontre des intérêts de l'aménagement du territoire à plus long terme* » est instaurée (Nahrath, 2013).

Afin de mettre fin à cet AFU, un premier projet de loi est proposé en 1976 mais est refusé en votation populaire suite à un référendum provenant du secteur immobilier. Puis en 1979, la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) a été adoptée par les Chambres Fédérales. La LAT décrit les buts et principes d'aménagement que les autorités compétentes doivent intégrer dans leur développement territorial. Les instruments et procédures de planification sont également définis par les conceptions et plans sectoriels de la Confédération, le plan directeur cantonal (PDCn), le plan d'affectation communal et le permis de construire à l'échelle des particuliers (Nahrath, 2013). Cependant, au fil des ans, un constat est à déplorer : la LAT n'endigie pas le mitage du territoire. En 2013, une première révision partielle importante est votée par le peuple suisse. Cette révision, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014, instaure un changement de paradigme concernant surtout le territoire constructible. Concrètement l'expansion urbaine se voit très contrainte et le développement de nouvelles zones à bâtir orienté à l'intérieur du milieu bâti.

Les zones à bâtir ne doivent pas être surdimensionnées. Chaque canton, étant garant du développement territorial cantonal, a le devoir de mettre en place une planification directrice cantonale. Cependant, cette obligation était déjà présente en 1975 et a été mise en œuvre 1980. Chaque canton a une méthode différente et une forme variable, bien que certains aspects soient obligatoires tels qu'un PDCn conformément à l'article 8 LAT et l'article 6 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) (Bühlmann & Raumentwicklung, 2021).

1.2 Contexte vaudois

Pour la suite du chapitre, nous allons nous concentrer sur le contexte vaudois. En effet, l'ensemble des cas d'études dans le cadre de cette recherche sont des communes vaudoises. Ainsi une explication plus approfondie des procédures légales vaudoises et du PDCn sont proposées.

1.2.1 Le plan directeur cantonal vaudois

Le premier plan directeur cantonal du Canton de Vaud est entré en vigueur en 1987. En 2008, il a été entièrement remanié et subit continuellement des adaptations. La quatrième et dernière modification a été approuvée le 11 novembre 2022 (Canton de Vaud, 2022).

Le PDCn est divisé en plusieurs thématiques, puis subdivisé en ligne d'actions et enfin en mesures. L'ensemble de ces mesures dans le cas où elles sont justifiées doit être intégré dans le PACom. La première stratégie « A » nommée « coordonner mobilité, urbanisation et environnement » englobe plusieurs lignes d'actions dont l'A1 « localiser l'urbanisation dans les centres » et plus précisément la mesure A11 « Zones d'habitation et mixtes ». Cette mesure indique le rapport entre les besoins et le potentiel des zones d'habitations et mixtes. Chaque périmètre compact d'agglomération et de centre cantonal a une croissance totale maximale de population prévu sur la durée de 2015 à 2030. Chaque type des périmètres a des croissances annuelles maximales différentes selon le tableau 1 (Etat de Vaud, 2022).

Périmètre des centres régionaux	1.7% de la population 2015
Périmètre des centres locaux	1.5% de la population 2015
Périmètre des localités à densifier	1.5% de la population 2015
Villages et quartiers hors centre	0.75% de la population 2015

Tableau 1 : Croissance annuelle maximale par périmètre (Etat de Vaud, 2022)

Découlant de la ligne d'action A1 qui a pour but de renforcer le réseau de centres forts, les nouvelles dispositions de la mesure A11 préconisent un développement vers l'intérieur du territoire urbanisé et une densification adaptée au contexte. L'intérêt de la mesure A11 est qu'elle crée une nette différence de capacité de développement entre les différents types de communes et de périmètres. Selon la classification attribuée aux communes, une croissance

maximale de la population est projetée d'ici 2036. En effet un centre local, qui est un centre de type urbain, verra une augmentation de 1.5% de sa population de 2015. Or un village, selon le PDCn, aura une augmentation de 0.75% de la population de 2015. La différence entre ces deux projections se traduit par un fort dézonage en zone rurale dans les villages et quartiers hors centre. Comme expliqué précédemment, le changement d'affectation touche personnellement les propriétaires, et ce d'autant plus lors d'un dézonage (Etat de Vaud, 2022).

1.2.2 Le plan d'affectation communal

Le PACom détermine d'une façon détaillée les modes d'utilisation du territoire en affectant des zones. Les plans d'affectations ont force obligatoire les administrés et les autorités selon l'article 21 LAT les contraignant à respecter ce plan. La conception du PACom est à la charge des communes qui sont appuyées par des mandataires. Le plan doit répondre à une vision à 15 ans pour l'aménagement du territoire communal. Concrètement cela implique majoritairement un redimensionnement de la zone à bâtir lorsque cela est nécessaire, l'inclusion de l'ensemble des mesures destinées aux dangers naturels et des protections de biotopes. Bien que propre à chaque particularité communale, la révision du PACom peut répondre aux objectifs de maintien de la qualité de vie au sein de la commune, de l'analyse et restructuration des zones d'activités et affectées à des besoins publics et de la préservation du cadre naturel, paysager et patrimonial. Long de plusieurs années, le processus de révision du PACom demande la consultation de nombreux services cantonaux selon la figure 1 ci-après.

1.2.3 La mise à l'enquête

Plusieurs étapes sont nécessaires à la réalisation du plan d'affectation communal (Fig. 1). Les étapes sur lesquelles nous allons nous concentrer sont celles de la mise à l'enquête publique et de la conciliation. La mise à l'enquête doit être annoncée à la population. Elle se fait par le biais d'un avis officiel dans la feuille d'avis officiel (FAO) et son affichage au pilier public à temps. Lors de la mise à l'enquête publique qui dure obligatoirement 30 jours (art. 38 LATC), l'ensemble des pièces utiles sont consultables dont le rapport explicatif 47 OAT et ses annexes, le PACom et son règlement, la constatation de la lisière forestière et le rapport d'examen préalable. Durant cette période, toute personne peut remettre en cause le plan en utilisant la voie de l'opposition. Aucune exigence de forme n'est demandée et cela fait partie des droits des citoyens de consulter le dossier et d'être entendus. Si une opposition est déposée par voie écrite et transmise à la commune (art. 38 LATC), une séance de conciliation se tient en présence de la commune ou d'une délégation (art. 40 LATC). Le mandataire accompagne usuellement la

commune. A la suite de cette séance, des modifications du plan peuvent avoir lieu et sont soumises à l'enquête complémentaire (art. 41 LATC). Par la suite, la Municipalité transmet le dossier au Conseil communal ou général pour adoption accompagné d'un préavis (art. 42 LATC) proposant des réponses aux oppositions et incluant les avis de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). Simultanément une commission d'urbanisme est constituée également pour consulter ce préavis. Lorsque le plan est validé par le Conseil et signé par la commune, il est transmis au Canton pour approbation. En fin de processus, les Cantons vérifient la conformité des plans et les approuvent. Leur conformité dépend du PDCn présenté précédemment. Toutefois, l'opposant se réserve le droit de faire recours. En d'autres termes, l'opposant peut déposer un recours auprès de l'instance supérieure, ici le Tribunal Cantonal, afin de contester la mise en vigueur du plan.

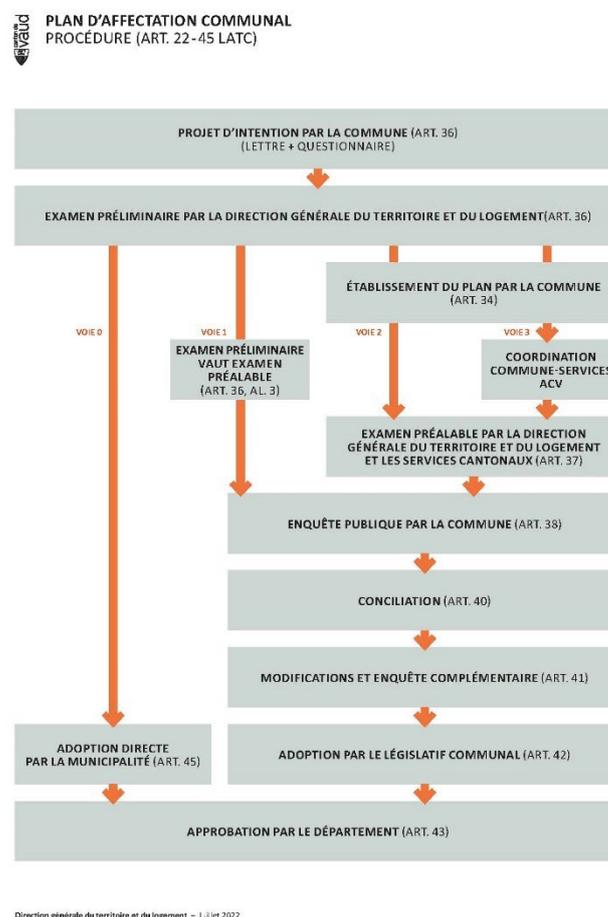


Figure 1 : Procédure pour établir un plan d'affectation selon la LATC (Etat de Vaud, s. d.)

D'un point de vue procédural, l'intérêt ici est de montrer l'importance des oppositions qui caractérisent l'instant conflictuel entre la population concernée et les élus. Une unique

opposition peut mettre en péril l'ensemble d'un PACom, rallongeant ses délais de procédure et de réalisation.

1.2.4 Le Conseil communal et général

Une brève explication de la distinction entre le Conseil général et communal dans le Canton de Vaud est nécessaire pour une meilleure compréhension. Le Conseil, qu'il soit général ou communal, est l'organe législatif dans le canton de Vaud. Si la population de la commune est inférieure à 1'000 habitants, cet organe est un Conseil général. Dans ce cas de figure, l'ensemble du corps électoral peut en faire partie en étant assermenté. Si la population est supérieure à 1'000, c'est un Conseil communal. Pour y participer, en dessous de 3'000 habitants, les membres sont élus par le système majoritaire. En dessus de 3'000 habitants, le système proportionnel est utilisé (Vaud, 2021).

Les séances du Conseil se déroulent plusieurs fois par an, au gré des besoins communaux et de la taille de la commune. Les membres du Conseil communal sont systématiquement les mêmes durant une législature qui dure 5 ans. Cependant les membres du Conseil général varient selon les séances et selon les sujets qui y sont abordés. Certaines séances sur des thématiques où des intérêts privés sont en jeu suscitent plus de participation (Vaud, 2021).

2. Etat de l'art

Ce chapitre discute de l'état de l'art des conflits territoriaux et de la communication des projets territoriaux. A travers différents sous-chapitres, plusieurs thématiques sont abordées où sont décrites les connaissances scientifiques actuelles dans le domaine. L'objectif est de contextualiser cette recherche au sein du paysage scientifique en décrivant les concepts et théories clés. À l'issue du chapitre, plusieurs concepts sont retenus et mobilisés dans la structuration des hypothèses de recherche.

2.1 Le conflit territorial

Ce chapitre est voué à constituer l'état de l'art au sujet du conflit territorial. Comme décrit dans la figure 2, une première partie explicite la notion de conflit et ses situations d'apparition. Par la suite, les causes du conflit sont décrites afin de comprendre les différents paramètres qui peuvent influencer sur son émergence. A partir des causes, les notions de territorialité et de proximité sont abordées. Ces dernières offrent un cadre d'analyse aux cas d'études et une manière d'aborder les problématiques conflictuelles. En parallèle, les formes d'opposition sont décrites. Enfin, plusieurs modalités de régulation de conflit sont exposées avec des exemples de cas d'études.

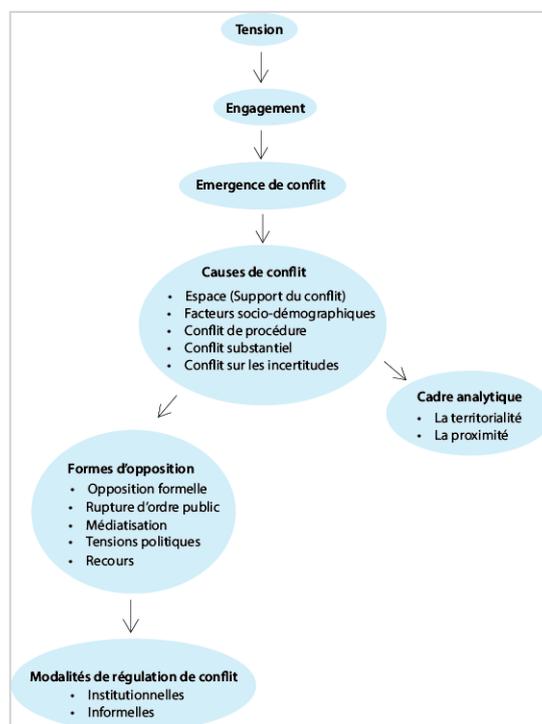


Figure 2 : Représentation graphique de la structure du chapitre 2.1

Selon Melé (2003), le conflit se définit par une « *manifestation de protestation ou d'opposition* ». Cela peut se représenter par deux ou plusieurs acteurs qui s'opposent. Cette

opposition s'accompagne de tensions dont la portée peut varier, allant d'une faible envergure comme des menaces, à une grande portée telle que la médiatisation (Cadoret, 2011). Afin de bien cerner la notion de conflit, une définition claire entre les termes conflit et tension doit être établie. En effet, le terme de tension est présent fréquemment dans notre société au sein des relations interpersonnelles. Toutefois, il reste flou n'ayant pas de marqueur permettant de le catégoriser systématiquement. Pour définir le terme de conflit, il faut inclure la notion d'engagement qui « *a pour but de crédibiliser la position de l'une des parties prenantes* » (Torre & Caron, 2005). L'engagement joue un rôle en affirmant sa position dans ledit conflit. Plus précisément, avant le conflit, la tension se caractérise par un « *passage d'état de dysfonctionnement ou de difficulté d'échange* » alors que le conflit traduit une « *situation d'opposition frontale* » (Torre & Caron, 2005). Concrètement l'engagement se traduit sous différentes formes qui sont le recours en justice, la publicisation, la médiatisation, les voies de faits ou la production de signe (Torre & Caron, 2005).

L'objet du conflit peut porter sur l'espace ou des éléments constitutifs de l'espace, ou alors se transcrire par un impact spatial. L'auteur souligne l'importance de définir le conflit comme un processus ayant plusieurs étapes. Il se décompose dans le temps de manière non-linéaire : l'émergence, les manifestations d'oppositions et la régulation. Les situations conflictuelles sont caractérisées par des variations entre plusieurs séquences ; opposition, accalmie et dialogue (Melé, 2003). D'ailleurs le conflit n'est pas la fin d'une relation mais une modalité de coordination parmi d'autres (Caron & Torre, 2006). Définir le conflit comme un processus souligne l'intérêt d'analyser la situation de manière multiscalaire en considérant l'implication et l'action des acteurs ainsi que la temporalité (Cadoret, 2011). Partant de cette première définition, au sein des processus de révision des PACom, un premier constat peut être donné : la présence de tension et de conflit est dans l'ensemble des révisions de PACom. Que la situation engendre des conséquences mineures, dont la portée ne dépasse une mésentente cordiale et se limite à une tension, ou des conséquences plus profondes telle qu'une opposition formelle, une forme conflictuelle en découle et s'instaure. Ces faits apparaissent dans la presse notamment dans la commune de Concise où le PACom a été sujet à un référendum populaire et à deux recours au Tribunal fédéral (Maendly, 2022). Il semble donc pertinent de s'intéresser de manière plus précise aux formes conflictuelles, leurs causes et ce qui les influencent.

Comme le souligne plusieurs auteurs (Caron & Torre, 2005; Trudelle, 2004; Dziedzicki, 2001), le champ de recherche des conflits urbains foisonne d'études scientifiques rendant le cadrage analytique parfois difficile. Les études traitant des conflits sont réalisées avec différentes approches et outils. Le conflit peut provenir du projet urbain mais également du mouvement social, car un conflit urbain englobe des actions publiques, collectives ou des mouvements sociaux (Trudelle, 2004). En opposition, les questions rurales peinent à être étudiées. Toutefois, les conflits sont présents dans l'ensemble des situations urbaines, périurbaines et rurales,

montrant l'incertitude et la multiplication des nuisances et des risques résultant des dynamiques urbaines (Azuela, 2015).

Dans le cadre de cette recherche, il paraît pertinent de ne pas considérer uniquement les situations dites de conflits mais également les situations d'interaction plus ou moins formelles entre les acteurs et de catégoriser ces interactions. Ces dernières, sous forme de débats, de négociations et d'échanges doivent aussi être analysées dans leur contexte et leur temporalité afin de considérer l'ensemble des paramètres du champ d'étude (Azuela, 2015). En d'autres termes, l'ensemble des interactions sociales entre les différents partis peuvent être étudiées. En effet, entre dimensions spatiale et territoriale, le conflit et la tension voient leur forme varier selon le contexte. L'espace peut être un environnement favorisant les conflits lors de la gestion du territoire ou de l'aménagement (Cadoret, 2011). Un exemple de création de Plan localisé d'urbanisme (PLU) en France décrit par Bossuet (2007) met en évidence l'importance du rôle des acteurs publics. Un élu ayant des intérêts privés émet une opinion à l'encontre de l'adoption du PLU, provoquant un conflit. Se pose la question de la confiance partagée entre les élus locaux et du risque que les intérêts privés priment sur l'alliance, ce qui peut amener à redéfinir la répartition des soutiens entre les propriétaires privés et les élus (Bossuet, 2007). En cas d'impact spatial, un conflit peut se créer également (Cadoret, 2011). Bossuet ajoute l'importance de la considération du cadre social et spatial historiquement construit dont la scène d'action n'est jamais close (Bossuet, 2007).

2.1.1 Émergence des conflits

Passons aux facteurs de l'émergence des conflits. L'intérêt de les connaître offre la possibilité de mieux les cerner, les appréhender et les surmonter. En premier lieu, les dimensions socio-démographiques comme la densité de la population et la structuration sociale, économique et politique jouent un rôle déterminant dans l'émergence de situations conflictuelles. Puis les caractéristiques de l'espace support dans lequel le conflit se développe sont à considérer dans l'analyse. Par exemple, dans le cadre d'une analyse de presse spécialisée, Charlier (1999) décrit que la conflictualité environnementale semble inférieure en zone rurale qu'en zone urbaine et périurbaine. Plus précisément, les régions fortement agricoles montreraient une conflictualité encore plus faible (Charlier, 1999). Cependant les régions rurales agricoles situées en zone de montagne, de littoral ou en présence de tourisme observent une conflictualité supérieure (Charlier, 1999 dans Caron & Torre, 2006).

Selon Azuela (2015), la manifestation d'opposition peut se faire sous la forme de dénonciations, de recours juridiques et/ou des stratégies de rupture de l'ordre public en cas de forte opposition. Torre et Caron (2005) ajoute que plusieurs mises en place d'engagement afin de montrer son

opposition sont possibles : la confrontation verbale, la médiatisation et la publicisation. Toutefois, les oppositions des résidents contre l'implantation d'un équipement à proximité de leur domicile sont facilement catégorisées comme « NIMBY » (Not in my backyard¹). Cet acronyme venant des États-Unis apparaît pour la première fois dans la presse états-unienne en 1971 (Lindsey, 1971). Par la suite, cet acronyme a été popularisé en France par Jobert (1998). Concrètement ce terme met en lumière un processus citoyen de protestation par les personnes touchées à proximité de leur lieu de vie. Aujourd'hui cette appellation popularisée tend à catégoriser rapidement les protestataires et ne laisse pas la possibilité d'une analyse fine d'une situation de conflictualité (Azuela, 2015).

2.1.2 Cause des conflits

Intéressons-nous à présent aux causes des conflits. Afin de qualifier les différentes causes des conflits, Dziedzicki (2001) a repris une grille de lecture établie par Michael L. Poirier Elliott (1988) dans le but de représenter les formes des conflits d'aménagement (Fig. 3). Répartis entre des enjeux substantiels et structurels, quatre formes de conflits sont décrites : conflit substantiel, conflit structurel, conflit fondé sur les incertitudes et le conflit de procédure. Ce schéma de synthèse offre une représentation des différentes formes de conflits que l'on peut retrouver.

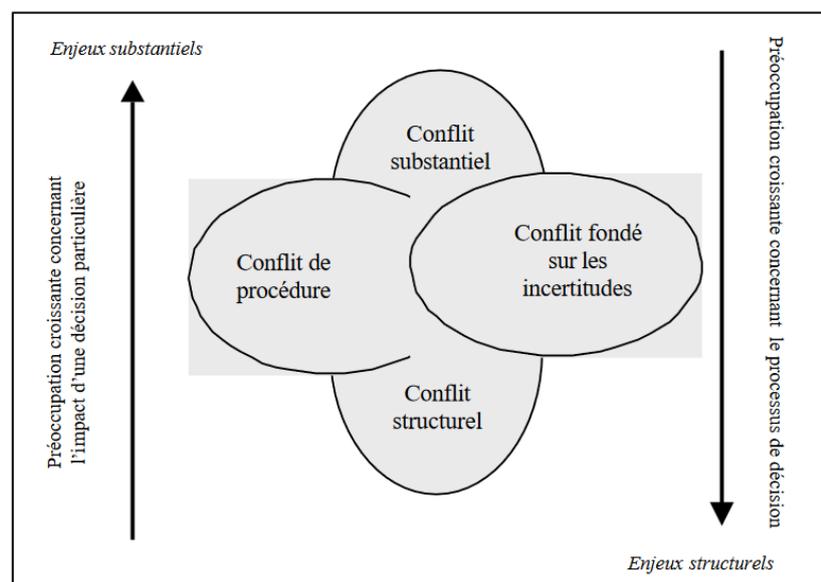


Figure 3 : Les sources de chevauchement d'un conflit (Poirier Elliott, 1988)

Premièrement, nous allons nous concentrer sur le conflit de procédure qui se caractérise par la remise en cause du processus de décision. La décision est contestée et critiquée car elle est considérée comme orientée par un acteur, un projet ou un intérêt, et donc biaisée. Ce conflit

¹ Traduction « pas dans mon jardin »

soulève principalement la question de la transparence des procédures administratives et de la marge de manœuvre sur les décisions prises par les individus. De nombreuses revendications vont dans ce sens en abordant la question de participation de la population. Cette question est souvent réduite à la fin du projet lorsque ce dernier possède déjà les détails techniques et son implantation territoriale (Dziedzicki, 2001). D'ailleurs c'est souvent lors de l'enquête publique que la population est informée de l'existence d'un projet. Lors de la mise à l'enquête, il arrive que la population découvre le projet finalisé sans avoir les capacités de le remettre en question. La population affiche soit une indifférence, soit une hostilité. Toutefois cette manière de faire tend à évoluer (Dziedzicki, 2001). En effet, par exemple dans le canton de Genève depuis 2015, la loi générale sur les zones de développement (LGZD) oblige une concertation lors de l'élaboration d'un plan localisé de quartier (PLQ) (République de Genève, s. d.). Les conflits seraient une modalité de relation entre habitants et le pouvoir en place afin que les requêtes des individus soient intégrées dans les projets. Dans le cas présent, le conflit offrirait une porte d'entrée pour échanger et être écouté au sein de l'espace politique public (Melé, 2003). Cette forme de conflit met en lumière que l'opposition ne se limite pas au contenu mais également sur la forme et sur les décisions prises sans considération de la population, causant une augmentation des conflits (Dziedzicki, 2001).

Une seconde catégorie de conflit d'aménagement qui semble pertinente pour cette recherche est le conflit substantiel. Cette forme de conflit remet en cause le mode de décision et le contenu de la décision. Ce sont les fondements du projet qui sont remis en cause. Fréquemment utilisé en dénonçant des projets à risques, ce type de conflit s'applique également à la dénonciation de politique en vigueur comme celle de l'aménagement du territoire. Les opposants de type NIMBY comme discuté précédemment, peuvent, selon le contexte, constituer un exemple de conflit substantiel où l'on discerne une profonde opposition au projet en raison de son manque de nécessité, qu'importe son emplacement (Dziedzicki, 2001).

La troisième catégorie de conflit d'aménagement est le conflit structurel. Cette catégorie englobe les conflits se basant sur la remise en cause de la légitimité des décideurs à prendre les décisions. Cette catégorie « *remet en question l'allocation des ressources au sein de la société* » (Dziedzicki, 2001). Ce sont les relations de pouvoir qui sont concernées où les thèmes comme l'équité, la justice, la règle de la majorité et les droits de minorités sont discutés (Dziedzicki, 2001).

Enfin la dernière forme de conflit à considérer est celle fondée sur les incertitudes des conséquences potentielles des décisions entreprises. Le conflit se caractérise par l'appréhension des conséquences directes (qualité de la vie, nuisances) et indirectes (dévaluation foncière du terrain) sur leur cadre de vie. Le choix du site et de la région est contesté, et non pas la réalisation du projet en lui-même. A l'instar de grands projets urbains, les propriétaires craignent la

dévalorisation de leur village en subissant les nuisances provoquées par des mesures politiques. Souvent un sentiment d'injustice est prégnant auprès de la population ressentant une distribution inéquitable des bénéfices et inconvénients des mesures territoriales pour la collectivité. Ces incertitudes transcrites sous forme de peur découleraient de deux aspects : un défaut d'information et des risques encourus lors de l'élaboration du projet, ainsi que l'absence de contrôle par la population du futur aménagement (Dziedzicki, 2001).

2.1.3 La territorialité

Dans ce chapitre est présenté le concept de territorialité. Ce concept, dont la définition dépend de chaque discipline, englobe l'appropriation et l'organisation de l'espace par les individus. S'intéresser à cette notion permet de développer une meilleure compréhension des dynamiques spatiales et sociales, notamment par la préexistence de réseaux, aspect omniprésent en zone rurale. En se penchant sur les conflits territoriaux, comprendre la territorialité aide à identifier les facteurs de développement des tensions.

Selon Raffestin (2019), la territorialité englobe les relations du quotidien ainsi que le contexte sur le long terme dans lequel elles évoluent. La territorialité est un concept dynamique car ses dimensions sont variables dans le temps. Elle pourrait la définir comme un ensemble de relations reliant trois dimensions : société, espaces, temps. Ces trois dimensions relient des acteurs et évoluent dans le temps. Toutefois, la notion de territorialité n'est pas clairement définie et selon Soja (1971), trois autres dimensions sont à considérer : l'identité spatiale, le sens de l'exclusivité et le compartimentage de l'interaction humaine dans l'espace. Cette définition mélange des notions subjectives et objectives tout en omettant les situations de classe sociale, qui selon le contexte sont impératives.

Cadoret (2011) cite que « *les conflits d'usage mettent en scène des acteurs qui se sont appropriés un espace de façon temporaire ou permanente* ». À l'aide de cette citation, nous pouvons comprendre la construction de la territorialité. Cette dernière « *reflète la multidimensionnalité du vécu territorial par les membres de la société* » (Raffestin, 2019). Ancré dans un système de pouvoir entre les acteurs, ce sont des relations spatiales « *déterminées par des inclusions ou des exclusions* » (Soja, 1971). En fonction de l'expérience objective et subjective que les usagers d'un territoire ont, leur territorialité varie. Cette dernière impacte grandement les dynamiques conflictuelles.

Par exemple, si un degré de territorialité est établi, on pourrait définir que ce degré est déterminé en fonction de l'intérêt que la population porte à son territoire. En conséquence, les

modifications spatiales seraient sujettes à débat et à opposition selon le degré de territorialité (Cadoret, 2011).

Si le territoire possède une forte valeur identitaire, des réactions et des oppositions plus vives sont remarquées (Cadoret, 2011). Une modification de l'espace de vie des habitants sous la forme d'un changement de zone ou de réglementation impacte les pratiques quotidiennes. Les habitants voient leur ancrage territorial remis en cause et bouleversé (Cadoret, 2011).

2.1.4 La proximité

La notion de proximité est pertinente, car elle définit la proximité comme un facteur favorisant les manifestations à l'encontre des projets. Cette approche se fonde sur deux caractéristiques principales des questions environnementales qui sont 1) la dimension spatiale, à savoir l'ensemble des processus affectés par l'aspect spatial. 2) le soutien ou la prise en charge par des organisations ou des collectifs locaux ayant pour but de trouver des solutions, définir des politiques ou leurs modalités d'application (Torre & Zuindeau, 2006).

Initialement, cette approche considérait les dimensions spatiale, organisationnelle et institutionnelle lors des processus de coordination, aux niveaux local et global. S'étant affinée, deux grandes catégories de proximité sont définies. La première, *“la proximité dite géographique reliant la distance kilométrique entre deux entités pondérées par le coût temporel et monétaire de son franchissement”* (Torre & Zuindeau, 2006). Sa valeur dépend du jugement porté par les individus sur la distance à parcourir, étant une donnée objective, et des moyens de transport à disposition et de leurs coûts. La seconde, la proximité dite organisationnelle, concerne la capacité d'interaction des membres d'une organisation entre eux. En effet, les membres appartenant à une même organisation ont des interactions régulières et partagent des représentations similaires. En d'autres termes, les membres se disent proches car ils partagent le même système de représentations et se ressemblent, rendant ainsi les interactions facilitées (Torre & Zuindeau, 2006). La proximité organisationnelle s'applique facilement au sein d'une organisation communale d'une commune rurale où l'ensemble des participants se rencontrent régulièrement pour des séances.

Nicourt & Girault (2006) expose un exemple d'une proximité géographique non voulue par les acteurs. La contestation des habitants fonde son argumentaire sur la proximité géographique du projet souhaité. Une mobilisation s'était créée défendant l'identité communale qui est menacée, selon eux, par ce projet. Dans le cas présent, la mobilisation a pu se développer grâce aux réseaux préexistants basé sur les relations de proximité socialement construites comme le conseil municipal ou les associations sportives. Les opposants soudés par la mobilisation de proximité se sont construit une identité pour lutter là-contre. Cet exemple met en exergue que

ce conflit a participé à construire des liens sociaux et une identité collective, le tout s'inscrivant dans un contexte de proximité (Nicourt & Girault, 2006).

2.1.5 Modalités de régulation de conflit

Outre les causes et les formes de conflits, ces conflits peuvent être résolus par plusieurs modalités qui sont abordées. D'un côté, les modalités de régulation dites institutionnelles concernent les actions en justice. Celles-ci ne résolvent pas systématiquement le conflit. La décision choisie par un juge à partir du cadre législatif et réglementaire ferme la discussion mais ne résout pas le processus d'opposition. Cet effet est renforcé lorsque le conflit est récurrent et fréquent. Cadoret (2011) exemplifie avec un cas d'étude où la modification des documents d'urbanisme à Palavas-les-Flots en France est constamment contrée en justice. Par conséquent la réponse institutionnelle répond aux problématiques ponctuelles et non au problème global (Cadoret, 2011).

D'un autre côté, les modalités de régulation aux conflits dites informelles comme la médiation peuvent prendre la forme de réunions de concertation. Ces réunions proposent un lieu d'échange, d'expression et de revendication. Certaines tensions peuvent y être régulées ou alors augmentées (Cadoret, 2011).

Pour réguler un conflit, outre sa compréhension plus que nécessaire, cela dépend des caractéristiques qui lui sont propres. Ainsi, les acteurs clés du projet comme l'urbaniste ou l'agent régulateur (dans notre cadre, le Canton), possèdent des sensibilités et des ressources d'actions différentes qui engendrent des disparités spatiales des modes de gestion des dynamiques conflictuelles (Cadoret, 2011). Nous pouvons également faire référence à la théorie des ressources d'action qui propose une lecture de la situation par le biais des ressources d'action et contextuelles échangées et utilisées entre les parties prenantes (Knoepfel et al., 2006).

Au sein de la littérature scientifique, les cas urbains d'installations d'infrastructure de grande envergure étant sujet à conflit sont couramment analysés (Dziedzicki, 2001). Toutefois les cas d'étude urbains permettent de relever un processus d'implantation potentiellement transposable dans d'autres situations en cas de réussite. Par exemple, lors de l'installation d'une usine d'incinération de déchets spéciaux TREDI à Saint-Maurice-l'Exil en région lyonnaise (FR), les habitants et les élus qui ne souhaitaient pas son installation sur leur territoire sont parvenus à transférer l'installation de l'usine dans une autre commune, Salaise, à proximité. Dans cette deuxième commune, aucun conflit ne s'est créé pour contrer son installation. À Saint-Maurice-l'Exil, l'accès à l'usine a été bloqué par un comité de défense formé par des représentants de la population. Dès le début du blocus, les élus ont sollicité l'intervention du sous-préfet et du

préfet en tant que médiateur. En parallèle, les négociations se sont majoritairement déroulées entre les acteurs locaux jouant sur leur réseau de proximité et relationnel. En effet, les acteurs étatiques sont présents mais sont mis de côté pour les négociations. Rapidement, le projet cherche à s'implanter dans une autre localité, Salaise. Dans ce deuxième site d'implantation, en amont de la procédure d'enquête publique, une campagne de presse avantageuse a été déployée. Une séance publique d'information a été organisée, diminuant les méfiances de la population et son implantation fut acceptée sans subir de blocus (Dziedzicki, 2001).

Dans la première commune une cause majeure à la création du conflit est la crainte de la population à l'égard des nuisances et des risques engendrés par l'usine faisant référence à la notion de proximité géographique discutée au chapitre 2.1.4. Les débats et les négociations portent majoritairement sur ce sujet. D'autres causes doivent également être prises en compte comme les relations entre les protagonistes et témoignent ainsi des tensions. L'absence de contact entre les opposants et le refus de l'usine de tenir compte des demandes des opposants enveniment les tensions. La présence des acteurs locaux et leur implication dans l'issue du conflit sont des éléments notables également, faisant référence à la notion de proximité organisationnelle discutées au chapitre 2.1.4 (Dziedzicki, 2001).

Pour conclure, le conflit a pu trouver une issue dans l'informel. Grâce aux négociations confidentielles qui se sont déroulées entre les acteurs, le conflit a pu être géré. De plus, l'instauration d'un médiateur, le sous-préfet de Vienne, a permis une ouverture du processus de décisions aux opposants et un cadre de dialogue pour les négociations, facilitant l'acceptation du conflit. Nous pouvons constater que la négociation occupe une place centrale dans la réponse au conflit et à sa gestion (Dziedzicki, 2001).

2.2 La communication

Faisant suite au chapitre précédent traitant de la question du conflit, le chapitre 2.2. porte sur l'état de l'art de la communication (Fig. 4). Après une définition du terme communication, la communication en zone urbaine, étant la plus étudiée dans la littérature, est décrite. La communication en zone rurale quant à elle possède peu d'études n'offrant pas l'opportunité d'étayer ce sujet. Dissocier ces deux champs de la communication est nécessaire car, comme nous le verrons, les formes sont significativement différentes. D'une part la communication en zone urbaine joue un rôle informatif et stratégique dans le but de promouvoir l'agglomération ou la ville. Plus de moyens financiers sont engagés et les communes sont accompagnées de professionnels. D'autre part, la communication en zone rurale est impactée par la notion de proximité et de territorialité abordées précédemment.

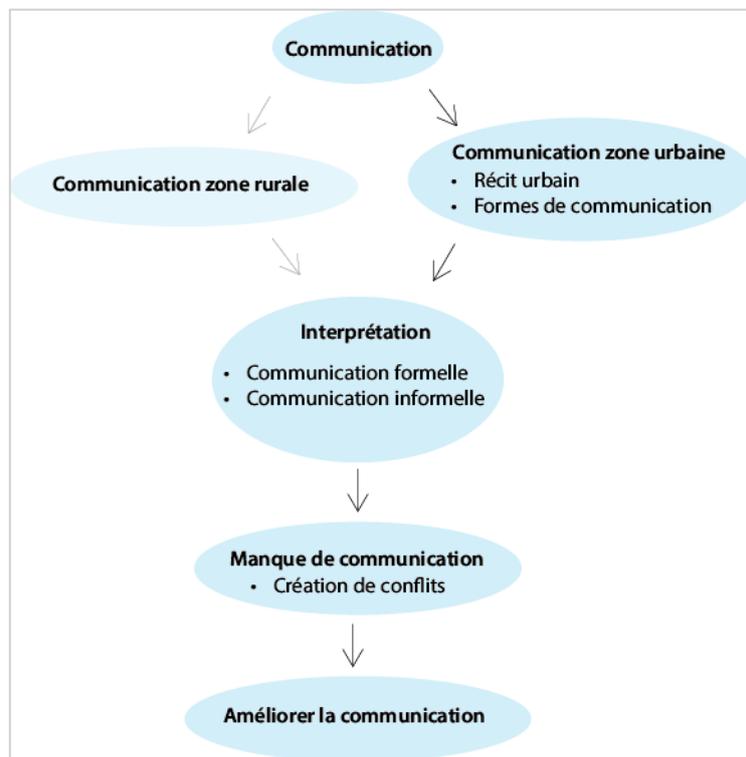


Figure 4 : Représentation graphique de la structure du chapitre 2.2

Un sous-chapitre aborde la question de l'interprétation en lien avec la forme de communication, formelle ou informelle. Puis, la question du manque de communication et de la création de conflits est développée. Un sous-chapitre sur les possibilités d'amélioration de la communication conclut ce chapitre.

Comme vu précédemment, la généralisation des conflits peut s'expliquer par plusieurs biais. Certains auteurs considèrent que ces conflits sont dû au manque de capacité des pouvoirs publics à incarner l'intérêt général. D'autres auteurs avancent que c'est le symptôme d'une demande de prévisibilité face à l'incertitude et les craintes des projets urbains (Melé, 2003). Selon Vermeulent et Hardy (2016), des plaintes à l'encontre des grands projets urbains portent

sur trois types de questions qui sont les intérêts particuliers mis en cause par le projet, les valeurs que celui-ci sous-tend et la manière dont les procédures ont été organisées (Vermeulen & Hardy, 2016). Dans cette réflexion réside l'importance de la communication et de la sensibilisation du public. Selon Bailleul (2008), cette augmentation de conflits serait la raison de l'effort des pouvoirs publics à instaurer des espaces d'échanges et l'augmentation de l'information du public (Bailleul, 2008). Cependant, les projets de faible envergure orientés sur des aménagements ruraux ne sont pas forcément sujet à d'études, rendant la recherche difficile pour ce domaine (Vermeulen & Hardy, 2016). Au vu des éléments précipités, une multitude de causes peut créer un processus conflictuel. Néanmoins la justification du projet et sa compréhension, entre autres, sont des arguments fréquemment employés qui découlent d'un processus communicationnel élaboré. Par conséquent, il semble pertinent de s'y intéresser plus précisément et de discuter des différentes formes de communication au travers d'exemples.

Par définition, la communication est selon Hadj Smaha (2022) un centre de préoccupations de tous les acteurs de tout horizon académique ou professionnel confondu (politique, gouvernance, entreprises, éducation, universités). La communication est polysémique et polymorphe et fait référence à une activité humaine, un concept scientifique, une compétence ou encore un métier rendant sa définition complexe (Hadj Smaha, 2022).

À l'échelle de projets territoriaux, la communication d'un projet peut être définie comme « *un processus d'échange d'informations, mais aussi d'appropriation de l'information par le public* » (Bailleul, 2008). L'information est reçue par le public et elle est interprétée de manière individuelle. Les grands projets urbains ayant eu une réflexion sur leur communication sont sujets d'études (Matthey, 2014a; Vermeulen & Hardy, 2016). Ce sont des projets influençant l'usage de l'espace public, l'habitat, la mobilité ainsi que l'image de la ville aux yeux des usagers. Les divers outils communicationnels mis en place découlent d'une réflexion de plusieurs mois quant à imaginer et concevoir le récit de communication qui est utilisé comme un outil de conduite de projets urbains (Matthey, 2014b). Aujourd'hui l'imagerie publicitaire détermine fondamentalement la perception quotidienne de l'espace, par conséquent le récit relie le projet urbain et le citoyen (Redondo, 2015). Prenons l'exemple de la brochure « Genève, envie » que l'on pourrait nommer un « roman du territoire » créant l'imaginaire du territoire en le narrant à l'aide de registre des valeurs et en exposant les grandes aspirations du projet (Matthey, 2014b). Le récit « Genève, envie » ayant pour fonction de faire comprendre le PDCn 2030 est le pont entre le document du plan, ici le PDCn 2030 genevois, et l'expérience proposant une découverte des nouveaux projets sur le terrain (Matthey et al., 2022).

Créer un récit d'un projet urbain, c'est raconter le futur de la ville qui est modelée par l'ensemble des projets. À travers ces narrations, une nouvelle forme d'appréhension de l'espace urbain se construit dans le but de promouvoir les agglomérations dans la majorité des cas

(Redondo, 2015). En effet les villes participent à un régime concurrentiel dans lequel chacune cherche à gagner en visibilité et en pouvoir d'attraction (Ernwein & Matthey, 2019; Grondeau, 2020). Les récits au même titre que les événements urbains sont utilisés comme outil stratégique pour l'installation durable de nouveaux projets urbains (Redondo, 2015). Les événements urbains jouent certes un rôle d'information mais également d'indicateur de la vitalité d'un territoire (Ernwein & Matthey, 2019). Somme toute, la communication urbaine a pour vocation la promotion des territoires et la définition des objectifs et lignes directrices des projets (Grondeau, 2020). De plus les acteurs politiques voient avec un projet urbain un instrument de gouvernance et de planification. D'un point de vue temporel, les projets urbains offrent une visibilité aux porteurs du projet. Leur aboutissement durant un mandat politique est privilégié (Vermeulen et Hardy, 2016).

Les exemples d'outils communicationnels sont faiblement étudiés dans la littérature mais l'image, la représentation ou le message qu'ils véhiculent sont source d'analyse à l'instar de l'étude de Lebrun & Corbel (2019) qui étudient l'efficacité de la communication au sein de destination urbaine de voyage (Lebrun & Corbel, 2019).

2.2.1 L'interprétation

Un aspect à considérer dans l'analyse du processus communicationnel est l'interprétation. En effet un projet urbain est interprété d'autant de manières que d'utilisateurs. Ces différences de conception et d'interprétation sont source d'incompréhensions et donc de mobilisations (Vermeulen & Hardy, 2016). Au travers de l'analyse des conflits, les processus de production et de reconfiguration des territoires sont décryptés ainsi que la complexité des relations entre espaces et sociétés (Cadoret, 2011).

En dehors des formes dites conventionnelles, comprenant des séances d'informations, des prospectus et un site internet, la communication dite informelle occupe une place non-négligeable. Les échanges informels entre la société civile et les porteurs du projet pouvant avoir lieu dans la rue ou lors des séances hebdomadaires entre acteurs politiques font référence aux notions de proximité géographique et administrative discutées précédemment. Mais cette forme de diffusion de l'information est inégale, rendant l'information fragmentée et incomplète. Les relations de pouvoir entre les acteurs en sont impactées. La communication doit être peaufinée afin que la perception des acteurs suive la même direction (Vermeulen & Hardy, 2016).

2.2.2 Manque de communication

Fréquemment pointé du doigt comme étant une source conflictuelle, le manque de communication est un facteur clé dans la création de conflit. Selon Christopher Mooser (Dziedzicki, 2001), le conflit dit destructeur est caractérisé par une faible communication ou une absence de confiance. Par conséquent, la population maintient sa représentation préexistante sur la problématique ayant une attitude suspicieuse et hostile face aux autres partis. L'attention est portée sur les points de divergence rendant l'issue du conflit catastrophique. Il convient donc de considérer les différents facteurs formant le regard de la population sur le conflit afin d'améliorer l'issue du conflit (Dziedzicki, 2001).

Par manque de considération dans le processus d'information, de conception et de décision des acteurs, le conflit peut s'amplifier en croyant que le projet se réalise dans leur dos ou de manière professionnelle (Vermeulen & Hardy, 2016). Le manque d'information, de communication et de transparence sur le rôle de la concertation a été souligné lors d'une analyse d'un cas d'étude à Bruxelles. En effet, après analyse, la politique de communication été guidée par une logique interne ne prêtant pas attention à la manière dont le message serait reçu par les citoyens, mettant en péril l'adhésion nécessaire d'une partie des acteurs (Vermeulen & Hardy, 2016).

Un autre exemple de manque de communication est illustré par Bossuet (2007). Lors d'absence de plan d'urbanisme en France, la gestion de l'aménagement du territoire en zone rurale est dirigée par la municipalité dominée par les anciennes familles villageoises aisées, les entrepreneurs agricoles et les propriétaires fonciers importants. Les lots à bâtir, qui sont les parcelles constructibles, sont déterminés sans consultation de la population et cette dernière peut se sentir facilement exclue et favoriser les conflits face à l'évolution rapide de leur environnement et des nuisances qui en découlent (Bossuet, 2007).

2.2.3 Améliorer la communication

Pour contrer ce manque de communication, plusieurs réunions publiques d'informations peuvent être faites. Toutefois, ces séances publiques sont souvent critiquées pour leur intervention tardive dans la conception du projet et faible distribution de l'information auprès de la population. Malheureusement, cette forme de séance a tendance à se dérouler de manière routinière et à être dépourvue de réelle volonté d'amélioration du processus de communication auprès de la population. De nombreux auteurs (Azuela, 2015; Dziedzicki, 2001; Vermeulen & Hardy, 2016) soulèvent la question de l'absence de prise en considération des avis exprimés par les habitants, rendant l'échange quelconque et sans garantie de considération des demandes.

A cela s'ajoute un sentiment d'absence de dialogue laissant les habitants sans pouvoir de négociations et de dialogue, exacerbant les conflits d'aménagement (Dziedzicki, 2001).

3. Question de recherche

A l'issue du chapitre de l'état de l'art, deux grandes thématiques ont été explorées. La première est celle du conflit territorial incluant ses origines, ses causes et deux concepts de compréhension des dynamiques territoriales. L'autre thématique concerne la communication des projets territoriaux se focalisant sur le manque de communication, les moyens d'amélioration et l'interprétation de cette communication.

Dans un premier temps, nous pouvons souligner le nombre important d'études scientifiques portant sur le champ de recherche des conflits urbains alors que les recherches sur la conflictualité en zone rurale sont faiblement développées (Azuela, 2015; Trudelle, 2004). Ce constat s'observe également pour les modes de communications entre les zones urbaines et rurales (Bailleul, 2008; Matthey et al., 2022). Par conséquent, le questionnement initial de cette recherche est donc justifié et a pour but de développer des nouveaux éléments de réponses dans le contexte rural.

Dziedzicki (2001) propose une grille de lecture des conflits territoriaux basée sur deux axes : les enjeux substantiels et les enjeux structurels. Les enjeux substantiels portent sur les impacts des décisions tandis que les enjeux structurels s'intéressent au processus de décision. L'auteur propose quatre catégories de conflits ; conflit substantiel, conflit de procédure, conflit fondé sur les incertitudes et conflit structurel. Cependant dans le cadre de cette recherche, la notion de conflit structurel n'est pas prise en compte, car les éléments revendiqués par cette notion, tels que la remise en cause de la légitimité des décideurs, l'intérêt général et la représentation démocratique, ne sont pas mobilisés. La notion de conflit de procédure est étayée dans le cadre de cette recherche en appuyant sur la question de transparence de procédure de la décision et des dispositifs de participation. A travers cette notion, les dispositifs communicationnels sont mis en lumière.

Pour mieux comprendre les dynamiques territoriales, deux autres notions sont mobilisées. La première, la notion de territorialité fait référence à de nombreux facteurs et est largement débattue dans la littérature. La notion de territorialité fait référence aux relations entre les acteurs et à leur attachement à leur environnement de vie. En résumé, plus l'attachement de la population à son environnement est fort, plus les modifications apportées audit environnement peuvent susciter des réactions, comme une contradiction et une opposition (Cadoret, 2011).

Interroger le degré de territorialité permet de préciser l'intérêt potentiel de la population quant aux changements qu'apportent la révision du PACom.

La deuxième notion utilisée est celle de la proximité. Ce concept est divisé entre la dimension géographique, qui correspond à la proximité spatiale des habitants au projet en question, et la dimension organisationnelle qui correspond à la proximité des liens entre les parties prenantes facilitant ainsi les échanges (Torre & Zuindeau, 2006). L'indicateur précisant le lieu de résidence définit la proximité géographique des habitants par rapport au projet, ou du moins leur relation géographique. Quant à l'indicateur sur les relations entre et au sein des parties prenantes, il nous informe sur la proximité organisationnelle existante et donc sur les rapports qu'entretiennent ces parties.

Dans ce contexte théorique et conceptuel, la question de recherche de ce travail de Master est la suivante : de quelle manière les processus communicationnels mis en place lors de la révision d'un plan d'affectation communal influencent la conflictualité en zone rurale ? Cette question de recherche guide la réflexion sur les multiples interactions entre communication, territorialité et proximité afin de mieux cerner les origines des conflits territoriaux en zone rurale. A travers différents cas d'études, divers dispositifs communicationnels sont mis en place et nous allons tenter de comprendre dans quelle mesure ces dispositifs influencent la conflictualité, et quel type de conflictualité est généré.

La figure (Fig. 5) suivante synthétise les concepts-clés mobilisés et décrits précédemment, les dimensions et les indicateurs. Les concepts-clés sont utilisés comme base fondatrice du cadre d'analyse pour cette étude et font référence au chapitre 2. À la deuxième ligne, les dimensions correspondent aux différentes facettes des concept-clés. Les dimensions ont été définies à la suite de la constitution de l'état de l'art et précisent comment les concepts-clés sont évalués. Les indicateurs, quant à eux, sont les éléments sur lesquels nous nous appuyons pour évaluer la présence de la dimension, et par conséquent du concept-clé. Ils représentent des éléments identifiables qui précisent davantage l'information recherchée. La méthode pour les évaluer est décrite au chapitre 4.2

Cadre analytique

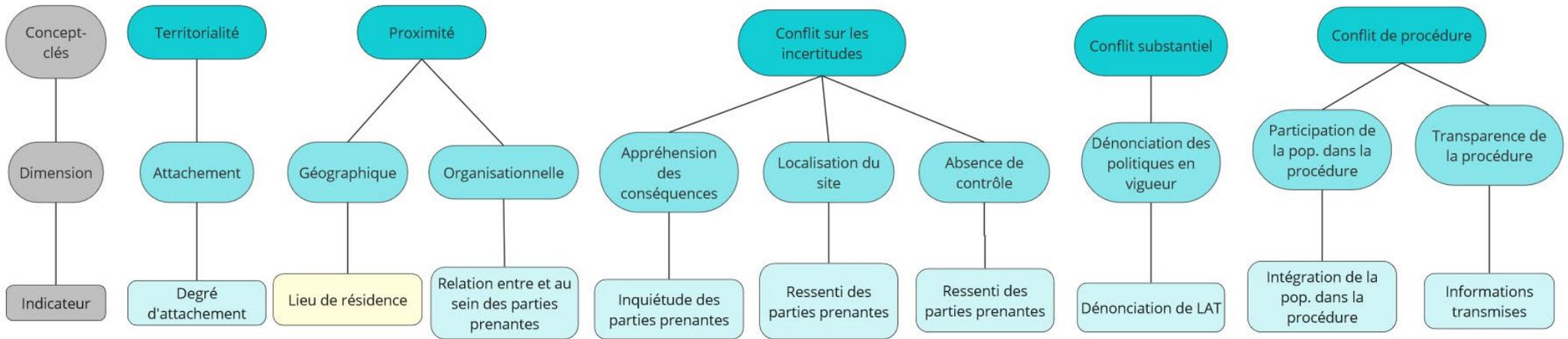


Figure 5 : Cadre analytique

Passons aux hypothèses de recherches qui fondent ce travail. Les hypothèses de recherche ont pour but de répondre aux concepts et aux dimensions sous-jacents à la question de recherche principale.

3.1 Hypothèse n°1

La première hypothèse de recherche porte sur trois concepts qui sont celui de la proximité, de la territorialité et celui du conflit de procédure. L'hypothèse questionne la relation entre le degré de proximité entre les parties prenantes, la territorialité et la transparence de la procédure.

« Plus le degré de proximité entre les parties prenantes est élevé, plus la transparence de la procédure est renforcée. »

En d'autres termes, cette hypothèse affirme que le degré de proximité organisationnelle et spatiale influence sur la transparence de la procédure et questionne le lien avec la territorialité. Le premier concept se décline en deux dimensions : celles de la proximité géographique et la proximité organisationnelle. La dimension de proximité organisationnelle est mesurée entre plusieurs acteurs qui sont : les Municipaux, le bureau d'études, les services cantonaux, la population et les membres du Conseil. L'indicateur reprend la relation entre ces acteurs. Il permet d'identifier la nature de la relation en examinant les interactions établies entre et au sein des parties. À travers les entretiens, on analyse la fréquence et la manière dont les échanges ont lieu entre les parties. La dimension de proximité géographique est mesurée selon les distances physiques séparant les différents acteurs notamment par le lieu de résidence. Le second concept, conflit de procédure, se décline en une seule dimension, celle de la transparence de la procédure. L'indicateur de la dimension de transparence de procédure se manifeste à travers différents canaux de diffusion de l'information tels que les propriétaires touchés, le journal communal, la séance d'information publiques avec la population, le syndic, le Conseil. Enfin la question de la territorialité questionne s'il y a une relation entre ces trois concepts par des similitudes ou non. Ce concept se subdivise selon l'attachement ou la présence d'associations locales dans les cas d'études. Un graphique synthétise les concepts sollicités de cette hypothèse sur la page suivante (Fig. 6).

Hypothèse 1

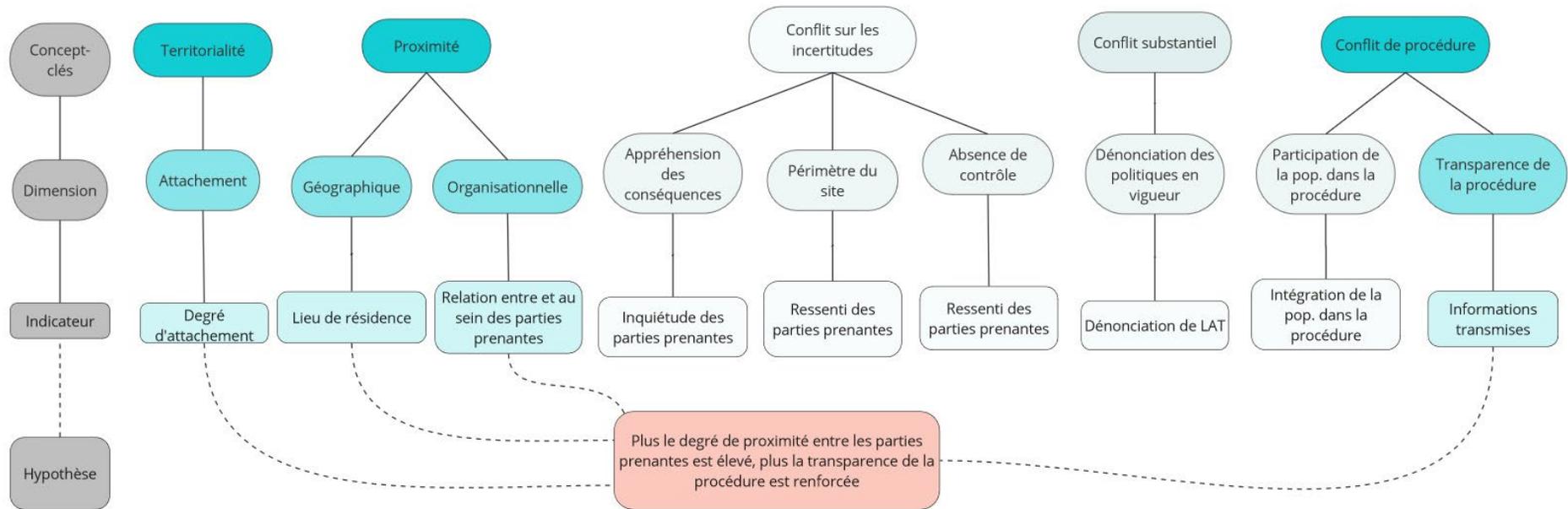


Figure 6 : Hypothèse 1

3.2 Hypothèse n°2

La deuxième hypothèse de recherche porte sur deux concepts qui sont celui du conflit substantiel et celui du conflit de procédure. L'hypothèse affirme que selon la transparence de la procédure, les critiques des individus sur les politiques publiques en place diminuent et par conséquent les oppositions aussi. Cette hypothèse met en tension deux concepts et questionne leur relation.

« La transparence de la procédure de révision du PACom tend à diminuer les critiques des individus à l'égard des politiques publiques en place et les oppositions »

Le premier concept, le conflit substantiel, traite des conflits qui se basent sur la dénonciation et la remise en question des politiques publiques en place. Dans le cadre présent, les politiques publiques en place sont celles de la LAT et du PACom. Somme toute, les décisions prises sont critiquées non pas sur leur forme, mais sur le contenu et les implications. En termes d'analyse, cette dimension se décline en un indicateur qui est la dénonciation de la LAT au sens général. Le second concept, à l'instar de la question précédente, concerne du conflit de procédure et plus précisément de la transparence de cette dernière. À travers l'indicateur des informations transmises par différents canaux de diffusion de l'information tels que les propriétaires touchés, le journal communal, la séance d'information publiques avec la population, le syndic et le Conseil, la transparence est évaluée. Enfin une mise en tension avec le nombre d'oppositions obtenues pour chaque cas d'études permettra de contextualiser et comparer les résultats des deux concepts. Un graphique synthétise les concepts sollicités de cette hypothèse sur la page suivante (Fig. 7).

Hypothèse 2

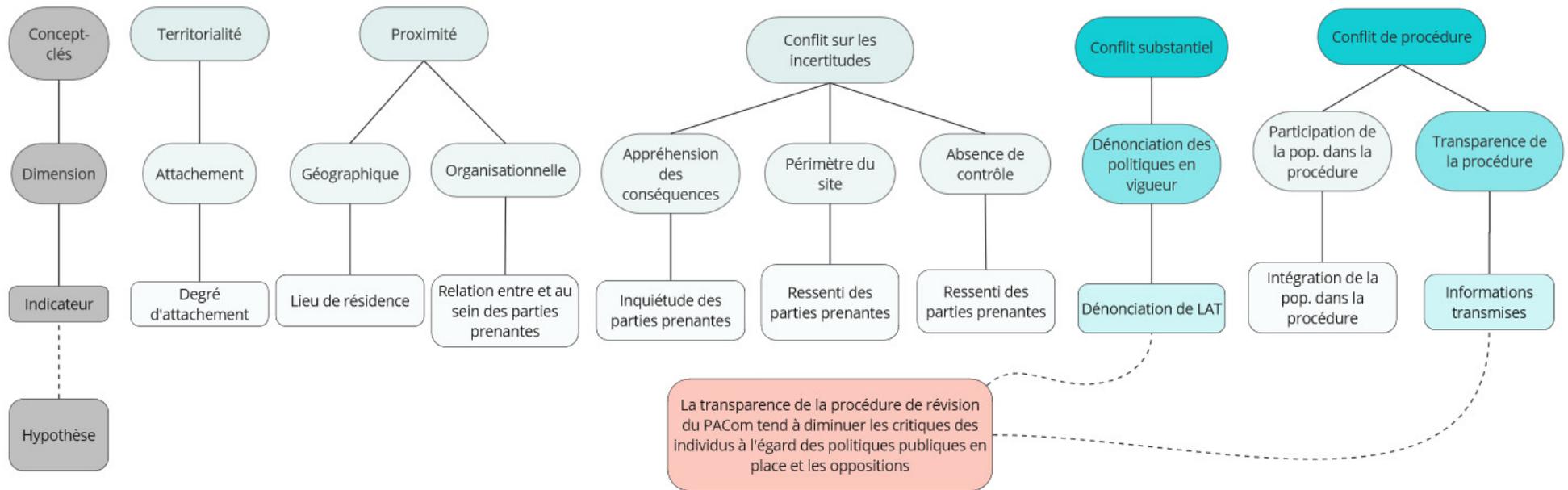


Figure 7 : Hypothèse 2

3.3 Hypothèse n°3

La troisième et dernière hypothèse de recherche porte sur deux concepts qui sont celui du conflit de procédure et celui du conflit sur les incertitudes. L'hypothèse soutient que l'implication de la population durant la procédure de révision du PACom diminue les conflits liés aux incertitudes.

« La participation de la population durant la procédure réduit les conflits sur les incertitudes »

Le premier concept, le conflit de procédure, se divise en deux dimensions. Une seule est traitée dans cette hypothèse, celle de la participation de la population dans la procédure. Cette dimension se traduit par un indicateur mesurant la manière dont la population a été intégrée. Son évaluation questionne si d'une part la population a été effectivement intégrée, et d'autre part à quel moment et de quelle manière cette intégration s'est déroulée. De plus, cette dimension occupe le rôle de processus communicationnel dans le cas présent.

Le second concept mobilisé est celui des conflits sur les incertitudes. Ce concept se subdivise en trois dimensions qui sont l'appréhension des conséquences, le périmètre du site et l'absence de contrôle. Ces trois dimensions sont retenues dans cette hypothèse et déclinées en indicateur, respectivement l'inquiétude des parties prenantes et le ressenti des parties prenantes pour les deux dernières dimensions. Au sein des parties prenantes figurent l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels et privés : la Municipalité, le Conseil, le Canton, la population et bureau d'études. Un graphique synthétise les concepts sollicités de cette hypothèse sur la page suivante (Fig. 8).

Hypothèse 3

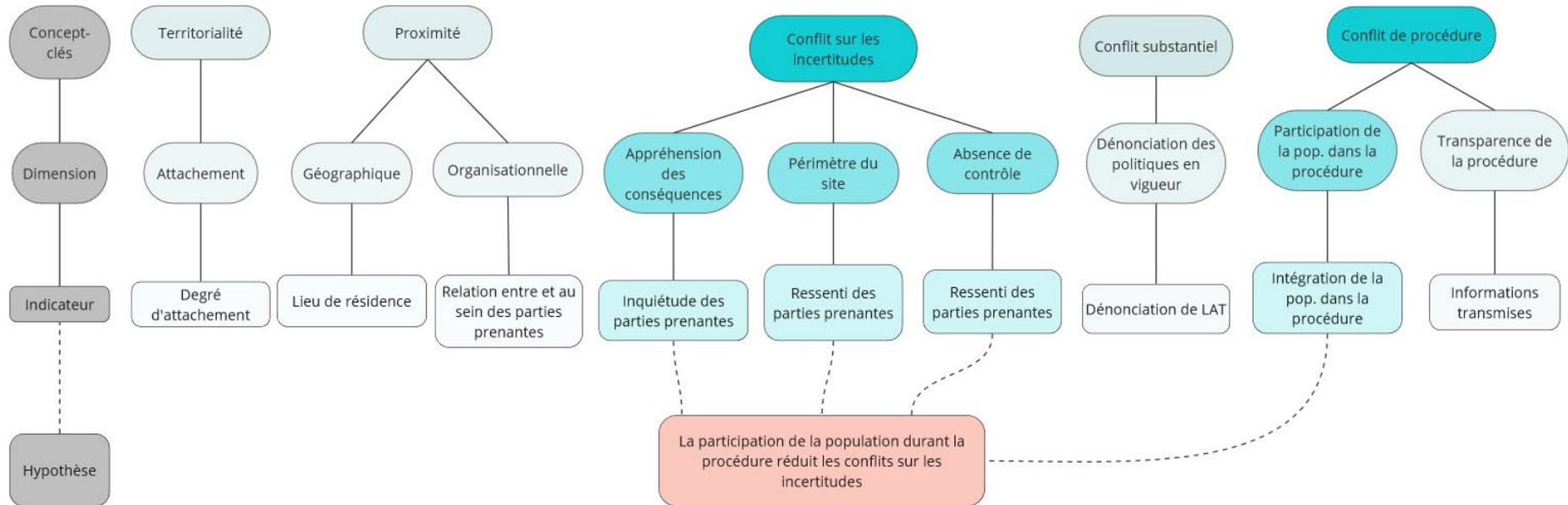


Figure 8 : Hypothèse 3

4. Méthodologie

Ce chapitre décrit la manière dont les cas d'études ont été choisis, ainsi que le processus de collecte des données et leur traitement. En fin de chapitre, une description des cinq cas d'études est fournie.

4.1 Collecte des données

Pour la collecte des données, cinq communes ont été sélectionnées. L'intérêt de sélectionner cinq communes est de pouvoir comparer les différents résultats, de les nuancer et émettre des hypothèses conclusives à partir de ces cas. Ces cinq communes ont plusieurs paramètres similaires : elles sont vaudoises, situées dans une même région (à savoir le Nord vaudois et la Broye), de caractère rural et ont entamé une procédure de révision de PACom avec le même bureau d'études. Ces cinq communes ont été sélectionnées sous les conseils avisés de mes collègues qui connaissent les élus locaux et les cas d'études. Le but a été d'avoir une diversité de communes selon le nombre d'oppositions, le temps de procédure et les éléments contextuels comme le changement de syndic et la situation politique (voir Tab. 2). L'ensemble du territoire communal est sujet d'études, à part pour la commune de Valbroye où uniquement les localités hors-centre sont étudiées. C'est-à-dire que les localités de Granges et Granges-près-Marnand sont exclues de la révision du PACom dit hors-centre et sont sujettes à une procédure identique en parallèle qui est en cours.

Les acteurs ciblés sont les syndics des communes sélectionnées pour les études de cas et les chefs de projet mandatés par la commune en charge de la révision du PACom. Pour chaque cas d'études, l'objectif est d'avoir un entretien avec le chef de projet et le syndic dans l'intérêt de maximiser les informations récoltées et d'avoir une complémentarité des entretiens (Pinson & Sala Pala, 2007). En effet, les syndics apportent leur expérience personnelle de la révision du PACom dans leur commune avec une vision locale, la posture de la commune et informe sur la relation entre les parties. Les chefs de projet quant à eux précisent le contexte politique. Ils ont généralement suivi l'ensemble du projet et ont donc une vision globale de la commune. Avec ce groupe d'acteur, neuf entretiens semi-directifs ont été effectués. Quatre entretiens ont eu lieu avec des syndics et cinq avec les chefs de projet. Pour la commune d'Épendes, seul le chef de projet a été interviewé. Ces entretiens qui se sont déroulés soit en présentiel dans les administrations publiques ou dans les locaux de l'entreprise, soit en visioconférence ont duré entre 45 minutes et 1h30.

La méthode de l'entretien semi-directif a été privilégiée. Cette méthode offre l'accès « à des réalités essentielles » qui peuvent être faiblement observées par d'autres méthodes d'enquête (Pinson & Sala Pala, 2007). À travers ces entretiens, le discours soutenu démontre un

vocabulaire rempli d'implicites et de prémisses qui délivre une richesse d'informations lors de l'analyse (Pinson & Sala Pala, 2007).

Une grille d'entretien a été préparée pour mener les entretiens. Elle est divisée en trois parties : la première cherche à comprendre la relation entre les parties, à savoir la commune, le bureau mandaté et la population. La seconde questionne l'intégration de la population durant le processus de révision du PACom. Enfin la dernière interroge la compréhension et la position des interrogés sur le cadre légal, présentement la LAT et la LATC. Les participants étant divisés en deux rôles différents, deux grilles d'entretien ont été faites afin de mieux viser les réponses attendues.

Ci-après, la liste des personnes ayant participé aux entretiens :

- Julien Coinchon, géographe-urbaniste chez *Jaquier-Pointet*, chef de projet de la révision du PACom de la commune d'Orzens, Tévenon, Valbroye, Baulmes
- Christian Cosendai, Syndic de la commune de Valbroye de 2021 à aujourd'hui
- Julien Cuérel, Syndic de la commune de Baulmes de 2006 à mars 2024
- Simon Hediger, géographe-urbaniste chez *Jaquier-Pointet*, chef de projet de la révision du PACom de la commune d'Épendes
- Laurent Wagnière, Syndic de la commune d'Orzens de 2021 à aujourd'hui
- Thomas Zürcher, Syndic de la commune de Tévenon de 2016 à 2021

Les oppositions sont également une source d'informations qui a été utilisée de manière non systématique. Elles donnent une première interprétation des divers ressentis de la population et permettent de compléter les informations recueillies lors des entretiens.

4.2 Traitement des données

À la suite des entretiens effectués, la première étape est leur retranscription. Lors de cet exercice, une attention particulière a été portée pour retranscrire précisément le discours des interrogés à l'aide du logiciel Decript. Ensuite, à l'aide du logiciel MAXQDA, chaque entretien a été codifié selon les indicateurs par dimension en se basant sur le cadre analytique. Une succincte description des indicateurs se retrouve dans les annexes (Annexe D). En d'autres termes, cette étape nommée segmentation provoque une décontextualisation des données (Savoie-Zajc, 2000).

Puis, chaque indicateur est classé en fonction de deux caractéristiques : la fréquence et l'intensité verbale. Le classement s'est fait selon une analyse fine du vocabulaire utilisé comme le mentionne Bardin (Bardin, 2013). Les résultats de ce croisement classe les indicateurs entre

trois catégories : fort, moyen ou faible. Un tableau synthétise la classification faite (Annexe E) et un autre tableau reprend les trois hypothèses et les résultats des dimensions (Annexe F). Chaque cas d'étude est représenté avec les catégories par statut permettant de lire les résultats par hypothèse. Cette étape a permis d'ajuster les hypothèses de recherches en fonction des résultats obtenus et de faire un processus itératif.

Par la suite, à l'aide du logiciel MAXQDA, les dimensions sont analysées distinctivement et les résultats des cinq études de cas sont discutés.

4.3 Cas d'études

Cette partie se concentre sur le portrait des cas d'études. Au nombre de cinq, les cas d'études sont toutes des communes vaudoises de type rural. La carte ci-dessous les localise (Fig. 9). Elle est suivie d'une brève description des cas d'études comprenant quelques données contextuelles et l'état de la procédure. A la fin du chapitre figure un tableau (Tab. 2) synthétisant des points clés par études de cas.

Localisation des cinq cas d'études

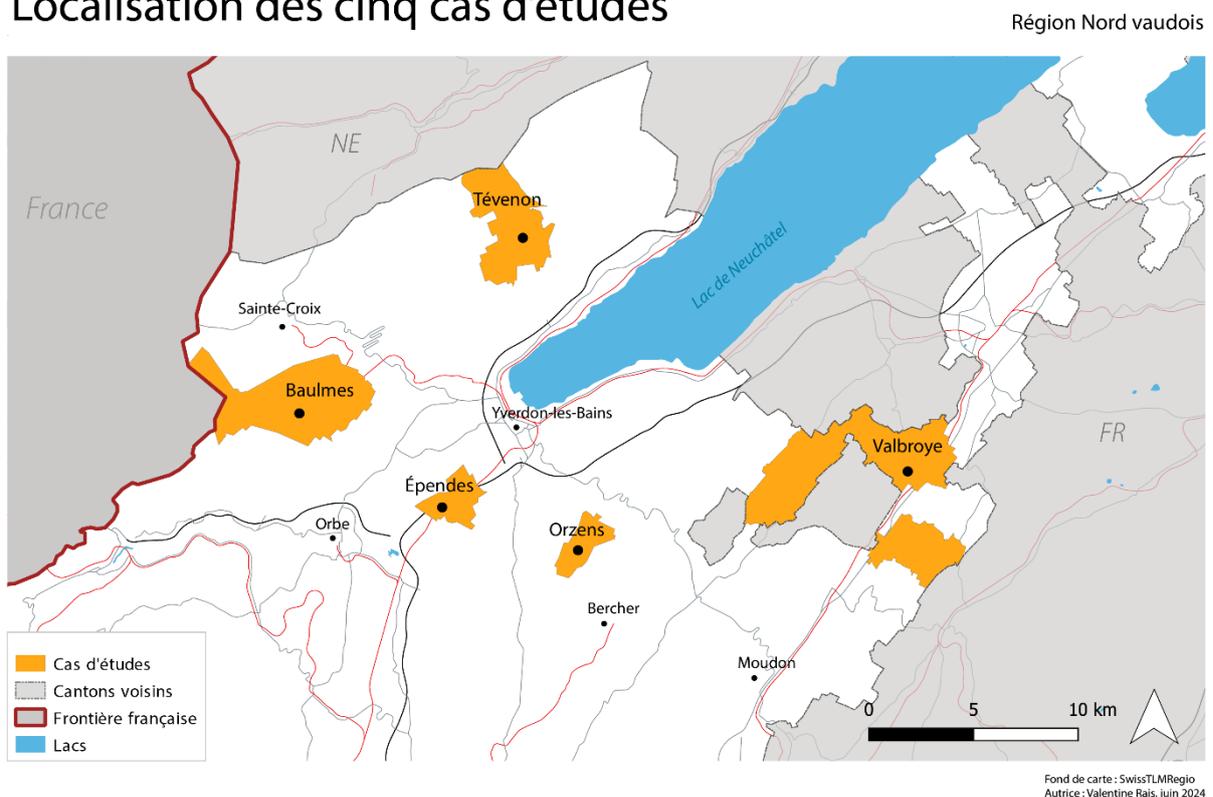


Figure 9 : Localisation des cas d'études

4.3.1 Valbroye - Hors centre

Comme présenté lors de la méthodologie, le cas d'études comprend uniquement le secteur-hors-centre. Toutefois, au vu de la complexité de séparer certaines démographiques entre localité, le portrait se fait à l'échelle de la commune.

La commune de Valbroye est une commune située dans le district de la Broye-Vully. Valbroye est le fruit de la fusion de huit communes Cerniaz, Combremont-le-Grand, Combremont-le-Petit, Granges-près-Marnand, Marnand, Sassel, Seigneux et Villars-Bramard depuis le 1^{er} juillet 2011. Sa densité s'élève à 101,5 hab/km² en 2023 (Bureau Jaquiet-Pointet, s. d.).

La commune est majoritairement tournée vers les secteurs secondaires et tertiaires, ces secteurs représentent respectivement 40% et 42% des emplois en 2020. Le secteur primaire représente quant à lui 18% des emplois (Bureau Jaquiet-Pointet, s. d.). En termes de répartition sur le territoire communal, les localités de Marnand et Granges-près-Marnand représentent le centre de la commune englobant l'ensemble des services à la population.

Concernant les causes de la révision du PACom de Valbroye, la commune est surdimensionnée en zone à bâtir. Cela veut dire que la capacité d'accueil est supérieure au besoin qui est autorisé pour cette commune. L'entier de la commune de Valbroye a été mis en zone réservée dès 2018. La zone réservée faisant référence à l'article 46 de la LATC rend impossible toutes constructions sur le territoire durant un délai de 5 ans qui peut être prolongé de 3 ans supplémentaires. Ensuite, la procédure de révision du PACom a débuté en novembre 2018 où l'examen préliminaire a été envoyé aux services cantonaux. Ayant reçu un préavis positif en juin 2019, l'examen préalable a été envoyé en septembre 2021 aux services cantonaux qui a été retourné en mars 2022. La mise à l'enquête, dont la durée est de 30 jours, a duré du 21 juin au 20 juillet 2023. Une séance d'information à la population s'est déroulée un jour avant le début de la mise à l'enquête. Cette séance d'information s'est déroulée en présence des deux mandataires qui gèrent les deux secteurs de la commune. Durant la durée de la mise à l'enquête, plusieurs permanences se sont tenues en présence des mandataires et des Municipaux. Puis les séances de conciliation se sont déroulées durant l'automne 2023. Le projet a reçu 31 oppositions. Aujourd'hui, la procédure est en attente des décisions de la Municipalité concernant les oppositions des citoyens dans le cas où une enquête complémentaire aurait lieu. Durant l'ensemble de la procédure, la Municipalité a tenu à informer les propriétaires touchés par un changement d'affectation et s'est entretenue à plusieurs reprises en particulier avec eux (Bureau Jaquiet-Pointet, s. d.).

4.3.2 Baulmes

La commune de Baulmes est une commune située au pied du Jura dans le district du Jura – Nord vaudois et l’altitude du territoire varie entre 634 m à la gare et 1559 m aux Aiguilles de Baulmes (Commune de Baulmes, 2024). Baulmes possède différents services à la population comptant ainsi une fromagerie, un temple, plusieurs restaurants, une boulangerie et plusieurs entreprises dans le secteur primaire.

Baulmes est surdimensionné et une révision du PACom a été demandée. Cette dernière a débuté en janvier 2019 lors de l’envoi de l’examen préliminaire aux services cantonaux. Le retour de l’examen préliminaire était positif et date de juin 2019. S’en est suivi plusieurs séances de coordination entre les services cantonaux sur la thématique des dangers naturels et le patrimoine bâti avant que l’examen préalable ne soit transmis aux services cantonaux en juin 2021. La réception de l’examen préalable en janvier 2022 a permis de mettre à l’enquête publique du 11 janvier au 9 février 2023. La séance publique destinée à la population s’est déroulée le 6 janvier 2023. Durant la mise à l’enquête, 6 oppositions ont été déposées. Aujourd’hui, la procédure est en cours de décision pour savoir si la Municipalité décide de faire une enquête complémentaire (Bureau Jaquet-Pointet, s. d.)

4.3.3 Épendes

La commune d’Épendes se situe entre Chavornay et Yverdon-les-Bains à une altitude de 445 mètres. La surface du territoire communal représente 481 hectares et 338 habitants y résident (UCV, s. d.-a). Elle fait partie du district Jura Nord-vaudois.

A l’instar des autres cas d’études, Épendes est surdimensionnée en zone à bâtir. Cela veut dire que la capacité d’accueil est supérieure au besoin qui est autorisé pour cette commune. Cette révision de PACom a débuté en juin 2019 lorsque l’examen préliminaire a été envoyé aux services cantonaux. Ces derniers l’ont retourné en septembre 2019. L’examen préalable a été envoyé en août 2021 à l’issue de plusieurs coordinations avec les services cantonaux. En février 2022, l’examen préalable a été retourné ce qui a permis le début de la mise à l’enquête le 4 mars 2023 jusqu’au 4 avril 2023. Préalablement une séance d’information à la population avait été organisée le 25 janvier 2023 dans le but d’informer et d’écouter la population avant la mise à l’enquête. Durant la mise à l’enquête, une permanence a été mise en place pour des questionnements sur la procédure en cours. Il découle une seule opposition de la mise à l’enquête. Aujourd’hui le dossier est en attente d’approbation des services cantonaux (Bureau Jaquet-Pointet, s. d.)

4.3.4 Tévenon

La commune de Tévenon située sur le versant sud du Jura au nord d'Yverdon-les-Bains résulte de la fusion des quatre communes qui sont Fontanezier, Romairon, Vaugondry et Villars-Burquin. Cette fusion a été votée le 29 septembre 2009. Lors de la fusion, Villars-Burquin comptait 556 habitants, Vaugondry 38 habitants, Romairon 39 habitants et Fontanezier 63 habitants (Pellaux, 2010). Aujourd'hui la commune fusionnée compte 865 habitants et la localité de Villars-Burquin est considérée comme le centre de la commune (UCV, s. d.-c). Étant majoritairement un territoire de montagne, l'altitude moyenne est de 738 mètres.

La commune de Tévenon est surdimensionnée en zone à bâtir. Cela veut dire que la capacité d'accueil est supérieure au besoin qui est autorisé pour cette commune. Dans un premier temps, la commune a eu une zone réservée dès le mois d'octobre 2016. Dans la foulée, la révision du PACom a débuté avec l'envoi de l'accord préliminaire en juin 2016 aux services cantonaux, puis l'examen préalable en février 2018. S'en est suivi un examen préalable complémentaire envoyé en juin 2019. Le PACom a été mis à l'enquête du 18 janvier 2020 et 18 février 2020. La séance d'information à la population s'est déroulée durant la mise à l'enquête. Durant cette mise à l'enquête, 30 oppositions ont été déposées. Par la suite un examen préalable complémentaire et une mise à l'enquête complémentaire ont été faits durant l'année 2021. Lors de la votation au Conseil général le 4 mars 2021, le PACom n'a pas été accepté. M. Pierre Ihmhof, directeur général de la DGTL en ce temps-là, avait participé à une séance d'information durant le mois de mai 2021 dans le but de communiquer à la population les justifications de la révision du PACom et du dézonage. Le 20 mai, à la suite d'une très longue séance du conseil général, le PACom a été voté (Greco, 2021). Ensuite, 6 recours ont été déposés à l'encontre du PACom et ont été traités par la Cour de droit administratif et public. Cette dernière a refusé les recours impliquant ainsi une mise en vigueur du plan le 31 octobre 2023 (Bureau Jaquet-Pointet, s. d.).

4.3.5 Orzens

Orzens est une commune du district Jura-Nord Vaudois situé sur le plateau entre Yverdon-les-Bains et Echallens. Elle situe à une altitude de 627 mètres et sa superficie est de 420 ha. Sa population est au nombre de 214 habitants (UCV, s. d.-b).

La commune d'Orzens est surdimensionnée en zone à bâtir. Cela veut dire que la capacité d'accueil est supérieure au besoin qui est autorisé pour cette commune. La révision du PACom a débuté par une volonté communale de créer une zone réservée en décembre 2016. Par la suite en printemps 2017, le canton a bloqué les permis de construire ce qui impose l'application de

la zone réservée. Sa mise à l'enquête s'est déroulée du 3 mars au 3 avril 2018. Par la suite l'examen préliminaire a été envoyé en septembre 2018. L'examen préalable a été envoyé en juillet 2020 et il est revenu en février 2021. Enfin l'enquête publique s'est déroulée du 25 janvier au 23 février 2023. Durant cette enquête 23 oppositions ont été déposées. En mars 2024, un examen préalable complémentaire a été déposé à la suite des séances de conciliation (Bureau Jaquet-Pointet, s. d.).

Communes	Valbroye	Baulmes	Épendes	Tévenon	Orzens
Population de la commune	3'362	1'156	338	865	214
Taille de la commune en ha	1'222	1'746	421	1'426	341
Durée du PACom	2018 – aujourd'hui	2019 – aujourd'hui	2019 – aujourd'hui	2016 - 2024	2018 – aujourd'hui
Séance d'information à la population	Avant la mise à l'enquête	Pendant la mise à l'enquête	Avant la mise à l'enquête	Pendant la mise à l'enquête	Pendant la mise à l'enquête
Nombres d'oppositions	31	6	1	30	23
Réduction de la capacité d'habitants	862	210	24	490	212
Hectare de zone à bâtir réduite	22,15	2,02		8,9	3,95
Zone réservée	Oui	Non	Non	Oui	Oui

Tableau 2 : Synthèse des cas d'études

Le tableau ci-dessus synthétise les cas d'études en mettant en évidence certains éléments clés. Les deux premières lignes font un bref rappel des données chiffrées de la commune, incluant sa superficie et la taille de sa population. Ensuite, les détails du PACom sont abordés : sa durée afin d'évaluer l'état d'avancement, à quel moment la séance d'information pour la population a eu lieu et le nombre d'oppositions à l'issue de la mise à l'enquête. La réduction de la capacité d'habitants fait référence au dézonage effectué, puisque dans le canton de Vaud, le surdimensionnement se mesure par habitant et non par superficie. Le nombre d'hectare de zone à bâtir dézonés est indiqué et la présence ou non d'une zone réservée antérieurement (Bureau Jaquet-Pointet, s. d.).

5. Analyse

Dans ce chapitre, les résultats provenant des entretiens sont traités. La première partie (5.1.) se focalise sur l'analyse mono-variée des dimensions. Chaque dimension est décrite succinctement. La structure du chapitre 5.1 reprend les cinq concepts-clés figurant à la figure 5, puis se divise en dix dimensions. Neuf dimensions font référence aux concepts-clés. Une dimension supplémentaire est analysée englobant les résultats n'étant pas compris dans la grille d'analyse mais étant important de relever. Cette dimension discute des héritages politiques. Parmi les sous-chapitres, chaque dimension est discutée entre les différents cas d'études et des nuances peuvent être relevées. La deuxième partie (5.2.) répond aux trois hypothèses dans le but de les confirmer ou non.

5.1 Analyse mono-variée des dimensions

5.1.1 Conflit de procédure

Le premier concept analysé est celui du conflit de procédure. Il est nécessaire de faire un bref rappel de ce concept. Ce dernier se réfère à une situation où un conflit est déclenché sur la base d'un manque soit de transparence de la procédure soit d'intégration de la population dans l'ensemble de la procédure, créant ainsi deux dimensions différentes. Les conséquences de ce type de conflit sont un manque de confiance de la population, un désintérêt au projet ou encore une opposition au projet.

5.1.1.1 Transparence de la procédure

La transparence de la procédure fait référence à la transparence de la prise de décisions au sujet du PACom. C'est un processus mis en œuvre pour véhiculer les informations de manière claire et accessible. Ainsi la manière dont les décisions ont été prises est facilement compréhensible. La participation quant à elle fait référence à un espace d'expression et de considération de la population durant le processus. D'une certaine manière, la population est intégrée dans le processus décisionnel par le biais d'un acte volontaire des politiques.

La dimension de la transparence de la procédure est subdivisée en plusieurs indicateurs. Au vu de la longueur du processus de révision d'un PACom, nombreux sont les événements où l'information peut être diffusée au sujet de l'avancement du PACom, ses impacts ou le résultat

final. La figure suivante synthétise la structure du chapitre avec les cinq canaux de diffusion de l'information (Fig. 10).



Figure 10 : Structure du chapitre 5.1.1.1

Premièrement, ce qu'il paraît important de relever d'un point de vue générale et qui justifie le focus sur la communication, c'est la nécessité d'informer et d'expliquer à la population la procédure du PACom et ce qui en découle afin d'optimiser sa compréhension. Comme le souligne le syndic d'Orzens, certains habitants se plaignent ou sont contrariés par le nouveau plan, sans en comprendre pleinement les tenants et les aboutissants.

« Ils [les habitants] ne se rendent pas compte qu'il faut que le PACom entre en vigueur. Puis c'est des fois les mêmes qui sont opposés parce qu'ils se disent, je ne me reconnais pas dans le PACom. (...) Certains ne se rendent pas compte qu'en fait, il faut avancer pour pouvoir réaliser certains projets. » (Syndic Orzens)

« Et donc, on a dû expliquer aux gens pourquoi. Certains ont compris quand même que cette zone de verdure était une utopie, était une mauvaise direction. Mais c'est vrai que certains les habitants de la population, en tout cas un ou deux qui sont venus m'approcher, m'ont dit « Mais il y avait quand même une autre solution que ce que vous avez mis à l'enquête. ». » (Syndic Orzens)

Cet effort de communiquer est primordiale dans un processus d'une telle envergure. L'enjeu réside dans la complexité des intérêts compris dans le PACom qui sont difficilement conciliables et compréhensibles par la population, même si le but est de communiquer cette information de manière claire. C'est ainsi que la forme et le contenu de la communication sont nécessaire d'être qualifiés.

« Il y a tellement d'intérêt en jeu dans un PACom et d'éléments dont il faut tenir compte, c'est extrêmement compliqué. Il y a des oppositions, c'est extrêmement compliqué à mettre en place et puis c'est encore plus compliqué à expliquer. Tout ce dont vous devez tenir compte pour établir votre PACom, on fait toutes les couches successives et voilà, le problème c'est que le canton, il y a cette limite d'habitants qui vient en plus, mais quand vous devez expliquer aux gens de tout ce que vous devez tenir compte, c'est impossible quoi, c'est impossible. » (Syndic Baulmes)

Concernant les différents moyens de communication utilisés par les communes, au nombre de cinq, nous discuterons dans un premier temps de la prise de contact avec les propriétaires touchés par la Municipalité, puis de la communication avec le Conseil. Ensuite seront abordés l'envoi du tout-ménage destiné à la population, la séance d'informations et enfin la communication fournie par les syndics auprès de la population.

A) Le premier moyen est celui de la diffusion d'informations, destiné uniquement aux propriétaires touchés par la révision du PACom. Cette prise de contact se fait par le biais de la Municipalité, dans l'ensemble des cas en amont de la mise à l'enquête. La première forme de prise de contact se fait sous le prisme d'une communication informelle et affirmée auprès des propriétaires. Comme le souligne l'auteur de la citation ci-dessous, cette prise de contact a été possible d'une part par sa relation avec la population (Chap. 5.1.4.1) et d'autre part par sa présence déjà quelques années auparavant dans le tableau politique local. De plus, la manière pratiquée a selon lui permis à ce que la population réagisse bien aux nouvelles annoncées par la suite concernant les changements d'affectation opérés.

« J'avais anticipé de manière informelle auprès des propriétaires de terrain qui n'étaient pas bâtis à un certain temps, en leur disant "maintenant ou bien vous construisez ou bientôt tant pis pour votre terrain." Et puis c'est peut-être de la relation aussi avec les citoyens ou avec la commune, mais c'est vrai que ce travail, il a été fait et puis il y a quatre ou cinq ans, il y a eu cinq autres ou soixante logements d'un coup qui sont arrivés sur la commune parce que les gens avaient pris conscience de cet élément. » (Syndic Baulmes)

Tandis qu'une autre commune a pris contact de manière plus formelle auprès des habitants touchés en leur envoyant un courrier pour les prévenir du changement d'affectation de leur parcelle proposant ainsi une autre forme de prise de contact. Toutefois, cette démarche s'est déroulée avant le début de l'enquête, octroyant des informations à certains habitants considérés comme impactés. Bien qu'aucune obligation légale ne demande que la population soit avertie en amont, un propriétaire touché a relevé qu'il n'avait pas été informé et a d'ailleurs fait opposition.

A contrario la commune de Tévenon a privilégié ne pas consulter ses habitants ayant des surfaces à bâtir en amont au risque de devoir faire un choix subjectif quant aux secteurs dézonés ou non. Par ailleurs, la Municipalité a choisi d'adopter une posture complètement neutre et objective durant cette procédure.

« Vous avez une dizaine, quinzaine, vingtaine de parcelles. Vous avez pris contact avec les propriétaires. Celui dit oui il dit dans 3 ans, dans 5 ans dans 8 ans et on vous dit sur les 20 vous pouvez choisir 5. Vous choisissez qui ? Donc nous on a fait une checklist à l'époque en disant sur les parcelles à l'intérieur de la zone déjà aménagée, selon quels critères on choisit les parcelles que le canton entre guillemets nous a attribuées en nombre, il a dit entre 7 et 8 de mémoire. Et après on a fait une liste. » (Syndic Tévenon)

Dans le cas présent le syndic de Tévenon expose le point de vue de la Municipalité lors du choix des parcelles ayant la disponibilité des terrains. Cette spécificité offre aux propriétaires la possibilité de construire sur leur parcelle dans un délai de 7 à 12 ans, variable selon le règlement, sous peine d'être taxés, voire dézonés, selon l'art 52 LATC. Cette citation ci-dessous représente bien le choix municipal d'être objectif.

« Et puis après, voilà, sans tenir compte des propriétaires et de leur éventuelle volonté de construire, parce que je reste convaincu, sinon vous ne pouvez que perdre. » (Syndic Tévenon)

Quant à Épendes, le processus de prise de contact en amont avec les propriétaires n'a pas pu être clairement défini. Cependant la séance d'information s'étant déroulée préalablement à la mise à l'enquête, l'ensemble des propriétaires a été informé de la nouvelle affectation de leur parcelle. Par conséquent, certaines des doléances ont été intégrées au PACom (Chap. 5.1.1.2).

B) Le deuxième moyen de communication sur l'avancement du PACom se déroule lors des séances avec l'entité législative de la commune. En effet, le Conseil communal ou général (Chap. 5.1.1.1) fait office de transmission d'informations entre la population et l'organe exécutif. Par exemple à Baulmes, le syndic indique clairement que la population était au courant grâce au Conseil communal, bien que l'ensemble de la population n'y soit pas présent par définition.

« Etant donné que c'était chaque fois des crédits d'études qu'on déposait au conseil communal, la population était informée au démarrage du projet. De chacun des trois projets successifs, la population était informée » (Syndic Baulmes)

Aspect que le syndic d'Orzens approuve également en expliquant que « lors des séances de Conseil Général, c'était l'occasion de présenter l'avancement de la procédure ». D'ailleurs le syndic d'Orzens discute de « légitimité » du Conseil d'être au courant. Et ce d'autant plus, car

le Conseil statuera sur les demandes de crédit faite par la Municipalité pour l'avancement de la révision. Il convient de préciser que comme le décrit bien le syndic de Tévenon, lors de la présentation de l'avancement de la procédure au Conseil, les éléments présentés n'étaient « *pas dans le sens du fond mais plutôt de l'agenda et de la procédure.* » ce que nous pouvons traduire par la forme de la révision. L'information transmise était à titre indicative, et les détails de la démarche n'étaient pas communiqués. Les détails discutés pourraient inclure des informations précisant quelle parcelle est dézonée ou non.

C) Le troisième moyen de communication fréquemment utilisé par les communes est le tout-ménage ou le journal communal envoyé aux habitants. Un tout-ménage est un petit document rédigé à destination des habitants les informant des nouvelles de la commune à une fréquence variable, mensuelle ou bimensuelle. Dans le cadre de cette recherche, ce tout-ménage a deux fonctions. La première est d'informer la population de l'avancement du projet « *On a toujours fait un petit encart PACom, L'état de la procédure et ainsi de suite.* » (Syndic Valbroye) ce qui est le cas à Tévenon et à Valbroye. La deuxième fonction est d'annoncer la séance d'information et la mise à l'enquête du PACom.

D) Nous abordons le quatrième moyen de communication. La séance d'information à la population est une séance systématiquement proposée par le bureau d'études dont le contenu est sensiblement similaire entre les communes. Cette séance se déroule soit quelques semaines avant la mise à l'enquête, soit durant la mise à l'enquête, selon le choix municipal. Elle a pour but d'expliquer les principes de la LAT, les enjeux, l'obligation légale de réviser le PACom et les étapes de la procédure. Cette étape dans la révision d'un PACom représente une première rencontre entre la Municipalité, le bureau d'études et la population de manière formelle. Cette séance permet de donner un premier aperçu du ressenti de la population et de la relation entretenue entre les partis prenantes au projet. En effet, parmi les cas d'études, certaines séances se sont déroulées dans un contexte plutôt tumultueux où les habitants se sont plaints ouvertement de cette révision, de la Municipalité et du Canton.

« C'était une séance qui n'était pas tendue, mais disons que, bien sûr, ce projet, comme je l'ai dit avant, ne fait pas l'unanimité, et au sein de la population non plus. Et donc, parmi les personnes présentes lors de cette séance, certains ne s'y reconnaissaient pas du tout. Certains se sont levés plusieurs fois ou en tout cas ont pris la parole plusieurs fois pour expliquer tout le mécontentement qu'ils avaient. » (Syndic Orzens)

« Oui, très très houleuse. Franchement, c'est la première que j'ai faite, elle était longue et houleuse. Ça a été chaud » (Chef de projet Tévenon)

Toutefois, à Épendes, aucun commentaire n'est à relever, mais le chef de projet souligne l'engouement de la population à la fin de la séance. Cette séance est divisée entre le temps de

présentation pour l'ensemble de la population et le temps à la fin de la séance pour les questions privées des habitants où des informations ciblées sont données.

La présence de la population à cette séance d'information publique relève également un point intéressant. Par exemple, à Orzens environ 25% de la population était présente. Tandis qu'à Épendes, environ 19% de la population était présente. Pour la commune de Tévenon, le chef de projet parle de « *beaucoup de participants*. » et d'une séance « *très très suivie avec vraiment une grosse, grosse, grosse influence* » pour qualifier de la présence de la population. Tandis qu'à Baulmes, qui comptabilise environ 1'100 habitants, il n'y avait que 30 habitants dans la salle communale prévue à cet effet « *il n'y avait personne, c'était désert, quoi.* » (Chef de projet Baulmes). Il faut considérer également qu'aujourd'hui, il n'est pas évident de mobiliser les habitants pour assister aux séances d'informations, à part si cela les concerne directement, et surtout sur le plan financier. Toutefois le sujet du PACom serait une thématique unique en termes de mobilisation des habitants, argument qui peut se retourner également contre la Municipalité en cas de mobilisations à l'encontre du projet.

« C'est toujours complexe de mobiliser les gens. Vous savez, toutes les séances d'information qu'on a faites, mises à part celles du PACom à la mise en enquête où la salle était comble, mais on en a fait pour des oppositions aux antennes 5G collectif, des trucs comme ça. Ils sont 180 à signer une pétition à une opposition collective. Vous faites une séance d'information, il y a douze personnes plus la municipalité qui est là. C'est toujours compliqué. C'est pour ça que je dis, tant qu'on ne touche pas le porte-monnaie et la propriété individuelle, les gens ne se bougent pas trop. C'est peut-être un phénomène de société. » (Syndic Valbroye)

Bien que le fond de ces séances ne puisse être grandement modifié car il décrit la LAT et ses aboutissants, la forme varie parfois. Le premier aspect variable est la répartition de la prise de parole face au public entre les Municipaux et le bureau d'études. Notons que les communes d'Orzens, d'Épendes, de Valbroye se sont montrées particulièrement investies durant cette séance en souhaitant prendre la parole et en soutenant le projet ouvertement. La commune d'Orzens a d'ailleurs souhaité la présence d'une docteure en droit afin de présenter l'obligation légale de la révision du PACom, bien que son discours fût vite balayé par certains selon le syndic.

La Municipalité de Valbroye a souhaité montrer son engagement, ses responsabilités et ses connaissances sur le projet « *en ayant cette volonté de se mouiller quand même* » (Chef de projet Valbroye), chose qui ne se passe pas partout comme ça.

Puis, cette prise de parole communale n'est pas sans conséquences comme le souligne également le syndic de Tévenon qui explique avoir utilisé des termes que l'on définirait comme trop brutes et maladroits face à la population.

« J'ai dit si on voulait respecter les directives du canton, on devrait tuer des gens et démolir des maisons. Ça peut être un peu mal choisi mais juste pour vous montrer si on devait respecter les directives on devrait effectivement faire marche arrière. » (Syndic Tévenon)

Tévenon a décidé de faire la séance d'information pendant la mise à l'enquête à l'instar des autres communes hormis Épendes. Cette dernière est la seule commune à avoir effectué la séance d'information à la population avant la mise à l'enquête, donnant l'opportunité aux habitants d'être entendus et que leurs remarques d'être potentiellement intégrées (Chap. 5.1.1.2).

« Nous l'argument c'était, mais vous devez d'abord connaître la matière ou le sujet. Donc d'abord étudier les documents, finalement, avant de savoir de quoi il s'agit. » (Syndic Tévenon)

Mais bien que dument justifié, un opposant a reproché que la séance d'information se soit tenue trop tardivement, car elle s'est déroulée 10 jours après le début de l'enquête.

E) Enfin le dernier moyen dont l'information peut être transmise est par le biais des élus directement auprès de la population. Cette variable est difficilement mesurable lorsque les rapports entre la population et la Municipalité sont étroits, tels que dans les cas d'études présentement. Le terme « proximité sociale » est défini dans ce cadre comme l'ensemble des interactions rapprochées entre et au sein des habitants des communes sélectionnées, où la taille de la population occasionne des probabilités de rencontres plus fréquemment que dans des communes moins denses. Toutefois, deux syndics ont souligné qu'ils font une distinction des sujets de conversation traitant des affaires communales et ceux portant sur d'autres sujets. En cas de rencontre avec un habitant intéressé à poser des questions lors d'événements publics, un syndic propose un rendez-vous pour discuter des affaires communales. Tandis que l'autre syndic prend la parole sur ce sujet en maintenant son statut et ses réponses en tant que syndic et ne prêtant pas répondre à titre privé.

« Ça ne me posait pas de problème qu'on mélangeait les deux choses. Après, j'ai quand même essayé de faire la part des choses. Si on était dans une soirée X, je ne voulais pas discuter de « oui, alors moi j'aimerais bien faire ça ». Je me suis dit « écoute, si on peut discuter de ça une autre fois, on a une soirée XY ou une manifestation autre, je n'aimerais pas forcément parler maintenant du travail de la municipalité ». » (Syndic Tévenon)

Parmi les cas d'études, dans deux communes des conflits proviennent d'une critique directe envers la Municipalité, et plus spécifiquement envers le syndic. En effet, le syndic est particulièrement attaqué pour des raisons privées ou pour sa fonction. Plusieurs prétextes sont avancés pour justifier l'opposition qui « critique la manière de faire le PACom (Syndic Tévenon) ». L'argument premier est que le « travail est mal fait » (syndic Tévenon).

« C'est une affaire personnelle. Ils n'ont pas apprécié comme quoi j'étais élu syndic en 2016. » (Syndic Tévenon)

Cet aspect est souligné également dans la commune d'Orzens où le syndic relève qu'un opposant était clairement contre la Municipalité et l'ensemble des décisions prises. Ces deux cas de figure sont inclus dans la réflexion des conflits de procédure, car les personnes étant absolument contre la Municipalité critiqueront l'ensemble des actions entreprises par la Municipalité que cela concerne la procédure ou l'affectation de certains terrains dans le cadre du PACom.

Pour conclure, ce premier chapitre sur la transparence de procédure montre une diversité d'approche notamment sur la forme pour expliquer de quelle manière les décisions sont prises. Les distinctions entre les méthodes employées mettent en lumière les différentes postures des Municipalités sur leurs rôles, celle de la population et de l'organe législatif. On distingue également les prémisses d'une relation plus étroite entre certaines communes avec sa population.

5.1.1.2 Participation de la population

L'autre aspect abordé dans le conflit de procédure est la question de la participation de la population dans la procédure dont une dimension est créée. Il est important d'intégrer la population afin d'assurer l'acceptation des décisions par la population.

Durant la révision d'un PACom, comme présenté en introduction (Chap. 1.2.3), un temps obligatoire est dédié aux remarques des habitants lors de la mise à l'enquête. Toutefois, d'autres pratiques sont également possibles au bon vouloir des Municipalités. Dans le cadre de cette étude, nous pouvons constater une divergence de pratique et nuancer les méthodes empruntées par les communes concernant la participation de la population.

Dans un premier lieu, lorsque la question de l'intégration de la population durant la procédure est abordée, l'aspect de la légitimité des choix décisionnels est souvent relevé. En tant que syndic, la position politique justifie les décisions entreprises. L'argument que la conception du PACom est à la charge de la Municipalité et non à la population revient fréquemment. Cet aspect est renforcé par le contexte politico-conflictuel dans certaines communes. En effet, engager un processus de consultation en amont de la mise à l'enquête occasionnerait une conflictualité supplémentaire au vu des relations existantes entre la Municipalité et la population, ou uniquement au sein de la Municipalité.

« La question s'est posée, mais vu le contexte houleux à Orzens, où c'était quand même très émotionnel, où on avait des personnes qui étaient quand même contre. On s'est dit c'est de la responsabilité à la Municipalité, je reviens à la charge, mais également dans le cadre de la procédure si on veut bien. Ce point effectivement pourrait entrer en ligne de compte mais ça aurait pu entraver les démarches de la municipalité. Dans le sens où on s'est déjà posé cent mille fois certaines questions. Vous aurez compris qu'à 5 c'était difficile d'avoir l'unanimité. On n'a d'ailleurs jamais eu depuis 2021. Donc, en rajouter une couche avec certains, qui d'ailleurs seraient toujours été les mêmes, vous aurez dit, "vous faites ça, moi je vous tire dessus", ça ne va jamais aller. Ça aurait rajouté des tensions, de la pression, et puis finalement, ça n'aurait rien changé à la fin, à mon avis. » (Syndic Orzens)

A la suite des oppositions, la population a la possibilité de susciter des modifications au plan dans le cadre d'une enquête complémentaire. En effet, la Municipalité statue sur les oppositions et peut effectuer une enquête complémentaire durant laquelle des modifications au plan et au règlement sont apportées. Cette procédure supplémentaire et courante ne relève en rien d'une faiblesse de la réalisation d'un PACom, mais bien de corrections du plan à posteriori de la première enquête publique. Cet argument est par ailleurs soutenu par le syndic en notant l'importance des oppositions et l'intérêt porté par la Municipalité en réalisant une enquête complémentaire. De plus, le syndic émet un doute sur la question de la légalité de l'intégration de la population dans le processus de réalisation du PACom. En effet, selon la procédure de révision du PACom (Fig. 1) la population n'intervient jamais avant la mise à l'enquête.

La position de légitimité et d'inquiétude face à l'intégration de la population est également visible dans le cas d'études de Baulmes où une importance était donnée à présenter un dossier prêt à la population et que cette dernière ait un temps de réflexion.

« Mais au fait, à la fin, nous, on a été élus par la population pour faire le PACom, entre autres, parce que ça en vient à nous. Donc on le fait, on ne va pas demander à la population de le faire avec nous, parce que... Ça amène plus de problèmes, je suis sûr. » (Syndic Baulmes)

Il s'y ajoute la question de la méthodologie empruntée pour intégrer la population tout en respectant les bases légales et sans générer de la frustration. En effet, des préoccupations ont été soulevées quant à la possibilité que certaines remarques ne soient pas prises en compte, ce qui pourrait engendrer des oppositions et créer un ressentiment. De plus, cette manière de faire engendrerait des discussions avec chaque personne ayant émis des remarques ralentissant le processus.

Quant à la commune de Tévenon, elle n'a pas souhaité intégrer la population au risque de paraître partielle et de devoir se justifier par la suite sur des choix potentiellement subjectifs. La

configuration politico-confliktuelle engendre ce type de choix de méthodologie et de non-intégration de la population.

A Valbroye, la commune a choisi d'avertir personnellement sa population touchée par un changement d'affectation. Les propriétaires fonciers ont été informés et invités personnellement afin de discuter. Grâce à cette démarche, certaines doléances ont été intégrées au plan, faisant preuve de participation par la population et lui adjugeant un rôle notable dans la décision. La position de la Municipalité était d'expliquer aux propriétaires les modifications apportées à leur parcelle et d'entendre leur réaction. Le syndic souligne que la taille de la population de la commune permet de contacter l'ensemble des personnes touchées et d'avoir un contact étroit avec la population.

Bien que la procédure fût menée par la Municipalité, la commune d'Épendes a, à la suite de la séance d'information, modifié son plan sur deux points soulevés par deux habitants. Pour rappel, la séance d'information s'était déroulée quelques semaines avant la mise à l'enquête laissant à la Municipalité un temps de réflexion. La Municipalité avait reçu cinq remarques et a décidé d'en intégrer deux au plan en faisant des modifications avant la mise à l'enquête. Auparavant durant la procédure, un propriétaire foncier ayant une situation particulière souhaitait modifier l'affectation de sa parcelle. Une séance avant l'examen préalable s'était tenue en présence de la Municipalité et du bureau d'études afin de discuter des possibilités de modifications. A noter que lors de la mise à l'enquête, cette commune n'a eu qu'une seule opposition.

Ce chapitre sur la participation de la politique met en lumière des méthodes très clivantes. D'une part, certaines communes ne veulent pas intégrer la population durant la procédure, souvent à cause du contexte conflictuel déjà présent et estime que le temps de mise à l'enquête est amplement suffisant. L'aspect légal est discuté également sur la possibilité ou non d'intégrer la population en amont. Une commune a choisi de sonder ouvertement sa population sur le PACom, de recueillir leurs avis et de faire des modifications en conséquence. Et la dernière commune a plutôt ouvert la discussion au sujet du plan aux personnes impactées au début de la procédure.

5.1.2 Conflit substantiel

Dans cette partie, nous abordons la question de la conflictualité substantielle. Ce type de conflit remet en cause « *la nature de l'aménagement* » plutôt que ses conséquences (Dziedzicki, 2001). Cette dimension met en évidence les critiques portées sur les politiques publiques soit de manière générale soit sur deux critères spécifiques. Ces deux critères sont celui du coût financier qu'impose la révision du PACom aux communes et celui de la durée, notamment la

longueur de réalisation avant la mise en place du nouveau plan. Ces deux critères sont identifiés à partir des entretiens et de leur récurrence d'apparition.

5.1.2.1 Dénonciation des politiques publiques en vigueur

Pour débiter, abordons un moment significatif d'un cas d'étude, la commune d'Orzens, offrant un premier aperçu de cet indicateur. Un syndic a souhaité aménager des zones d'affectation qui étaient à l'encontre des directives de la DGTL compromettant l'approbation du plan par le Canton. Lors d'une discussion en séance de Municipalité, les avis contraires à ce plan étaient majoritaires. Le syndic comprit que la situation ne lui était pas favorable car il n'était pas soutenu majoritairement. La conséquence directe est que ce syndic a décidé de démissionner avec effet immédiat estimant qu'il ne se reconnaissait plus dans un autre projet conforme aux directives de la DGTL. Afin de contextualiser, le syndic en question ainsi que le bureau mandataire avaient élaboré un plan non-conforme que le syndic et une partie des habitants soutenait publiquement. Le syndic savait pertinemment que le plan ne répondait pas aux directives et avait été prévenu par le bureau mandataire. Cet exemple démontre à quel point les politiques en vigueur sont source de tension au sein de la population et entre les niveaux de gouvernance. Cela souligne également la forte opposition envers les directives cantonales, au point de quitter son poste d' élu local.

La méthode définie par le Canton de Vaud (chap. 1.2.1) a également été critiquée par deux communes notamment sur la question de minimum et maximum d'habitants par commune et par parcelle. En effet, dans le canton de Vaud, ce sont des mesures uniquement quantitatives basées sur la capacité d'accueil des habitants qui déterminent le potentiel de développement de la commune en termes de zone à bâtir. Cette méthode ne s'adapterait pas au contexte local. D'autres cantons ont élaboré un autre modèle plus souple qui se base non pas sur la population, mais sur les surfaces à bâtir restantes.

L'ingratitude perçue par le syndic en répondant aux critères de révision du PACom est visible également. En effet, cet exercice va à l'encontre du développement de la commune car il a pour objectif de réduire la zone à bâtir existante. La justification de cette privation de développement se base sur un manque de développement dans le passé. Il ne reste donc plus beaucoup de possibilités de développement.

« J'estime que l'aménagement du territoire va dans une mauvaise direction, qu'on est trop restrictif, et qu'on limite aujourd'hui le peu de ce qu'on a, parce qu'Orzens, c'est un village de 200 habitants, comme je l'ai dit avant, qui finalement a été très peu développé, de par ses mentalités arriérées et conservatrices.

(...) Et donc les gens n'ont pas voulu vendre ou ont voulu conserver du terrain pour leurs enfants. Alors que leurs enfants, finalement, étaient partis habiter ailleurs. Et donc, le terrain est resté inconstructible, contrairement à des villages comme Pomy, Suchy ou Essertines, où on construit un tour de bras. Orzens, c'est l'inverse. C'est construit peut-être 10 villas en 50 ans. Et donc, j'estime qu'aujourd'hui, on vient nous prendre le peu qu'on avait et finalement, on récompense les mauvais élèves. Pourquoi ? Parce que ces grands villages n'ont peut-être pas eu l'obligation de réduire leur zone à bâtir parce qu'ils avaient beaucoup construit et puis du coup, ils avaient moins de potentiel » (Syndic Orzens)

Outre le manque de possibilités d'extensions de la zone à bâtir, ce sont des conséquences socio-démographiques qui se révèlent. En effet, la population jeune souhaitant s'installer dans la commune n'a pas les mêmes choix d'habitation qu'auparavant, ne garantissant ainsi pas la présence de certaines tranches d'âges intéressantes pour la commune.

« C'est le sentiment qu'on a ici chez nous, que ce soit au niveau de la municipalité, au niveau de la population, au niveau de tout le monde. On est vraiment un peu frustrés, puis on ne se sent pas forcément soutenus par nos autorités cantonales, qui disent à la population, "oh, ce sont les communes qui décident, c'est la compétence communale." blabla blabla dans un cadre légal qui est à peu près grand comme ça alors bien sûr c'est de la compétence communale mais... » (Syndic Valbroye).

Le frein aux constructions dans les communes est un grief fréquemment utilisé pour protester, et ce car l'application de la LAT se ferait en faveur de l'arc lémanique, « de la ville ». Cette remarque fait référence à la perception que la LAT favorise davantage les centres urbains qui se situent autour de l'arc lémanique, au détriment des secteurs ruraux en périphérie concernant les possibilités de constructions.

Cette critique rejoint l'opinion que dans une petite commune rurale, les services cantonaux ne sont pas légitimes d'imposer des mesures restrictives. La méthode provenant des services cantonaux n'est ni adaptée ni appréciée par la population ce qui conduit à des critiques. A cela s'ajoute la revendication de l'autonomie communale remise en question. Cette plainte a été exacerbée parce qu'une commune a été une des pionnières à instaurer une révision du PACom en appliquant les directives de la DGTL. Par conséquent, la population estimait être lésée et la seule à endurer ça en comparant aux communes voisines.

« Mais on a eu un citoyen qui dit, « Ah, mais ça ne va pas, le Canton, ils n'ont rien à dire. Vous n'avez qu'à aller à Lausanne, taper sur la table, et puis après, c'est réglé. » Ça se faisait peut-être comme ça à l'époque, que le syndic ou le paysan allait à Lausanne, taper sur la table du conseiller d'État ou du responsable du département. » (Syndic Tévenon)

Parmi les dispositions à prendre lors de la révision d'un PACom, une des premières est la définition du crédit nécessaire pour réaliser le projet. Ces crédits votés par le Conseil sont budgétisés selon l'offre faite par le bureau d'études. Des demandes de crédits supplémentaires doivent être faites parfois en cas de demandes supplémentaires non-prévues par le canton. Trois communes ont relevé la charge financière qu'incombe la révision d'un PACom. Lorsque ce sont des petites communes, les montants financiers grèvent le budget annuel pénalisant la bonne réalisation d'autres projets.

De plus, les communes doivent souvent ajouter des études liées aux dangers naturels, relevé de la lisière de forêt, de la biodiversité et de la faune, entre autres, qui sont des aspects rentrant en compte dans un PACom.

« Les coûts qui explosent, ça aussi, c'est un aspect qu'on n'a pas abordé dans cette discussion, mais c'est... Je ne vais pas utiliser le mot de scandale, mais je le dirai quand même. Alors tant mieux pour des bureaux comme vous, mais pour dire par rapport au budget qu'on avait au préavis, ça a explosé parce que les règles du jeu, elles changent en cours de projet. (...) »

Au début, c'était un PACom ... c'est un projet de redimensionnement de notre territoire. Et même, je crois, on en a parlé au début peut-être, le projet de redimensionnement du territoire.

Puis finalement on fait la totale avec des études qui nous paraissent, enfin, à nous un peu pragmatiques. Alors c'est clair que je ne suis pas très vert dans mon orientation politique, mais il y a des études par rapport au couloir à faune, la biodiversité qui me ... [L'auteur n'a pas terminé sa phrase volontairement] » (Syndic Valbroye)

La durée de la révision d'un PACom a également surpris plusieurs élus. Il semble surtout que la durée estimée et annoncée n'était pas aussi longue qu'elle l'est en réalité. Un syndic explique que selon ses informations provenant du canton, le but initial du PACom était de redimensionner et réduire la zone à bâtir uniquement. Mais que par la suite, des demandes d'effectuer des études supplémentaires pour compléter le PACom ont été faites.

« Donc un projet qu'on avait pensé clôturer en une année et deux ans ça fait maintenant six bientôt six ans qu'il est ouvert et puis on n'est pas au bout de nos peines. Donc c'est un petit peu là où on était surpris. » (Syndic Valbroye)

Cet exemple met en lumière la réalité qui ne correspond pas aux attentes, ce qui peut générer de la frustration auprès des parties prenantes. On ressent également une mauvaise communication de la part du canton pointée du doigt par plusieurs communes. En effet, certaines communes semblent n'avoir pas totalement cerné ce que représente la révision d'un PACom et l'ampleur d'un tel processus. Une commune souligne également que des informations transmises via la presse, précisant quelles communes étaient surdimensionnées,

étaient fausses et induisaient en erreur les élus. Les communes peuvent se sentir aculées face à l'exercice de révision du PACom.

5.1.3 Conflit sur les incertitudes

Nous passons à présent aux conflits sur les incertitudes. Ce sont des conflits qui se fondent sur les craintes des habitants et des municipaux sur les conséquences d'un nouvel aménagement ou d'une nouvelle planification. Les craintes peuvent toucher autant les changements d'affectation que le changement de cadre de vie (Dziedzicki, 2001). Somme toute, ce sont des craintes concernant les résultats. Ce type de conflits est subdivisé en trois dimensions qui divisent ce chapitre : l'absence de contrôle, le périmètre de site et l'appréhension des conséquences.

5.1.3.1 Absence de contrôle

Premièrement, nous allons nous concentrer sur l'absence de contrôle dans la procédure par la population et la commune. Les premiers signes de craintes apparaissent lors de la séance d'information à la population. Systématiquement, la population présente lors de ces séances demande des clarifications sur des aspects qui concernent les parcelles et les futures possibilités de construction. Un temps est dédié à l'issue de la séance où les mandataires, parfois accompagnés de la Municipalité, répondent aux questions de la population de manière individuelle. Une thématique apparaissant fréquemment dans les questions est celle de l'espace réservé aux eaux (ERE). Aujourd'hui, un espace est alloué autour des cours d'eau pour leur développement et par prévention en cas de débordement. Cet espace est défini selon le débit, la largeur et des enjeux à proximité du cours d'eau. L'ERE est un espace inconstructible qui impacte donc les surfaces à bâtir. La définition de l'ERE est à la charge de la Direction générale de l'environnement (DGE) et ne découle pas d'une décision communale. Il n'y a aucune marge de manœuvre d'interprétation possible.

« Il y a pas mal de gens qui ont eu de la peine à saisir en fait le pourquoi du comment. Pourquoi on leur enlevait ça, est-ce que je vais devoir enlever ma place de parc par exemple, ce genre de truc » (Chef de projet Baulmes)

Une commune a particulièrement discuté en amont avec les propriétaires touchés en leur expliquant qu'il est nécessaire d'avoir un projet sur la parcelle pour ne pas être dézonné. Pourtant, malgré les avertissements et les explications, un propriétaire foncier averti s'insurge en étant dézonné bien qu'il soit en capacité suffisante pour agir contre ça en créant un projet sur sa parcelle.

Au niveau des élus, nous pouvons déceler également une influence provenant du pouvoir cantonal. En effet, bien que la révision du PACom soit à la charge des mains communales, le Canton édicte les directives et impose la révision. Dans une commune, le canton a imposé des

zones réservées cantonales et avertissait les communes qu'en cas de non-révision du PACom, il se chargerait de le faire. Cet argument mènerait à une configuration peu envieuse pour la Municipalité, car elle perdrait tout contrôle de la situation. De plus, la zone réservée cantonale représente déjà un obstacle conséquent pour la population qui est contrainte dans les possibilités de développement.

Cette même commune met l'accent sur la maîtrise des décisions prises au sein de la Municipalité vis-à-vis de la population. Étant appuyé par le mandataire pour l'élaboration du plan, le syndic explique qu'il est toutefois nécessaire de montrer à la population que les décisions prises proviennent de la Municipalité, et non uniquement du bureau mandataire. La Municipalité souhaite défendre sa population, considérant que cela fait partie du rôle en tant que Municipal ou syndic.

« Encore une fois on est à une échelle où on arrive à gérer ça à notre niveau, si on le veut, bien sûr. Mais j'ai toujours l'impression, que vis-à-vis des propriétaires, vis-à-vis de la population, de trop s'appuyer sur un mandataire, de tout donner clé en main au mandataire, les gens qui sont en face pensent facilement, alors c'est peut-être aussi notre mentalité broyarde dans les petits villages, mais voilà, ils ne maîtrisent rien, ils ont donné les clés à l'entreprise et puis ils se font filer n'importe quoi. Donc si on maîtrise notre dossier, c'est aussi pour ça que lors des séances de conciliation, on a beaucoup parlé, j'ai beaucoup parlé, c'est pour montrer aux gens qu'on maîtrise le dossier, c'est une décision municipale, mais ce n'est pas un béni-oui-oui à la proposition qui nous est faite par le bureau X ou Y. » (Syndic Valbroye)

Donc concernant la dimension faisant référence à l'absence de contrôle, on remarque que cela est implicitement relié à la relation entretenue avec le Canton. La commune est contrainte d'agir bien qu'on pressente que cela ne corresponde pas aux préférences locales. L'absence de contrôle ressenti par la population et la commune peut être exacerbé par la présence de zones réservées imposées car la population ne peut pas développer de nouveaux projets. Toutefois, il est nécessaire de préciser que le Canton joue le rôle de l'organe de contrôle en termes d'aménagement du territoire selon la LAT. Étant l'organe approuvant le plan final, le Canton se doit de mener les communes de manière juste au bout de ce processus.

Enfin, l'intérêt de montrer à la population que la Municipalité a la main mise sur les décisions donne une image transparente du processus décisionnel, reliant au chapitre 5.1.1.1.

5.1.3.2 Périmètre de site

Venons à la deuxième dimension qui traite des conflits sur les incertitudes. La question du périmètre du site est un aspect difficilement différenciable dans ce cadre d'étude. Somme toute, dans le cadre de la révision du PACom, dans la plupart des cas, les oppositions dénoncent

l'affectation d'une parcelle, et par conséquent dénonce le choix du site. Cependant dans la littérature (Dziedzicki, 2001), le choix du site prend comme exemple la localisation des sites industriels, ce qui n'est pas le cas ici. Toutefois il est possible de faire un parallèle, comme discuté ci-après.

À Orzens, une zone d'activités a été exclue du périmètre de révision. Et plusieurs oppositions ont porté sur cet aspect, où les auteurs ne comprenaient pas le périmètre de révision défini. A savoir que la zone artisanale n'a pas été incluse car elle est sujette au système de gestion des zones d'activités (SGZA) qui est un plan en cours d'élaboration à la charge de l'association pour le développement du nord vaudois (ADNV). La Municipalité a donc préféré exclure ce secteur dont la définition du statut dépend d'une autre planification régionale.

L'apparition du périmètre du site se remarque également dans deux autres cas d'études qui sont des communes fusionnées. Lors des oppositions, il arrive fréquemment que la population se sente victime de favoritisme envers la localité centrale de la fusion, celle-ci bénéficiant de plus de droits à bâtir selon leur opinion. La population considère que la Municipalité est biaisée et une perte de confiance s'instaure et divise davantage le territoire entre la périphérie et la localité centrale.

« Et puis après, s'il faut dire, voilà, maintenant, à Villars-Burquin, on peut encore construire, à Fontainezier, on ne peut plus construire du tout. Avant, il y avait des communes qui étaient autonomes, donc on aurait pu dire si vous restez autonome, vous aurez peut-être avec un PACom la possibilité de construire, ce qui n'est pas le cas, mais théoriquement c'est possible » (Syndic Tevenon)

Un argument trivial qui n'est pas systématiquement relevé lors des entretiens mais omniprésents dans les oppositions est lorsqu'un habitant perd des droits à bâtir sur sa parcelle en étant affecté en zone de verdure. Lorsque les habitants s'y opposent, le choix de localisation est fortement remis en question.

« Aussi les gens ils ne comprennent pas forcément, c'est ce que vous dites, ils ne comprennent pas forcément l'utilité des zones vertes, ils voient juste qu'ils peuvent plus construire quoi, et puis ils se braquent un peu vite. » (Syndic Baulmes)

La conclusion de ce deuxième chapitre sur les conflits sur les incertitudes focalisé sur le périmètre du site met en évidence que ce sont des aspects très précis qui sont source de conflits. Très souvent, bien que les choix restent d'ordre municipal, ce sont des obligations cantonales qui les imposent comme l'ERE, les zones de verdure et le périmètre du site du PACom. Ainsi, les sources de conflit ne sont pas véritablement résolubles dans le cadre présent. Un aspect relevable est la nouvelle configuration des localités pour les communes fusionnées. La situation

des fusions n'est pas anodine et relève un conflit antérieur de rivalité entre les localités qui apparaît surtout par la critique de l'application de la méthode cantonale qui avantagerait la localité centrale.

5.1.3.3 *Appréhension des conséquences*

Enfin, nous passons à la dernière dimension liée aux conflits sur les incertitudes qui est l'appréhension des conséquences du nouveau plan. Cette dimension est omniprésente lors des échanges entre la population, le bureau mandaté et la Municipalité, mais est considérée comme problématique uniquement lors des oppositions, car il se matérialise en tant que conflit.

Du point de vue des élus, la Municipalité d'Épendes prenait à cœur d'établir un plan « *qui n'embête pas les propriétaires fonciers par la suite* » (Chef de projet Épendes) et qu'elle ait la capacité de l'utiliser en comprenant tous ses aboutissants. Le chef de projet explique qu'à multiples reprises et à la demande de la Municipalité il a réexpliqué différents aspects du règlement, des affectations et de la procédure. Cette volonté et cette crainte de la Municipalité se sont révélées plus marquées à la suite de la séance d'information à la population où cinq remarques de la population leur sont parvenues. Une Municipalité souligne également la crainte des conséquences socio-démographiques de l'application du PACom comme cela a été discuté précédemment (Chap. 5.1.2.1). La principale crainte est que la population jeune souhaitant s'établir dans la commune en achetant une maison individuelle pour fonder une famille ne trouve pas de logements disponibles et soit contrainte de s'installer ailleurs. Ce type de population est particulièrement intéressante pour les communes fiscalement et socialement ainsi que pour l'implication dans les sociétés locales. Le départ de cette catégorie de population appauvrirait les communes sur plusieurs niveaux.

Au niveau de la population, à l'instar de l'ensemble des séances de population, un temps de discussion entre les mandataires et la population est prévu. Lors de ces séances, la population questionne les futures possibilités de construction. Le fond des questions est majoritairement l'enjeu pécuniaire. Les terrains représentent un projet de vie ou une rente à l'âge de la retraite.

Concernant la présence de la population durant la procédure et la représentation de l'appréhension des conséquences, un syndic exprime que « *Les gens, je ne vais pas dire qu'ils s'en fichent, mais ils sont assez indifférents à ce genre de procédure. Ils regardent un petit peu ce qui se passe chez le voisin, ils regardent un petit peu ce qui se passe chez eux, puisqu'ils ne sont pas directement concernés. On ne les entend pas, voilà. Ça résume un petit peu ce que je peux dire à ce sujet.* » (Syndic Valbroye). Cette citation met en relief que les remarques entendues proviennent principalement des personnes qui ne sont pas satisfaites et ne sont pas représentatives de l'ensemble de la population.

5.1.4 La proximité

Dans ce chapitre, nous abordons la notion de proximité organisationnelle et spatiale. Pour rappel, la notion de proximité spatiale discute de l'importance de la proximité spatiale entre deux entités sociales dans le but de faciliter les interactions. La notion de proximité organisationnelle met en lumière la proximité au sein d'une organisation, une association ou d'une communauté entre les membres qui faciliteraient les connexions au sein du groupe.

5.1.4.1 La proximité organisationnelle

La proximité organisationnelle, aussi appelée proximité organisée, questionne les relations entre les acteurs et le réseau préexistant. Dans le cadre de cette recherche, étant donné la pluralité d'acteurs concernés, plusieurs subdivisions de cette thématique ont été effectuées afin de mieux cerner la capacité d'interaction des différents groupes d'acteurs. Ces subdivisions visent à identifier et analyser l'ensemble des parties prenantes, de par leurs interactions et leurs contributions. Cela donnera une meilleure compréhension des dynamiques des relations entre les acteurs. Seront abordées dans l'ordre, les relations entre le bureau mandaté et la Municipalité ainsi que la population, puis entre la Municipalité et le Canton, le Conseil et la population et enfin la relation au sein de Municipalité et de la population (Fig. 11).

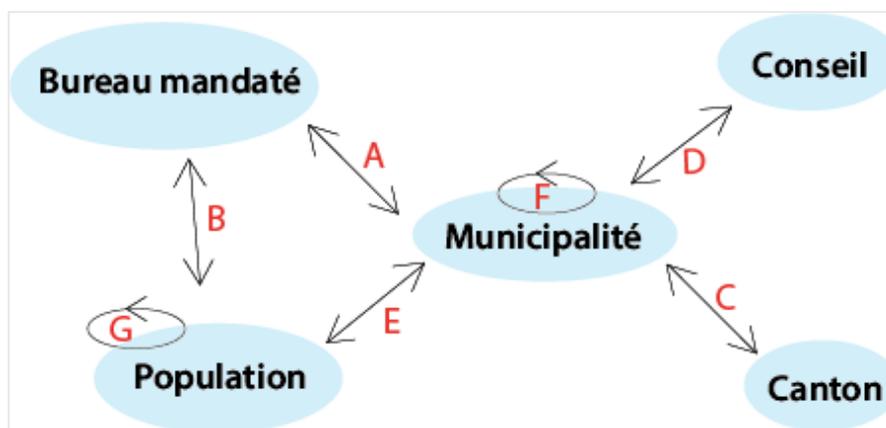


Figure 11 : Structure du chapitre 5.1.4.1

Commençons par les deux premières catégories de relations analysées : les relations qu'entretiennent le bureau d'études avec d'une part la population et d'autre part la Municipalité.

A) Concernant les contacts entretenus entre la Municipalité et le bureau d'études, un point de départ d'analyse pour l'ensemble des cas d'études est la manière dont la relation a débuté. Dans quatre cas d'études, une relation précédente avait été établie avant la révision du PACom, car le bureau avait conçu préalablement le plan des zones réservées ou le plan directeur communal. Dans l'ensemble des cas, bien qu'une offre ait été faite et qu'elle remplisse les critères de la Municipalité pour être validée, une relation de confiance préexistait notamment grâce aux autres services que la société mandatée propose en tant que géomètres brevetés.

Les échanges entretenus entre ces deux partis se font au gré de l'avancement du projet, étant plus intense à l'approche de la mise à l'enquête et des séances de conciliation. Lorsque des tensions ou des changements d'élus se remarquent, les contacts se rapprochent entre les deux partis.

« Il y a eu beaucoup d'échanges, ouais. Il y a eu beaucoup d'échanges parce qu'il y a eu beaucoup de tensions et il y a eu beaucoup de changements » (Chef de projet Orzens)

Cependant la taille de la commune n'est pas systématiquement proportionnelle au nombre d'échanges. Par exemple, Valbroye étant une commune fusionnée comptant huit localités, les réflexions sont plus longues pour aboutir à un résultat. Tandis qu'à Épendes qui est une petite commune, les échanges étaient également nombreux selon le chef de projet notamment en cause des nombreux enjeux du territoire. À noter également que l'administration communale de Valbroye est relativement professionnalisée, rendant parfois les échanges plus rapides et efficaces en comparaison à d'autres communes. Pour l'ensemble des cas d'études, un professionnalisme est maintenu entre les partis. Par exemple, une relation-client s'applique également lorsqu'un syndic exige la conception de plans allant à l'encontre des principes de la DGTL et compromettant fortement son acceptation. Comme le relève le syndic de Valbroye, la relation entre le mandataire et le mandat est une relation de confiance mais pour autant il est possible de questionner les résultats fournis.

« On doit aussi avoir certaine confiance par rapport au mandataire. On doit aussi challenger le mandataire parce que c'est vrai qu'il y a quand même une petite zone grise, une marge de manœuvre qui est là, puis le mandataire... Alors, je ne dis pas que c'est le cas, dans ce cas présent, mais toujours a tendance à être bien vaudois jusqu'au-boutiste, et puis dire, on applique strictement, et voilà, puis il y a cette petite zone grise, où on est quand même là pour défendre notre population. On n'est juste pas là pour faire le bras armé du canton et de la confédération, pour édicter des lois et des règlements. » (Syndic Valbroye)

Enfin, bien que les relations soient cordiales, le vouvoiement est de rigueur étant dans une relation professionnelle et aussi pour montrer à la population que le professionnalisme est maintenu.

B) Concernant les contacts entretenus entre la population et le bureau d'études, une règle applicable à chaque cas d'études est la coordination avec la Municipalité lors de réponses par voie téléphonique ou écrite à la population.

« (...) Mais en général, le téléphone au bureau, ou bien le mail écrit directement. Il y a de toute façon une coordination avec la muni, parce qu'on ne va jamais répondre sans que la muni soit

au courant ou qu'elle ait donné son accord, en fait, parce que c'est trop délicat. » (Chef de projet Valbroye)

Dans aucun des cas d'études, des interactions plus informelles sont apparues entre le bureau d'études et la population. Cependant deux points peuvent être relevés sur cette relation. Le premier est que parfois le rôle du bureau d'études durant la révision du PACom n'est pas clairement défini pour la population et cette dernière mélange les différents mandats. Étant acteur d'autres projets communaux où des propriétaires fonciers sont impliqués directement au sein du village, le bureau d'études est parfois appelé par des habitants car ils confondent les procédures et prennent donc directement contact avec eux. Le deuxième point traite du degré d'implication que la commune a et donne au bureau d'études dans les échanges avec la population. Par exemple, la commune de Baulmes laissait facilement la possibilité au bureau d'études de répondre directement par téléphone aux habitants ayant des interrogations durant la mise à l'enquête. Ainsi des habitants obtenaient des réponses simplement et cette procédure évitait une opposition.

Passons maintenant aux autres catégories de relations entretenues, c'est-à-dire au sein de la Municipalité et avec les autres acteurs qui sont le Canton, le Conseil et la population.

C) Deux communes sont concernées par la question de relation entre la Municipalité et le Canton ayant une relation préexistante avec le canton. En effet, le syndic de Baulmes était également député au Grand Conseil du canton de Vaud. Cette proximité facilitait les connexions entre ces deux entités institutionnelles.

« Et puis en plus, comme j'étais député, le contact est aussi plus facile avec les services de l'État. Il y a des éléments qui simplifient certains dossiers, c'est vrai. » (Syndic de Baulmes)

Une autre commune de la Broye pensait pouvoir tirer avantage de venir de la même région que Madame Luisier, Conseillère d'Etat et Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport qui a grandi à Payerne. Bien que discuté sur le ton de l'humour, cette relation est apparue plusieurs fois lors des entretiens sur ce cas d'études.

D) S'intéresser aux relations entre la Municipalité et le Conseil met en exergue la relation que la population entretient avec la Municipalité. Bien que n'étant pas systématiquement représentatives, mais nous pouvons supposer que si des tensions existent au sein de la population, elles seront également présentes au Conseil. Une distinction importante est nécessaire pour contextualiser les propos suivants. Les membres du Conseil communal sont élus et affiliés à un parti politique. Tandis que les membres d'un Conseil général participent pour leur propre intérêt et peuvent être présents sporadiquement en étant assermentés uniquement un soir lors d'une séance de Conseil général. Ainsi, les sujets tenant à cœur aux

habitants peuvent être plus facilement touchés par de fortes revendications lors des Conseils généraux plutôt que des Conseils communaux.

« Par contre, comme je te disais aussi tout à l'heure, c'est un conseil communal, sous élection. Donc il est bien possible en fait que les gens défendent plutôt un intérêt. À ce niveau-là, je pense que nous, comme je disais tout à l'heure, on est toujours un peu plus sereins. Mais ça ne veut pas dire que c'est facile. (Chef de Projet Tévenon) »

Prenons l'exemple de la commune de Tévenon où la votation du PACom à l'instance législative a dû avoir lieu deux fois avant d'être acceptée. De plus, le syndic met en évidence que durant la législature de 2016 à 2021, le nombre de membres du Conseil général a passé de 50 à 160 personnes environ. Le Conseil général a vu son nombre doublé en raison d'un mouvement de la population qui remettait en cause les décisions municipales. D'ailleurs lors de la votation du PACom, il y a eu un pic de personnes assermentées. Cette crainte a exacerbé les tensions et a probablement compromis la première votation au Conseil du PACom.

Aujourd'hui la commune d'Orzens n'a pas encore fait voter son PACom au Conseil général, car la procédure est à un stade antérieur. Mais comme le souligne le syndic, parmi les membres du Conseil figurent des fervents opposants qui aujourd'hui déjà essaient d'entraver la bonne conduite de ce PACom en ne soutenant par exemple pas la demande de crédit supplémentaire pour une enquête complémentaire. Cette situation tendue semble indiquer une suite de procédure compliquée à réaliser sans embuches supplémentaires.

Tandis qu'à Baulmes, jusqu'à la législature de 2021, une bonne relation était entretenue entre l'instance législative et exécutive. Mais depuis que la Municipalité et les membres du Conseil ont changé à la suite des élections, une certaine tension est présente confirmant un certain enjeu de transmission d'informations.

E) Penchons-nous sur la relation existante entre la population et la Municipalité. Cet indicateur est difficilement qualifiable au vu de l'ensemble des possibilités d'apparition. Mais nous pouvons souligner que ce type de relation rejoint les résultats de la dimension de la communication entreprise avec les propriétaires touchés. Certains élus étant très proches de la population entreprennent des actions facilitant les interactions entre la Municipalité et la population. Au même titre que ces élus se considèrent comme proche de la population. Par exemple, le syndic de Baulmes ayant eu une communication transparente avec les propriétaires touchés affirme que de bonnes relations sont existantes entre les membres de l'organisation communale et la population. Il explique que c'est dû entre autres à son ancienneté en tant que syndic.

« Vous êtes longtemps [à la Municipalité]. Ce sont des avantages, des inconvénients, mais c'est vrai que... C'est plus du contact avec la population, c'est-à-dire les gens vous connaissent. Donc ils n'ont pas peur, ils n'ont pas peur, ils vous craignent face à ça ou pas, mais les gens vous connaissent, le contact est plus facile. » (Syndic Baulmes)

En comparaison, la commune de Valbroye souligne l'importance du paramètre de la taille de la commune offrant une certaine proximité avec la population. Ainsi, des rencontres avec un membre de la Municipalité s'organisent facilement lorsque des propriétaires ont des interrogations. D'ailleurs, lors de la mise à l'enquête, les élus municipaux étaient conscients de l'enjeu que représentait le changement d'affectation pour chaque propriétaire.

Tandis qu'à Tévenon, la Municipalité a souhaité ne pas prendre en compte la population dans la conception du PACom en ayant une posture totalement impartiale. Une distinction très marquée entre les activités communales et les activités privées est faite. Par exemple, le syndic avait un téléphone privé et un téléphone professionnel pour son rôle de syndic.

F) A l'échelle de la relation entre les Municipaux, le degré de proximité est plus facilement quantifiable. À Orzens, le PACom s'étant déroulé sur trois législatures différentes, et l'on peut distinguer trois contextes relationnelles différents. Le premier étant lointain et peu renseigné n'est pas discuté dans le cas présent. De 2016 à 2021, la Municipalité était divisée politiquement en deux groupes au sujet du PACom ce qui a rendu très animées les séances au fil du temps. Le syndic précise d'ailleurs qu'à cette époque il s'était approché d'autres municipaux pour avoir leur ressenti. Ces avis opposés ont d'ailleurs causé la démission du syndic. La législature d'aujourd'hui quant à elle « s'entend » avec des contacts cordiaux entre Municipaux. Toutefois, entre les lignes, on perçoit que des tensions d'un point de vue privé sont présentes.

*« Ce serait trop long à expliquer mais certains ne vont pas manger ensemble il est vrai. Ceci dit si on organise quelque chose les cinq peuvent se réunir intelligemment, organiser une petite manifestation comme un repas de remerciement aux collaborateurs ou un accueil de bienvenue aux nouveaux aux habitants, organiser la distribution de sapins. Chacun a une intelligence pour avancer ainsi certains ont plus d'affinité que d'autres ça c'est ainsi. »
(Syndic Orzens)*

A Tévenon, lors des élections en 2016, deux listes étaient présentées. Sur les cinq personnes élues, quatre figuraient sur une liste et une personne sur une autre liste. Par conséquent, bien que cette personne seule fût incluse à juste titre dans la Municipalité, en dehors des séances les quatre autres membres étaient plus « chaleureux et personnel » entre eux. Il y a lieu de préciser que le syndic connaissait cette personne par la précédente législature où il a siégé durant une année.

Quant à Valbroye, une certaine proximité est présente entre les Municipaux, le syndic définissant la Municipalité comme « une équipe, une petite entreprise » qui est très soudée et consensuelle. Deux membres de la Municipalité partagent la même passion, les réunissant fréquemment pour des manifestations. Aussi, des relations existent entre les conjoints et conjointes des Municipaux renforçant les contacts hors de la Municipalité.

« Certains sont des amis. Certains sont des très bons amis, d'autres sont des amis.

(...)

On a des très bonnes relations au sein et hors de la municipalité » (Syndic Valbroye)

G) Enfin, concernant la proximité au sein de la population, la commune d'Orzens se distingue par un environnement où de nombreux échanges ont lieu. Il est question de discussion dite « de bistrot » qui persiste au sein du village, bien qu'aucun bistrot n'existe encore. Cette commune révèle aussi une forte animosité au sein de la population qui se montre d'avantage lors du PACom. Au sein du village, plusieurs groupes d'antan sont constitués et font perdurer parfois des querelles du passé.

« Et puis à Orzens, je vous rassure, tout le monde ne s'entend pas au sein de la population.

Donc il n'y a pas besoin du PACom pour remonter les gens les uns contre les autres. »

(Syndic Orzens)

« Mais ça montre bien qu'il y a quand même chez certains, soit des intérêts privés, ou alors des rancœurs qui reviennent peut-être. Et puis qui peut-être sont antérieurs à tout ça parce que dans un village il y a toujours eu des clans et puis ces clans existent depuis avant le PACom. Des fois c'est peut-être aussi l'occasion de ressortir certains avis tranchés ou de dire "ouais mais lui il y a 40 ans". Enfin voyez quoi, puis à un moment donné moi j'ai compris que mon prédécesseur avec qui je ne m'entendais pas du tout voulait ne pas s'entendre avec moi sur certains points. Mais par principe ou parce qu'il y a eu des mauvaises ententes dans les générations précédentes. Parce que les deux on est originaire d'Orzens, (...) et puis qu'il y a des intérêts opposés ou je ne sais pas quoi, puis ça serait irrationnel, ce sont des trucs d'il y a 50 ans. » (Syndic Orzens) »

Ces discussions autour du PACom ou de manière générale autour de la commune sont étayées par le Conseil qui communiquent des informations pertinentes pour l'ensemble de la population. Cet aspect revient également dans la commune d'Épendes. Somme toute, une relation entretenue au sein de la population souligne une proximité organisationnelle forte.

De plus, il apparaît que les tensions résident entre les personnes indépendamment du PACom à l'image de Tévenon où la population était fâchée contre ce PACom, notamment parce qu'elle

soulevait la question que le Canton imposait des directives auxquelles la Municipalité pouvait et devait déroger.

Ces multiples distinctions au sein des parties prenantes mettent en lumière la nécessité d'analyser tous ces organes pour véritablement comprendre le contexte et évaluer la proximité organisationnelle. L'on remarque quand dans un cas d'étude, malgré de tensions prédominantes entre le Conseil et la Municipalité, cette dernière arrive à passer outre afin de faire corps. Tandis qu'une autre commune, où l'on ressent une cristallisation politique et relationnelle entre le Conseil, la Municipalité et au sein de cette dernière, des discussions très informelles persistent entre ces entités et plus particulièrement au sein de la population.

5.1.4.2 *La proximité spatiale*

La proximité spatiale se fonde sur les distances géographiques entre les acteurs et met en évidence les relations facilitées grâce à la proximité spatiale. Cette dimension est toutefois difficile à cerner dans ce cadre, car l'ensemble des parties prenantes se situent à proximité.

Toutefois, les communes fusionnées se distinguent par leur territoire plus étendus et disparates. Elles sont sujettes à des réflexions différenciées selon la localité des habitants. Par exemple, fréquemment, il est relevé une différence de traitement entre la plus grande localité et le reste du territoire communal. Une association destinée uniquement aux habitants de Fontanezier, localité de Tévenon, existe. Ce regroupement villageois montre que la localité persiste en tant qu'entité individuelle. Et que malgré le regroupement administratif, elle souhaite maintenir une certaine distance avec la nouvelle commune. Cela pourrait se ressentir dans les relations avec le reste des localités.

5.1.5 La territorialité

Cette dimension englobe la territorialité qui prend place lorsqu'un individu s'approprie un lieu, s'y créant une identité et s'y attachant. Selon le degré d'attachement, les modifications du territoire impactent à un degré différent la population et sont sujettes à controverses.

Ce degré de territorialité se remarque particulièrement lors des séances de conciliation et lors de la séance d'information à la population. Lors de la séance d'information publique à Orzens, une forte opposition s'est montrée en expliquant qu'en tant qu'habitants ces derniers ne se reconnaissaient plus avec le PACom. Parmi ces personnes revendiquant leur incompréhension, « *certains ne sont surtout pas prêts à faire cet effort parce que c'est au-delà de leurs valeurs ou de leurs principes* » selon le syndic d'Orzens. Certains habitants étaient tellement affectés par ce changement de plan qu'ils en ont pleuré. Lors de cette séance, d'autres conflits politiques sont ressortis comme le manque de participants aux élections communales. Cela ressemblait à un règlement de compte.

Toutefois cet intérêt porté au PACom est extrêmement variable selon la population comme le souligne le syndic de Valbroye. Lorsque la population est directement touchée, elle se sent plus concernée et aura tendance à montrer son attachement au territoire.

Au niveau de la commune, la territorialité était marquée dans la commune de Valbroye qui à la genèse du processus revendiquait une certaine autonomie communale vis-à-vis du Canton. Cet aspect était exaspéré car les communes voisines n'étaient pas encore au même stade d'avancement dans la procédure et donc n'avaient dû appliquer les directives de la DGTL.

Tandis qu'à Tévenon, cette territorialité était principalement visible au sein de la Municipalité. Une distinction sur les visions du PACom était marquée entre les jeunes et les personnes plus âgées. Ce parallèle est également possible entre les personnes d'origine de Tévenon et celles venant de l'extérieur. Par exemple, le syndic a reçu une remarque indiquant qu'il avait moins de droits que les autres habitants parce qu'il n'était pas né à Tévenon.

« Et forcément on n'a pas le même rapport par rapport à l'histoire, par rapport à ce qui s'est passé dans le village, donc vous devez décider que quelqu'un va, entre guillemets, perdre le droit à bâtir.

Vous avez peut-être un peu moins d'émotion si vous n'êtes pas né là, si vous n'avez pas passé toute la vie dans la commune que quelqu'un qui est là tout le temps. Mais on était toujours convaincus, ce qu'on fait c'est plutôt objectif, Que subjectif. On a toujours essayé de travailler dans ce sens-là. » (Syndic Tévenon)

Cet aspect est influencé par le fait que Tévenon est une commune fusionnée, et certaines personnes sont toujours plus attachées à la localité initiale qu'à la commune fusionnée. Le sujet a été également abordé au chapitre précédent (Chap. 5.1.4.2) où une association avec la mention de la création d'une association réservée uniquement pour les habitants de Fontanezier.

Enfin, concernant les associations locales, on remarque que l'ensemble des syndics fait partie d'associations locales ou l'a été. Les élus sont fréquemment des habitants participant activement à divers événements locaux. Chaque commune possède une ou plusieurs associations qui animent la commune. La population locale s'approprie le territoire et crée des associations locales.

5.1.6 Rôles des héritages politiques

Dans ce chapitre figure trois sous-éléments pertinents qui ont été récoltés lors des entretiens mais qui ne sont pas intégrés à la grille d'analyse. Les éléments souvent étant transversaux offrent un éclairage complémentaire sur les éléments analysés précédemment.

Dans un premier temps, relevons la question de faire opposition ou non. Comme le souligne justement le syndic d'Orzens il arrive que cela soit des conflits de voisinage qui se révèlent par le PACom. Soit des conflits d'antan soit car le PACom offre la possibilité aux voisins de davantage construire, voire plus que l'intéressé. Il y a également le cas de figure des oppositions dites de principe où les opposants veulent surtout montrer leur présence dans la commune. Un chef de projet souligne également que l'opposition est une étape n'engendrant aucun frais obligatoire, même si l'opposant a le droit d'être accompagné d'un avocat. Tandis que la suite de la procédure en cas de recours implique l'engagement de frais. Par conséquent, certaines populations peuvent être découragées de faire une opposition en ayant crainte des frais engendrés par la suite. Ce type de réflexion fait également référence à la théorie des ressources d'action présentée au chapitre 2.1.5 (Knoepfel et al., 2006).

Le deuxième élément est celui de la politique locale. Outre les différents intérêts politiques, le contexte politique local est un élément clé à la compréhension du déroulement du PACom. Un raccourci entre la vie politique et l'avancement du PACom semble être trop facile à faire mais il semble nécessaire de s'y pencher et ce, particulièrement dans certains cas d'études.

Une commune a vu un membre de sa Municipalité ne pas être réélu à l'issue de 20 ans de Municipalité. Ce dernier, lors de l'enquête public, a déposé une opposition extrêmement pointilleuse sur de nombreux points qui laissait croire à une certaine envie de vengeance.

« L'opposant était municipal pendant 20 ans, il n'a pas repassé aux dernières élections. Alors il a fait tout le PACom avec nous, on a fait 20 ans les deux. Donc moi j'ai repassé, il n'a pas repassé. Du coup est arrivée cette mise à l'enquête, c'est un peu contre la municipalité, même s'il a relevé deux ou trois éléments sur les zones vertes qui nous ont fait réfléchir. » (Syndic Baulmes)

Une situation similaire s'est présentée dans une autre commune où des Municipaux n'étant pas réélus ont critiqué la manière dont le PACom a été mené. On pouvait aussi voir ici des motivations personnelles à l'encontre des membres de l'exécutif.

« Et puis il y avait deux personnes qui ont critiqué la manière de faire le PACom. Et puis bizarrement c'était l'ancienne syndic et l'ancienne municipale responsable de l'aménagement du territoire. En fait c'était nos deux ennemis pour les élections 2016. (...) C'est une affaire personnelle. Ils n'ont pas apprécié comme quoi j'étais élu syndic en 2016. » (Syndic Tévenon)

Ce mécontentement à l'encontre des membres de la Municipalité a dégénéré et est allé jusqu'à des insultes, qualifiant le syndic de personne affiliée au mouvement nazi. Des séances de Conseil ont été contestées à l'approche de la votation de la nouvelle législature pour éviter que certains sujets ne soient traités avec ces membres de la Municipalité. Ce dernier exemple met

en lumière une situation extrêmement tendue où une fracture existe entre la population et les élus locaux. Par conséquent, la légitimité et l'efficacité des élus sont affectées.

« Parce qu'il y avait un peu des attaques aussi personnelles, dans le fond. Ça a été dur, on l'a traité de nazi, quand même, au plus ou moins. » (Chef de projet Tévenon)

Le dernier élément de ce chapitre porte sur l'investissement par la Municipalité, plus précisément celui des syndicats. Cet investissement, ou engagement, se matérialise par une volonté de maîtriser le sujet ou de se renseigner dessus et de s'engager auprès des services cantonaux pour défendre les habitants. Parmi les différentes postures des Municipalités, l'on remarque que la plupart est engagée pour la population.

« La première, c'est une municipalité qui a, en guillemets, le souci des détails, c'est-à-dire que ce sont les gens, eux, qui sont impliqués dans leur nature de bien vouloir faire les choses. Je pense que c'est certainement quelque chose qu'on pourrait peut-être voir dans le cadre professionnel de ces personnes, en dehors de la municipalité. » (Chef de projet Épendes)

D'autres communes ont pris part amplement au processus de négociation avec la DGTL en les rencontrant et en défendant des propriétaires pour ne pas être dézonés. Cette notion de défense de la population va de pair avec la question de la responsabilité des Municipaux à prendre des décisions pour la population même si elles ne leur conviennent pas personnellement.

La responsabilité s'aligne avec la connaissance des Municipaux et la volonté de s'intéresser aux sujets. L'intérêt à l'aménagement du territoire communal est propre à chacun, toutefois en tant que Municipal et syndic, maîtriser le sujet permet de pouvoir le contrôler face au bureau mandataire et la population et le PACom n'est pas si évident comme thématique à appréhender. Cela demande une certaine implication personnelle pour les membres de l'exécutif. Certains syndicats montrent une accointance ayant des notions par leur fonction professionnelle ou politique.

« En fait, dans les municipalités, ce qui est important, c'est qu'il y en ait un ou deux qui comprennent bien et qui peuvent expliquer aux autres » (Chef de projet Épendes)

Cependant, lorsqu'un membre de la Municipalité gère le dossier et qu'elle quitte la Municipalité, cela devient un problème. La passation est parfois compliquée et occasionne un manque de continuité dans le dossier par la commune.

« Puis il faut quand même s'y mettre pour comprendre. Moi, j'ai aussi fait un apprentissage avec le bureau et puis avec d'autres. Avec notre avocat aussi, on fait un apprentissage. Après, il faut avoir la volonté d'apprendre pour pouvoir donner des réponses aussi. » (Syndic Tévenon)

5.2 Hypothèses conclusives

Dans ce chapitre, nous allons nous concentrer sur le croisement des résultats analysés précédemment afin de répondre aux trois hypothèses. En utilisant les différentes dimensions basées sur les cinq concepts, nous cherchons à déceler des similitudes et des divergences afin d'infirmer ou non les hypothèses. Pour cela, la base des résultats repose sur l'annexe reprenant les catégories des dimensions (Annexe F). Chaque indicateur est classé selon « fort », « moyen » et « faible » comme expliqué au chapitre 4.2. Puis les résultats sont mis en perspective par le cadre analytique. Enfin nous répondrons à la question de recherche initiale.

5.2.1 Hypothèse n°1

Commençons par la première hypothèse présentée au chapitre 3.1 dont l'intitulé est « plus le degré de proximité entre les parties prenantes est élevé, plus la transparence de la procédure est renforcée ».

Cette hypothèse exprime une dépendance entre deux concepts. Dans un premier temps, nous allons discuter du concept de proximité, qui se divise entre la proximité organisationnelle et la proximité géographique, dans les différentes études de cas. Comme nous l'avons vu, la proximité organisationnelle (Chap. 5.1.4.1) prend forme entre de nombreux acteurs. Dans ce chapitre, il est discuté uniquement les proximités entre parties prenantes qui présentent des différences et similitudes pertinentes pour répondre à cette hypothèse.

Parmi les cas d'études, deux communes présentent une similitude en lien avec la dimension de la proximité organisationnelle entre la Municipalité et la population, cette proximité y est définie comme « faible ». Cela met en évidence la faible relation de proximité entre ces entités. En d'autres termes, cela veut dire que la confiance est peut-être rompue et que cette relation est détériorée. Dans la politique locale, cela implique une méfiance de la population envers la gouvernance communale et une difficulté à être entendue et suivie par la population. Bossuet (2007) rejoint ce constat en expliquant que la proximité entre « *la majorité de la population et de ces représentants agissent comme fédérateurs pour assurer l'intérêt commun* ». Ces mêmes communes entrent aussi dans la dimension de transparence de la procédure (Chap. 5.1.1.1) avec les propriétaires touchés. La transparence de la procédure est ici aussi catégorisée comme « faible ». Cela fait sens au vu du résultat précédent, car la proximité organisationnelle est affectée par plusieurs paramètres dont celui de la transparence de la procédure. En effet, cette dimension souligne le manque de clarté et de communication dans la prise de décision, ce qui reflète également le manque de relations entre la population et la Municipalité.

Nous pouvons arriver à ce constat d'une autre manière car nous pouvons observer le lien entre la dimension de proximité et la transparence de procédure dans deux autres communes. Lorsque

que la dimension de proximité entre la Municipalité et la population y est « fort », la transparence de la procédure avec les propriétaires y est « fort » aussi.

Un autre constat au sujet du concept de proximité est celui entre la population et le bureau mandaté. Ce degré de proximité se maintient au même niveau « faible » pour les quatre cas d'études, car l'ensemble des échanges entre la population et la commune est sous réserve d'une coordination avec la commune. Cependant, une commune a permis à la population d'entrer en contact facilement avec le bureau mandaté en cas de question. C'est-à-dire que le bureau mandaté a par exemple répondu par téléphone aux habitants ayant des questions. Cette procédure différente permet de répondre directement, sans passer par un interlocuteur supplémentaire et l'information est directement communiquée. Cette même commune a obtenu très peu d'oppositions mais a également eu très peu de participants lors de sa séance d'information public. Nous pouvons donc en conclure que garantir la proximité entre la population et le bureau mandaté serait une bonne configuration. Cependant, des abus pourraient être faits selon le contexte.

Enfin, pour la dernière division du concept de proximité, nous discutons de la proximité entre les Municipaux. Elle se situe entre « fort » et « moyen » avec une prédominance pour la catégorie « fort ». La seule commune entrant dans la catégorie « moyen » entre les Municipaux soulève une relation purement professionnelle entre les membres et parfois tendue, notamment dû à des conflits passés. Cette relation fait référence à une logique d'appartenance à une même entité sociale et le manque de liaison peut causer des incompréhensions et des oppositions, rendant conflictuelle la situation (Torre & Caron, 2005). Toutefois, ces auteurs discutent également de la logique de similitude de la proximité organisée qui fait référence au groupe de personnes constitué par leur similitude et ressemblances. Dans le cadre du cas d'étude où les Municipaux ne font pas preuve d'une proximité élevée, l'on ressent aussi un manque de logique de similitude, car les membres ne partagent pas le même système de référence, contraignant « leur capacité à interagir » ensemble (Torre & Caron, 2005).

Concernant le concept de territorialité (Chap. 5.1.5), nous pouvons souligner que le degré d'attachement de deux des communes est « fort ». Toutefois, la dimension d'attachement n'a pu donner des résultats que trois fois sur les cinq cas d'études, rendant moins fiable cette donnée. Comme le décrit Cadoret (2011), les conflits se développent favorablement dans des espaces ayant une forte identité territoriale. Dans ce contexte, tout changement apporté au territoire est sujet à des réactions plus vives. Selon nos résultats, l'ensemble des cas d'études a une forte identité territoriale et impliquerait une conflictualité plus marquée.

Pour conclure, cette première hypothèse, nous pouvons remarquer qu'à travers les concepts de conflit de procédure et de proximité, le niveau de proximité avec la population implique des nuances de communication en optant pour des prises de contact ciblées ou pour l'ensemble de

la population. Deux communes ont effectué une communication très ciblée. Cependant, une commune l'a fait de manière formelle et l'autre informelle. Cette nuance est non-négligeable mais est certainement au bon vouloir de la Municipalité et selon les habitudes communales. Somme toute, pour reprendre l'hypothèse, le degré de proximité entre les parties prenantes influence effectivement la transparence de la procédure.

5.2.2 Hypothèse n°2

Nous passons à la deuxième hypothèse qui, pour rappel, questionne la relation entre la transparence de la procédure et les conflits en raison des politiques publiques en place « La transparence de la procédure de révision du PACom tend à diminuer les critiques des individus à l'égard des politiques publiques en place et les oppositions ».

Le concept de conflit substantiel est subdivisé en trois dimensions : la dénonciation des politiques en vigueur (Chap. 5.1.2.1), le coût financier et la longueur du processus. La première dimension, la dénonciation des politiques publiques, se situe entre « moyen » et « fort » en termes de représentation sur l'ensemble des cas. La longueur est l'élément catégorisé comme « faible » dans deux cas. Quant à la dimension du coût financier, elle est qualifiée de forte dans deux communes. Lors des dénonciations des politiques en vigueur, une revendication courante était celle de la différence de traitement entre « la ville » et les territoires en jeu. Cette distinction est similaire à l'exemple donné par Nicourt et Girault (2006) où les habitants estiment que leur région est considérée comme « *une poubelle des villes* » éprouvant une injustice de traitement. Toutefois, dans la littérature, des cas d'installations d'infrastructure avec des nuisances sonores, visuelles ou des externalités peu enviables sont souvent étudiés. Ainsi, un parallèle est difficilement faisable avec les cas d'études de cette recherche, car l'ensemble du territoire cantonal est concerné par la problématique, et normalement l'application de la LAT se fait de manière impartiale conformément aux objectifs fédéraux.

Quant aux dimensions traitant du conflit de procédure, plus précisément la transparence de la procédure (Chap. 5.1.1.1), avec la séance d'information avec la population, le journal communal, le Conseil, elles ne sont pas révélatrices de grandes nuances entre les cas d'études. L'ensemble de ces canaux de diffusion d'information est catégorisé comme étant « fort ». N'ayant pas de différences entre les cas d'études, nous pouvons émettre l'hypothèse que malgré la forte transparence sur la procédure de prise de décisions par de multiples biais de communication, les politiques publiques mises en place sont toujours dénoncées, et ce dans l'ensemble des cas d'études. Ce constat rejoint partiellement celui d'Azuela (2015). Bien qu'une procédure de participation ait été mise en place en amont, des conflits et des

controverses sont présents et soulèvent des questions liées au site du projet et au contrôle des activités, faisant référence au concept de conflit sur les incertitudes (Chap. 5.1.3.) (Azuela, 2015).

Toutefois, afin de statuer pleinement sur cette hypothèse, il est nécessaire d'inclure deux concepts supplémentaires dans la réflexion. En effet, comme le souligne Bossuet (2007), selon la proximité organisationnelle de la population, une mobilisation citoyenne est favorisée. Dans le cas présent, la proximité au sein de la population (Chap. 5.1.4.1) est catégorisée entre « moyen » et « fort », ce qui laisse penser qu'une mobilisation est possible. Pour autant, la population n'a jamais fait preuve de mobilisation massive au sujet des dénonciations des politiques en vigueur, mais des revendications à titre individuel, ne confirmant pas le cadre analytique.

Le second concept, celui de la proximité entre le Conseil et la Municipalité (Chap. 5.1.4.1) est catégorisé comme « faible » dans trois cas sur cinq. Et pourtant, à l'instar de l'exemple de Bossuet (2007), la Municipalité s'est retrouvée en difficulté face à une mobilisation de la part du Conseil à l'encontre de la Municipalité. L'origine de ce mouvement prend sa source lors d'élections pour une raison banale. Ce mouvement a pris de l'importance durant la législature et a affaibli la confiance entre les parties prenantes.

Puis, nous pouvons discuter du nombre d'oppositions par commune qui se divisent en deux catégories : les communes ayant entre 23 et 31 oppositions et les communes entre 1 et 6 oppositions. Concernant la dénonciation des politiques en vigueur, la première catégorie de commune dénonce moyennement et fortement les politiques publiques et le cout financier. Cette même catégorie est plus nuancée sur la longueur du processus et se catégorise comme « faible » pour deux communes. Tandis que la deuxième catégorie de communes faute de données, n'a pas de résultat pour la dénonciation du cout financier et la longueur du processus. Toutefois, une des communes dénonce fortement les politiques publiques en vigueur. Concernant, le conflit de procédure, un élément notable est qu'une commune ayant eu 6 oppositions est étonnamment la seule à se retrouver avec un très faible taux de participation à la séance de population, malgré la forte proximité entre la population et la Municipalité. Faisant référence au paragraphe précédent, la proximité au sein de la population n'a pas obtenu de résultats, il n'est donc pas possible de faire une liaison avec un manque de mobilisation de la part de la population.

Donc pour répondre à cette hypothèse, nous ne pouvons pas confirmer l'hypothèse selon laquelle la transparence de la procédure tend à diminuer les critiques des individus à l'égard des politiques publiques en places au vu de l'ensemble des éléments précipités.

5.2.3 Hypothèse n°3

Enfin, discutons de la dernière hypothèse qui est « La participation de la population durant la procédure réduit les conflits sur les incertitudes ». Cette hypothèse inclut deux concepts, celui des conflits sur la procédure dont la dimension sélectionnée est la participation de la population et celui des conflits sur les incertitudes déclinés en trois dimensions : absence de contrôle, périmètre du site et appréhension des conséquences.

Un premier constat est que l'intégration de la population durant le processus dépend du contexte politico-conflictuel. Cette dimension n'était pas attendue par la grille d'entretien mais se révèle être informative sur de nombreux points. Lors de l'analyse des résultats elle figure dans le chapitre des rôles des héritages politiques (Chap. 5.1.6). Cette dimension est très présente dans deux communes où une forte tension est palpable. Cette tension prend sa source dans plusieurs événements sur plusieurs années. Prenons l'exemple de la commune dans laquelle un membre de l'organe exécutif ayant fortement mis en péril la bonne révision du PACom. A cela s'ajoute plusieurs démissions de l'Exécutif et une difficulté à trouver des remplaçants. Quant à l'autre commune, la Municipalité en vigueur a subi des fortes critiques ainsi qu'une surveillance de la part du Conseil durant l'ensemble de la législature montrant un manque de confiance. Comme le souligne Bossuet (2007), « la gestion locale », qu'on définirait comme la gestion propre à chaque cas d'études comprend l'histoire des communes, leur construction sociologique ainsi que des dynamiques éprouvées (Bossuet, 2007). Le contexte politico-conflictuelle pourrait correspondre à cette histoire des communes ainsi que les constructions sociologiques impliquant un mode de gestion véritablement différenciable entre tous les cas d'études.

La deuxième dimension en question est donc celle de la participation de la population durant la procédure (5.1.1.2). Cette variable concerne la prise en compte des attentes, avis et commentaires par les élus locaux dans la conception du plan en ouvrant le dialogue. Cependant, lorsque ce sujet était abordé avec les élus communaux, le fait d'intégrer l'avis des habitants, semblait probable d'augmenter la conflictualité au sein de la population et n'est donc pas une méthode envisageable. Dans deux communes étudiées, la participation de la population est considérée comme « faible » pour les raisons décrites auparavant. Cela soutient la thèse de Dziedzicki (2001) qui stipule que la participation de la population se fait à la fin de la procédure lorsque les aspects techniques et la localisation sont décidés. Toutefois, l'auteur décrit des réactions hostiles à l'issu de la mise à l'enquête. Malgré des réactions similaires ayant eu lieu dans les cas d'études, elles ne prévalent pas. Dziedzicki (2001) explique également que la séance d'information destinée à la population ne serait que parade pour faire croire aux habitants à une participation. Cependant, même si la séance d'information n'a pas systématiquement été bien accueillies, elle n'a pas non plus été critiquée en ce sens, ce qui ne confirme pas le cadre analytique.

Si nous revenons sur la participation de la population durant cette procédure, nous remarquons que le mode de participation dans le contexte rural est extrêmement différent du contexte urbain. D'une part car il n'est pas protocolé et s'appuie majoritairement sur des relations étroites entre les habitants et sur les connaissances des Municipaux. Ce type de diffusion de l'information la rend hétérogène car certains acteurs accumuleront plus de connaissances que d'autres (Vermeulen & Hardy, 2016). Comme le décrit Vermeulen et Hardy (2016) un projet doit être communiqué et l'ensemble des parties prenantes doit être intégré dès le début pour « créer l'adhésion au projet ». Toutefois, dans ce contexte rural, on peut se demander si mettre en place une forme de participation très structurée à l'image d'exemples qui se déroulent en contexte urbain ne serait pas contre-productif. Bien que la communication informelle comporte des biais et un manque d'inclusivité reconnu, instaurer un système de participation générique risquerait une cristallisation des débats et pourrait engendrer une appréhension supplémentaire de la part des habitants.

Une autre relation à souligner entre ces deux concepts est celle de la dimension de l'absence de contrôle (Chap. 5.1.3.1) qui se relève étonnamment « faible » malgré la faible participation de la part de la population. En effet, cette relation semble contradictoire de prime abord. Les dimensions de périmètre du site et d'appréhension des conséquences sont linéaires en ayant respectivement « fort » et « moyen » sur plus trois-quarts des cas d'études.

Donc, pour répondre à cette troisième hypothèse, nous pouvons noter que la participation en zone rurale n'a pas la même forme que celle plébiscitée en zone urbaine. La question de la participation de la population provoque certaines appréhensions auprès des élus politiques par le contexte qui est déjà conflictuel, la forme que prendrait la participation et sa possibilité légale. Et selon les résultats des cas d'études, la participation informelle n'implique pas une diminution des conflits sur les incertitudes.

5.2.4 Synthèse

Enfin, pour répondre à la question de recherche, ce qui ressort en premier lieu c'est que ce n'est pas le dispositif communicationnel qui influence la conflictualité mais bien l'inverse. En effet, parmi les modes de communication entrepris, deux catégories se distinguent (Chap. 5.1.1). D'une part, les modes de communication formels qui sont systématiques et similaires entre les communes où le contenu est générique. Dans ces modes de communication sont compris le journal communal, la transmission d'information au Conseil et la séance d'information à la population. Ces modes de communication sont nécessaires pour le bon déroulement du processus, mais pour autant ne sont pas sujets à des conflits. D'autre part, les modes de communication informels tels que les entrevues avec les propriétaires et le discours entretenus par les élus sont influencés par la proximité organisationnelle entre la population, la Municipalité et ces deux parties prenantes (Chap. 5.1.4.1). En effet, selon le degré de proximité entre la Municipalité et la population, un mode de communication est privilégié plutôt qu'un autre. Concrètement, lorsqu'une relation de proximité est forte entre la Municipalité et la population, cette dernière est informée préférentiellement de manière informelle. Par exemple, via des discussions informelles qui prennent place parmi d'autres discussions où le propriétaire est informé de la procédure, ou via des discussions où le propriétaire est convoqué et est consulté individuellement pour discuter de la procédure. En comparaison, dans les communes où un contexte houleux est présent (Chap. 5.1.6), les discussions informelles avec la Municipalité et la population ne prennent pas place pour ne pas risquer d'envenimer la situation.

6. Limites

Dans ce chapitre nous abordons les limites de ce travail de Master. Dans un premier temps, discutons des limites méthodologiques au niveau de la récolte des données. Le PACom est un processus long auquel de nombreux acteurs prennent part. Heureusement, les chefs de projet avaient pris part sur une certaine durée du processus. Mais malgré ça la prise de contact avec certains syndics et anciens syndics fut plus difficile. Il se pose également la question de la représentativité des personnes ayant participé aux entretiens. Par exemple, lorsque le processus se déroule sur deux législatures différentes, voire plus, et que par conséquent les membres de la Municipalité varient. En termes d'acteurs, nous pouvons souligner qu'uniquement le bureau mandaté et les élus locaux sont représentés. Certains acteurs comme les propriétaires concernés et le Canton sont des acteurs clés qui auraient pu être intégrés, autrement que par la mention de leurs oppositions.

Les limites temporelles restreignent le champ de recherche en obligeant la réalisation de cette recherche sur un semestre. De plus, si le temps d'études avait été plus long, certaines communes auraient pu progresser dans la procédure et d'autres résultats auraient été obtenus.

La difficulté dans cette recherche est de réussir à se concentrer sur la question de recherche tout en ayant conscience que de nombreuses autres problématiques hors du champ d'analyse influencent la thématique centrale. Par exemple, la crise du COVID-19 a fortement modifié les notions de proximité sociale ainsi que les formes de communication durant quelques mois.

Et, comme dans toute recherche, l'objectivité des résultats est primordiale. Dans le cas présent, la prise de contact avec les participants s'est déroulée notamment grâce au soutien du bureau mandaté, qui participe amplement au projet. En effet, le discours est socialement situé. Autant l'auteure que les participants aux entretiens ne possèdent pas une posture complètement neutre par rapport à la situation.

Afin d'ouvrir la problématique à d'autres perspectives, l'étude pourrait se réaliser de manière purement quantitative sur un échantillon plus conséquent de communes et distinguer des similitudes et différences. Cela aboutirait à une classification des communes et un référentiel de typologie. Une autre méthode possible serait de sélectionner uniquement un ou deux concepts de type de conflits qui seraient étudiés en profondeur sur plusieurs cas d'études à l'échelle d'un projet territorial.

7. Conclusion

Pour conclure cette recherche, revenons à la question initiale de recherche qui aborde la conflictualité en zone rurale. La question de recherche questionne la manière dont les processus communicationnels mis en place lors de la révision d'un plan d'affectation communal influencent la conflictualité en zone rurale. Pour répondre à cette question de recherche trois hypothèses de recherche ont structurés l'analyse et ont permis d'aboutir à des conclusions.

Cinq communes vaudoises et rurales ont pris part à cette recherche en tant que cas d'études. Ces cinq communes représentent un panel de caractéristiques permettant de nuancer les résultats et former des constats entre les cas d'études.

La première hypothèse questionne la causalité entre le degré de proximité entre les parties prenantes et la transparence de la procédure. Les conclusions montrent que selon le niveau de proximité, certains modes de communication sont préférés nuanciant le spectre de communication entre de masse ou plus ciblée. Cette hypothèse est validée.

La deuxième hypothèse questionne la relation entre la dimension de la transparence de la procédure et la dimension des critiques des individus à l'égard des politiques publiques en place en relation avec le nombre d'opposition. Les conclusions, à l'aide de la littérature, mettent en lumière, que malgré une transparence de la procédure, des critiques persistent à l'égard des politiques. Cette hypothèse n'est donc pas validée.

Enfin la dernière hypothèse s'intéresse à la participation de la population durant la procédure et les conflits sur les incertitudes. Il en ressort que la participation citoyenne en zone rurale prend une forme particulière par rapport celle en zone urbaine, où la proximité est privilégiée. Cette participation bien que parfois fortement utilisée ne résout pas les conflits sur les incertitudes. Cette hypothèse n'est donc pas validée.

Pour conclure, ce ne sont pas les dispositifs communicationnels qui déterminent la conflictualité mais bien l'inverse. Les différentes dynamiques de proximité qui interagissent entre la Municipalité et la population influence le choix des modes de communication. Parmi les modes de communication, on peut distinguer les modes de communication dit formels et informels. Lorsque la proximité est forte, le mode de communication informel ou direct est privilégié. Tandis que lorsque la proximité est faible, voire inexistante, les modes de communication formels sont utilisés pour éviter une augmentation conflictuelle.

A la suite de cette étude, nous pouvons donc conclure qu'il est nécessaire de comprendre le territoire évalué ainsi que les antécédents conflictuels et les dynamiques territoriales présentes entre les acteurs afin d'adapter au mieux les modes de communications au contexte.

8. Bibliographie

- Alt, R. (2024, mai 31). Adieu villas, bonjour immeubles. *La Liberté*, 3.
- Armanios, R. (2024, avril 30). Plan localisé de quartier : Un référendum contre 134 logements au coeur de Troinex. *Tribune de Genève*.
- Azuela, A. (2015). *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*. Presses universitaires de Rennes.
<https://doi.org/10.4000/books.pur.27301>
- Bailleul, H. (2008). Les nouvelles formes de la communication autour des projets urbains : Modalités, impacts, enjeux pour un débat participatif. *Métropoles*, 3, Article 3.
<https://doi.org/10.4000/metropoles.2202>
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu* (Presses Universitaires de France).
- Béda, C. (2024, mars 12). La création de 70 logements à Riant-Pré reste à l'arrêt. *24 heures*, 2.
- Bossuet, L. (2007). Les conflits du quotidien en milieu rural étude à partir de cinq communes. *Géographie, économie, société*, 9(2), 141-164. <https://doi.org/10.3166/ges.9.141-164>
- Bühlamm, L., & Raumentwicklung, B. (2021). *Introduction à l'aménagement du territoire* (EspaceSuisse).
- Bureau Jaquet-Pointet. (s. d.). *Rapport 47 OAT*.
- Cadoret, A. (2011). Analyse des processus conflictuels. Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon. *L'Espace géographique*, 40(3), 231-244. <https://doi.org/10.3917/eg.403.0231>
- Canton de Vaud. (2022, juillet 7). *Plan Directeur Cantonal (PDC), 4e adaptation ter*.
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/amenagement/PDCn/4ter/Version_approuvee/2022.07.07_Adaptation_PDCn_4ter.pdf
- Caron, A., & Torre, A. (2005). Conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux. In *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux* (p. 297-314). Éditions Quæ.
<https://doi.org/10.3917/quaetorre.2005.01.0297>
- Caron, A., & Torre, A. (2006). Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Dossier 7, Article Dossier 7. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.2641>

- Charlier, B. (1999). *La défense de l'environnement : Entre espace et territoire Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974* [Phdthesis, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Laboratoire Société, Environnement, Territoire (SET), Institut Claude Laugénie, Avenue du Doyen Poplawski, 64000 Pau]. <https://hal.science/tel-01703116>
- Commune de Baulmes. (2024, janvier 24). *La Commune en chiffres—Commune de Baulmes*. <https://www.baulmes.ch/fr/35/la-commune-en-chiffres>
- Dziedzicki, J.-M. (2001). *GESTION DES CONFLITS D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE : QUELLE PLACE POUR LES PROCESSUS DE MEDIATION ?* [Phdthesis, Université François Rabelais de Tours]. <https://theses.hal.science/tel-03826164>
- Ernwein, M., & Matthey, L. (2019). Events in the affective city : Affect, attention and alignment in two ordinary urban events. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 51(2), 283-301. <https://doi.org/10.1177/0308518X18757509>
- Etat de Vaud. (2022). *Plan directeur cantonal (PDCn) | 4er adaptation quater* (4e; p. 441).
- Gapany, R. (2023, février 9). Le plan d'affectation communal accepté. *Le Messager*.
- Goumaz, M. (2024, mai 29). La Brillaz fait un blocage. *La Liberté*, 2.
- Greco, M. (2021, mai 13). *Pas d'éclaircie à l'horizon*. La Région. <https://www.laregion.ch/pas-declaircie-a-lhorizon/>
- Grondeau, A. (2020, septembre 8). *Territoires de l'innovation et communication urbaine Mythes et réalité de politiques d'aménagement du territoire stratégiques* [Text]. <http://revues-msh.uca.fr/kairos>. <https://revues-msh.uca.fr/kairos/index.php?id=417#tocto1n6>
- Hadj Smaha, L. (2022). *Processus communicationnel et pratiques collaboratives pour un urbanisme durable*. Université Polytechnique Hauts-de-France.
- Huwiler, P. (2023, décembre 14). Vuadens fait recours au Tribunal cantonal. *La Gruyère*.
- Knoepfel, P., Larrue, C., & Varone, F. (2006). Analyse et pilotage des politiques publiques. In *Serveur académique Lausannois*. Serveur académique Lausannois. https://serval.unil.ch/notice/serval:BIB_3F45F2A0DBA6
- Krafft, C. (2024a, avril 5). Au Mont-sur-Lausanne, une initiative populaire menace de faire capoter un projet immobilier. *Le Temps*, 3.

- Krafft, C. (2024b, juin 8). Dans les communes vaudoises, des citoyens excédés combattent la densification via les urnes. *Le Temps*, 12.
- Lebrun, A.-M., & Corbel, R. (2019). L'efficacité de la communication pour la marque de destination urbaine : Représentations de touristes et de résidents. *Téoros : revue de recherche en tourisme*, 38(2). <https://doi.org/10.7202/1065647ar>
- Lindsey, R. (1971, septembre 19). 'Bigger Airports? Not in My Backyard'. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/1971/09/19/archives/-bigger-airports-not-in-my-backyard-bigger-airports-not-in-my.html>
- Lose, L. (2023, juillet 26). Duillier, petit village d'irréductibles qui résiste encore et toujours au canton. *La Cote*.
- Maendly, V. (2022, mai 7). Les Communes s'embourbent dans les dézonages. *24 heures*.
- Matthey, L. (2014a). *Building up stories : Sur l'action urbanistique à l'heure de la société du spectacle intégré*. A-Type éditions.
- Matthey, L. (2014b). L'urbanisme qui vient. *Cybergeo: European Journal of Geography*. <https://journals.openedition.org/cybergeo/26562>
- Matthey, L., Gaberell, S., Ambal, J., & Lanza, E. C. (2022). Les métamorphoses du récit en urbanisme. *Métropolitiques*. <https://hal.science/hal-03716683>
- Mele, P. (2003). *Introduction : Conflits, territoires et action publique* (p. 224). Presses universitaires François Rabelais. <https://shs.hal.science/halshs-00189835>
- Nahrath, S. (2013, novembre 29). *Bref historique de la politique d'aménagement du territoire en Suisse (1960-2010)*. Journée de formation continue universitaire « Aménagement du territoire : la nouvelle donne », Château-d'Oex.
- Nicourt, C., & Girault, J. M. (2006). L'usage du principe de proximité comme instrument d'ajustement de la décision publique. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, Dossier 7, Article Dossier 7*. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.2572>
- Pellaux, Q. (2010). *Une fusion intercommunale....* 84.

- Pinson, G., & Sala Pala, V. (2007). Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique? [http://lst-iiiep.iiep-unesco.org/cgi-bin/wwwi32.exe/\[in=epidoc1.in\]/?t2000=024628/\(100\)](http://lst-iiiep.iiep-unesco.org/cgi-bin/wwwi32.exe/[in=epidoc1.in]/?t2000=024628/(100)), 57.
<https://doi.org/10.3917/rfsp.575.0555>
- Raffestin, C. (2019). Qu'est-ce que le territoire ? In A.-L. Amilhat Szary & Y. Calbérac (Éds.), *Pour une géographie du pouvoir* (p. 199-221). ENS Éditions.
<https://doi.org/10.4000/books.enseditions.7642>
- Redondo, B. (2015). Le projet partenarial art public/tramway : Pour quel(s) récit(s) de ville ? *Articulo - Journal of Urban Research, Special issue 7*, Article Special issue 7.
<https://doi.org/10.4000/articulo.2757>
- République de Genève. (s. d.). *Développer des démarches de concertation de qualité*. ge.ch. Consulté 21 février 2024, à l'adresse <https://www.ge.ch/node/22883>
- Savoie-Zajc, L. (2000). L'analyse de données qualitatives: pratiques traditionnelle et assistée par le logiciel NUD•IST. *Recherches qualitatives*, 21, 99. <https://doi.org/10.7202/1085614ar>
- Soja, E. W. (1971). *The Political Organization of Space, Resource Paper No. 8*. Association of American Geographers, 1701 Sixteenth Street, N.
- Torre, A., & Caron, A. (2005). Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : Le cas des conflits d'usage et de voisinage. *Économie et institutions*, 6-7, Article 6-7.
<https://doi.org/10.4000/ei.952>
- Torre, A., & Zuideau, B. (2006). Editorial Dossier 7 : Proximité et environnement. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, Dossier 7*, Article Dossier 7. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.2735>
- Trudelle, C. (2004). Au-delà des mouvements sociaux : Une typologie relationnelle des conflits urbains. *Cahiers de géographie du Québec*, 47(131), 223-242.
<https://doi.org/10.7202/007573ar>
- UCV. (s. d.-a). *UCV - Annuaire—Ependes*. union des communes vaudoises. Consulté 23 mai 2024, à l'adresse <https://www.ucv.ch/annuaire/recherche-par-localite/commune/Ependes>

UCV. (s. d.-b). *UCV - Annuaire—Orzens*. union des communes vaudoises. Consulté 24 mai 2024, à l'adresse <https://www.ucv.ch/annuaire/recherche-par-localite/commune/Orzens>

UCV. (s. d.-c). *UCV - Annuaire—Tévenon*. union des communes vaudoises. Consulté 23 mai 2024, à l'adresse <https://www.ucv.ch/annuaire/recherche-par-localite/commune/T%C3%A9venon>

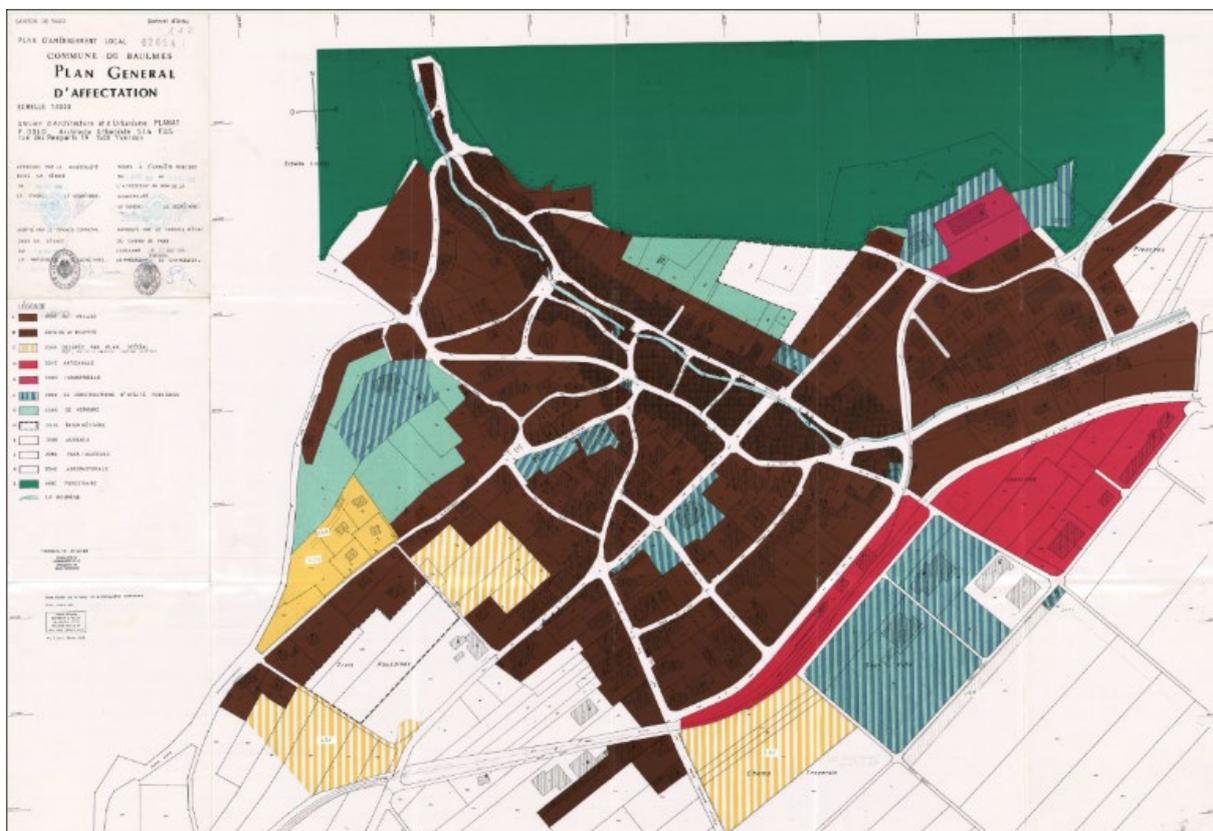
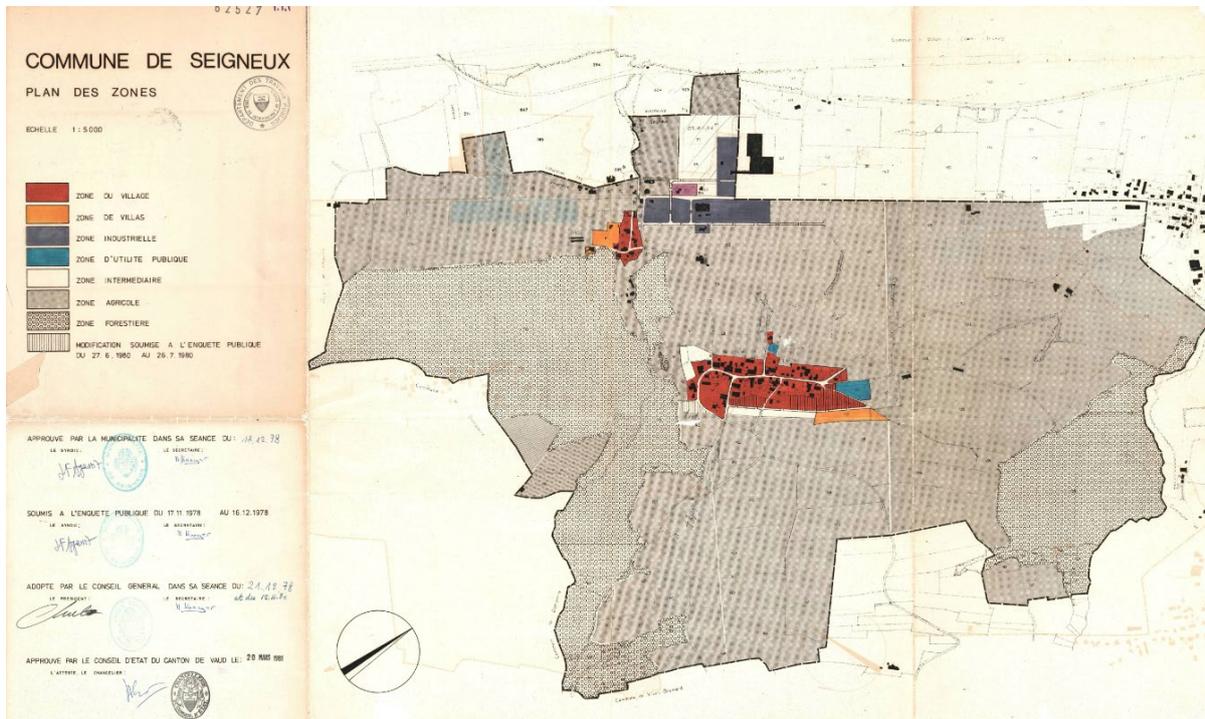
Vaud, É. de. (2021, juillet 19). *Le Conseil général/communal*. DGAIC.

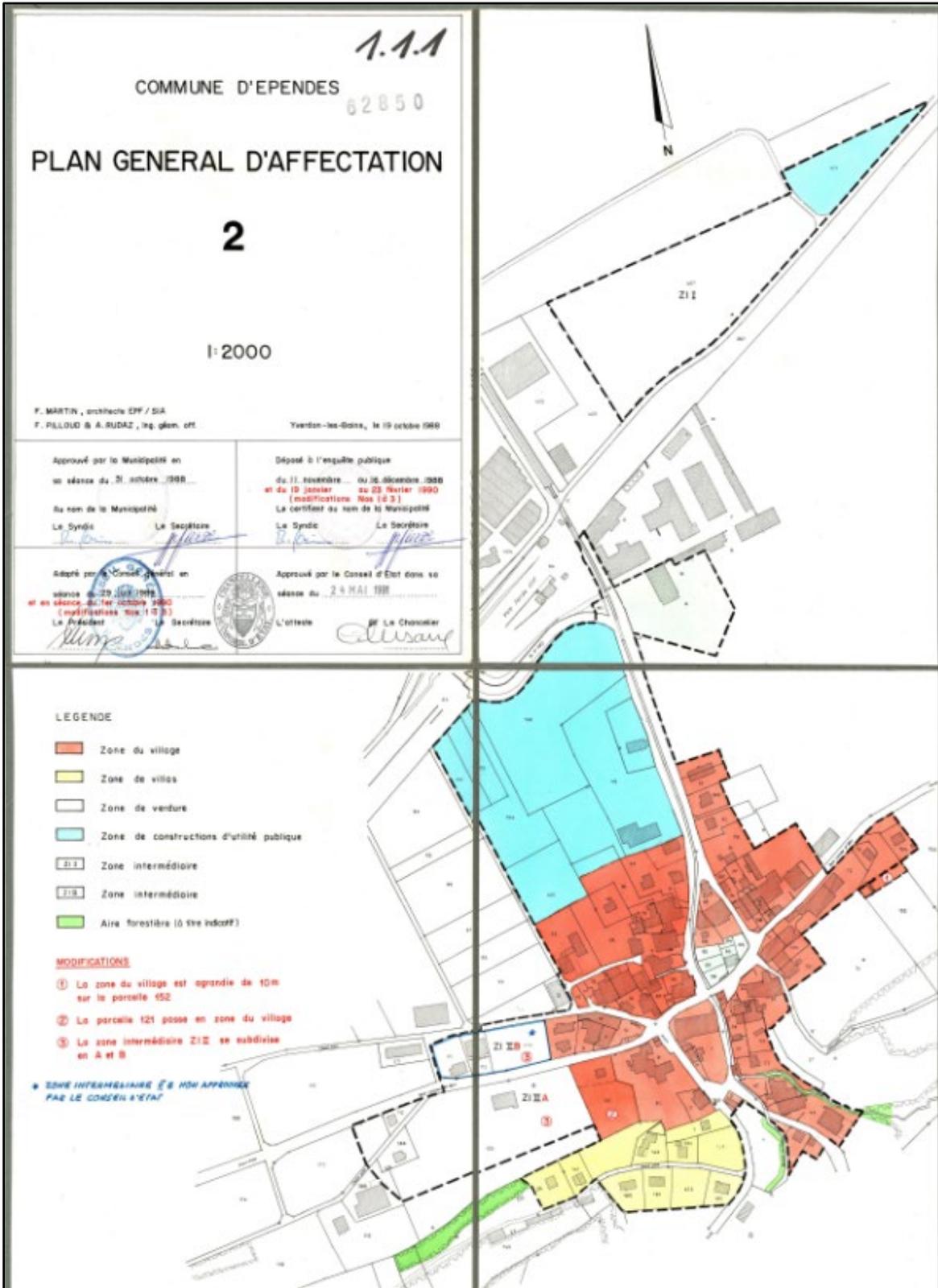
<https://publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire/autorites/le-conseil-general/communal>

Vermeulen, S., & Hardy, M. (2016). COMMUNICATION ET PARTICIPATION DANS LE CADRE DE GRANDS PROJETS URBAINS. *BSI-Brussels Centre Observatory - Portfolio#1*.

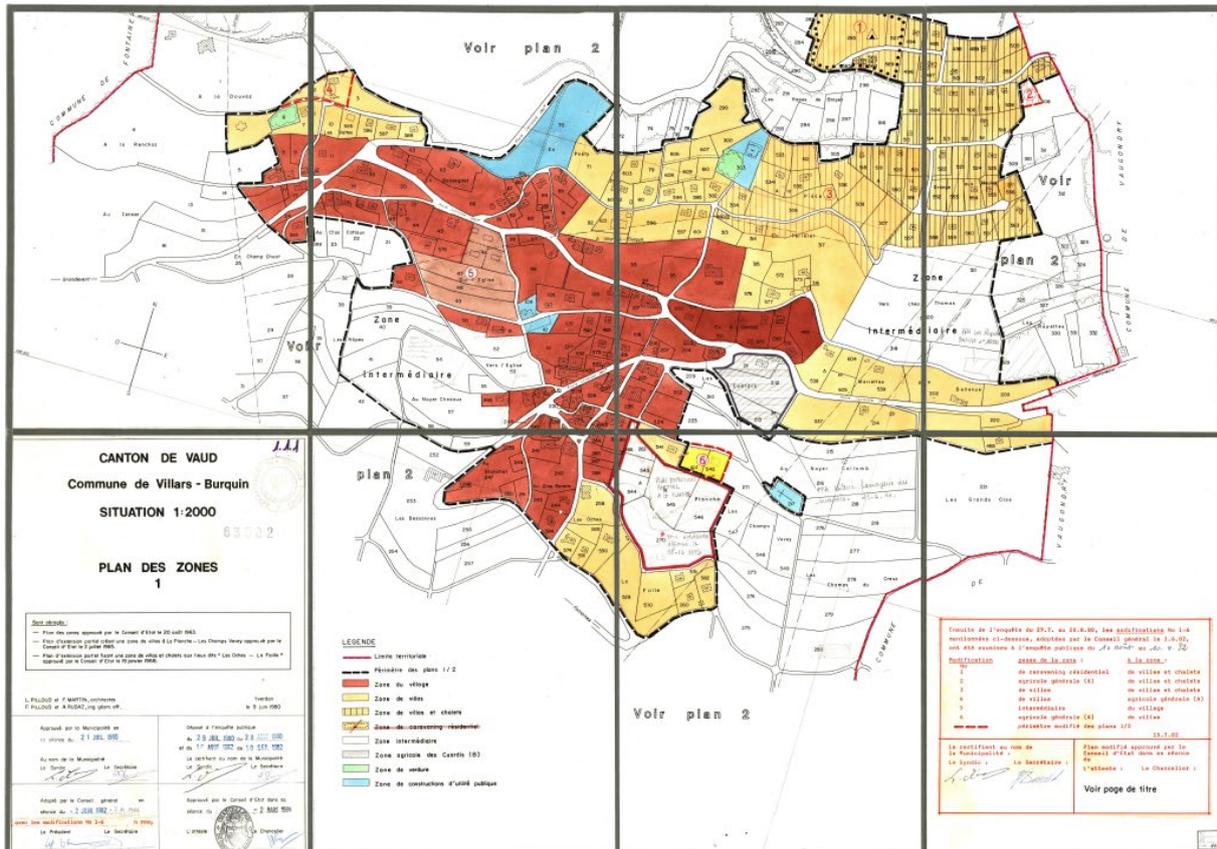
Annexes

A. PGA des cas d'études









B. Guides d'entretien

Guide d'entretien : Chef de projet

Date :	Commune :
--------	-----------

- Mots de bienvenue
- Se présenter
- Présentation de l'étude – *Je cherche à comprendre de quelle manière les conflits et les tensions se sont développés, les causes notamment en relation avec le bureau – commune et la population durant la révision du PACom dans les communes sélectionnées.*
- Le but de cet entretien – *Comprendre ta position en tant qu'urbaniste lors de cet exercice.*
- Déroulement de l'entretien – *1h environ, 3 parties*
- Accord enregistrement – *pour faciliter la transcription*
- Anonyme ?

Questions

Participant :	Peux-tu te présenter et préciser ton rôle dans la révision du PACom ?	<input type="checkbox"/> Nom, prénom <input type="checkbox"/> Temps passé sur le projet <input type="checkbox"/> Tâches effectuées
---------------	---	--

Thèmes :

1. Relation entre les parties	Peux-tu me décrire comment le contact initial avec la commune a été établi pour entamer la révision du PACom ?	<input type="checkbox"/> Avant le mandat, gagner un appel d'offres
	Quel est le rôle de la Municipalité dans la révision du PACom ?	<input type="checkbox"/>
	Quelle était la fréquence de vos échanges avec la commune ?	<input type="checkbox"/> Hebdomadaire, mensuel
	Quels étaient les moyens de communication principalement utilisés pour interagir avec la commune ?	<input type="checkbox"/> Téléphone, mail, séances
	Quels étaient les principaux sujets abordés lors des échanges avec la commune ?	<input type="checkbox"/> LAT, gestion de la population, procédure
	En dehors des réunions formelles, y avait-il des interactions informelles ou des discussions ad hoc avec la commune ? Si oui, comment ces interactions ont-elles contribué au processus de révision ?	<input type="checkbox"/>
	Quel était ton rôle dans la production, la structuration et la diffusion de l'information auprès de la commune ?	<input type="checkbox"/>
	Est-ce qu'il y a eu des changements parmi les membres de la Municipalité durant la révision du PACom ?	<input type="checkbox"/>
	Si oui, quelles conséquences ça a provoqué au sein du groupe de travail pour le PACom ?	<input type="checkbox"/> Ralentissement, autre approche, interprétation différente
2. Intégration de la population	Comment la Municipalité a-t-elle informé la population des objectifs, des étapes et des échéances de la révision du PACom ?	<input type="checkbox"/> Flyers, site internet, bouche à oreille
	Quand est-ce que vous avez informé la population ?	<input type="checkbox"/> Dates <input type="checkbox"/> Étapes-clés

	Quelles informations ont été transmises à la population ?	<input type="checkbox"/> Dates, détails techniques, procédure
	Y a-t-il eu des réunions publiques organisées par la Municipalité où vous pouvez discuter avec la population ?	<input type="checkbox"/> Séances publiques
	En dehors des réunions formelles, y avait-il des interactions informelles ou des discussions ad hoc avec la population ? Si oui, comment ces interactions ont-elles contribué au processus de révision ?	<input type="checkbox"/>
	Comment est-ce que les retours de la population sont-ils pris en compte dans les discussions et les décisions au sein de la Municipalité ?	<input type="checkbox"/>
	Y-a-t-il eu des retours de la population en fort désaccord ?	<input type="checkbox"/>
	Qu'as-tu fait pour essayer de réguler ce conflit ?	<input type="checkbox"/> Séances, appels, informelle, concertation
3. Cadre légal	Qu'est ce qui a motivé la révision du PACom à ce moment-là ?	<input type="checkbox"/> Cas concret
	Y avait-il des préoccupations ou des réserves au sein de la Municipalité concernant la révision du PACom, et si oui, quelles étaient-elles ?	<input type="checkbox"/> Investi ou Collaboratrice
	Est-ce que la Municipalité comprenait bien le nouveau cadre légal de la LAT et les enjeux liés (constructibilité vers l'intérieur, limitation des droits à bâtir, etc.) ?	<input type="checkbox"/> Compréhension du vocabulaire- métier <input type="checkbox"/> Exemple
	Comment est-ce que la Municipalité voit le développement territorial de la commune ?	<input type="checkbox"/> Logique quantitative imposée, approche par continuité urbaine, etc.
	Que penses-tu de la révision de la LAT qui a été votée en 2013 ?	<input type="checkbox"/> Satisfait <input type="checkbox"/> Critique <input type="checkbox"/> Application dans le métier
<ul style="list-style-type: none"> • Remerciements • Expliquer la suite de l'étude – <i>retranscription, analyse, comparaison avec d'autres cas d'études et puis synthèse. Finalisation en début juillet.</i> 		

Guide d'entretien – Municipalité

Date :	Commune :
--------	-----------

- Mots de bienvenue
- Se présenter
- Présentation de l'étude – *Je cherche à comprendre de quelle manière les conflits et les tensions se sont développés, les causes notamment en relation avec le bureau – commune et la population durant la révision du PACom dans les communes sélectionnées.*
- Le but de cet entretien – *Comprendre votre position en tant que Municipale lors de cet exercice.*
- Déroulement de l'entretien – *1h environ, 3 parties*
- Accord enregistrement – *pour faciliter la transcription*
- Anonyme ?

Questions

Participant :	Pouvez-vous présenter et décrire votre fonction dans la révision du PACom ?	<input type="checkbox"/> Nom, prénom <input type="checkbox"/> Temps passé sur le projet <input type="checkbox"/> Tâches effectuées
	Est-ce vous pouvez revenir sommairement sur le déroulement du PACom ?	<input type="checkbox"/> Date <input type="checkbox"/> Retour/envoi Canton

Thèmes :

1. Relation entre les parties	Comment le contact avec le bureau prestataire a-t-il été établi ?	<input type="checkbox"/> Appel d'offres, bureau partenaire
	Quelle est la fréquence de vos échanges avec le bureau prestataire ?	<input type="checkbox"/> Mensuel, hebdomadaire
	Quels sont les moyens de communication principalement utilisés pour interagir avec le bureau prestataire ?	<input type="checkbox"/> Téléphone, mail,
	En dehors des réunions formelles, y avait-il des interactions informelles ou des discussions ad hoc avec le bureau ? Si oui, comment ces interactions ont-elles contribué au processus de révision ?	<input type="checkbox"/> Sous quelle forme
	Quel est le rôle de la Municipalité (en général) dans la révision du PACom ?	<input type="checkbox"/> Guider, communiquer
	Quelle relation entretenez-vous entre les membres de la Municipalité ? Spécifiquement dans le cadre de la Révision du PACom	<input type="checkbox"/> Amicale, professionnelle
	Est-ce que vous avez des interactions en dehors des séances officielles de la commune avec les autres membres de la Municipalité ?	<input type="checkbox"/> Clubs, amis, familles
	Est-ce que les membres de la Municipalité ont changé durant la révision du PACom ?	
	Faites-vous partie d'associations locales ?	
2. Intégration de la population	À quel moment la population a appris la révision du PACom ?	<input type="checkbox"/> Votation du crédit au C.C /C.G.
	Comment décririez-vous la réaction générale de la population face à l'annonce de la révision du PACom ?	<input type="checkbox"/> Exemples

	Comment avez-vous pu observer la réaction générale de la population ?	<input type="checkbox"/> Réclamations directes, séances de discussions, discussions informelles <input type="checkbox"/> Formelle / Informel
	Quels ont été les principaux points de vue exprimés par la population ?	<input type="checkbox"/>
	Y a-t-il eu des retours spécifiques de la population concernant les actions de la Municipalité ?	<input type="checkbox"/>
	Comment avez-vous géré les retours et les préoccupations de la population locale concernant la révision du PACom ?	<input type="checkbox"/>
	Quels sont les principaux canaux de communication utilisés par la Municipalité pour diffuser des informations à la population ?	<input type="checkbox"/> Site internet, flyer, séances, <input type="checkbox"/> Participation à l'info pop
	Est-ce que le PACom a été communiqué de la même manière que les autres projets ou une attention particulière a été donnée ?	<input type="checkbox"/>
	En dehors des réunions formelles, y avait-il des interactions informelles ou des discussions ad hoc avec les habitants ? Si oui, comment ces interactions ont-elles contribué au processus de révision ?	<input type="checkbox"/> Discussions aux manifestations villageoises
	Etes-vous étonné du nombre d'oppositions ?	<input type="checkbox"/>
3. Cadre légal	Comment votre expérience professionnelle ou vos compétences personnelles ont-elles contribué dans cet exercice ?	<input type="checkbox"/> Compréhension du vocabulaire- métier <input type="checkbox"/> Règlements, zones d'affectation,
	Trouvez-vous vous légitime de toutes les décisions prises concernant les nouvelles affectations ?	<input type="checkbox"/> Situation de porte-à-faux entre les directives cantonales et votre statut d' élu ?
	Que pensez-vous de la révision de la LAT qui a été votée en 2013 ?	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Remerciements • Expliquer la suite de l'étude – <i>retranscription, analyse, comparaison avec d'autres cas d'études et puis synthèse. Finalisation en début juillet.</i> 		

C. Entretiens

Entretien Syndic Baulmes

VR: Alors, est-ce que vous pourriez vous présenter et puis on peut décrire votre fonction que vous avez eue durant la révision du PACOM ?

SYNDIC: Julien Curel, j'étais syndic, c'est moi qui me suis occupé du PACOM pour la commune.

VR: Vous étiez déjà là au tout début du PACOM ?

SYNDIC: Oui.

VR: Ok. La relation qui a été établie avec le bureau Jaquier-Pointet, il y a eu un appel d'offres ou c'était parce que vous connaissiez déjà le bureau ?

SYNDIC: Sûrement parce que je connaissais le bureau, je ne sais pas s'il y avait eu un appel d'offres qui avait été fait. Mais en fait, nous c'était particulier, on a quand même dû faire Une étude de réorganisation du territoire communal. En fait la problématique qu'il y a eu avec le PACom c'est que nous il datait de 92 ou 94. Et puis donc en gros en 2010, 2015 on savait qu'on devait le réviser puisqu'il y a un certain nombre d'années, enfin il faut le réviser à l'instant Toutes les X années, 15, 20 ans. Et puis quand on a voulu le réviser. Quand on a été vers le canton pour dire on veut réviser notre PACom, comme la LAT n'était pas encore, enfin tous les éléments de la LAT pour le canton n'étaient pas encore validés, ils nous ont dit "vous faites d'abord une étude de réorganisation du territoire communal, " qu'on a faite avec un autre bureau. Qui a coûté pas mal, qui a pris beaucoup de temps, enfin bref. Et puis quand on est arrivé à ça, on est retourné au canton., on a dit on veut faire notre PACom, quand on a fait ça, ils nous ont dit "non, il faut faire un plan directeur communal avant, " . On a dit bon ok, on va faire un plan directeur communal. Et puis c'est à ce moment-là, à mon avis, on a fait un appel d'offre pour le plan directeur communal. Et puis c'est le bureau Jaquier-Pointet qui a été retenu. Mais à la fin du plan directeur communal, qu'on n'a jamais fait valider formellement à la fin, parce qu'entre temps, la nouvelle loi, tout est en vigueur.

Et il n'y avait plus l'obligation du plan directeur communal. On n'a qu'à le payer. Donc de là, on est parti sur le PACOM avec le même bureau qui avait fait le plan directeur communal. Donc, spécifiquement le PACOM, il n'y a pas eu d'appel d'offres.

VR: Ok. Et durant toute la durée de la révision du PACOM, les membres de la municipalité, ils ont été changés. Il y a eu des postes qui ont changé ?

SYNDIC: Il y a eu très peu de changement. Pour le PACOM spécifiquement, il y a eu très peu de changement. Puisqu'on avait fait la première étude, elle ne servait à pas grand-chose, c'était tout le territoire communal, mais par contre le plan directeur communal, il donnait quand même pas mal d'indications pour faire le PACOM.

Et puis là, il y a peu de personnes qui ont changé, peut-être une ou deux sur l'espace de 5, 7 ou 8 ans. Il y a peut-être une ou deux personnes qui ont changé, mais très peu, donc c'est assez facile.

VR: Et la municipalité, elle est assez proche de la population ? Est-ce qu'elle participe facilement à des événements, des associations locales ?

SYNDIC: oui on a un village, donc oui.

VR: Oui, mais dans certains villages, c'est parfois plus compliqué aussi, les relations entre la municipalité et la commune.

SYNDIC: Non, non, là, il y avait de bonnes relations.

VR: Ok. Et puis, à quel moment la population, en fait, elle a appris la révision du PACOM ?

SYNDIC: Etant donné que c'était chaque fois des crédits d'études qu'on déposait au conseil communal, la population était informée au démarrage du projet. De chacun des trois projets successifs, la population était informée.

Alors nous on avait anticipé. J'avais anticipé de manière informelle auprès des propriétaires de terrain qui n'étaient pas bâtis à un certain temps, en leur disant "maintenant il faut ou bien vous construisez ou bientôt tant pis pour votre terrain." Et puis c'est peut-être de la relation aussi avec les citoyens ou avec la commune, mais c'est vrai que ce travail, Ce travail, il a été fait et puis il y a quatre ou cinq ans, il y a eu cinq autres ou soixante logements d'un coup qui sont arrivés sur la commune parce que les gens avaient pris conscience de cet élément.

Donc nous, on a fait attention, volontairement, on en a vraiment parlé. Alors, au Conseil communal, tout le monde sait après qu'il y a un crédit d'études qui a été voté. On en a aussi parlé vraiment en disant faites attention parce qu'avec la LAT, c'est possible qu'on doit être dézonné. Donc, on en a parlé, on a tenu la population informée. Après, sur l'avancement des travaux, non, c'était qu'à la fin du processus.

VR: Et là, la population qui a été informée, c'était ? Vous avez dit de manière un peu informelle, c'était lorsque vous saviez qu'il y avait des propriétaires qui pouvaient être intéressés à construire.

SYNDIC: Formellement c'est difficile d'envoyer des courriers puis d'aller dire "maintenant votre terrain va être dézonné ou bien vous construisez", ça aurait créé d'autres problèmes, mais là les gens ont assez bien compris, ça a fonctionné.

VR: Oui, ça c'était plutôt avant 2020.

SYNDIC: Oui, c'était entre 2015 et 2020 on va dire, parce que les nouveaux logements, c'était juste après le Covid 2020-2021 qu'il y a eu ces nouveaux logements sur la commune.

VR: Oui, il y a ceux à proximité de la gare. Voilà,

SYNDIC: il y a eu l'immeuble, le cabinet médical. Tout un grand terrain en bas du village où il y a eu quatre petits immeubles PPE aussi en même temps. Et puis, ouais, c'était principalement ces deux grands terrains. Et puis, la zone artisanale aussi. Un élément qu'il fallait faire.

VR: Et puis, la population, lorsque vous en avez parlé avec la population, elle était un peu dans quel état d'esprit ? Elle a accueilli comment l'information ? Qu'ils allaient être potentiellement dézonnés, et qu'il y avait du coup la révision du PACOM ?

SYNDIC: On a dit qu'il y aurait la révision du PACOM, et puis que ça voudrait dire qu'il y avait un potentiel d'habitants qu'on ne devait pas dépasser en fonction des zones à bâtir, et que voilà les quelques propriétaires, mais il n'y en a pas 50 dans la commune non plus, mais les quelques propriétaires, c'est vrai on leur a dit "Faites attention, c'est possible que dans un futur proche, à la fin du PACOM, il y ait un terrain qui soit dézonné."

Si vous ne voulez pas que ça arrive, il vous faut avoir un projet à construire dessus. Et puis, à force de dire, ça fait quelques années, mais à force de dire, les gens ont bien réagi. Après, on a été trompé par la communication volontairement fautive du canton qui disaient que Baulmes n'était pas surdimensionné, mais qu'en fait Baulmes était surdimensionné, donc c'est impossible d'aller y contre.

C'est pour ça qu'on la fait aussi de manière informelle auprès de 4 ou 5 propriétaires, parce que le canton faisait ses cartes bidons, on disait Baulmes n'est pas surdimensionné, les propriétaires d'un même canton disent Baulmes ce n'est pas surdimensionné, vous nous dites n'importe quoi. En fait, non, on ne pouvait pas communiquer d'une manière transparente. C'était vraiment compliqué parce que le canton n'a pas été transparent, tout ce qu'il a fait. Si on reprend les cartes on n'a jamais été surdimensionné.

De toute façon, on savait très bien dès le départ qu'on était surdimensionnés. Donc le canton disait, "vous n'êtes pas surdimensionnés, il y a ces cartes qui sortent," . C'est dans les Journaux, donc en fait les gens ne s'inquiètent pas. Donc après c'est difficile d'aller vers les gens et de dire attention, on est quand même surdimensionnés, le canton, ce n'est pas vrai ce qu'il dit, c'est un travail assez compliqué à faire comprendre aux gens quand même.

VR: Un peu à manœuvrer aussi en tant que commune. Alors que le canton avait d'autres informations, enfin émettait d'autres informations. Et puis donc vous, vous avez été quand même à la commune assez longtemps.

SYNDIC: Vingt ans.

VR: Et Puis est-ce que ça a pu aussi influencer la manière dont vous avez fait la révision du PACOM ?

Parce que vous avez peut-être des connaissances ? Ou peut-être des contacts plus étroits avec la population.

SYNDIC: Oui, forcément. Oui. Comme dans toutes les communes aussi. Hein ? Aussi normal. Oui, plus

vous êtes longtemps. C'est des avantages, des inconvénients, mais c'est vrai que... C'est plus du contact avec la population, c'est-à-dire les gens vous connaissent. Donc ils ont peur, ils n'ont pas peur, ils vous craignent face à ça ou pas, mais les gens vous connaissent, le contact est plus facile.

Et puis en plus, comme j'étais député, le contact est aussi plus facile avec les services de l'État. Il y a des éléments qui simplifient certains dossiers, c'est vrai.

VR: Et puis, il y a eu six oppositions ? Est-ce que ces oppositions étaient attendues ? Ou vous pensez qu'il y en aurait plus ou moins ?

SYNDIC: J'avais dit 7, et chez vous le bureau avait dit qu'il y en aurait un peu plus de 10, mais bon, finalement il y en a 6. De toute façon on s'attend toujours à ces oppositions.

VR: Vous pensez qu'il y aurait peut-être des oppositions plus virulentes ou pas forcément ?

SYNDIC: En fait, dans l'histoire, on a assez bien, je pense qu'on a assez bien fait, assez bien manœuvré en amont. Du fait que les oppositions, ça vient premièrement des propriétaires qui sont dézonés, en l'occurrence c'est l'État de Vaud. L'état de Vaud c'est une opposition mais ça c'est un problème entre les différents services de l'état. Donc sur celle-là honnêtement c'est juste que ce n'est pas normal que ça se passe comme ça. Mais c'est l'état de Vaud, c'est comme ça. Je ne pensais pas qu'il y aurait une opposition comme ça. On a aussi fait le travail en amont de demander, vous voulez que votre terrain soit dans quelle zone, cette zone-là, d'accord, on met cette zone. Après il y a un autre service qui s'oppose à la zone, donc c'est quelque chose qui n'est pas... Je pense qu'on ne pouvait rien faire de plus. Après, sur les autres oppositions, c'est bien sûr qu'on s'attendait forcément à avoir des oppositions. Moi, je pensais que ça allait être plus fort, certaines oppositions, notamment sur la protection de la nature ou ces choses-là, et puis d'associations ou de collectifs.

Et puis finalement, il y en a de propriétaires, il y en a très peu. Il y a l'État de Vaud, après maintenant je ne sais plus de tête. Il y en a une qui est embêtante, mais ça c'est un autre problème. Monsieur Deriaz était municipal pendant 20 ans, il n'a pas repassé aux dernières élections. Alors il a fait tout le PACom avec nous, on a fait 20 ans les deux. Donc moi j'ai repassé, il n'a pas repassé. Du coup est arrivée cette mise à l'enquête, C'est un peu contre la municipalité, même s'il a relevé deux ou trois éléments sur les zones vertes qui nous ont fait réfléchir. On doit modifier, alors celle-là, on pouvait s'y attendre, vu l'entente. Enfin, vous me disiez au début s'il y avait une bonne entente entre la municipalité, les autorités et le village. Il y avait. Je vous ai dit qu'il y avait. Aujourd'hui, je pense que c'est un peu moins comme ça. À cause des dernières élections, et puis je pense que cette opposition-là, c'est le reflet de la mauvaise entente.

Après, il y en avait une ou deux, c'est des petites oppositions que... Après, c'est des habitants, c'est des petites oppositions qui, à mon avis, ne sont pas intéressantes. Et puis il y a une opposition... Non, mais c'est une parcelle, on va changer de zone. de nouveau, on avait fait le travail en amont, on lui avait bien expliqué aux gens, s'il n'y a pas de projet, s'il n'y a rien, on ne peut pas le faire. Et puis, tout d'un coup, il se rend compte, "moi, mon terrain vient en zone

verte," ben oui, il vient en zone verte, parce qu'on lui a expliqué cent fois, s'il n'y a pas de projet, ce n'est pas possible, on ne peut plus thésauriser.

VR: Il y avait un projet ? Mais du coup la parcelle elle a pu être modifiée en conséquence ou pas ?

SYNDIC: Au fait il y a une enquête complémentaire qui doit intervenir D'ici le mois de juin, et puis de cette enquête complémentaire. De cette enquête complémentaire, cette parcelle, on propose de la conserver en zone à bâtir, puisqu'il y a un projet dessus.

VR: Et puis, vous avez quand même pas mal communiqué de manière un peu informelle avec la population, c'était le plus simple.

SYNDIC: Oui, c'était le plus simple.

VR: Mais vous avez quand même, je ne sais pas, mis à disposition sur le site internet ?

SYNDIC: Alors à la mise à l'enquête, oui, à la mise à l'enquête, tout le monde avait accès.

Mais avant la mise à l'enquête, c'est vrai que c'était... Ouais, c'était vraiment informel sur des éléments précis, c'était vraiment sur les dézonages. D'ailleurs il y a eu assez peu de... Voilà, il y a cette opposition, le propriétaire il n'a rien compris. Il voulait thésauriser son terrain, il n'a pas compris que ce n'était pas possible. C'est parce qu'on lui a dit, les autres qu'on a dû dézonner, comme je dis, c'est l'État, puis un autre propriétaire, son terrain est inconstructible, il ne s'est pas opposé, donc ouais.

En fait on voyait un petit peu où étaient les soucis, après... Moi ce que j'avais peur, c'était que voilà, ces associations qui viennent s'opposer, c'est plus compliqué, il n'y en a pas eu.

Voilà. Et puis de discuter de manière informelle, c'est plus facile de passer des discussions ciblées. Si on avait informé tout au long de la procédure, Une fois que tout le monde donne son avis, il vient s'en mêler, on n'arrive pas à s'en sortir.

VR: il y a eu la séance d'information publique ?

SYNDIC: Oui.

VR: Ça, c'est aussi une information pas du tout ciblée ?

SYNDIC: Non, ça c'est une information pas du tout ciblée, mais le plan, il est fait.

VR: Oui, ok.

SYNDIC: C'est ça que je veux dire, c'est pas de l'élaboration du plan, non. Une fois que le plan, il était fait, il y a eu la séance d'information publique, exactement. Ça, c'est normal, mais une fois que les documents sont faits, ils sont établis... C'est bon. C'est acté. Ça ne me dérange pas de communiquer sur des éléments qui sont finis ou en effet. Ça veut dire qu'il y a eu, je ne sais pas, 5 ans d'études, plus 5 ans, plus 5 ans.

Mais il y a eu 5 ans d'études, on sait pourquoi on arrive à ce plan. Donc, on peut expliquer que si on communique avant, ça devient compliqué.

VR: Et puis, la relation entre la municipalité et le conseil communal, elle est comment ? ,

SYNDIC: On verra, c'est tout à la fin qu'il y aura le conseil communal, pour l'instant rien.

VR: je ne sais pas si peut-être sur d'autres projets, pas forcément en lien avec le PACOM.

SYNDIC: Ah mais ça Revient depuis deux ans et demi, des raisons de pourquoi j'ai arrêté aussi. Mais depuis deux ans et demi ou trois ans, depuis les dernières élections, le climat n'est pas serein. Il n'est pas, voilà, pendant 20 ans, ça a bien fonctionné, il y a un bon climat, Ce n'est pas dire qu'on était tous d'accord comme ça, mais on s'entendait bien. Voilà, s'il y avait des choses à corriger, on pouvait corriger, on pouvait s'entendre. Mais les dernières élections, ce n'est plus possible. C'est beaucoup plus compliqué. Je ne pense pas que ce n'est pas possible. C'est extrêmement compliqué.

VR: Et puis, est-ce que les... Enfin, vous étiez un peu de quelle... Avis par rapport à cette révision de la LAT ? Est-ce que ça vous semblait logique ce que vous faisiez ? Ou c'était pas du tout légitime, en fait, de dézonner des parcelles ?

SYNDIC: bah c'est une votation.

VR: Peut-être qu'en tant que syndic, je pense qu'il y a beaucoup de gens qui me disent quand même que ça leur fait pas plaisir de dénoncer les gens tout à fait normalement. Mais est-ce que vous étiez totalement contre, ou vous étiez quand même pour ?

SYNDIC: C'est normal. C'est normal. Hein ? Non, c'est normal. Jusqu'à un certain point, c'est normal. Après le calcul, disons, là, vous allez devoir avoir 5 habitants de plus ces 15 prochaines années, ce n'est pas... Ce n'est pas logique. La manière de calculer, je dirais, les minimaux, les maximaux, ils ne sont pas forcément logiques pour moi. Parce que, voilà, vous dites, un village, pas chez nous, mais si on est dans un village, quand on vous dit " en fait, ces 15 prochaines années, vous pouvez faire une villa, tout le reste vous dézonez" c'est quand même compliqué. Mais je ne suis pas d'accord avec la majorité des autres syndics, parce que ça fait 15 ans qu'on sait qu'On va devoir passer par là. Parce qu'au fait, la loi fédérale, ça fait bien plus longtemps que la LAT sur le canton de Vaud qu'elle a été acceptée. Et tout découle de la loi fédérale. C'est pour ça que nous, à Vaud, ça fait il y a 15 ou 17 ans, on a demandé du temps de réviser notre PGA pour prendre les devants. On a fait les travaux. Puis c'est depuis là qu'on en parle quand même au conseil communal. On ne parle pas à chaque fois, mais on demanda le crédit. Pourquoi on demanda le crédit ? Parce qu'on veut réviser le PGA, parce qu'on doit s'adapter à la loi fédérale, et ça, bien sûr, enfin, tout le monde savait. Et d'ailleurs, voilà, alors nous, on a fait le travail.

On a voulu commencer tôt. On n'a pas pu, puisqu'il fallait attendre qu'il y ait le plan directeur cantonal. On a quand même réussi à dire aux propriétaires, construisez, utilisez vos terrains, construisez, parce qu'on aura un problème. Donc en fait, les syndics je suis désolé pour les autres, mais nous, ça fait 10 ou 15 ans qu'on savait qu'on aurait ce souci, qu'on devait régler ce problème.

Mais c'est souvent comme ça dans les communes, les syndics qui se plaignent, c'est souvent parce qu'ils n'ont pas anticipé. C'est pour plein de choses comme ça, ils n'ont pas anticipé, mais ça on avait la possibilité d'anticiper. On attend toujours et puis après on va pleurer, on doit tout dézonner, c'est dégueulasse.

En fait, si on regarde, il y avait un film sur Baulmes qui a été fait, et puis j'ai dit aux personnes qui étaient à côté de moi, j'ai dit "mais regardez bien cette image,". Ils ont filmé avec un drone, j'ai dit "regardez bien maintenant avec ce drone et puis vous voyez que ce qui a été fait il y a 20 ou 25 dans ces villas c'est quelque chose qui n'est pas logique de l'aménagement du territoire". Donc c'est normal, en fait on ne peut pas construire n'importe où, n'importe comment, ouais, moi je trouve que c'est normal, la seule chose qui n'est pas normale c'est le minimum. Cette espèce de pourcentage, on va dire aux communes, ben voilà, ces 15 prochaines années, vous pouvez construire deux villas, ou une villa, ça s'arrête là, c'est tout. Pour le développement du village, oui, je pense qu'il y a d'autres moyens qui auraient pu être faits pour amener à des minimaux en regardant le village.

Oui, je pense que c'est normal. Après, sur l'autre point, c'est la thésaurisation du terrain, ce n'est pas normal. Voilà, ce n'est juste pas normal. C'est de la spéculation, c'est de la thésaurisation en nombre de terrains, en nombre de logements. Les gens, c'est exactement ce qui s'est passé chez nous. C'est pour ça que c'est difficile à les convaincre, mais il y a des personnes, ça fait 20 ans qu'on leur demande, là il y a des terrains libres, il faut aller voir, les gens ils refusent, non, non, on veut thésauriser. A force d'insister, ça a marché, sauf chez une personne qui ne s'en est même pas rendue compte. Mais ça a fonctionné. Il y a des gens qui cherchent, il faut loger les gens, et puis les gens, ils conservent les terrains. Donc ce n'est juste pas possible. Je trouve que c'est normal.

Tous les propriétaires qui se plaignent, ils n'avaient qu'à construire." C'est pour les petits enfants", mais c'est maintenant qu'on en a besoin. Mais il n'y a pas tous de même avis, ça c'est sûr.

VR: Et puis, vous avez parlé de vos compétences en tant que député. Mais est-ce que vous avez pu, vous pensez aussi utiliser vos compétences métier dans votre statut de syndic dans le cadre du PACom ?

SYNDIC: Non je pense pas. J'étais issu du monde de la fiduciaire, de la comptabilité, des chiffres et tout ça. Ça indique que j'avais les finances, l'administration, donc c'était quelque chose que j'utilisais. Après, pour le PACom, je n'avais rien à voir avec l'aménagement du territoire ou ces choses-là.

VR: Oui, peut-être des fois des accointances avec les règlements ou des choses comme ça.

SYNDIC: Non

VR: Et puis, du coup, en fait, la population, le seul moment où elle a été mise au courant du projet final, c'était lors de la mise à l'enquête.

SYNDIC: C'était la séance d'information. La séance d'information, je ne sais plus si on l'a faite avant. Non, on ne l'a pas faite avant l'enquête. Donc c'est ça, on a mis à l'enquête et puis on a mis sur le site internet, on a fait la séance d'information.

VR: Et lors de cette séance, il y a eu pas mal de gens qui se sont manifestés ou c'est assez calme ?

SYNDIC: J'ai pas l'habitude, moi j'ai trouvé assez calme, . De ce que je me souviens, moi j'ai trouvé que c'était assez calme, avec finalement des questions, après on a bien expliqué, mais après c'était des questions sur les zones de verdure. Forcément, mais il n'y a pas eu tant que ça. Je pense qu'il est compliqué dans un pays comme aujourd'hui, peut-être il y a 30 ans, ce n'était pas la même chose, mais quand vous devez dézonner, vous mettez de la zone de verdure, et puis de la zone de verdure, c'est assimilé à de l'écologie, puis l'écologie, c'est assimilé au... Parti écologiste. Et puis voilà, il faut aller aux dernières élections, et ils se prennent une baffes parce que la moitié de la population en a marre d'aller à l'extrême. Donc en fait les gens, dans leur idée, c'est quand même ça. "Ah, vous faites des trucs pour les écolos, " vous faites ça rien à voir, mais je pense qu'aujourd'hui, il y a cette difficulté quand même de se dire... Enfin, ça va dans les deux sens, vous avez ceux qui pensent que vous faites ça parce que vous voulez faire de l'écologie, Et puis inversement, vous avez les gens qui sont à l'extrême de l'autre côté et qui disent vous en faites pas assez, vous ne vous tenez pas compte de l'écologie. Donc c'est deux mondes qui ne se comprennent pas, vous êtes au milieu, puis voilà, il y a une opposition, c'est bien pour ça.

Et deux de nos oppositions sont liées avec ça, c'est parce qu'en fait, c'est ça. On ne va pas assez loin de la protection de la nature, et puis les deux ou trois autres oppositions, c'est parce qu'on va trop loin de la protection du patrimoine avec ces zones vertes. Donc en fait, c'est bien ça le problème. Le problème des oppositions, une grande partie du problème, c'est l'écologie, c'est la protection de la nature, alors qu'en fait, ce n'est pas... C'est une question d'aménagement du territoire. Il y a aussi un lien, mais ça prend en compte un ensemble d'autres paramètres qui ne sont pas que ceux-là, mais c'est vrai que vous mettez des zones vertes, c'est écologique, et puis d'autres pensent que ce n'est pas assez poussé avec... Ce n'est pas assez poussé l'écologie de notre PACom.

VR: Mais les gens ils ont un peu tendance à faire des liens quoi. Oui c'est ça. Ou il n'y en a pas forcément, ou comme ça les arrange.

SYNDIC: C'est ça, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, les dernières années, on parle beaucoup d'écologie avec les dérèglements climatiques et tout ça. Donc les gens sont focalisés là-dessus, puis ça divise la population. Il y en a qui disent ça n'existe pas, d'autres qui disent oui ça existe, on en fait pas assez, on en fait trop, mais tout tourne autour de là-dessus, donc en fait le PACom il en revient. C'est pour ça les oppositions, je pensais qu'il y en a peut-être plus, Les oppositions finalement elles en reviennent à ça. À part un propriétaire qui dit spécifiquement pour sa parcelle qu'elle est dézonée, le reste des oppositions c'est quand même beaucoup en lien avec ces zones vertes, ouais c'est vrai, il y en a assez ou il n'y en a pas assez.

VR: Aussi les gens ils comprennent pas forcément, c'est ce que vous dites, ils comprennent pas forcément l'utilité des zones vertes, ils voient juste qu'ils peuvent plus construire quoi, et puis ils se braquent un peu vite.

SYNDIC: Ce n'est pas ça, le long de la Baumine c'est de la zone verte, donc ce n'est pas choquant, c'est logique, mais voilà.

Il y a tellement d'intérêt en jeu dans un PACOM et d'éléments dont il faut tenir compte, c'est extrêmement compliqué. Il y a des oppositions, c'est extrêmement compliqué à mettre en place et puis c'est encore plus compliqué à expliquer. Tout ce dont vous devez tenir compte pour établir votre PACOM, on fait toutes les couches successives et voilà, le problème c'est que le canton., il y a cette limite d'habitants qui vient en plus, mais quand vous devez expliquer aux gens de tout ce que vous devez tenir compte, c'est impossible quoi, c'est impossible.

VR: Et puis, est-ce que vous vous êtes dit peut-être que vous pourriez faire votre séance d'information avant la mise à l'enquête ? Pour peut-être faire des modifications du plan sur le plan par rapport à des commentaires qui auraient pu être faits.

SYNDIC: Nous, on est partis du principe que si on faisait ça, on s'était posé la question. Si on faisait la séance d'information, on devait avoir un dossier qui était prêt, on devait le présenter à la population, on devait leur laisser un temps de réflexion, leur laisser la possibilité de faire leurs remarques. Après, on devait tenir compte des remarques ou pas, des moments où on ne les tenait pas compte. Après, on doit mettre à l'enquête. Si on met à l'enquête, sans avoir tenu compte des remarques, ça créerait des oppositions. Au fait, on en est parti du principe que la mise à l'enquête, elle était justement là pour que la population puisse faire leurs remarques.

Sinon, ça faisait un peu à double. Et juridiquement, c'était un peu compliqué parce que le fait de faire la séance d'information, d'avoir des retours de la population, ça n'obligeait rien, ça n'allait rien. C'est pas une opposition, c'est une remarque qui est faite, mais après, la municipalité peut dire, nous, les remarques qu'on a reçues, on s'en fiche, en gros, on va à l'enquête. Sinon, il faut avoir des discussions avec chaque personne, je pense que ça ralentit le processus, ça le complexifie.

VR: Oui, c'est possible. Et surtout, à quel moment on décide de prendre en compte ses remarques et pas ceux du voisin.

SYNDIC: Oui, c'est ça. Et après, ça revient là-dessus. Et comme juridiquement, il ne peut pas y avoir de décision si ça n'a pas été mis à l'enquête, c'est extrêmement compliqué. Il y a des gens qui se sentiraient frustrés.

VR: Mais sinon, je crois qu'on a vu toutes les questions. Je vous remercie.

SYNDIC: Et de même, c'est la personne qui est, la personne qui s'oppose, j'ai vu avant, il habite au Mont-sur-Lausanne, il s'oppose au Mont-sur-Lausanne pour les mêmes raisons. Il faut favoriser les arbres, les cailloux, enfin je ne sais plus. Mais c'était, voilà, il a déjà fait où il habitait avant parce qu'il est locataire. Mais typiquement, si cette personne en avait, en avait fait la présentation avant, il aurait certainement fait ses remarques.

Donc on en aurait tenu compte ou pas. Si on en avait tenu compte, je pense qu'il y aurait dix autres personnes qui auraient dit « Ouais, ce n'est pas normal, vous avez tenu compte de ses remarques, pas de la mienne ». Enfin voilà, c'est ce que vous avez dit. Inversement, si on n'en avait pas tenu compte, je pense qu'à l'opposition, il aurait soit opposition avec la même remarque, puis il serait encore peut-être un petit peu plus virulent parce qu'il aurait été déçu qu'on ne prenne pas compte de ce qu'il avait dit avant.

Donc c'est... Ouais, je pense que... C'est compliqué, enfin non, ce n'est pas compliqué, c'est des communes, des institutions, mais c'est parce qu'il y a pour plein de choses des éléments comme ça où certaines personnes aimeraient bien s'impliquer. Enfin bon, on l'a vu, voilà, à moins d'être au conseil communal qui puisse faire le choix, je ne sais pas, d'un véhicule communal, on fait une commission, c'est nous qui allons décider tout.

Et puis on dit non, maintenant il faut respecter les institutions, si vous voulez faire ça, vous venez à la municipalité, si vous n'êtes pas à la municipalité, nous on vous propose un projet, vous l'acceptez, vous le refusez, vous le modifiez, mais ce n'est pas, vous ne pouvez pas faire notre travail. C'est vrai qu'il faut respecter, c'est pour ça que je pense que si on s'écarte des règles qu'on doit suivre au niveau institutionnel, on prend un risque d'envenimer une situation, c'est vrai.

VR: Oui, c'est une bonne réflexion aussi, à tenir compte.

SYNDIC: Non mais institutionnellement, il y a des choses qui doivent se faire selon certaines règles et ça a été mis en place, ça n'a sûrement pas été mis en place pour rien.

C'est vrai, c'est comme les démarches participatives, parce qu'au début, moi, j'imagine, on peut faire, je ne sais pas, par quartier, par groupe de personnes, par groupe d'intérêts, on fait des démarches participatives pour essayer de faire. Mais au fait, à la fin, nous, on a été élus par la population pour faire le PACom, entre autres, parce que ça en vient à nous. Donc on le fait, on ne va pas demander à la population de le faire avec nous, parce que... Ça amène plus de problèmes, je suis sûr.

VR: Après je pense qu'il y a une question d'échelle, parce que, Baulmes, c'est quoi, 1000 habitants ? 1200. 1200, ok. Ça peut peut-être commencer à prendre du sens, mais si on prend une commune de 100 habitants, faire participer la population, ça n'a aucun sens. Puis on voit que ce sont plutôt les villes qui mettent ça en place, donc c'est déjà 10 000 habitants.

SYNDIC: Oui. Et puis les villes, il y a des quartiers, puis c'est politisé. Oui, c'est ça. C'est différent, mais les villes, il y a vraiment des quartiers. Et des intérêts différents, par quartier. Exactement.

VR: Non, c'est clair.

SYNDIC: Mais ils doivent faire un PACom pour l'ensemble du territoire. Il faut réussir à mettre en commun. C'est là que c'est compliqué, je crois. Pour la première, le début, la réorganisation du territoire communal, comme ça touche aussi tout le territoire, forêt, plaines, les champs, tout ça, on avait fait avec les agriculteurs. On leur avait envoyé des questionnaires, des réponses, on avait discuté avec eux, on avait fait des séances, ça on avait fait avec eux. Y a un retour quoi. En théorie ils ont tous le même intérêt... Alors ça, ce n'est pas forcément le but. Oui, mais c'est un groupe d'intérêt. Oui, parce que si. Pour moi, le PACOM, l'objectif final, c'est que vous mettiez à l'enquête, que ça ait créé le moins de tensions possibles parce que sinon, je pense que c'est extrêmement compliqué.

Et Puis le moins d'intérêt. Enfin, j'ai vu des communes où c'est... Oui, j'ai vu des communes, des membres de la municipalité qui ont envie de construire sur leur terrain, dans le cas du PACom, dézone dans toutes les zones, sans dire aux autres qu'il fallait qu'ils fassent attention.

VR: Vous avez pris votre temps. Je vous remercie quand même.

Entretien du chef de projet, Baulmes

VR: Peux-tu présenter, ton rôle dans la révision du PACom pour Baulmes ?

CP: Baulmes, là aussi, ça ressemble un peu à Tévenon, mais pas tout à fait. Baulmes, par contre, avait aussi déjà pas mal avancé. Pourtant, on l'a déposé à l'examen préalable et à l'enquête publique bien, bien, bien plus tard.

VR: Donc toi, t'as repris le dossier des autres urbanistes ?

CP: Oui.

VR: Donc t'étais pas là dès le début. C'était à peu près quand t'es arrivé, t'es arrivé en 2018. Oui, c'était... L'examen préalable, il a été envoyé en 21.

CP: Oui. Oui.

VR: Donc là, t'étais déjà bien dedans.

CP: C'est moi qui l'ai fait, je pense qu'il est en grande partie fait. En fait, oui et non. C'est-à-dire qu'en fait, c'est un dossier qui était prêt à partir à l'examen. Et je pense que Baulmes l'a suspendu

Ah non c'est pas vrai, je sais pourquoi. Pardon. Il y a eu de gros gros gros problèmes en fait pour la question des cartes de danger naturel à Baulmes en fait. Ça a hyper ralenti le projet. Ils ont contesté les cartes, ils ont demandé des études supplémentaires, on a dû faire aussi après par rapport à l'espace réservé aux eaux. On a dû aussi faire des séances extraordinaires pour savoir quel type de secteur de restrictions on mettait. On est allé très, très loin, en fait. Ça a hyper ralenti le projet, hyper, hyper. Et puis, il y a aussi quand même eu le COVID. Et eux, sauf erreur, c'est une commune qui a décidé de tout faire en virtuel, de suspendre un peu avec ce COVID, en fait. C'était un peu, mais il y a surtout eu un arrêt très, très important lié au danger naturel et à l'espace réservé aux eaux, puisqu'il y a quand même la rivière qui coule au milieu de Baulmes, en plus en pente. Il y a la Baumine, la rivière, c'est un peu un ruisseau, mais disons que voilà. Et eux contestaient donc tout ça. Et en fait, c'était lié à un autre projet qui était le réaménagement de la rue du Clos. Je pense que tu n'en as pas entendu parler, mais qui était un projet du bureau et également du génie civil. Et du coup, ils ont un peu bloqué les deux. Il y a ces dangers naturels. En fait, la commune, elle n'était pas du tout d'accord. Elle disait que le canton disait que des conneries. Et puis, voilà, ils ont demandé des expertises supplémentaires. Ça a pris beaucoup de temps, en fait, à cause de ça.

VR: Et là, la municipalité, c'était M. Cuérel qui était là ?

CP: Lui, il a toujours été là. Moi, je l'ai toujours connu en tant que syndic. C'est un peu un de ces syndics... Ben voilà, maintenant, il a arrêté complètement, mais disons que c'était un peu un de ces syndics indéboulonnables. Je ne sais pas combien d'années il a été syndic. Et puis, au départ, il y avait lui et puis M. Deriaz. C'était les deux, surtout... Enfin, il y avait d'autres personnes, mais c'était surtout les deux. Oui, donc il y avait ces deux-là, surtout. Et puis, en fait, on a déposé le dossier à examen, puis il y a eu les élections. Et puis Deriaz, il n'a pas été réélu. Et puis lui, alors lui, c'est aussi une des oppositions les plus rien à voir que j'ai jamais eues de ma carrière aussi. Et puis lui, il nous a accusés de tout. Qu'il était au courant de rien, que ci, que ça.

VR: Du coup, là, vous étiez en contact avec la commune, c'était avec M. Cuérel ? Et parfois aussi avec la greffe ou seulement avec le syndic ?

CP: Je dirais plutôt que le syndic. La greffe, elle faisait, elle devait être en copie, elle nous envoyait les trucs formels, mais c'était vraiment Cuérel, ouais. Ou voir Deriaz, Deriaz aussi, il était quand même impliqué, mais je dirais surtout le syndic. Mais là aussi, lui, c'est aussi un mec qui t'appelle sur ton natel. C'était beaucoup par Gilles, par contre.

VR: Ok. Et puis, est-ce qu'il y a eu des changements ? En 2021, il y a eu la nouvelle votation. Deriaz, il n'a pas été réélu, mais il y a eu des nouveaux membres parmi la municipalité ?

CP: Non, pas tellement, non. Mais ça a beaucoup été Cuérel, quand même, qui a toujours un peu tenu le truc, c'était lui notre interlocuteur. Non, on va dire alors que c'est une muni qui est restée assez dans le même trend et qui est surtout restée très soudée. En fait, finalement, ils n'ont pas vraiment remis en question grand-chose, en fait, on va dire ça comme ça. C'est vraiment Cuérel, c'est pour ça que ça risque d'être un peu compliqué la suite quand même. De savoir qui va porter le dossier en fait, parce qu'eux c'est un communal justement par contre je crois. Franchement Cuérel a fait au minimum 15 ans je pense, donc la syndiculture il en a fait beaucoup. Tu sais ça va vite. Enfin, bon, bref, voilà. C'était spécial. Mais à Baulmes, Toujours, on va dire, une ligne de conduite assez droite, mais vraiment un projet porté par le syndic.

VR: OK. Et là, la séance d'information de la population, elle a eu lieu pendant la mise en enquête ?

CP: Oui. C'est intéressant par rapport à, justement, ta recherche, c'est que l'objectif de la municipalité, c'était que personne ne vienne et qu'il ne fallait pas communiquer dessus. Donc en fait, il faut savoir qu'à Baulmes, c'est une commune de 1000 habitants, donc c'est plutôt un mandat d'une grosse commune pour nous. Il n'y avait quasiment personne ce jour-là, il faisait un temps horrible, c'était début janvier. On a fait l'info publique style 11 janvier. Non mais je

ne sais plus, je crois qu'ils ont commencé l'enquête publique le 6 janvier de l'année dernière. On avait dû charbonner sur beaucoup de dossiers parce que moi j'ai mis à l'enquête Orzens, Pomy et Baulmes en même temps, enfin Baulmes une semaine avant, donc c'était assez... C'était une fin d'année assez chargée. Mais Baulmes, il fallait genre rien mettre sur le site internet, peut-être qu'ils ont fini par mettre, je ne me rappelle plus, mais il ne fallait rien dire du tout, pas faire de pub. C'était à l'opposé contraire de ce qu'ont fait d'autres munis où il y a eu des contacts hyper poussés, là, ce n'était rien. Et du coup, c'est vrai que c'est un dossier sur lequel tant à l'info publique, il n'y avait quasi personne, Par rapport à la taille de la population. Honnêtement, si on était 30, je pense qu'on n'était même pas 30. Ils avaient prévu plein de chaises, c'était la grande salle de sport là en bas. Mais il n'y avait personne, c'était désert, quoi. Il n'y avait vraiment personne, c'était une soirée d'hiver, tu préfères rester chez toi, c'est sûr. D'ailleurs, il y a eu très peu d'opposition par rapport à la taille de la commune.

Après, c'est vrai que ce n'est pas le dossier où on dézone le plus non plus. C'est déjà un village assez compact. Mais quand même, on a senti une certaine volonté plutôt là de ne pas trop informer la population pour ne pas avoir des problèmes après. Le contraire de ce qu'on préconise. « Les gens ont qu'à s'informer, c'est dans la FAO. S'ils n'ont pas la FAO, s'ils ne lisent pas le journal local, ma foi, tant pis pour eux. Moi, je n'ai pas commenté à mettre des affichettes, à crier sur tous les trois queues. » Et je crois qu'on a eu six oppositions, ou huit, je ne sais plus. Oui, six. C'est peu, c'est très, très peu. Et puis, c'est en plus des oppositions pas très... Il y en a deux, je crois qu'on a balayé en deux secondes. Oui, alors bon, on en a peut-être une des plus corsées qu'on n'a jamais eue. Mais lui c'est presque une vengeance aussi dans le fond. Est-ce que cette opposition ce n'est pas aussi une fronde, une vengeance quelque part un peu personnelle sur la non réelle expérience, Parce que Deriaz, c'est aussi un mec qui a été élu pendant je ne sais pas combien de décennies, tu vois. C'est aussi un gaillard du village qui, lui, a des intérêts, parce que lui et sa famille, ils avaient des terrains. Je pense qu'il n'est pas étranger à cette fronde contre les cartes de danger naturel. Enfin, c'est vraiment un mec, ouais.

VR: le nouveau syndic C'est le vice-syndic, monsieur Olivier Métrault.

CP: Ah, lui était déjà là. Le problème, c'est qu'en fait, à Baulmes, pour une autre de tes questions où j'anticipe, je pense qu'il n'y a que le syndic qui comprenait quand même assez bien le truc. C'est un peu ça le problème, en fait. C'est aussi problématique qu'il soit parti. Il gère tout, c'est qu'il gère bien, et le seul. Il faisait un peu comme il voulait, et puis c'était comme ça et pas autrement.

VR: Et puis les autres municipaux, ils ont changé durant la législature ?

CP: il y a eu des changements, mais disons que ce monsieur Mettraux , lui, il était là quand même depuis un moment aussi, je crois. Deriaz , il est comme il est, mais le sujet, il le comprenait quand même globalement. Cuerel comprenait bien par contre. Lui c'était quand même un mec qui était au grand conseil donc c'était je pense quelqu'un qui s'investissait quand même dans ses dossiers tu vois

VR: Séance d'information publique elle a eu la même forme que les autres c'est à dire que les gens ils avaient un temps de réponse commun et après un temps de réponse individuelle.

CP: C'était très très pauvre. Donc il y a eu des questions, moi je me rappelle il y a quand même eu un certain nombre de débats. Je ne sais pas qui ne s'est rien passé sur les personnes qui étaient là. Mais effectivement ça n'a pas été très fourni parce qu'il n'y avait pas grand monde effectivement

VR: et les gens ils se plaignaient, tu te souviens à peu près de quoi ou c'était par rapport à leur parcelle souvent

CP: Ouais mais c'était pas c'était pas si revendicatif que ça. Il y a eu un petit peu quand même l'histoire de l'espace réservé aux eaux parce qu'il est assez important, enfin c'est à dire qu'il touche beaucoup de monde. Il y a pas mal de gens qui ont eu de la peine à saisir en fait le pourquoi du comment. Pourquoi on leur enlevait ça, est-ce que je vais devoir enlever ma place

de parc par exemple ce genre de truc. Mais sinon non ça n'a pas été, non pas tellement. Après comme je disais il y a eu des réductions de droits à bâtir, mais ce n'est pas non plus la commune, au vu de sa taille, en habitant, qui a subi le plus de réductions de droits à bâtir, que ce soit par des dézonages ou des zones de verdure. Il y en a, ce n'est pas qu'il n'y en a pas, mais proportionnellement, ça va. C'est une commune déjà assez dense et déjà bien construite, finalement.

VR: Et donc t'as pas eu de conflit frontal avec la population

CP: il y a eu un monsieur justement qui était un petit peu ennuyant on va dire justement lié à cet espace réservé aux eaux . Et il a un peu ennuyé pour cette question d'espace réservé aux eaux, mais plus qu'ennuyé, il ne comprenait pas, surtout. Il avait vraiment la peine à comprendre. Il ne comprenait pas pourquoi cette zone de verdure-là lui permettait de faire moins de choses qu'à un autre endroit. C'était un peu compliqué à lui faire comprendre la raison, puis que finalement, dans ce point-là, la muni n'avait absolument pas de marge de manœuvre. C'est un peu le seul, je crois qu'on n'a pas tellement eu de... Je ne me rappelle pas ça, mais c'est resté tellement confidentiel.

VR: Ça, c'est un point qui revient quand même assez souvent en espace réservé aux eaux .

CP: Disons que... Oui, ils comprennent difficilement. Nous c'est toujours une réponse assez facile puisqu'on n'a pas le choix c'est vraiment des oppositions qui sont faciles parce qu'il suffit juste d'expliquer et de dire que finalement c'est une directive cantonale et qu'on ne peut rien faire. Schématique, c'est comme ça et pas autrement il n'y a pas de marge de manœuvre d'interprétation. C'est pas genre "est-ce qu'on met, est-ce qu'on s'arrête là comment on fait, on discute avec la muni c'est comme ça et c'est tout" c'est des oppositions faciles mais oui il y en a,. C'est vrai Parce que les gens, ils voient quand même qu'en gros, on leur dit que tu ne peux rien faire à part ce qui est permis dans l'ordonnance, puis dans l'ordonnance, il n'est pas permis grand-chose, pour ainsi dire, rien du tout.

Donc finalement, c'est vrai que... des fois, c'est aussi des oppositions presque pour mieux comprendre. C'est un peu con, mais c'est comme ça. D'où maintenant cette idée quand même de présenter avant. Quand On s'est rendu compte qu'il y avait quand même toujours un pourcentage d'opposition qu'on aurait pu ne pas avoir si on avait pu avoir une consultation avant, on s'est dit bon finalement qu'est-ce que ça coûte.

Après honnêtement je pense que dans une certaine commune ça a bien marché pour un peu faire Peut-être baisser ce nombre d'oppositions, puisqu'on n'en a eu qu'une. Là aussi, ce n'est pas la commune la plus dézonée. Puis on voit, dans d'autres communes, on a fait beaucoup de démarches avant, et puis finalement, il y a énormément d'oppositions. Donc, je veux dire, ça ne marche pas non plus à tous les coups. Et puis, au-delà de tout ça, il ne faut pas oublier une chose que je pense quand même importante, c'est que la question de l'opposition, c'est aussi une question financière, après. Dans le sens où, toi, tu peux faire opposition, c'est gratuit. Mais si tu te dis que vraiment maintenant tu veux faire valoir ton truc et que t'es prêt à aller jusqu'au bout t'engages un avocat. Donc moi je pense que des communes un petit peu plus huppées, y'a peut-être plus de gens qui sont prêts ou qui peuvent se dire" bah moi je vais aller vraiment jusqu'au bout parce que j'ai de l'argent ». Peut-être l'opposition c'est gratuit ça se dit que tu peux la faire en ton nom et puis ils ont prendre un avocat après.

VR: Ok, donc en fait la personne qui ne comprenait pas ce que c'était l'espace réservée aux eaux, Vous avez juste expliqué, mais il n'y a pas eu d'autres séances liées à ça ?

CP: Lui, je pense qu'on a peut-être eu des contacts directs avec lui, par contre, pendant le temps de l'enquête. Dans mes souvenirs, il n'a pas fait opposition. Dans mes souvenirs je crois qu'il n'y a pas d'opposition chez lui. Mais je pense qu'il y a eu de longues minutes de téléphone en fait avec. La muni était au courant. Mais moi avec lui je me rappelle avoir eu des contacts directs. Oui ce n'était pas les seuls à Baulmes. On a eu un certain nombre parce que là la muni par contre elle l'a renvoyé chez nous. C'est-à-dire que je crois qu'eux tu sais c'est une muni qui

enfin qu'il était un peu comme ça il fait confiance. Il y avait quelqu'un qui téléphonait, informez-nous, vous avez peut-être eu un téléphone de monsieur ou madame XY, mais répondez. Dans la limite de ce que vous pouvez répondre et moi je me rappelle avoir eu aussi une autre dame qui m'avait questionné de savoir ce qu'elle avait le droit de faire sur ce terrain. J'ai eu des contacts beaucoup plus directs en fait. Mais ça a peut-être permis mine de rien de s'enlever quelques oppositions aussi du coup.

C'était pendant l'enquête, ce n'était pas avant. Mais je me rappelle avoir répondu, en tout cas à ce monsieur aussi, par téléphone. Et puis, une autre dame aussi, dans une question de savoir ce qu'elle avait le droit de faire. C'était le terrain de sa maman, qui avait un certain âge. Est-ce qu'elle pouvait toujours faire ci, faire ça

Elle, finalement, n'était pas du tout péjorée par le nouveau PACOM. Donc, finalement, elle n'avait pas tellement de quoi faire opposition derrière. Puis, je crois qu'il y avait encore un autre monsieur aussi, plus haut, Par rapport à une toute petite parcelle qu'ils demandaient s'ils pouvaient fusionner avec celle d'à côté mais c'était ça n'a pas été revendicatif chez eux par contre.

VR: Là le rapport avec le conseil communal tu sais comment il est?

CP: Non honnêtement je ne sais pas. Je pense qu'il est quand même assez serein. Je n'ai pas de souvenir que la commune nous annonce une quelconque tension. Mais on va faire une enquête complémentaire, on n'est encore aussi pas vraiment dans cette période-là, mais je n'ai pas l'impression qu'on ait des tensions palpables chez eux, en fait. Par contre, comme je te disais aussi tout à l'heure, c'est un conseil communal, sous élection. Donc il est bien possible en fait que les gens défendent plutôt un intérêt. À ce niveau-là, je pense que nous, comme je disais tout à l'heure, on est toujours un peu plus sereins. Mais ça ne veut pas dire que c'est facile.

VR: C'est à dire que c'est à dire que la muni avait quand même une crainte par rapport à la population

CP: probablement oui on peut le voir comme ça ouais ouais. Je ne sais pas si c'est ça ou pas, mais c'est vrai qu'il y avait quand même ce truc d'on ne dit rien, adienne que pourra. On fait le strict minimum. On fait des trucs légaux. Qui doit s'informer s'informe. Qui ne s'informe pas, tant pis pour lui. C'était un peu ça. Il n'y avait pas de convocation dans le journal du village. Il y a eu six oppositions. Oui, je pense qu'on les a toutes faites, on a eu à la fois du virtuel, parce qu'il y a l'État de Vaud qui a fait opposition, puis il ne se déplaçait pas.

VR: À la DGIP, c'est ça ?

CP: Oui Pour la question de la cure, là . On va revenir en arrière, ce qui est quand même un peu bête, parce qu'on a eu finalement deux discours différents de la part de cette direction. Et puis on a eu un cas un petit peu particulier c'est qu'en fait on a une opposition qui a été faite par une personne curatrice dont la pupille est morte avant la fin de l'enquête. Et puis ça a fait cette drôle d'histoire de délégation. Je crois qu'ils leur ont donné la possibilité de faire recours contre la décision de ne pas prendre en compte l'opposition, puis ça n'a jamais rien passé. Enfin, de toute façon, on a fait tout le taf, puisqu'on a reçu quand même un des trois héritiers. Sinon on a reçu tout le monde et puis elles ont été assez tranquilles. Franchement ça n'a pas été très virulent. Il y a juste un monsieur sur la question de l'imperméabilisation des sols. une Personne d'un certain âge aussi déjà. Je pense une petite septantaine d'années qui lui disait "voilà il faut qu'on réduise le nombre de mètres carrés imperméabilisé par parcelle notamment pour les places de stationnement interdire le fait de couvrir Les talus" .

VR: Et puis pendant les séances de conciliation, la commune elle prenait... Pas mal la parole, ou c'est vous qui meniez ?

CP: C'était plutôt moi, parce qu'à l'époque, c'était moi. C'était Krystel qui prenait le PV. Ça a été beaucoup moi. Mais c'était vraiment des oppositions, franchement, qui nécessitaient peu. Les PV, je crois qu'ils sont très courts. C'était des trucs tellement... basique. Ce truc où, en fait, tu es là, puis tu as fait le tour, tu as prévu une demi-heure, et puis bon, en fait, c'est comme ça.

Puis la personne en face, elle te dit « Ah ouais, bon, j'ai compris." À l'exception de Deriaz, mais Deriaz, c'était très bizarre parce que Deriaz, alors pour répondre, du coup, ça va un peu dans ta question, Deriaz, c'est peut-être le seul où en fait, ça a été beaucoup la muni. Mais il y avait une espèce de alors "Jacques-Yves c'est quoi cette opposition dis-nous" en fait le truc c'est qu'ils se connaissent depuis perpète. Et puis lui en gros en fait il lui disait maintenant "bon on a bien compris il y a 25 milliards de points dans ton opposition, sur lesquels t'es intransigeant en fait?" Et puis lui, il a répondu, mais après, il a quand même voulu qu'on les passe tous, ce qui a été assez compliqué. C'était un PV qui ne devait pas être facile à prendre pour Krystel, d'ailleurs. Puis on a eu cette espèce de séance un peu particulière où il y avait une discussion presque entre deux copains. On pourrait dire de personnes qui se connaissent bien, savoir ce qu'on faisait. Ouais, c'était un peu spéciale. Sinon, non, la muni sans plus. À Baulmes, quand même Le syndic, il a quand même dit des trucs. Mais c'était quand même plutôt moi et Il a quand même parlé.

VR: Pourquoi la commune de Baulmes a été révisée ? il y a eu la révision du PACOM ils étaient surdimensionnés, c'était une demande du canton

CP: C'est une bonne question, en fait. Ce qu'il y a, c'est qu'il y a eu plusieurs trucs. Mais ça, il faut que tu regardes avec Gilles parce que c'est assez vieux. Mais en fait, c'est une commune qui était obligée de faire un plan directeur communal à un moment. Les communes qui étaient centres et qui étaient de plus de 1000 habitants, dans l'ancienne LATC, étaient obligées d'avoir un PDCOM. Et puis, en fait, ils ont commencé. Et puis, ils ont aussi, il y avait un projet de plan de quartier à un endroit. Et puis, en fait, il est complètement tombé à l'eau, je crois, pour les questions d'accessibilité, notamment. Et je pense qu'ils ont fait ça et puis que ça a débouché sur le PACOM après parce qu'en fait ils n'ont jamais finalisé ce PDCOM puisqu'ils n'étaient plus obligés de le faire. Je ne sais pas, non, parce qu'en périmètre de centre, ils sont surdimensionnés mais ils finissent sous-dimensionnés.

VR: Oui, 192, ce n'est pas beaucoup. Après, il y a de la particularité parce qu'ils ont une partie centre et une partie hors-centre. Ils ont un surdimensionnement de 192 habitants dans la partie centre, avant. Il y a déjà un sous-dimensionnement de 5 habitants dans la partie hors-centre. Et après la révision du PACOM, ils ont un sous-dimensionnement de 18 habitants dans le centre. Et dans son sous-dimensionnement je n'ai pas noté et dans son hors-centre c'était clair ?

CP: oui j'ai compris je me rappelais plus s'ils étaient autant. Je me rappelais pas qu'ils étaient autant surdimensionnés mais ils ont drastiquement redescendu quand même. Oui mais ils avaient vraiment des secteurs si tu veux, c'est une commune qui est hyper en pente et puis c'est vrai qu'ils ont des secteurs en fait tout autour de l'église. Tout est protégé et tout, puis en fait c'est complètement en zone à bâtir aujourd'hui. C'est en zone centrale. Puis en fait, tu ne construiras jamais là-bas. Puis en fait, on a mis beaucoup, beaucoup de zones de verdure sur la partie nord du bled. D'ailleurs, le projet d'examen préalable complémentaire. L'objectif, c'était quand même d'avoir une zone de verdure à deux vitesses, hormis la question d'espace réservé aux eaux. Mais il va y en avoir une qui permet le stationnement et un peu des trucs usuels, puis l'autre, pas du tout. Il y en a une qui est vraiment genre la zone de verdure, si tu ne fais rien, rien, rien pour les questions de patrimoine, mais rien du tout quoi, tu mets des moutons quoi. C'était un petit peu l'objectif avec trois zones de verdure. Maintenant on verra, parce que là on va changer de muni. Donc maintenant on est en stand-by quoi. Je crois qu'il devait prendre position à fin mai, donc on a encore un mois avant de savoir quoi faire, mais bon. C'est une commune qui a tout le temps fait ça. Comme je te disais, c'est un très vieux mandat qui était pourtant quasiment prêt à déposer pour l'examen préalable, moi, quand je suis arrivé. Et puis, il a été déposé deux ans plus tard, trois ans plus tard. Il y a eu cette histoire de cartes. Ils ont vraiment freiné le truc. Il n'y a pas ce conflit. Ouais, mais alors, eux, ils ne sont pas très motivés. À faire cette révision, dans le fond.

VR: Mais pour autant, M. Cuerel , il était quand même enclin à faire cette révision ? Ou à la muni, peut-être, au sens général ?

CP: Franchement, honnêtement, je pense que Deriaz en voulait pas pour répondre clairement. . Et puis je pense que Cuerel , c'était parce qu'il était obligé de le faire.

Honnêtement franchement l'objectif de Baulmes ça a toujours été de construire finalement ils ont construit des volumes hyper impressionnants. Ils avaient je crois qu'ils ont un IUS de 0,6 en zone centrale. Enfin c'est pas mal ils ont pu faire des trucs assez grands. Mais ils avaient de quoi faire vraiment au niveau volume des trucs assez grands. Ils se disaient "non, on ne va rien bloquer, c'est exclu quoi." Après, ils étaient en périmètre de centre. Ils ont, si tu regardes l'examen préalable, ils ont foutu des disponibilités des terrains par contrat sur au moins 12 ou 13 parcelles, si je me rappelle bien. Ils ont dit, eux, ils signeront un contrat, eux, ils signeront un contrat. Ça leur permettait finalement d'arriver vers la DGTL, puis de leur dire... Mais ils disaient, en fait, on va toutes les construire. Puis finalement, ils les ont toutes enlevées pour l'enquête. Il n'y en a plus aucune.

Entretien avec le Chef de projet, Ependes

VR : Alors, peux-tu te présenter et préciser ton rôle dans la révision du PACom de la commune d'Ependes ?

CP : Oui, alors je suis Simon Hediger, urbaniste au bureau Jaquier-Pointet depuis septembre 2019. Dès le début, j'ai commencé à travailler sur le plan d'affectation d'Ependes. On venait de recevoir l'avis préliminaire, c'est-à-dire la première étape de l'examen préalable qui avait été terminée. Et puis c'était vraiment le tout premier mandat où j'ai commencé à travailler dessus avec Julien. Au début c'était Julien qui prenait un peu le lead et puis très vite en fait c'était moi le CP. Et puis la première étape c'était la réalisation de tout ce qui était examen préalable du projet, donc construction du projet, rapport 47 OAT, les annexes, etc. Très bon rapport avec la commune, donc là la municipalité elle vient de changer. Il n'y a plus la syndique mais maintenant il n'y a que je crois que c'est le vice-syndic j'ai plus le nom en tête qui est devenu syndic et puis très bon rapport donc on a fait beaucoup de séances avec eux. Honnêtement je pense que je suis allé plus de 10 fois là-bas quand même.

VR : c'est beaucoup ou c'est normal ?

CP : pour une commune de cette taille c'est beaucoup je trouve. Beaucoup oui parce que maintenant j'ai l'impression que dans les derniers mandats pour une commune un peu similaire à 100 habitants près, je vais quand même 2-3 fois de moins.

VR : Ok.

CP : Mais il y avait pas mal d'enjeux à l'époque, etc., et puis quand je te dis une dizaine de fois, c'est tout, c'est l'élaboration d'examen préalable, mais aussi après 2 ou 3 séances post-examen préalable jusqu'à l'enquête. On a passé l'enquête. Quand on a eu l'enquête, on avait fait une séance d'information publique où il y avait eu beaucoup de monde. Oui, il y avait eu pas mal de monde.

VR : C'est quoi beaucoup de monde ?

CP : il avait une salle de réunion, une salle de classe qui était quand même vraiment pleine, mais une grande salle. J'aurais dit une septantaine. Mais pour une commune de cette taille, il y a 400 habitants, c'est vraiment beaucoup. Franchement, il y avait eu beaucoup de questions après la séance. On a été à disposition pendant 30 minutes avec Julien. On a eu des files de personnes, on ne s'est pas tourné les pouces. Et puis, la municipalité était aussi un peu mal impliquée. Ils étaient chaque fois vers nous pour aussi apporter une ou deux précisions sur peut-être un peu au-delà de l'aménagement du territoire, plus des questions de connaissances communales. Et puis, moi tout seul, j'étais allé aussi rencontrer la commission. Donc ça, c'était après que j'en avais reçu l'opposant. C'était juste avant l'adoption au conseil général. Et puis là, j'étais allé à une séance où il y avait la commission qui avait eu beaucoup de questions. Mais il

y avait un bon feeling. Enfin, moi, quand je suis sorti de la séance, je n'avais pas l'impression que c'est une commission qui allait dans leur rapport de commission, on va dire, démolir tout ce qu'avait fait la municipalité.

VR : Le premier thème, c'est la relation entre les parties, entre la commune de vous et la population. Comment est-ce que vous avez obtenu le mandat, si vous connaissiez déjà la commune avant ? Ou si c'était un appel d'offres, mais ce n'est pas très courant ça.

CP : Alors, comment ils ont fait, comment ils ont transmis l'offre moi, je n'étais pas encore au bureau, c'était en 2018, donc je n'ai pas toutes les connaissances. Peut-être Julien pourrait mieux te dire, mais ce que je sais, c'est que C'était une commune qui devait réviser son plan d'affectation communale.

VR : ils étaient surdimensionnés ?

CP : Alors, ils étaient surdimensionnés de 17 habitants, ce qui n'est vraiment pas grand-chose et ils ne figuraient pas en fait dans les communes identifiées par le canton pour redimensionner la zone à bâtir. En revanche, ils avaient un vieux PGA qui datait des années début 90. Donc vraiment, les 15 ans, ils étaient écoulés depuis longtemps. Et puis ils commencent à avoir aussi pas mal de plans de détails et autres et il y a eu ces décisions de réviser le PACom. Par contre est-ce que c'est nous qui sommes venus vers eux ou pas ? J'imagine qu'il y a aussi, la commune d'Épendes a eu beaucoup à faire pour des plans de fractionnement parcellaire etc avec des collègues géomètres aussi la notoriété du bureau au sein de la région j'imagine que ça fait un peu quelque chose pour la révision.

VR : Quand tu dis avant que vous échangeiez souvent avec la commune c'était sous quelle forme ? T'as fait beaucoup de séances mais j'imagine que t'as aussi eu beaucoup de coordination téléphonique ?

CP : Alors ma correspondante directe c'était la syndique de l'époque. Ensuite j'ai eu beaucoup de coups de fil avec elle surtout avant l'enquête publique parce que je voyais que c'était une municipalité qui voulait vraiment, qui s'appliquait beaucoup dans son plan d'affectation communale. Elle était consciente qu'elle allait devoir appliquer le projet toute seule une fois que ce sera en vigueur pour les 20 prochaines années. Donc c'est-à-dire que vraiment avant le début de l'enquête publique, j'ai eu beaucoup d'échanges sur diverses thématiques. Il y avait du stationnement, il y avait... Ce n'était pas que des échanges téléphoniques, c'était aussi par courriel. Alors les courriels, j'en ai eu tellement à répondre. Je pense que j'en ai eu 20 mails où j'ai dû expliquer des questions. Vraiment, il y a eu beaucoup d'échanges. Et puis, comme je t'ai dit, en particulier le dernier mois juste avant l'enquête publique, on était sur la dernière ligne droite, je voyais qu'ils avaient un peu peur.

VR : Ils avaient peur de la réaction de la population ? De peur de ne pas comprendre et de pouvoir l'expliquer, de ne pas justifier ?

CP : Du coup, je dis peur, j'exagère, mais ils avaient une petite crainte, j'imagine, de la réaction de la population, d'avoir beaucoup d'opposition. Et ils avaient également une petite crainte qu'eux, de faire un projet qui soit bien, qui n'embête pas les propriétaires fonciers par la suite, et qui soit aussi, en guillemets, facilement utilisable pour la municipalité, parce que c'est elle qui délivre les permis.

VR : Mais je pense que c'était dû à quoi, cette très bonne volonté de... D'être, on va dire, en adéquation avec les propriétaires fonciers ?

CP : Moi je pense Qu'il y a deux ou trois choses. La première, c'est une municipalité qui a, en guillemets, le souci des détails, c'est-à-dire que ce sont les gens, eux, qui sont impliqués dans leur nature de bien vouloir faire les choses. Je pense que c'est certainement quelque chose qu'on pourrait peut-être voir dans le cadre professionnel de ces personnes, en dehors de la municipalité. Deuxièmement, c'est que peut-être il y a eu un passif avec toutes les planifications qu'ils avaient en vigueur, peut-être le vieux PGA, les vieux plans de quartier et autres, où ils ont eu peut-être des fois des difficultés avec certains projets de construction, au moment de

l'enquête, etc., et qu'ils voulaient peut-être éviter par la suite, dans le cas du nouveau PACOM. Et puis... Après, dans les villages, il y a toujours un ou deux propriétaires qui sont assez connus pour être embêtants et puis je pense qu'ils avaient un peu ces propriétaires en ligne de mire. Et d'ailleurs celui qui a fait opposition, ça a étonné moyennement la municipalité.

VR : Je crois que j'ai un peu abordé la question, mais quand tu parlais avec la commune, c'était surtout par rapport à la procédure et puis au cadre légal

CP : Il y avait beaucoup, alors procédure, ça j'ai eu, plusieurs fois j'ai rappelé comment se passait l'enquête, l'adoption, etc. Il y a également eu des coordinations avec des aspects plus réglementaires, genre les ouvertures en façade, les limites des constructions, ça je me rappelle pour la zone centrale, Il y avait eu également pour les dangers naturels. Beaucoup d'aspects réglementaires finalement. Et je me rappelle, il y avait eu une question aussi au niveau environnemental sur les biotopes. Parce que c'est quelque chose qu'on avait dû inclure après l'examen préalable, puisqu'il y avait eu des questions à ce sujet-là.

VR : Et puis, en dehors des réunions formelles, est-ce qu'il y avait des interactions informelles ou des discussions ad hoc avec la commune ? Je ne sais pas si c'est dans peut-être nos cas de figure ou toi tu connaissais la commune autrement ou si tu l'as rencontrée à d'autres moments.

CP : En dehors du cas de la révision du PACOM ?

VR : Oui.

CP : Non. Non

VR : Durant le processus depuis 2018, est-ce qu'il y a eu un changement parmi les membres de la municipalité ?

CP : Oui, oui, parce que quand j'ai commencé, alors avant 2019, on va dire, mais depuis septembre 2019, il y avait un municipal de l'urbanisme qui a changé. Après c'est devenu un autre, qui lui, donc le nouveau, il a changé assez vite, moi le vieux municipal, enfin le vieux, Il n'était pas vu en tant que personne mais il était celui qui est parti il a dû faire 6 mois. Après mon arrivée il a fait 6 mois dans la municipalité il nous a posé une ou deux questions on s'est rendu compte que c'était des questions privées pour lui pour savoir, il a utilisé son statut de municipal. Mais qu'après coup, il y a un nouveau qui est venu si je ne me trompe pas Oui, lui, il m'avait posé aussi beaucoup de questions sur le PACOM, notamment lorsque la municipalité a validé le projet, puis j'ai pu préparer les documents finaux pour l'enquête publique. Lui, au sein de la municipalité, et puis après, via nous, avec un coup de téléphone, il remettait en cause une ou deux choses, parce que je pense qu'il avait peur, il voulait satisfaire peut-être aussi les habitants.

Pour la zone centrale, on avait prévu pour les nouvelles constructions, une distance aux limites par rapport aux limites de propriété. Et puis ça, lui il disait, mais est-ce que ce n'est pas trop ou est-ce que c'est passé, j'ai plus vraiment en tête, mais je me rappelle qu'il avait remis quelque chose en cause. Pas en cause, mais plutôt en questionnement, qui avait déjà été prévalidé par la municipalité.

VR : Du coup, est-ce que ça a entraîné une conséquence, ce changement de municipal pour le groupe de travail ?

CP : Non, non, non. Non, parce que c'est vrai que bien que ce soit eux qui avaient le dicastère, on va dire, d'urbanisme, c'était quand même la syndique qui menait le truc. Enfin, au moins toutes les coordinations, c'était avec elles, etc. Alors, dans le cas d'une séance, on va peut-être passer 20 minutes à lui réexpliquer un peu le projet, etc. parce qu'il découvre par rapport aux autres municipaux.

VR : Ça n'a pas changé le dynamisme

CP : Non, pas à mon sens, non.

VR : Ok, super, on a fini la première partie. Donc, nous passons à la deuxième partie, c'est l'intégration de la population. Comment est-ce que la municipalité a informé la population ? Par rapport à la révision du Pacom ?

CP : je me rappelle qu'au début de l'examen préalable, j'imagine déjà au début, les municipalités, ça discute beaucoup dans les villages, une municipalité qui commence à réviser, que ce soit Ependes d'une autre qui commence à réviser son Pacom ça parle au sein du village.

VR : Par Exemple, quand tu dis que ça parle, tu penses à quel moment dans la vie ?

CP : Après le Boulot, au bistrot du coin, tu invites un ami à la maison, tu te croises dans la rue, ce type de cas. Moi à mon avis ça parle entre municipaux et autres, je veux dire tout le monde sait, je ne sais pas s'ils ont fait une communication officielle. Moi ma connaissance dans les nouveaux Pacom nous en tout cas on ne dit rien à ce niveau-là. Après c'est à la municipalité de savoir à quel stade elle informe. En général, dans les communes un peu plus grandes, par exemple, Yvonand , Orbe , etc., on peut voir sur les sites internet, il y a déjà des communications dès 2019 qui disent « Ah, nous entamons le processus de révision du PACOM." Donc c'est quand même normalement, pour qu'il y ait une bonne communication, pour aussi que la population se sente plus intégrée au projet, il est nécessaire de le redire. Cependant, il n'y a rien qui oblige à les avertir. Après, à Ependes, je sais que... Quand on préparait le projet pour l'examen préalable, des fois ils disaient qu'on aurait déjà montré le projet aux habitants, etc.

Et c'est vrai que nous, en fait, on leur déconseillait. Pourquoi ? Parce que le projet n'avait pas encore été soumis à l'examen préalable, c'est-à-dire que la population aurait pu voir un projet qui finalement, en fait, on n'avait pas encore l'examen préalable à l'époque, et on aurait peut-être tout modifié, enfin tout, beaucoup de choses, beaucoup de fondements du PACOM. Et puis finalement, c'est-à-dire qu'ils auraient vu quelque chose, et une année après, il y a l'enquête publique, et puis ce n'est pas le même projet.

Donc ça, ça aurait amené encore plus de questionnements, à mon avis. Donc ça, on leur a dit, faites attention, etc. Du coup, ils n'ont pas fait. Après, il y a eu l'examen préalable, et puis à la suite de l'examen préalable, là, il y a eu une information publique. À la population, je suis en train de réfléchir si c'était pendant l'enquête publique ou avant il me semble qu'on l'a fait avant, on l'a fait un mois avant le début de l'enquête publique ce qui est une bonne chose à mon sens parce que ça permet de soit de corriger certains détails en dernière minute, ce qui a été le cas on a fait une ou deux adaptations avant l'enquête publique parce que la population a relevé des trucs exactement.

Alors, quand on a eu la séance d'information publique, moi, à la suite, la commune m'a transmis, c'était soit des courriers ou des courriels, j'ai lu en tout cas 4 ou 5 éléments par différents opposants, pas encore opposants, différents propriétaires privés. Il y en avait un comme quoi il disait « ah mais bon, j'ai deux zones d'affectation distinctes », en fait c'était une longue parcelle qui faisait comme ça, Il y avait la partie nord qui était en zone villa, la partie sud en zone village, c'était mieux, le terrain du milieu c'était en pente, et puis là on a mis de la zone verdure. Il avait négocié avec la commune, parce qu'il avait en projet d'étendre légèrement la partie sud de la zone village, donc ça la commune est entrée en matière. À ce moment-là où j'ai eu aussi beaucoup de coordination pour reprendre la partie précédente, Avec la commune, avec la municipalité, la syndique par rapport à ces cinq questions, ces cinq propriétaires fonciers où j'ai dû expliquer. Et puis ceci suite, c'est vrai que je n'ai pas pensé en fait à la première partie, mais c'est suite en fait à dès qu'on a reçu tous ces éléments-là, peut-être pour répondre à la question de crainte de la municipalité, etc., le fait qu'ils reçoivent déjà cinq remarques de propriétaires fonciers distincts. À la suite de la séance de conciliation, avant l'enquête publique, je pense qu'ils ont commencé à nous poser pas mal de questions, parce qu'ils avaient un peu peur.

Ça, à mon avis, ça a engendré une certaine crainte. Mais c'était dans le bon sens, parce qu'à mon sens, si on n'avait pas fait ça avant l'enquête publique, en tout cas, une parcelle, celle-ci que je viens de t'expliquer, la longue, là, il y aurait eu une deuxième opposition. Ça c'est coup sûr donc ce processus de faire la séance d'information publique et consultation des citoyens avant l'enquête pour nous urbanistes, on a toujours plus de jobs mais ça permet d'anticiper d'éviter quelques oppositions. Et puis du Coup on avait rectifié sur sa partie sud un peu la zone centrale

on avait réexpliqué à la municipalité qui eux leur a réexpliqué le principe de densification des volumes existants en zone centrale. Et puis Malgré nos explications, c'était un peu compliqué à la municipalité d'expliquer ça, donc en fait c'est même moi qui ai écrit directement à l'opposant. Puis il y a des questions aussi pour savoir si les droits à bâtir de la zone villa et de la zone centrale sur les mêmes parcelles étaient cumulables ou pas, ou si on pouvait compenser, etc. Enfin, c'est ce genre de questions. Après, il me semble, moi, c'est la seule adaptation qu'on a faite. Pour les quatre autres, il y en a un où c'était juste un peu. Information générale, puis en tout cas deux autres, on n'est pas entré en matière parce que c'étaient vraiment des demandes, ça allait être balayé par le canton quoi.

VR : Du coup-là on leur avait expliqué, c'est toi ou c'est la commune ?

CP : C'est la commune il me semble qui déjà se rendait un peu compte, et puis sinon ce n'était pas faisable, enfin nous on leur a dit ça ça va jamais être accepté par le canton, si on présente le projet comme ça il y a de très fortes chances que l'approbation aboutisse pas. Il y a un autre propriétaire où en fait on a changé l'affectation c'est une parcelle qui était en zone village nous on avait mis la zone d'habitation très faible densité parce qu'il y avait une typologie de villa. En fait c'est diminué pour les raisons du propriétaire mais il ne l'a pas dit explicitement je pense parce ça passait de 0,5 à 0,4 il y a eu IUS Et puis lui il a dit ah mais non, etc, je suis en continuité de la zone centrale, alors du coup on a juste remis la zone légalisée. Donc en fait il y en a fait deux changements après, entre la consultation, l'information publique et l'enquête.

VR : Du coup la seule information que vous avez donnée à la population en direct, c'était la séance publique avant la mise à l'enquête ?

CP : Ouais

VR : et puis durant cette séance publique, vous informez sur le cadre légal, parce que aussi le redimensionnement et tout, mais vous rentrez aussi dans les détails de chaque parcelle ou qu'est-ce que vous informez durant cette séance ?

CP : En fait, au début de la séance, on explique avant de faire la présentation qu'il y aura, dès qu'on termine la présentation, il y a un moment où il y a des questions de manière générale. Et puis que si des propriétaires ont vraiment beaucoup de questions sur leur parcelle, on les invite plutôt à venir après, vraiment dès la clôture de la séance, ou là, s'il y a encore disposition, une demi-heure pour répondre à des questions privées.

Donc, en fait, indirectement, on leur fait comprendre que les questions, ça peut être très bien sur une parcelle, mais il faut que ça soit un petit peu général, propre au PACom. Mais déjà là, le moment où je me rappelle à Ependes, Il y avait eu, effectivement, il y a cette première partie où on rappelle le cadre légal, les principes de redimensionnement et autres. Ensuite, on parle de toutes les zones d'affectation de manière détaillée, en notant notamment les principales règles constructives. Et puis ensuite, à Ependes il y a eu cette série de questions-réponses. Et là, il y avait eu quand même une petite dizaine de questions, notamment sur quelques de droits bâtis, de rénovation... Redimensionnement dans le guichet de simulation et " mais pourquoi on n'est pas dans une agglomération etc" enfin ça je me rappelle et après par contre on a eu une fois que ça s'est terminé on voit au bout d'un moment ça s'est essoufflé un peu les questions. Mais tu vois que les gens ils ont envie de venir à toi. Après tu m'as dit que c'est terminé et là je me rappelle vraiment on a vu la foule de personnes vraiment entre Julien et moi. Je me rappelle d'ailleurs quand on sortait de la salle on se disait mais c'est quoi ça on était vraiment, il y a eu une masse autour de nous et puis on a dû répondre aux questions.

C'était des questions, il y a eu beaucoup hein, mais c'était beaucoup finalement des questions, "ah est-ce que je peux faire ça, ah est-ce que, en zone de verdure, pourquoi vous m'avez mis une zone de verdure, ah donc c'est, puis même des fois c'est des questions, ah vous avez dezoné ce terrain-là, c'est des terrains tu vois qui sont à la commune, ah d'accord," Il y a des questions qui sont vraiment, j'ai l'impression, utiles pour la personne et puis d'autres, tu te poses pourquoi, c'est juste pour montrer qu'ils sont là.

VR : certaines questions, La thématique a été déjà abordée durant la séance ?

CP : Je ne sais pas, ils voulaient juste poser une question pour montrer qu'ils étaient là. Oui, qu'ils ont remarqué. Mais grosso modo, c'est beaucoup de questions privées sur des futurs projets ou est-ce que maintenant j'ai ça, qu'est-ce que je pourrais faire par la suite

VR : Est-ce qu'il y a eu des réunions un peu plus informelles avec la population ? Je ne sais pas, s'il y a un client qui vous appelle ou qui vous interpelle dans la rue ou le seul canal d'information directement que vous avez avec la population, c'est lors de la séance.

CP : Alors, grosso modo, c'est que séance. Cependant, j'ai connu un contact via la municipalité avec un propriétaire foncier avant l'examen préalable. Qui souhaitait en fait, il l'avait un bâtiment en bordure du village, mais qui est aujourd'hui, c'est déjà la zone agricole, on ne change rien, on l'a maintenant en zone agricole, et puis lui, il voulait en créer une zone de tourisme et de loisirs pour les chevaux, c'est la zone d'activités équestres. Sauf que nous, on lui a dit, pour les activités équestres, on lui a dit tout ce qu'on pouvait faire ou pas, et puis après... Si je me souviens bien, il voulait aussi... Je ne sais pas quoi... Ah oui, il voulait... En fait, il avait fait quelques constructions illicites par rapport à la zone agricole, donc en fait, sans autorisation de construire de la part du canton. Et nous, on lui disait, faites attention, parce que si on soumet le projet comme ça, qu'ils ont des touristes et des loisirs, et que la DGTL refuse ces zones, ça va ouvrir, on dirait, la boîte à pandore. Ils vont analyser de toute façon votre cas. Et puis ils vont se dire, ah tiens, cette parcelle-là, vous avez plein de choses, en guillemets, contrares à la zone agricole, veuillez remettre en état.

Puis ça, ça lui a fait peur, du coup, on n'a pas mis cette zone. Mais du coup, il avait contacté la municipalité qui nous avait transmis ça, et finalement, on a même eu, à la suite de plusieurs allers-retours, on a même eu une séance avec ce monsieur de la municipalité. C'était avant l'examen préalable. Et il n'a pas fait opposition.

Disons que le fait qu'on le voie et qu'on lui explique. Après ça on aurait pu marcher, par contre on lui a juste dit, le fait de changer cette zone la DGTL, ils vont de toute façon voir directement, on passe d'une zone agricole à une parcelle, ça va attirer l'œil du canton, donc faites quand même attention, il pourrait demander une remise en état, etc.

VR : Est-ce que c'est assez fréquent de faire une séance comme ça avec un propriétaire ?

CP : ça arrive rarement. Là, c'était vraiment parce qu'il y avait beaucoup de questions, etc. Puis c'était tout ce qui touche domaine équestre. En soi, sa volonté de mettre une nouvelle zone d'affectation, il n'y avait qu'un sens au niveau de l'aménagement. C'est pour ça que nous, on l'a reçu. Mais qu'après discussion et autres analyses, on a vu que ça allait quand même poser problème. Et puis des problèmes peut-être pour nous au niveau de la détermination de la zone d'affectation et pour lui par rapport à ses aménagements légaux.

VR : et là, la commune, elle était soutenante ou elle s'est positionnée comment par rapport à sa demande ?

CP : La municipalité, là, ce coup-là, j'ai l'impression qu'ils nous suivaient beaucoup. Dans le sens où c'est eux qui nous ont proposé la séance, on est allé à la séance, ils nous ont même demandé de venir à la séance. C'est à la base le propriétaire il voulait voir la municipalité, la municipalité c'est une thématique qui est assez, même pour nous urbanistes, assez pointue et c'est pour ça qu'on est venu.

Et puis après je voyais vraiment, on disait, en fait concrètement nous on disait les choses, la municipalité il nous laissait vraiment parler entre guillemets dans leur nom et puis après la municipalité a laissé un peu on va dire en... Une prise de décision de la part des propriétaires fonciers pour savoir ce qu'ils avaient l'intention de faire. Puis suite à tous les arguments qu'on lui a donnés, il a dit non et a laissé en zone agricole, donc du coup on a pu continuer.

VR : Comment est-ce que les retours de la population sont-ils pris en compte dans les discussions et les décisions au sein de la municipalité ? Tu as répondu un peu avec les cinq

personnes qui ont fait des remarques. Mais globalement, dans ce cas-là, elles étaient quand même assez bien considérées, ces remarques, dans cette commune.

CP : Elles ont été, grosso modo, moi, il me semble qu'il y en a cinq. Donc, oui, deux propositions sur cinq, enfin deux recommandations, enfin, de propriétaires fonciers, on va dire, sur cinq, où la municipalité les a suivis. À mon avis, en tout cas, une, comme je l'ai dit avant, c'est sûr. La deuxième, ça ne m'aurait pas étonné qu'ils fassent aussi des oppositions, donc ça a évité, ça a amorcé les choses. Moi, j'ai vraiment en tête une remarque où c'était tellement gros, enfin, tellement, comme je te disais, ça n'aurait jamais passé. On leur a fait comprendre aussi, durant la séance d'information publique, moi, je voyais parfaitement la personne, une fois que je lisais le courrier, Parce que je me rappelle la question elle avait été aussi posée, elle m'a été posée et là en l'occurrence ça aurait été impossible que la municipalité entre en matière franchement.

VR : mais est-ce que là tu sais si par exemple les propriétaires étaient déjà venus avant en discuter avec la municipalité ?

CP : Non ils n'étaient pas venus

VR : Parce que la municipalité elle n'avait pas fait d'autres séances avant vous ?

CP : Non Après J'imagine qu'aussi dans le cadre des séances du conseil général, il y a aussi beaucoup de choses qui se disent à ce moment-là. Puisque la municipalité, même si on ne parlait pas directement du PACOM, ils ont dit « Ah, mais il y a le PACOM en vigueur ». De toute façon, ils ont dû voter aussi le crédit, tu vois. Et dans des petits villages comme Ependes, le conseil général, c'est là où je te disais aussi, ça ne m'est pas venu à l'esprit avant, mais quand je te dis que ça parle dans le village, c'est aussi bien le conseil général.

VR : Ouais, c'est vrai. C'est différent si c'est un conseil général ou communal par rapport à ça. Enfin, je sais la différence, mais on peut imaginer que l'information passe différemment aussi. Parce qu'il y a des parties.

CP : Donc c'est vrai que dans ces 10 villages, je ne sais pas, il y a... Je rigole, mais en cas d'application qu'il y a au conseil, franchement, ça discute hyper vite. Il aurait dû voter le crédit pour l'adjudication à notre bureau. Donc forcément, En fait, c'est vrai. Forcément, déjà, 2018, pour répondre à une de tes premières questions, je ne suis pas sûr, ils savaient déjà. —

VR : Ouais.

CP : Donc ça, c'est un élément qui est, je pense, important, mais du coup, oui, via le législatif, il y a de la communication aussi. Surtout dans une petite commune où il y a un conseil général. Le conseil communal, comme tu dis, là, je pense, c'est différent.

VR : C'est un petit peu plus, pas professionnel, mais... Donc, y a-t-il eu des retours de la population en fort désaccord ? Tu disais que les personnes n'étaient pas d'accord, mais ils étaient énervés ou ils étaient compréhensifs ?

CP : Non, grosso modo, ça restait courtois. Après, mon expérience, j'ai déjà eu dans d'autres communes des situations où tu voyais qu'ils étaient beaucoup plus énervés et que ça montait dans les tours. Par contre là, grosso modo, ça se passait bien et puis... Tu voyais que les gens, des fois, ils étaient en désaccord, ou ils étaient un peu, on va dire, tristes, enfin, pour eux, entre guillemets, de... Bah finalement, c'est une question d'argent, on ne va pas se mentir, c'est franchement, c'est quasi que ça. Mais je n'ai pas ressenti de grosses frustrations particulières dans cette commune. Après, il faut que tu saches aussi que Ependes, ils ont été très peu dézonés. Il y avait un surdimensionnement de, 17 habitants, c'est-à-dire qu'on a très peu de dézonage, parce que grosso modo, La grande partie de la commune, en tout cas de la frange de la commune où il y a déjà des constructions et puis on a mis quelques zones de verdure, mais pas beaucoup par rapport à d'autres communes. Et puis ça pour moi c'est clair, c'est un élément qui influence énormément. C'est-à-dire que très peu de réduction de zones à bâtir, les propriétaires, c'est quasi la situation actuelle. Et puis, typiquement, parmi toutes les remarques qu'il y a eu après l'information publique, je l'ai dit, quand on est entré en matière sur deux propriétaires fonciers, et parmi ces deux, il y en a un, c'était installation de zones de verdure sur la moitié de sa parcelle,

la longue, là, puis on a juste un peu rétréci, agrandi la zone centrale au sud, puis l'autre, c'était même pas de question de réduction, enfin, même pas de dézonage aux zones de verdure, C'était un Passage de zone centrale à zone d'habitation de faible densité. Donc oui, il y avait une réduction de droits à bâtir via, en fait, l'IUS. On réduisait un peu. Juste sur cette parcelle. Mais sinon, c'est tout.

VR : Donc là, on va passer à la troisième partie. C'est plus sur le cadre légal. Toi, t'as commencé, t'avais dit... Que la révision du PACOM, elle était nécessaire dans cette commune ? Enfin, elle était nécessaire... Elle n'était pas obligatoire

CP : Elle n'était pas obligatoire au niveau du canton, mais si tu regardes avec le cadre légal, c'est vrai que normalement on planifie tous les 15 ans, enfin, selon l'art. 15 de la loi sur l'aménagement des territoires, donc, en principe, la commune aurait déjà dû, en fait, entamer sa révision, si tu veux.

VR : Après, du coup, là, ça veut dire que c'était quand même une volonté communale, enfin, c'est venu de la commune, ce n'est pas venu du canton qui leur a dit quelque chose.

CP : Par exemple, en fait, quand ça vient du canton, concrètement, c'est qu'il y a des zones réservées cantonales qui viennent. Mais ce n'est pas venu du canton. Cependant, je pense qu'ils voyaient qu'il y a certaines choses qui jouaient plus vraiment avec leur PACOM au niveau réglementaire. Et puis c'était une décision communale. Après, je pense qu'on a fait un peu de pub, on est venu un peu en avant-vers eux pour voir si jamais on peut réviser votre PACOM, etc. , La prospection.

VR : Et puis s'il y a des autres communes aussi aux alentours qui les font, je pense

CP : il y a beaucoup d'autres communes, mais la majorité de ces communes, c'était pas le cas d'Ependes, mais sont surdimensionnées, donc elles ont vraiment plus le choix. Donc vous ne révisez pas, vous ne construisez plus rien.

VR : Oui, ça c'est clair. Est-ce que tu sais s'il y a eu des préoccupations ou des réserves au sein de la municipalité pour faire cette révision ?

CP : Ça, je peux pas trop te répondre à ça. —

VR : Ou alors, du coup, toi, quand tu dialoguais, t'as dit que t'étais surtout de la syndique. Mais est-ce que parmi les autres membres, t'avais un peu des réticences. ...

CP : Non, moi, je l'ai pas du tout ressenti comme ça. Des fois, ils me disaient « Mais c'est un processus tellement long. Combien de temps ça va prendre ? », etc. Ce n'était pas en ras-le-bol, mais c'est vrai que c'était... On parlait de ça surtout dans le cas où on finissait l'enquête, on allait recevoir peut-être des oppositions. Ils disaient, nous, on parlait en fait d'une possibilité d'une enquête publique complémentaire. Et ils disaient, mais ça va être tellement long ... ça dure 6 ans, qu'on est là-dessus, ou quoi.

VR : Ouais.

CP : Ouais. Six ans qu'on était là-dessus, c'est... Pour toi, ça finit, quoi. Et puis c'est cher, aussi, du coup, c'est ça, ils le disent une ou deux fois. Ils l'ont dit, mais ils n'étaient pas... Pas du tout outré ou comme ça. C'est un rapport rigolant. Ça leur fait chier, mais ils rigolent, quoi. C'était quand ils nous proposent un verre de blanc, tu vois.

VR : Ok. Est-ce que toi, tu trouves que la municipalité, elle comprenait bien le niveau du cadre légal ?

CP : Pas toute la municipalité incorpore, mais deux ou trois personnes, oui, qui... En fait, dans les municipalités, ce qui est important, c'est qu'il y en ait un ou deux qui comprennent bien et qui peuvent expliquer aux autres. Une fois qu'on n'est plus là. Non, mais c'est vrai. Parce que quand t'as toute une municipalité, j'ai une commune en tête qui ne comprend rien. Ça, c'est une catastrophe. Franchement, c'est... Il n'y a rien de pire qu'une municipalité qui soutient moyennement son projet et qui comprend rien. Dès qu'il y a une ou deux personnes, comme c'est le cas, à Ependes, c'est bon. Ça t'avance, t'as pas besoin qu'il y ait tout. Après, je voyais

qu'il y avait toujours un municipal qui était un peu plus en retrait, qui parlait un peu moins, mais...

VR : OK. Et est-ce que la municipalité, elle avait une vision du développement de la commune ? Et cette vision, elle a été un peu impactée par les directives de la DGTL, enfin tu vois, parce que c'est quand même assez contraignant, je pense que tu le sais.

CP : Concrètement, moi, j'ai tendance à dire que non. Ils étaient un peu dans l'attente de voir ce qu'on leur présente la première fois qu'on leur présentait le projet. Après, ils étaient quand même conscients que vous n'allez pas pouvoir étendre leur zone à bâtir, etc., prévoir de nouveaux quartiers et autres. Ça, c'est clair. En revanche, il y avait une ou deux parcelles qui étaient libres de construction, où on parlait... Bon, on les a maintenues. On a mis la dispo de terrain. Et la question-là, c'est qu'on voyait la municipalité où ils voulaient quand même essayer de préserver ces terrains, parce qu'il y avait vraiment une volonté du propriétaire de construire, ce qui est le cas, vraiment, là il y a un projet qui est en cours. Mais vraiment ils voulaient, là ils allaient dans le sens du propriétaire, et ils nous ont dit, on ne va pas dézoner. On espère vraiment que le canton va entrer en matière, etc., sur deux parcelles. Mais sinon concrètement, non, alors ils savaient qu'on allait dans une légère réduction. Moi, en tout cas, je n'ai vraiment pas le sentiment qu'ils s'attendaient à autre chose. Ils n'ont rien ne fait pas au début et puis moi, j'ai quand même senti, quand je suis arrivé, c'est le truc où ils attendaient le plan, ils étaient un peu dans l'attente, ça j'ai ressenti.

VR : Ce n'est pas rien à voir, mais c'est un truc que je contourne au sujet. Quand c'est une commune surdimensionnée, comment tu peux justifier la disponibilité des terrains ? Tu peux mettre 10 parcelles en disponibilité des terrains ?

CP : En fait, concrètement, eux, ils vont vouloir déjà réduire la zone à bâtir, réduire là où il n'y a aucun projet, où il n'y a rien. Après, si vraiment tu as un projet d'un propriétaire foncier sur une zone à bâtir légalisée, c'est clair, tu ne peux pas étendre. Ils s'engagent à trouver un contenu ici sous réserve pour mettre une nouvelle zone, ça serait un non. Par contre, si vraiment il y a le projet du propriétaire, ce n'est pas un projet comme ça, ah tiens, j'ai un projet, à la va vite. S'il a vraiment montré une intention, en tout cas, ces dernières années, de construire, etc., On le justifie dans le 47 OAT et on le démontre qu'il y aura une construction tout soudain.

La DGTL en générale entre en matière. On peut laisser sous réserve de mettre en dispo les terrains. Par contre, il faut vraiment qu'il y ait... Là, typiquement, il faudrait qu'on ait un avant-projet pour le justifier.

Après quand t'es en périmètre de centre, c'est un petit peu différent. La majorité des dispo sont quand même dans un périmètre de centre, entourés de zones à bâtir, ce n'est pas le cas d'une commune... Là, pour les communes surdimensionnées, j'ai un exemple où l'un a une bordure de tissu bâti qui va en franges. Ce que je t'ai expliqué là, c'est plutôt pour ce type de figure. Si t'es intégré dans un village, On va essayer de justifier un maintien en zone constructible par rapport à une éventuelle zone de verdure. On ne va pas dézoner, sauf si c'est plus de 2500 m². Mais tant qu'il y a un projet ou autre, c'est bon. Par contre, si on met le propriétaire à un projet, sans vraiment montrer une petite image sur le 47 ou comme ça. Disons que la commune reste surdimensionnée avec les efforts du PACom ça va être plus compliqué. Par contre, si la commune était surdimensionnée et pas sous-dimensionnée et on dit juste que le propriétaire a un projet en dispo de terrain, à mon avis, ils ne vont pas embêter.

VR : Donc au final, il y a eu une seule opposition

CP : Oui

VR : C'était sur quoi l'opposition ?

CP : Sur une disposition réglementaire, ce n'était pas par rapport au plan, c'était vraiment le règlement pour la zone centrale où il était contre les ouvertures en toiture et pas contre le fait qu'il y ait des ouvertures mais contre les prescriptions que nous on avait mises.

Et puis les balcons saillis, ils voulaient des balcons saillis qui soient beaucoup plus grands parce que nous en zone centrale c'est les saillis qui sont limités par rapport aux avant-toits et lui il disait qu'il voulait davantage. Après à un moment on est allé voir sur du terrain entre ces maisons et puis après la Muni nous a montré Un autre bâtiment qui lui appartenait. Tu vas voir, le balcon, c'est un balcon qui n'a pas pu se faire avec le nouveau balcon, il était immense.

Et ça, justement, on se disait, vous voyez, c'est-à-dire, si on va dans son sens, c'est-à-dire, vous pourrez avoir des balcons comme ça partout, dans son village. Durant la séance de conciliation, c'était plus la discussion. Nous, on disait, "mais voyez, il y a quand même des éléments patrimoniaux, etc." On a expliqué comme quoi aussi les prescriptions réglementaires dans la zone centrale étaient un peu plus restrictives qu'en zone résidentielle. Mais que finalement, ça c'était plus discussion, on est sur le terrain pour justifier, etc. Il a maintenu son opposition, en tout cas. Et par contre, il y avait une deuxième partie où, dans son opposition écrite, il critiquait aussi la manière de redimensionner. Donc la manière cantonale, puisque nous, comment on l'a fait, et puis ça très vite, on a commencé à en discuter à la séance de conciliation, après je pense trois minutes, Il est passé à un autre sujet. Il a très vite compris, il n'y a pas d'entrée en matière puis je ne sais plus, il y a d'un ou deux exemples d'opposition, pas des exemples mais où il était fâché puis on s'était bien préparé avec Julien.

VR : On arrive gentiment à la fin. J'ai une question plus de réflexion. Toi, qu'est-ce que t'en penses de la révision de la date qui a été votée en 2013 ?

CP : Alors, moi je trouve que c'est très bien, c'est du très bon et du très mauvais. Le très bon, je te parle vraiment du point de vue zone à bâtir, le très bon c'est On protège quand même l'unité du territoire, on protège l'environnement, les zones agricoles, etc., qui est quand même constitutif en tout cas de notre région et de la Suisse de manière générale. Et puis qu'on favorise la densification et le développement dans les agglomérations. On peut voir qu'on montre clairement, dans le périmètre d'agglomération, donc on justifie un minimum ce qu'on veut. On définit les IUS qu'on veut, en gros c'est quasiment ça, j'exagère un peu mais on n'est pas loin de ça. Alors que, donc ça c'est mon point très positif. Mon point négatif, c'est que je pense que les gens quand ils ont voté la LAT, ils ne se rendaient pas compte à quel point ça allait être restrictif pour une commune rurale. A mon sens, j'entends beaucoup les opposants dire ça. Et moi, plus j'avance dans ma carrière, plus je dézone, plus je me dis mais des fois, on s'embête avec la DGTL pour des choses tellement débiles de 20 mètres carrés pour savoir si on va le maintenir en zone centrale ou pas, enfin en zone constructible ou pas.

Et là, pour moi, il y a une question qui est même ridicule en termes d'application. C'est aussi étroitement lié au SDA, sur le canton de Vaud, parce qu'on est très limité. Mais que les communes rurales, en fait, oui, on savait à la base qu'elles allaient payer quand même le tribut, mais pas de cette manière. Et je pense même les urbanistes, même les gens qui ont voté, que ce soit les gens ruraux ou les gens de la ville, surtout les gens de la ville, c'est là où tu as plus de population, et les gens en général, ils disent « Ah, mais en fait, on est en train de grignoter, etc., mais ils s'en foutent, la ville, c'est construit, etc." Je n'imaginais pas à quel point ils allaient prendre ces communes rurales, les habitants, et subir ces nouveaux PACom. Et là, je trouve qu'on a une application qui est trop rigide, en fait ça devient des villages « dortoirs » dans le sens où on préserve, les communes rurale s, il y a un élément patrimonial aussi derrière. Donc oui, il y a le patrimoine, on doit dézoner, on dézone, ça va rester tel quel, on n'aura même pas des petites possibilités de développement, de garantir un poil plus d'attractivité pour les habitants, etc. Et moi c'est ça que je trouve dommage. Je trouve que c'est une application trop stricte à ce niveau-là.

VR : En vrai c'est surtout comme ça dans le canton de Vaud.

CP : Après moi j'ai pu discuter aussi avec mon copain qui est sur Saint-Gall, Et puis là-bas c'est pareil, c'est aussi limitatif, etc. Donc, je pense qu'elle est moins touchée que d'autres, il y en a qui ont bien fait comme on voulait. Mais du coup, je pense qu'il y a vraiment quand même une

application. En fait, le principe d'application est très bon, si tu veux... Je pense même en fait, ceux qui ont fait la loi à l'époque, ils ne se rendaient pas compte à quel point. De toute façon, ils ne se rendront jamais compte parce que ce sont des gens qui sont au niveau de l'État, etc. Et nous, on a des contacts directs avec ces communes qui sont touchées. Après, pour d'autres communes, c'est très bien. Il y en a qui voulaient réduire leur zone, tant mieux pour elles. Mais entre SDA, redimensionnement, zone à bâtir, etc., on arrive à un stade où Tu ne peux plus rien faire, vraiment plus rien faire.

Et puis, je suis pour cette protection, cette utilisation mesurée du sol, mais au bout d'un moment, je veux dire, si tu commences à avoir des refus pour 5 mètres carrés, quelque chose qui était déjà légalisé, mais pour maintenir légalisé en zone à bâtir 5 mètres carrés pour parler d'une construction qui est bien réfléchie, etc., non, il faudrait quand même un peu se décoincer au niveau de la Confédération. Non mais je dis décoincé, c'est un peu fort, mais moi je le pense vraiment. En fait, plus j'avance dans ma carrière, plus je me dis « pfff, on se casse la tête pour des choses un peu... » Heureusement qu'il y a ce cadre légal qui fixe tout, puis heureusement, je pense que c'est une bonne chose que la Suisse ait voté comme ça. Mais c'est juste qu'en fait, l'application de la LAT, soit dans la LAT, ça aurait dû être plus précis, soit en fait dans la révision de la LATC en 2018, Le 1er septembre 2018 rendre un peu moins dur les choses, si tu veux.

Parce que si tu veux, la LAT, en fait, en soi, elle parle d'utilisation mesurée, etc., mais elle est très générale. Et puis c'est le canton de Vaud, dans le cadre de sa LATC en 2018, qui, là, elle, elle a choisi, elle a pris les principes généraux de la LAT, et puis elle s'est dit, OK, selon ces principes, nous, on considère que ça va être comme ça. Puis, pourquoi c'était aussi rigide, c'est parce qu'en fait ils voulaient aussi que cette LATC soit aussi validée par la Confédération, tu vois.

Et une fois que c'était validé, après, il y a eu cette application. Après, heureusement qu'on préserve le terrain, etc. Je m'en rappelle plus, c'était une des premières votations que j'ai votées, c'est que je suis incapable, et je l'ai votée, ce n'est pas pour ça. Je m'en rappelle plus ce que j'ai voté. Je pense que j'ai voté oui. Je ne m'en rendais pas compte à l'époque. Maintenant, si c'est à voter maintenant, avec ma connaissance du sujet, je voterais non sans hésiter.

VR : On aurait moins de travail, non ?

CP : Non, parce que... Alors, oui, parce que ça aurait été moins une urgence de réviser ce PACOM, mais en soi, la LAT de 1980, on travaillait déjà tous les 15 ans, il fallait réviser, hein ? Et puis après, déjà que les zones à bâtir devaient être dimensionnées pour les 15 prochaines années, c'est juste qu'en fait, en termes de PDCN, ça aurait été peut-être un peu moins restrictif et une moins une urgence de réviser la 4ème adaptation de 2018, mais... Je pense que ça aurait quand même été révisé. On aurait peut-être moins de mandats en cours, ouais.

VR : Bon, alors c'est terminé l'entretien, donc la suite c'est que moi je vais le transcrire, faire une petite analyse, une comparaison avec les autres cas d'études. Je vais finaliser ça début juillet. As-tu des commentaires à faire, des éléments à ajouter ?

CP : Non, je n'ai pas de commentaires comme ça. Si j'ai d'autres, je te dirai après. Il faut que je réfléchisse un peu. Là, froid comme ça, non. Je trouve bien. Je trouve très bien. C'est du bien qu'en différentes parties... Après c'est vrai qu'il n'y avait pas une opposition, tu vois.

VR : Non, non, mais c'est déjà un cas particulier.

CP : Au final. C'est déjà particulier, c'est bien comme ça.

VR : Merci beaucoup.

CP : Avec plaisir.

Entretien Syndic Orzens

VR: Donc je vous ai un peu présenté sur quoi je travaille. Donc c'est un peu essayer de comprendre les conflits, les tensions et puis comment ça s'est développé. Si on peut essayer de

comprendre entre différents cas d'études, s'il y a un peu une espèce de base commune ou si c'est vraiment des traits propres à la population souvent. Et puis comprendre la relation que vous avez avec la population et aussi avec le bureau et est-ce que cette relation peut être modifiée, peut être améliorée et aussi à travers la communication entre la population, vous et le bureau. Donc vous ça serait de comprendre enfin le but ça serait de comprendre votre position en tant que Municipal ou du moins si vous étiez aussi à la municipalité avant d'être Municipal

SYNDIC: Maintenant je suis syndic et puis je suis municipal depuis 2018 . Puis la démarche de la révision du PACom a démarré un peu de temps avant. Donc quand même à partir de 2016-2017, ça a commencé donc je ne suis pas là depuis le tout début mais quasiment.

VR: Donc on va commencer, est-ce que vous pouvez vous présenter et décrire votre fonction dans la révision du PACOM aujourd'hui.

SYNDIC: Donc je m'appelle Laurent Wagnière , j'ai 34 ans, je suis le Syndic officiellement depuis 2023 août. Je dis officiellement parce que j'avais dû reprendre de manière provisoire le titre de syndic depuis octobre 2022 puisque mon prédécesseur qui était le syndic Olivier Guichard avait démissionné avec effet immédiat. Peut-être qu'on pourrait l'évoquer après suite à une mésentente concernant le PACOM justement, donc j'avais exercé à titre provisoire cette fonction, vu que j'en étais le vice-syndic. Donc, voilà, je vois un petit peu de quoi il en retourne, puisque j'avais aussi été municipal en charge de l'aménagement du territoire entre 2018 et 2021. Puis après, le 30 juin, il y a eu la fin de la législature. Le 1er juillet, il y a eu un changement assez important sur la municipalité. Trois membres ont été renouvelés. Et puis, l'aménagement du territoire a été repris par le syndic, compté du 1er juillet, justement. Donc, pendant un an et trois mois, si on veut bien, je n'ai pas été en charge de ça, mais sinon, ça a toujours été le cas. Et donc, voilà, j'ai toujours été concerné de près par ces problématiques-là.

VR: Est-ce que vous savez de quelle manière le bureau prestataire a-t-il établi un lien avec la commune d'Orzens pour la révision du PACOM ?

SYNDIC: Alors justement, ça c'était avant que je sois là, c'était en 2017. Mais disons que, sauf à ma part, la municipalité avait demandé des offres à plusieurs bureaux, dont le bureau Jacquet-Pointet. Et puis voilà, il se trouve que le bureau Jaquier-Pointet avait fait une offre intéressante, et en plus de ça, on a l'habitude de collaborer avec eux depuis de nombreuses années. Donc pour nous, c'était tout naturel de collaborer avec eux, parce qu'il y avait déjà des contacts qui avaient lieu, et puis une relation de confiance, c'est ça.

VR: Oui, qui avait déjà établi en fait. Et puis, à quelle fréquence vous vous échangez avec le bureau ?

SYNDIC: Ils sont, je ne veux pas dire irréguliers, mais disons qu'ils dépendent de l'étape du dossier. Il y a un an en arrière, lorsqu'on traitait les oppositions, on avait des contacts quasiment quotidiennement, parce que déjà on avait beaucoup d'oppositions à traiter, donc on a fait plusieurs séances qui ont eu lieu dans ce bureau. Sinon, elles ont lieu au gré de l'avancement de la procédure. On a au moins un contact je dirais toutes les trois semaines, ça dépend, sinon plus fréquemment. Mais à nouveau ça dépend de l'avancée de la procédure. Mais j'ai souvent eu Monsieur Coinchon qui lui a traité le dossier vraiment personnellement et puis quand il n'était pas disponible ou quand il y avait un complément à faire, Monsieur Claivaz était présent également.

VR: C'était un contact téléphonique ?

SYNDIC: Un contact souvent téléphonique, oui. Maintenant on a quand même eu des séances, surtout quand il y a eu le changement de législature et quand même trois personnes sur cinq ont été remplacées, où là, je dirais que c'était le deuxième semestre 2021. Les premiers 2022, où on a eu une séance avec le bureau Jaquier-Pointet, je dirais une fois par mois peut-être. Ça dépendait, mais on en a eu plusieurs en tout cas. Plusieurs séances.

VR: Est-ce que ça vous est déjà arrivé d'avoir, en dehors des réunions plutôt formelles, d'avoir des entretiens informels avec les membres du bureau ? Je ne sais pas si vous connaissez d'avant.

SYNDIC: Je ne connaissais pas. Messieurs Coinchon et Claivaz, avant d'être Municipal, puis ensuite syndic. Donc, on n'avait aucun lien, aucun contact. Donc, il n'y a pas de matière à ce qu'on veut bien. Et puis encore, ce ne serait pas le cas ici, mais à récusation. Et puis bon, on a toujours gardé, je ne veux pas dire une distance, mais disons un respect réciproque, le vouvoiement est de mise. C'est aussi important je pense par rapport aux administrés qui viennent ici parce que s'ils constataient que la municipalité tutoie le bureau de géomètre, ils se diraient "mais bon, c'est plus un mandataire, c'est une bande d'amis" et on ne veut pas que ce soit le cas.

En revanche, j'ai eu plusieurs téléphones régulièrement avec notamment Monsieur Coinchon comme je le disais avant, donc effectivement les liens se faisaient avant tout par téléphone. Mais il y avait eu des contacts quand même en présentiel notamment pour que le bureau puisse présenter le résultat de son avancement, notamment quand il y a des plans qui avaient été modifiés. Là il venait présenter et puis on en discute autour de la table.

VR: Et là il y a tous les municipaux qui sont présentés.

SYNDIC: Oui, alors c'est une chose qui nous tient à cœur, en tout cas depuis que je suis à la municipalité en 2018. C'est que le dossier a toujours traité à l'unanimité des membres. Alors je ne dis pas qu'une fois il y a peut-être quelqu'un qui a été absent parce qu'il ne pouvait vraiment pas du tout se rendre disponible, mais c'était vraiment très très rare, sinon les cinq membres étaient toujours présents. Et en fait, bien que l'aménagement du territoire soit la compétence d'un membre de la municipalité, on considère que c'est un dossier qui est tellement important et crucial que la responsabilité concerne tous les membres. Donc en fait, on se sent tous concernés de prêt par ce dossier.

VR: Parce qu'il y a d'autres projets qui ne seront pas forcément traités par tout le monde

SYNDIC: Disons que oui, quand c'est des dossiers qui sont moins importants, quand il y a moins d'enjeux, le municipal en charge prendra contact seul avec la personne concernée. Or là, je ne veux pas dire l'un des seuls dossiers, mais en tout cas, sur ce dossier, c'est sûr, on a tout le temps été tous ensemble. On n'a pas toujours fait l'unanimité, bien sûr, mais disons que tout le monde était présent. Et puis après, il y avait un débat qui s'instaurait entre les membres de la municipalité à savoir quelle était l'avis de chacun, on faisait une sorte de tour de table. Des fois, les discussions ont été constructives, des fois, elles s'animaient un peu, mais disons que tout le monde était là.

VR: Ok. Et puis, ça fait suite, quelles relations vous entretenez au sein de la municipalité entre les membres ?

SYNDIC: Alors, ce qu'il faut savoir, c'est qu'il faut déjà distinguer en fonction des législatures. Il y a eu une législature 2016-2021. Jusqu'en 2021, les cinq membres de la municipalité tiraient ensemble à la même corde. Il y avait une sorte d'unanimité, les gens exprimaient leur point de vue, mais en même temps étaient bien conscients que la marge manœuvre de la municipalité était relativement réduite. Pourquoi ? Parce que le canton, finalement, nous impose de réduire la zone. Donc il y avait une sorte de résignation, en quelque sorte. Mais en attendant, on a quand même aussi une forme d'unanimité. Le dossier était prêt au début 2021, mars, avril, comme ça, à mettre à l'enquête carrément. Donc on aurait pu poursuivre notre démarche. Mais il y avait des élections générales communales en mars 2021 et la municipalité ancienne a pris la décision de ne pas mettre à l'enquête parce qu'elle ne voulait pas contraindre la nouvelle municipalité, sachant qu'il y avait quand même pas mal de changements au sein de celle-ci, changements personnels. Donc on a décidé de ne pas mettre à l'enquête, puis de laisser cette responsabilité à la nouvelle municipalité, pas qu'elle soit pieds, poings, liés, et puis que finalement, elle dépend d'une décision d'autres membres. Donc résultat, on a eu le changement de personnel. Il n'y avait plus que deux anciens membres de la municipalité, ma collègue Dominique Hauner, qui est actuellement au vice-syndic et moi-même, Et puis, trois nouvelles personnes. La plupart de ces personnes ont dû déjà prendre connaissance du dossier. Ensuite, on a eu plusieurs séances pour

exprimer chacun son point de vue. Très vite, il est apparu qu'il y avait deux groupes au sein de la municipalité et des avis diamétralement opposés sur certains points qui ont fait que c'est devenu au fil du temps très animé en séance.

Et puis, on avait l'impression de ne pas avancer parce que notre syndic, qui avait l'aménagement du territoire d'ailleurs, ne voulait pas aller dans un certain sens, surtout celui qui était pris par l'ancienne municipalité. Notre nouveau syndic estimait que la réduction de la zone à bâtir était trop importante, restreignait trop les possibilités pour les propriétaires. Et puis, une autre partie dans la municipalité, notamment ceux qui en faisaient partie de l'ancienne, donc madame Hauner et moi-même, estimait que la réduction de la zone à bâtir s'imposait de par l'obligation qui découle de l'article 15 de la loi sur l'aménagement du territoire. Et de ce fait, on était contraints finalement de réduire cette zone et on n'avait pas vraiment le choix.

Donc, il y avait une option qui disait, ok, on continue avec le plan tel qu'on l'avait élaboré jusqu'à présent. Et puis, il y avait d'autres personnes au sein de la municipalité qui disaient que non, il fallait mettre notamment plus de zones de verdure. Pour prévoir, par exemple, des jardins, voire même des micro-fermes, disaient certains.

Et puis, une zone de verdure qui était considérée comme zone à bâtir par la DGTL, donc le canton, et puis qui, selon certains, dont moi, avait tous les défauts, puisque finalement, elle ne permettait pas de construire, parce que c'était de la zone de verdure, parce qu'on ne pouvait pas les mettre sur toutes les parcelles non plus, parce que finalement, elle ne permettait pas à la municipalité de réduire son obligation de rendre une certaine surface aux surfaces d'assolement. Bref, je vous la fais courte, mais disons que tout ça pour dire qu'il y avait des avis assez tranchés. Et puis, on a quand même dû aller dans un certain sens, ce qui a été décidé par, je dirais, notre ancien syndic. Donc, des plans ont été refaits, avec notamment de la zone de verdure B, donc extensive et verdure A, Mais plutôt arbres, tiges, micro-fermes, jardins. Et puis, à un moment donné, ces plans ont été élaborés par le bureau de géomètre de Jaquier-Pointet, qui est un mandataire, en quelque sorte, donc il faisait ce qu'on lui demandait. Bien qu'à un moment donné, le bureau de géomètre ait quand même indiqué à M. Guichard que ça ne permettait pas à la municipalité de remplir son obligation de réduire la zone. Et puis après, on a eu plusieurs séances en municipalité pour savoir finalement ce qu'il fallait faire avec ça, avec ce projet. Et on avait finalement, je dirais à un moment donné, deux contre deux et une personne qui était à cheval.

Donc, c'était quand même compliqué à un moment donné de savoir de quel côté le cœur de la municipalité allait balancer. Et finalement, la personne indécise a penché du côté du projet de l'ancienne législature, de sorte que finalement, elle estimait que la zone de verdure B ne se justifiait pas, était bien entendu beaucoup trop grande, utopique dans un certain sens, et donc... Elle s'est résolue finalement à rejeter cette zone de verdure et donc, si on veut bien, c'est l'ancien projet qui a refait surface et lorsqu'on s'est rendu compte qu'on était à 3 contre 2 en faveur de cette option-là, notre syndic, ex-syndic Olivier Guichard a démissionné du jour au lendemain avec effet immédiat parce qu'il ne se reconnaissait plus dans ce nouveau projet et donc il a préféré quitter le bateau. Du jour au lendemain, le soir même d'ailleurs, on devait établir le budget de l'année suivante donc on était content d'être largués pour nous-mêmes. On a effectivement dû reprendre notre dossier. Sans lui, on peut reprendre, je dirais, ce qui avait été fait dans le passé. Après, il y avait toujours une personne qui ne se reconnaissait pas dans ce dossier, mais finalement, elle se sentait minorisée. Donc, elle a poursuivi malgré tout, mais malgré tout, ça n'a pas duré très longtemps puisqu'elle-même a démissionné par la suite. Parmi la majorité qui était en faveur de cette direction, il y en a un qui a aussi démissionné parce qu'il n'était plus compatible avec sa vie professionnelle. Et donc, on a eu plusieurs élections complémentaires, trois, c'est-à-dire.

Donc, on a une période de transition déjà au sein de la municipalité qui a eu lieu entre octobre et puis jusqu'à août 2022, puisque j'ai été vice-syndic qui a exercé la fonction de syndic entre

octobre 2022, août 23, je veux dire, des vice-syndics. Si on veut bien, d'octobre 22 jusqu'en août 2023, avec la fonction de syndic, voilà.

Et donc là, on s'est dit, la municipalité, ça ne sert à rien d'attendre plus longtemps, on a en guillemets perdu un an et demi, maintenant on va aller de l'avant, en mettant à l'enquête. Alors du coup, on a revu la copie, en s'inspirant beaucoup de ce qui avait été fait dans le passé, et puis on a mis à l'enquête début 2023, c'était fin janvier, fin février.

Et puis du coup, là, c'était relativement délicat au sein de la municipalité, puisqu'on n'était pas au complet. Alors il y avait trois membres qui étaient favorables au projet, ce qui était important, vu qu'il y avait une majorité, mais disons que ça a été une période assez chargée, et puis surtout délicate. Certains opposants, notamment, nous ont reproché d'avoir mis à l'enquête alors qu'on n'était pas au complet au sein de la municipalité, par exemple. Moi, j'ai voulu assumer cette responsabilité parce que ça faisait de nombreuses années que le dossier n'avancait pas et ce n'était pas du tout responsable par rapport aux propriétaires qui étaient dans l'attente de quelque chose.

On rappelle que pendant cette époque-là, entre 2018 et 2023, le village était en zone réservée. Donc, on ne pouvait pas construire ou transformer de nouvelles habitations, ce qui était quand même gênant. Et puis, on avait décidé de ne pas prolonger cette zone réservée parce qu'on aurait pu le faire pour une durée de trois ans, comme vous le savez. Ça, ça n'a pas été le cas. Donc, aujourd'hui, on n'est plus en zone réservée. Il y a des projets, comme ce bâtiment à côté, qui vont être transformés. Là, on va créer une habitation, par exemple. Chance pour lui, il n'y a pas eu d'opposition. Donc là, c'est typiquement un projet qui pourra voir le jour parce qu'on n'est plus en zone réservée. La DGTL, elle l'a autorisé. Pourquoi ? Parce que de toute façon, là, on va rester en zone village. Ça ne va jamais être dézonné. Donc là, il va pouvoir construire. Maintenant, il a permis de construire. C'est un ancien rural. Le propriétaire d'à côté a racheté ça pour sa fille qui va y créer un logement. Et on est content que finalement, c'est ça, ça illustre bien le problème. Vous voyez ici une grange qui tombe gentiment en ruine, qui n'a plus de vocation agricole et donc qui aujourd'hui n'intéresse plus un agriculteur parce qu'au milieu du village, ne répondant plus à certaines normes, etc., plus rationnel. Et donc, c'est un privé qui achète ça, qui n'est plus du tout agriculteur. Bon, certes, il a des chevaux parce qu'il y a une petite bande de terrain en dessous, mais tant que voilà. Et là, aujourd'hui, si on veut entretenir ce genre de bâtiment qui est quand même en note 4, donc qui a un intérêt patrimoine, si on revient à l'intérêt local, on reprend les termes officiels, qui se doit d'être entretenu.

Et puis, pour être entretenu, il faut quand même qu'il y ait un intérêt. Et donc, l'intérêt, c'est quoi ? C'est d'y mettre un logement. Et le propriétaire a un joli projet. Donc, pour nous, c'était important de ne plus poursuivre cette zone réservée. Et je rappelle que d'autres communes l'ont fait, comme à Oppens, un village voisin comparable, celui-ci, qui a environ 200 habitants qui a décidé de prolonger la zone réservée 2-3 ans, ce n'était pas notre intention ici. Mais ceci dit, ça faisait l'unanimité déjà en 2022, on estimait que la zone réservée ne devait plus se poursuivre. C'était en adéquation avec les points de vue de chacun puisque ceux qui voulaient augmenter les libertés des propriétaires bien entendu n'acceptaient pas cette zone réservée et ceux qui estimaient qu'il fallait poursuivre dans l'obligation de la réduction de la zone, estimaient tout de même que l'effort de réduction de cette zone avait été entrepris et que dans cette mesure la zone réservée ne se justifiait plus.

La zone réservée avait quoi comme but ? Elle avait comme but de ne pas avoir un aménagement du territoire à deux vitesses permettant certaines transformations et pas d'autres. Il y aurait eu des jalousies, des incompréhensions, des malentendus. On a voulu éviter ça, donc il n'y a pas à regretter. Mais disons qu'aujourd'hui, la situation a quand même passablement évolué, de sorte que la zone réservée ne se justifiait plus à nos yeux.

VR: Mais la population, elle avait bien compris l'intérêt de la zone réservée ?

SYNDIC: Non, pas complètement. La zone réservée, au début, les gens déjà ne comprennent pas l'intitulé. Moi-même, au début, j'avais dû quand même rechercher parce que je n'étais pas au clair avec ça. Au Conseil général, à chaque fois, c'était l'occasion de revenir à la charge en expliquant ce dont il s'agissait. Mais les gens, parfois, avaient plutôt l'air de comprendre qu'on réserve une zone à bâtir pour le futur. Ils ne comprenaient pas très bien en fait ce que ça voulait dire, ils ne comprenaient pas les enjeux, mais bon, quand quelqu'un arrivait en disant « moi j'aimerais construire quelque chose », puis qu'on disait que la zone réservée les interdisait de construire, là ils comprenaient tout de suite. Je rappelle qu'on est une zone réservée communale sur l'ensemble du territoire, Orzens, et son hameau des Champs Plats, et que le canton, en 2017, avait mis des zones réservées cantonales à la parcelle, puisque le canton met en zone réservée uniquement parcelle par parcelle lorsqu'il y a un projet qui est mis à l'enquête, et à Orzens, on avait deux parcelles mises en zone réservée cantonale.

VR: Du coup, aujourd'hui, votre relation au sein de la municipalité... Vous voyez que vous n'avez pas mis l'unanimité. Ça c'est par rapport à la population ou par rapport à la municipalité d'aujourd'hui ?

SYNDIC: Le projet est toujours controversé. Je vous parlais qu'il y a eu des élections complémentaires. C'est le cas. Ce qu'il faut savoir, pour un petit rappel, c'est que selon la nouvelle loi sur les droits politiques, lorsque l'on a une élection complémentaire et qu'il n'y a qu'un seul candidat, le candidat est élu tacitement. Donc il n'y a même pas d'élection. Il faut savoir qu'il y a eu trois élections complémentaires. Et lors de ces trois élections complémentaires, à chaque fois, on n'a eu qu'un seul candidat. Donc les trois ont été élus tacitement sans être élus avec un vote de la population, une élection. Maintenant, ce qu'il faut savoir, c'est qu'un élu a été élu en ayant eu le soutien de syndic démissionnaire. Et donc, lui, on s'est dit, peut-être qu'il n'a pas notre même point de vue. Bon, d'accord. Après, on a eu une autre élection tacite, une personne relativement jeune, Benjamin de la municipalité, qui ne connaissait pas vraiment le dossier, donc est venu ici en apprenant. Et puis, enfin, la troisième élection tacite, c'était l'ex-syndic 2016-2021, qui, lui, était au courant du dossier, qui partageait les vues de l'ancienne municipalité d'avant 2021 et donc qui partageait la perspective qui avait été décidée, si on veut bien. Et donc, au sein de la municipalité, depuis la démission de M. Guichard, on a toujours eu une majorité... En faveur de la direction qui a été prise. Mais il est vrai que sur certains points, certains municipaux se sont montrés perplexes face à certains choix, et donc on a dû entreprendre quelques petites modifications, notamment par exemple je pense au poids public, un Municipal avait dit que c'était opportun de maintenir ça en zone d'utilité publique, puis finalement il s'avérait que c'était une bonne idée. On a eu d'autres échanges un peu plus houleux avec la municipalité actuelle, donc remise au complet, version 2023, si on veut bien, mais avec toutes les élections complémentaires faites, concernant une zone artisanale. Je ne sais pas si vous êtes au courant de ça. A Orzens il y a la chance d'avoir un entrepreneur qui est charpentier, Montandon. Voilà, Montandon Charpente, qui a installé Orzens depuis de nombreuses années, qui louait notamment un grand dépôt au Champs Plats. Et puis, qui, pour développer son entreprise et surtout la maintenir, devait construire une nouvelle halle industrielle, un atelier de menuiserie, mais relativement conséquent, un bâtiment de, je ne sais pas, peut-être 40 ou 50 mètres de long, 20 mètres de large.

Et puis, ce projet semblait prendre forme à la sortie du village en direction d'Oppens. Et puis là, je vous l'apprends maintenant, c'est en zone agricole, donc c'est en SDA. Et donc, il fallait que, notamment, un système de gestion des zones voit le jour à l'échelle du district. Et c'est là que tout se complique, puisque finalement, il faut mettre d'accord plus de septante communes sur la répartition de ces zones artisanales. Et donc Orzens avait un projet, cela avait été intégré dans le système gestion des zones, qui est piloté par l'ADNV, et donc on avait toujours un projet en place là-bas. Simplement que le temps a passé, quand je dis le temps, ce n'est pas tout à fait 10 ans, mais disons au moins 8-9 ans, depuis que le début avait été démarré, si on veut bien, de

sorte que c'était trop long pour M. Montandon, qui finalement a trouvé un autre terrain dans la commune voisine d'Essertines pour construire sa halle, et qui voit le jour en ce moment qui arrive à la fin de la construction. Et donc voilà, dans la mesure où il a pu construire dans un village voisin à 5 minutes d'ici, d'ailleurs il a renoncé au dépôt qu'il louait au Champs-Plats, mais il maintient sa petite activité encore à Orzens, et bien il s'est avéré qu'il avait un besoin qui était tout de suite moins grand, moins je dirais prépondérant de maintenir un projet à Orzens. Parce qu'il n'a pas non plus vocation à avoir deux centres avec deux grandes Halles, je dirais, bien qu'il en ait quand même deux, mais un tout petit qui maintient ici, mais il a un atelier historique, je dirais, là, mais sa grande Halle a pris forme à Essertines.

Et donc, au sein de la municipalité, on s'est dit, sachant qu'il y avait des oppositions contre ce projet, pourquoi ? Parce que cette parcelle n'a pas été mise à l'enquête. C'est d'ailleurs un grand romblon qu'on nous a reproché. C'est que finalement on s'est dit, puisque le système de gestion des zones n'a pas vu le jour pour l'instant, et puis qu'on est obligé de passer par là parce qu'on a eu un arrêt du tribunal cantonal nous obligeant de passer par là, vu qu'il y avait eu une première opposition à l'époque, mais bon, ça s'est passé, c'est trop long à expliquer maintenant.

On s'est dit, finalement, qu'est-ce qu'on fait ? On s'est dit qu'on va passer par là. Et puis au sein de la municipalité il y a une majorité qui s'est dégagée pour dire qu'on renonce finalement à instaurer une zone artisanale à cet emplacement donc si on veut bien on entrait en matière sur certaines oppositions. Et puis par contre au sein de la municipalité on a notamment un municipal qui s'est manifesté assez vigoureusement contre l'abandon de ce projet. Puis on a eu des échanges qui ont duré quand je dis échanges on a eu une séance de 2-3 heures là-dessus. Et finalement, lors de cette séance, à la fin, on a pris une décision renonçant purement et simplement à ce projet de zone artisanale. Mais ça s'est fait dans la douleur. Il n'y avait donc pas unanimité au sein de la municipalité sur ce sujet-là. Et donc, ça a été dur. C'était une sorte de bras de fer. Il fallait, à un moment donné, on avait l'impression de se répéter. Parce que certaines personnes ont quelque chose dans la tête et veulent le maintenir. Certains disaient, "ah bon, moi je suis dans cette voie, mais je serais pour renoncer, mais je ne suis pas obligé de voter maintenant." On pourrait très bien en redécaler. Et donc, je me suis dit, mais en fait, les points de vue ne vont pas évoluer. Donc, on pouvait à mon avis décider le jour même. C'est ce qu'on a fait. On avait déjà eu quelques discussions auparavant, j'entends, mais on savait très bien vers quoi on se dirigeait. Donc, on a décidé de renoncer à cette zone artisanale.

Et puis ensuite, on n'en a plus reparlé. Ça a été l'objet, bien entendu, de notre PV de municipalité. Mais on a renoncé à ce projet. Et donc, on voit que malgré les élections complémentaires qui ont eu lieu, il n'y avait pas toujours une unanimité au sein de la municipalité. Il y a quand même des gens qui ont un certain point de vue toujours, et puis on est cinq. Donc, voilà.

VR: Par exemple, si les membres de la municipalité, si vous les voyez en dehors du cadre municipal, vous avez quoi comme relation avec elles ?

SYNDIC: On s'entend bien. On dirait que les cinq s'entendent. Au dehors de la municipalité, les contacts peuvent rester cordiaux. Maintenant, pas en ce qui me concerne, mais entre d'autres municipaux, dans le passé, il y a eu des mésententes. Ce serait trop long à expliquer mais certains ne vont pas manger ensemble il est vrai. Ceci dit, si on organise quelque chose les cinq peuvent se réunir intelligemment, organiser une petite manifestation comme un repas de remerciement aux collaborateurs ou un accueil de bienvenue aux nouveaux aux habitants, organiser la distribution de sapins. Chacun a une intelligence pour avancer ainsi certains ont plus d'affinité que d'autres ça c'est ainsi.

VR: oui c'est un peu cet aspect informel qui parfois joue sur les relations formelles

SYNDIC: alors toutes les décisions ont été prises en municipalité. C'est des fois le problème qu'il y a eu, certains n'y sont pas reconnus puis ont préféré partir, mais en même temps on

n'avait pas le choix, puis c'est bien normal que ça soit passé ainsi, c'est la légalité qui le veut. Puis il y a une municipalité donc on passe par la municipalité, c'est indiscutable.

Cela dit, parfois il y a eu des échanges certainement entre certains municipaux qui partageaient les mêmes points de vue. Puis qui disait mais moi je ne suis pas d'accord dans quel sens va la municipalité. Je reconnais que moi par exemple pendant les 15 premiers mois de syndication de M. Guichard, j'ai eu certains contacts avec d'autres municipaux pour savoir un peu leur ressenti parce que je me disais "mais en fait moi je ne suis pas d'accord d'aller dans ce sens-là." Et puis j'avais des retours, enfin des personnes qui pensaient comme moi je dirais. Et puis on voyait que certains qui avaient des affinités discutaient un peu entre eux, ça devait être à nouveau deux groupes en quelque sorte, mais après voilà... Il n'en demeure pas moins quand on se réunissait en municipalité, chacun n'avait pas peur de dire ce qu'il pensait. Au contraire, il disait ce qu'il pensait, c'est ce qui faisait crispier le débat, mais au moins on n'avance pas sans dire ce qu'on pense.

Et puis voilà, moi par exemple, à titre privé, quand notre syndic Monsieur Guichard avait présenté son projet de zone de verdure B, tout de suite j'ai été fermement opposé à ça. J'ai d'ailleurs proposé à la municipalité de ne pas entrer en matière. Bon, on ne m'a pas suivi, c'était un peu extrême parce que c'était frontalement.

J'avoue, j'assume totalement, j'ai toujours été absolument contre. Je savais très exactement comment ça allait se terminer. D'ailleurs, le déroulement des opérations m'a donné raison. J'avais rendu attentif tous mes collègues, mais bon, on a perdu 15 mois comme ça. Bref, moi, j'ai toujours dit très clairement mon point de vue, ce qui a aussi été le cas des autres.

Et puis là, on sentait que vraiment, certains prenaient des directions opposées et que ça allait, dans un sens ou dans un autre, à un moment donné, être inconciliable.

Donc ouais, bonne ambiance. C'est sûr que ce n'est pas très sexy d'être municipal dans ce cas de figure. D'ailleurs, vous allez peut-être me demander pourquoi finalement je suis toujours là. Des fois, je me le demande. Je me le demande, je ne sais pas, peut-être parce que Comme je vous l'ai dit avant, depuis 2018, je suis en charge de ce dossier et je l'ai vu quand même évoluer. Donc je me dis, je me réjouis de le voir avancer et surtout de voir rentrer en vigueur ce nouveau PACOM. Parce que quand on finalisera ce PACOM, on pourra réviser certains projets. Notamment on a un projet de déchetterie. Mais aujourd'hui, la parcelle est en zone agricole. Le nouveau PACOM sera en zone d'utilité publique. Il faut attendre que le PACOM entre en vigueur pour faire la déchetterie, typiquement. Puis c'est un point souvent qui revient à la charge. Certains nous disent, pourquoi vous ne faites pas cette déchetterie ? Ils ne se rendent pas compte qu'il faut que le PACOM entre en vigueur. Puis c'est des fois les mêmes qui sont opposés parce qu'ils se disent, je ne me reconnais pas dans le PACOM.

Certains ne se rendent pas compte qu'en fait, il faut avancer pour pouvoir réaliser certains projets. Et paradoxalement, c'est en acceptant de réduire la zone qu'on pourra réaliser certains projets. C'est ce que j'avais dit à la séance d'information lors de la mise à l'enquête en 2023, janvier-février.

C'est que grâce à ce nouveau projet qui malheureusement réduit la zone à bâtir chez certains on ne le souhaite pas on pourra bien entendu déjà abandonner la zone réservée mais d'autre part faire entrer en vigueur le nouveau PACOM qui ensuite fera tomber toute autre restriction. Donc certes on aura une zone réduite mais en même temps qui permettra plus de choses qu'aujourd'hui. Parce que j'aimerais quand même dire une chose, c'est qu'à la base je pense que tous les municipaux de l'ancienne tout comme de la nouvelle législature font ce travail de réduction de la zone à bâtir à contre-cœur.

VR: C'est ce qu'on entend beaucoup.

SYNDIC: Déjà, on ne se fait pas que des amis. Ce n'est pas un travail qui est pour le développement de la commune. Ensuite, on doit faire face à de nombreuses oppositions. C'est un travail de longue haleine qui dure sur plusieurs années. On a déboursé des montants

importants de plus de 100 000 francs. On a dû refaire une demande de crédit récemment. Tout ça, ça fait quand même beaucoup jaser. Les gens se disent, mais qu'est-ce qui se passe ? C'est l'une des dernières compétences qui reste à la municipalité. Mais en fait, la marge manœuvre est réduite puisque c'est le canton qui impose par derrière. Il y a la LAT qui, finalement, est ce qu'elle est. Donc, au départ, on a le même point de vue.

Mais pour la mise en application, c'est là que ça diffère. Parce que chacun dit, finalement, au lieu de mettre de la zone agricole pure et dure, on va mettre cette zone de verdure. C'est sur les moyens à mettre en œuvre que là, les avis divergent. C'est ça finalement. Mais à la base, effectivement on accepte tous que hélas, le plan de 1992 qui nous était si cher ne puisse pas continuer.

Il y avait quand même un géomètre qui était intervenu. Certains c'était peut-être un peu folklorique cela dit, j'ai vu des projets des années 70 où il y avait une bulle autour du village et puis on s'arrête là qui ne voulait rien dire finalement. Celui de 1992 était déjà plus je dirais crédible mais comme vous le savez l'aménagement du territoire se voit à une échelle de 15 ans et 1992 ça a déjà 32 ans.

VR: Donc là vous avez parlé surtout de la municipalité. La population quand c'est qu'elle a été informée de l'évolution et le début je pense quand vous avez dû voter au conseil général

SYNDIC: ce qui s'est passé par rapport à la population déjà il y avait eu un avis qui avait été affiché au pilier public pour dire qu'il y aurait une zone réservée qui serait mise à l'enquête. Il y avait eu une séance d'information à ce sujet mais là on est peut-être en 2016-17. C'est vieux je ne m'y étais pas encore dans le coup. Il y a eu une première approche une première séance d'information à la population. Je ne sais pas exactement comment les gens l'ont perçu. Ils ont compris qu'il faudrait peut-être réduire la zone. Mais ensuite je pense que les gens en ont plus parlé entre eux il n'y a plus de bistrot mais il y a toujours des discussions de bistrot. Et donc je pense qu'il y a des groupes qui parlent entre eux. Et qui se disent « Ah, tu sais qu'on va devoir réduire là, que finalement ta parcelle est dézonnée, tu sais que mon garage ne sera plus en zone de village, je ne vais jamais l'accepter, je vais faire opposition." Il y a eu ce genre de discussion, j'imagine, au sein de la population, qui des fois pouvait inclure aussi un municipal. Ça, alors, ce n'est pas exclu. D'ailleurs, un municipal n'a pas l'obligation de se taire. Donc, ça veut dire qu'il y a des informations qui ont aussi fuité ainsi. Il y a eu des séances d'informations qui ont eu lieu, et notamment, moi, je pense à celles qu'on a tenues pendant la mise à l'enquête, où là, c'était l'occasion pour la municipalité de décrire le projet qu'on avait mis à l'enquête.

C'était une séance qui n'était pas tendue, mais disons que, bien sûr, ce projet, comme je l'ai dit avant, ne fait pas l'unanimité, et au sein de la population non plus. Et donc, parmi les personnes présentes lors de cette séance, certains ne s'y reconnaissaient pas du tout. Certains se sont levés plusieurs fois ou en tout cas ont pris la parole plusieurs fois pour expliquer tout le mécontentement qu'ils avaient. Mais tout de suite c'est des intérêts privés, personnels qui entrent en jeu et donc ils défendent leur parcelle, leur bout de terrain si on veut certains ont un peu trop pris la parole. Ça a d'ailleurs agacé certains c'est ainsi. Mais voilà donc on a essayé de faire passer le message. On a rendu public le maximum d'informations qu'on pouvait via aussi le site internet via cette séance d'information où on a fait venir madame Francisca Vazer. Je ne sais pas si vous connaissez elle est docteure en droit elle a fait une thèse de doctorat sur l'obligation de réduire les zones à bâtir. Donc elle a fait une présentation ça ce n'était pas pour embellir la soirée. C'était pour expliquer que c'était une obligation légale.

Mais son discours a été faiblement écouté. Donc finalement, c'est faire abstraction des lois sur l'aménagement du territoire, puis faire comme la population le veut. Effectivement, dans un monde idéal, ce serait peut-être préférable, parce que ça répondrait aux besoins, aux intérêts de chacun.

Le problème, c'est que malheureusement, ça ne fonctionne pas comme ça. Et c'est là où, ma foi, ils faisaient fausse route, c'est qu'ils estimaient que finalement, on devait faire comme Orzens

voulait, et pas comme les autres. Mais on savait qu'on allait droit dans le mur. Et finalement on courait à la catastrophe. Et c'est pour ça que finalement ça ne pouvait pas durer dans un sens ou dans un autre. Il y en a peut-être un qui devait partir ou pas, je ne sais pas, en tout cas c'était lui. Peut-être moi je serais resté, je ne sais pas mais bon voilà, c'était assez tendu quand même

VR: Et du coup-là c'était pendant la mise à l'enquête la séance

SYNDIC: Oui, pendant la mise à l'enquête

VR: Au début ou à la fin ?

SYNDIC: C'était en tout cas je pense qu'on a mis l'enquête entre le 23 janvier et le 23 février c'était à peu près c'était au milieu. Ouais, moi je pense que c'était le 8 février. Au milieu, c'était le 23 janvier.

VR: Et puis là, la population, c'était la première fois du coup qu'elle avait la présentation. Enfin, une information officielle de votre part à ce sujet. Est-ce qu'il y avait le site internet ?

SYNDIC: Oui, maintenant, il y avait une première information, sauf erreur. Mais à nouveau, je n'étais pas dans la municipalité, lorsqu'on avait mis en zone réservée. Mais là, on est en 2018, il y en a une là. En fait, ce qui se passe, vous avez raison, c'était la première séance qu'on faisait, parce qu'il n'en demeure pas moins que c'est de la compétence de la municipalité. Quand bien même un municipal sera susceptible de dévoiler certaines informations, c'est un travail de la municipalité. Et si on veut avoir une influence il faut venir à la municipalité. Maintenant, on a le conseil général, en principe, deux fois par année. Et lors des séances de conseil général, souvent, c'était l'occasion, De présenter l'avancement de la procédure et donc au conseil général aujourd'hui il y a environ 20 personnes - 25. Et il y a peut-être je ne sais pas 5-7 ans en arrière il y en avait le double. Donc ça a pas mal diminué mais disons que il y a quand même 20-25 personnes. C'est pas toute la population du coup mais c'est le conseil général. Ouais c'est ça. Et du coup on expliquait à quoi on en était. On disait "bon ben on a retenu ces zones de verdure" "finalement on l'a abandonné" "on va mettre à l'enquête ""on va abandonner la zone réservée" "on donnait ce genre d'informations pour que quand même il y ait des informations qui soient transmises mais en même temps sans dévoiler tout le contenu des débats de la municipalité. Mais ça semblait légitime que au moins le conseil général soit au courant de ça. Déjà aussi parce que des fois on a fait des demandes de crédit il y avait une première demande de crédit en 2017 sauf erreur qui avait été faite. J'étais à l'époque à la commission des finances on avait octroyé 100 000 francs. En novembre-décembre 2021, on a fait une nouvelle demande de 50 000 francs que j'avais rédigée en tant que secrétaire ad hoc de la municipalité et même Municipal à la fois, puisque j'avais deux casquettes à cette époque-là. Et on a fait encore une troisième demande de 50 000 francs en juin 2023 qui a été très très très contestée. Pourquoi ? Parce que, postérieure à la mise à l'enquête, Donc, suite à certaines oppositions, et bien sûr, parmi la commission des finances, figurent certains opposants, et même fervents opposants, et donc, qui ont cru bon de rendre compliquée cette demande de crédit.

Et donc, elle avait été déjà reportée, on a fait plusieurs séances avec eux. On a dû justifier sur chaque virgule, on a dû demander encore un devis à un autre bureau. Bref, on a tout fait pour compliquer la tâche à la municipalité, parce que ça n'allait pas dans le sens de certains membres de la commission des finances, puisqu'eux-mêmes opposants. Mais aussi, et peut-être plus d'un point de vue légitime, parce qu'en comprenant cette demande-là, on arrive à 200 000 francs d'investissement, ce qui est juste énorme.

Alors, certains frais n'ont rien à voir avec le bureau de géomètre, mais concernent par exemple notre avocat qui nous avait défendus contre certains opposants pour la zone artisanale dont je parlais avant, donc qui a eu déjà pas mal de, je dirais, de péripéties dans le passé, mais déjà depuis 2015 peut-être.

Et puis ensuite, on a eu d'autres mandataires, notamment des bureaux d'ingénieurs, parce qu'on a un gazoduc. On a la chance d'avoir un gazoduc qui traverse la zone à bâtir, ce qui nous a

contraints à faire des études à plusieurs milliers de francs pour un géomètre, par un ingénieur, excusez-moi. Ce même ingénieur a également fait un rapport sur les dangers naturels.

Bref, tout ça, ça nous a pris des dizaines de milliers de francs. Et puis bon ben voilà ça passe vite le compteur. Donc on a eu beaucoup de dépenses bien entendu la grande partie c'est pour le bureau de géomètre mais bon on est obligé de passer par eux, on n'a pas le choix. On a toujours été en tout cas en ce qui me concerne satisfait, des prestations fournies. On a une relation de confiance comme je disais au début de l'entretien. Donc moi je pense que le travail a bien été fait. Ils ont toujours fait ce qu'on leur a demandé aussi, ça veut dire que quand à un moment donné la mauvaise direction prise par mon prédécesseur avait engendré la modification de plan. Ben ma foi ça a été fait. Ça veut dire qu'on a eu en ce qui me concerne l'horreur de voir une zone de verdure B sur ces plans et puis ben c'était bien le bureau de géomètre qui l'avait fait tout en précisant à notre ancien syndic que ça n'allait pas passer ça. Ça veut dire qu'on aurait pu dessiner du rose, faire une zone d'utilité publique de 8 hectares, il l'aurait fait parce que ce n'est qu'un mandataire finalement, C'est ce que je veux dire.

VR: Oui, et c'est aussi un porte-à-faux.

SYNDIC: Mais c'est ça. Cela étant, ils nous rendent compte des problèmes que ça pourrait poser, que certains points auront de la peine et tout, mais en même temps, ils doivent faire ce qu'on leur demande. Parce que c'est une responsabilité qui incombe à la municipalité.

VR: Et donc, vous avez dit que pendant la séance de présentation, pendant la mise à l'enquête, il y avait aussi beaucoup de participants

SYNDIC: Il y avait du monde. Il y avait bien plus de monde que lors d'un conseil général où on est une vingtaine, vingt-cinq. Je n'ai pas compté, mais on était peut-être le double. On dira qu'il y avait cinquante personnes, environ quarante-cinquante. Ça fait beaucoup en proportion à la commune. Il y avait même des personnes qui n'habitaient pas directement dans le village, mais qui étaient potentiellement intéressées à y habiter.

Je pense notamment à la fameuse parcelle 5 qui est en zone réservée cantonale. Là, il y avait un projet de construction pour une personne qui habitait à l'époque chez ses parents à Orzens et qui voulait revenir habiter à proximité. Eux, typiquement, ils étaient présents parce qu'ils avaient un intérêt. Ils ont fait opposition. Il y en a de nombreux opposants qui n'habitent pas le territoire communal. D'ailleurs, on y reviendra plus tard. Ce sera intéressant. Mais effectivement, on avait pas mal de personnes lors de cette séance.

VR: Mais donc, somme toute, les demandes de la population par rapport au PACOM, elles ont été entendues seulement lors de l'opposition. On va dire les demandes précises.

SYNDIC: Oui, c'est juste.

VR: Il n'y a pas eu un autre moment préalablement où elles ont été entendues ?

SYNDIC: Non. Vous pensez qu'il aurait fallu, avant que je réponde, comment est-ce qu'il aurait fallu procéder pour vous ?

VR: Alors ce qui est possible, c'est que la séance de présentation, elle se fasse, on va dire, un mois avant la mise à l'enquête. Et puis en fait, dans ce cas-là, on peut peut-être parfois entendre des plaintes des habitants, ou pas des habitants, mais du coup les personnes qui sont concernées, et en fait potentiellement déjà faire des modifications sur le plan, si c'est des modifications totalement possibles, qui peuvent être... qui sont mineures ou qui ne changent pas tout. Il y a une commune où je connais, ça a été fait.

SYNDIC: Oui. La question s'est posée, mais vu le contexte houleux à Orzens, où c'était quand même très émotionnel, Où on avait des personnes qui étaient quand même contre. On s'est dit c'est de la responsabilité à la municipalité, je reviens à la charge, mais également dans le cadre de la procédure si on veut bien ce point effectivement pourrait entrer en ligne de compte mais ça aurait pu entraver les démarches de la municipalité. Dans le sens où on s'est déjà posé cent mille fois certaines questions. Vous aurez compris qu'à 5 c'était difficile d'avoir l'unanimité. On n'a d'ailleurs jamais eu depuis 2021. Donc, en rajouter une couche avec certains, qui d'ailleurs

seraient toujours été les mêmes. Ça aurait rajouté des tensions, de la pression, et puis finalement, ça n'aurait rien changé à la fin, à mon avis.

Donc, cela dit, je tiens quand même à nuancer mon propos, parce que nous avons eu, je n'ai plus le chiffre exact, mais on dira admettons une trentaine d'oppositions, mais 23 opposants, parce que certains ont cru bon de faire 5-6 oppositions par personne au lieu d'en faire tout sur une, ils en ont fait plusieurs.

Et bien, il y a certaines oppositions qui nous ont semblé pertinentes, et du coup, je ne sais pas si vous êtes au courant, qui vont provoquer une mise en enquête complémentaire. Et donc, vu sous cet angle, c'est vrai qu'on pourrait se dire, mais ça n'aurait pas été plus simple de le faire avant. Il y a certains points où de toute façon, ça n'aurait pas été.

Parce qu'en fait on aurait aussi ouvert une boîte de Pandore. Il y a un tas de personnes qui nous auraient dit tout le mal qu'elles pensaient de ça. Et finalement on n'aurait jamais pu entrer en matière. Donc on aurait fait presque des séances de conciliation avant la mise à l'enquête. Ça aurait été un peu spécial. Et on s'est dit finalement on a meilleur temps de mettre à l'enquête ceux qui se manifesteront feront opposition. Opposition qui ensuite découle sur une séance de conciliation sur la loi sur l'aménagement territoire. On doit recevoir chaque opposant ce qu'on a fait. Donc on a tenu de nombreuses oppositions enfin de séance. Et donc là on a eu l'occasion d'avoir à chaque fois un dialogue avec l'opposant, de bien le comprendre, ça fait l'objet de PV, souvent tenu par le bureau de géomètre, quasiment tout le temps, sauf une fois parce que l'opposant avait voulu récuser le bureau de géomètre. Mais disons que l'opposant a été plus qu'entendu. Il a vraiment pu s'exprimer en long et en large, on a eu un échange constructif souvent avec, séance de conciliation, ça veut dire quoi.

Ça, a priori, ça veut dire, on essaie de concilier, donc trouver une solution intermédiaire qui permet à l'opposant de retirer son opposition et à la municipalité dans le cas échéant de modifier le plan. Alors ce n'était pas forcément comme ça qu'il fallait l'entendre non plus, séance de conciliation, ça voulait plutôt dire, l'opposant arrive avec son point de vue, détaille son opposition, puis la municipalité en prend acte, et regardera par la suite si elle modifie son plan, c'est plutôt comme ça qu'il fallait le percevoir.

Quoi qu'il en soit, on a même reçu plusieurs fois certains opposants. Une personne a fait six oppositions différentes. Il y en a un, il a fait opposition tout seul, il a fait opposition avec sa femme, il a fait opposition par le biais de son avocat, il a fait opposition par son fils qui habite Zurich, et il a fait opposition par ses deux filles et ses petits-enfants, qui chacune habite les Pays-Bas.

Donc pour vous expliquer un peu le contexte, comme certains ont mis les quatre fers devant et puis ont voulu tout freiner. Donc résultat on a dû recevoir toutes ces personnes, finalement les Pays-Bas se sont fait représenter par Zurich et puis les Champs Plats, et puis en fait c'est un conflit de voisinage qui se révèle par le PACOM. C'est-à-dire que le PACOM permet toujours aux voisins de faire une construction, et puis du coup l'opposant qui est voisin et qui ne voudrait pas construire, ne voudrait pas que son voisin construise, fait opposition au PACOM, en disant que si le PACOM ne passe pas, du coup le voisin ne peut plus construire. Et puis du coup-là vous avez un conflit de voisinage qui interfère dans le PACOM, par exemple.

VR: Avez eu des oppositions par rapport au... À la version 2 de votre PACOM ? Des gens qui regrettaient peut-être ces zones de verdure B que vous avez eues ?

SYNDIC: Alors oui, attention, c'est plus des contacts informels. Moi, je ne participe pas aux discussions de bistrot. Mais disons qu'au village, on sait très bien que certains groupes de personnes sont du même avis que mon prédécesseur M. Guichard. Et donc, estiment qu'il fallait à tout prix faire ces zones de verdure B. D'ailleurs, pour la petite histoire, je vais détailler la réponse. Cet ex-syndic, a été candidat au Conseil national en 2023. Il a fait campagne. Il voulait promouvoir la qualité de vivre à la campagne. Notamment, il en a fait un de ses sujets principaux. Et puis, il n'a pas été élu, il s'est cassé la figure, mais en attendant, certains au village

l'ont soutenu à fond. On a vu fleurir certaines affiches, les élections fédérales, ça fait un moment qu'elles sont passées, dans tout le canton, il ne reste qu'une seule affiche, c'est celle de M. Guichard, affichée sur un ancien rural. Et en fait, cette démarche, c'est quoi finalement ? Moi j'aperçois ainsi du moins, c'est pour montrer qu'il y a encore un élément de contestation à Orzens. Finalement, il n'a pas été candidat pour être élu au conseil national, il a été candidat parce qu'il voulait montrer à la municipalité qu'il y avait un mouvement qui s'opposait à sa démarche. Donc c'est pour montrer qu'il y a quand même eu quelque chose dans tout ça.

D'ailleurs il y a eu plus de voix qu'il y a eu de votants parce qu'on peut cumuler les voix. Donc il y a quand même deux groupes dans la population il y en a un qui estime que l'aménagement du territoire va trop loin. On parlait avant que ça faisait de limiter qu'il ne fallait pas réduire la zone après il y a les manières de faire du coup il y a quand même beaucoup de personnes qui allaient dans son sens et qui vont toujours dans son sens, il y a toujours une affiche de Guichard si vous traversez le village en direction d'Essertines. Et donc tout ça pour dire qu'effectivement il y en a qui estimaient que ces zones de verdure auraient dû perdurer. D'ailleurs dans la première demande de crédit additionnel de 50 000 francs qu'on avait présenté au conseil en décembre 2022, lorsque j'étais secrétaire ad hoc c'est même moi qui l'avais rédigé j'étais municipal en même temps, donc j'avais rédigé la demande pour mon syndic parce qu'on n'avait pas eu de secrétaire pendant 6 mois à ce moment-là, bref donc je m'étais investi. Et notamment, dans cette demande de crédit, figurait l'intention, si on veut bien, de la municipalité de permettre plus de verdure aux alentours du village.

Donc, ça laissait entrevoir qu'il y aurait une zone de verdure qui serait introduite grâce à cette demande de crédit supplémentaire. Donc, il y a un opposant, qui est maintenant un Municipal, a relevé dans son opposition que le plan qui a été mis à l'enquête ne tenait pas compte de cette demande de crédit qui prévoyait une zone de verdure. Il y a un peu tout ça. Donc, il a fallu l'expliquer au Conseil général. Il a fallu l'expliquer lors de la séance de présentation pendant la mise à l'enquête. Et puis, il a fallu l'expliquer aux opposants qui sont en dernière charge là-dessus. Il a fallu l'expliquer lorsqu'on a fait la demande de crédit en juin 2023. Et donc, on a dû expliquer aux gens pourquoi. Certains ont compris quand même que cette zone de verdure était une utopie, était une mauvaise direction. Mais c'est vrai que certains les habitants de la population, en tout cas un ou deux qui sont venus m'approcher, m'ont dit « Mais il y avait quand même une autre solution que ce que vous avez mis à l'enquête. » Pour moi, ce n'était pas une solution, c'était une erreur.

VR: Et là, quand vous dites qu'ils sont venus vous approcher, c'était en vous croisant dans Orzens ?

SYNDIC: C'était de manière soit informelle, de manière opportuniste parce qu'on se croise, on se dit bonjour ou soit lorsqu'il y avait une opposition qu'on traitait et que la personne profitait de l'issue en disant « Mais bon, il y avait d'autres manières de faire une mise à l'enquête Ou plutôt vous auriez pu prévoir une zone de verdure. " Certains nous ont dit... "Vous auriez quand même dû faire ça parce que quand on voit le plan que vous avez mis à l'enquête on a 15 ans de retard, ce n'est pas juste". Vous voyez la conception de chacun on pourrait avoir 200 plans différents. Mais résultat certains effectivement regrettaient que la zone de verdure n'ait pas été maintenue. Certains de manière plus pragmatique disaient ou reprochaient qu'on aurait dû la maintenir mais beaucoup plus réduite parce que même aujourd'hui on n'a plus du tout de cette zone de verdure. Mais certains disaient "on aurait pu la maintenir au moins sur la zone village qui est dézonée". Le plan précédent proposait de mettre une zone de verdure B même sur la zone agricole d'aujourd'hui c'était vraiment une énorme patate vous voyez un peu le truc, même qui va sur les SDA d'aujourd'hui. Non mais voilà, pour vous dire le truc. La réflexion qui était un peu plus pragmatique aurait été de dire qu'on ne la maintient que sur la zone village dézonée. Mais du coup ça ne remplit pas l'obligation de dézonage, puisqu'on avait, moi on n'avait pas fait partie, mais il y avait une séance le 23 mai 2022 avec la DGTL, non pas le directeur mais

un sous-chef. Et lors de cette séance, la DGTL avait clairement indiqué que cette zone de verdure était considérée comme zone à bâtir. Donc résultat, c'était une zone constructive, donc ça n'allait pas, je crois que c'est le courrier qui est du 23 mai 2022, la séance a eu lieu en mai ou avril 2022. La DGTL avait quand même été approchée pour cette zone de verdure, et clairement ils ont fait savoir qu'ils n'entreraient pas en matière. Donc pour nous, les gens comme moi qui ne voulaient pas en entendre parler, Ça leur rajoutait de l'eau au moulin, c'est un argument supplémentaire pour indiquer. De toute façon, on avait les contraintes du parcellaire, c'est-à-dire que la zone verdure B était sur certaines parcelles. Elle avait aussi pour but de dire, ceux qui sont au village, ils ont besoin d'un jardin pour être à la campagne et tout ça, juste là, ok. Simplement que la personne qui a une parcelle entièrement en zone village, parce qu'il a un bâtiment comme ça, et qui n'a pas la chance d'avoir de la zone verdure B dans le projet, il aurait dû s'entendre avec un voisin qui avait de la zone de verdure B pour pouvoir cultiver un jardin, je ne sais pas quoi, sur la zone verdure B du voisin.

Et puis à Orzens, je vous rassure, tout le monde ne s'entend pas au sein de la population. Donc il n'y a pas besoin du PACom pour remonter les gens les uns contre les autres. Donc résultat, on avait encore cette contrainte supplémentaire, c'était de faire dépendre de certains privés pour donner l'accès à un voisin avec qui ce ne serait pas forcément entendu. Donc là aussi, il y avait des limites très vite qui s'imposaient.

VR: c'était Pas du tout opérationnel .

SYNDIC: Alors voilà puis en même temps la personne qui s'intéresse tant à la verdure. Souvent aujourd'hui elles font des formations ces personnes-là. C'est à dire que pour pouvoir cultiver en zone agricole effectivement les jardins potagers ne sont pas tolérés en zone agricole bon encore que. Mais pour cultiver la zone agricole il faudrait être du milieu, du métier. Mais la plupart des jeunes qui sont intéressés se résolvent à faire une formation. Donc finalement ils pourront cultiver la zone agricole c'est aussi un moyen d'après les arbres aux tiges. Pour vous dire le truc notre ancien syndic s'était approché de l'office fédéral où là on avait un paysagiste je ne sais plus quel terme, je ne vais pas dénigrer non plus. Mais quelqu'un qui était venu s'y discuter autour de la table pour promouvoir notamment les arbres aux tiges. Et puis il y a plusieurs programmes notamment par les paiements directs ou autres qui visent à promouvoir les arbres aux tiges parce à l'époque on avait beaucoup plus comme la plupart des villages d'arbres aux tiges que maintenant. Et donc on a carrément un type de l'office fédéral qui est venu nous dire qu'il fallait planter des arbres aux tiges et que ces zones verdure B permettraient leur implantation. Carrément pourquoi pas que la commune pourrait contribuer à rendre 100 francs 200 francs à chaque plantation d'arbres aux tiges. On a des vues de la commune on voit qu'on a quand même pas mal d'arbres de tiges. Certains ont pas mal été coupés mais bon plus dans les années 80-70. On a un voisin notamment qui a planté beaucoup d'arbres de tiges. Effectivement on n'a pas besoin de zones de verdure B. Ça peut se planter en zone agricole les arbres de tiges. Donc c'est un autre argument pour dire qu'on n'a pas besoin de zones de verdure B pour les arbres de tiges. Après tout ça c'est émotionnel et puis chacun son avis. Après vous aurez compris que le mien est très tranché et que je ne fais pas l'unanimité. J'en suis conscient que je ne fais pas l'unanimité mais je fais la majorité finalement c'est ce qui compte. Bon, attention, il y a eu quand même un certain nombre d'oppositions. Cela dit, certaines ont été retirées. D'autres vont être prises en compte par le biais de la mise à l'enquête complémentaire. Donc il va nous rester peut-être la moitié des oppositions Elles seront certainement levées enfin quoique, c'est le conseil général qui a leurs compétences de lever les oppositions. Mais certaines n'ont aucune pertinence. D'autres, ma foi peut-être qu'elles auront un écho au sein du conseil M. Guichard fait partie maintenant du conseil. Peut-être qu'il a réussi déjà à convaincre certains collègues je crois mais peut-être pas une majorité et puis je pense que certains propriétaires ont tout intérêt que le PACOM entre en vigueur parce que certains ont certaines parcelles qui restent en zone

de village et puis se réjouissent de pouvoir construire. Ils Sauront venir au conseil général lorsqu'il y aura une votation de ce genre, du moins on se rappellera leurs bons souvenirs.

VR: Et aussi le fait qu'il n'y ait que 200 habitants et aussi un faible taux de participation par la municipalité, est-ce que ça a peut-être eu un problème d'acteurs, parce qu'on nous avait dit que vous étiez un moment secrétaire en même temps d'être municipal. Est-ce que c'est pareil par rapport au conseil général où il y a 20 personnes qui en se tendent et 40 personnes qui en vont donc. Il y a quand même eu un désintérêt et en même temps des acteurs qui ont peut-être double fonction, des conflits intérêts.

SYNDIC: Ce qui se passe déjà c'est qu'Orzens, petit village plutôt a une population vieillissante d'ailleurs. Mais ce que je veux dire c'est qu'on est confronté à un désintérêt général pour ce genre de fonction. D'ailleurs je disais que les trois dernières élections sont faites de manière tacite. En fait de moins en moins de gens veulent s'investir au sein de la municipalité puis même au sein du conseil. En revanche, quand il s'agit de s'opposer, elles auraient le sens prêt à s'investir. Effectivement, il y a un peu un désintérêt, donc il y a de moins en moins de gens qui s'en occupent. Et donc, alors bon, on a encore cinq volontaires, on dira. Mais c'est vrai qu'on nous a reproché, comme je vous le disais avant, qu'on ait mis à l'enquête quand on n'était pas au complet. Bon, certes, en attendant, j'ai envie de dire, ceux qui y voient une injustice sont libres de se présenter à une élection. Ça n'a pas été le cas pour la plupart de ses opposants. Donc c'est facile d'être dans le rôle de la critique, malheureusement, quand il s'agit de faire... C'est beaucoup plus compliqué. Je ne veux pas ensencer mais disons que si on a mis à l'enquête c'est principalement grâce à moi qui ai voulu avancer comme un char d'assaut parce qu'on avait marre de voir depuis 15 mois le précédent syndic patiner. Bref mais effectivement on pourrait nous reprocher certains conflits d'intérêts. Je suis moi-même propriétaire de plusieurs parcelles, en que voilà j'ai hérité du cadre familial que j'ai racheté. J'ai des parcelles en zone village. J'ai moi-même pu bénéficier de l'achat en 2023 d'une parcelle nue suite à un morcellement, nue donc en zone à bâtir pas construite. J'ai une parcelle au milieu du village qui offre une grande possibilité de transformation en volume. Je suis propriétaire également de plusieurs villas à la sortie du village. Je voudrais vous prendre le plan du PACOM. J'ai dû me récuser lors d'une opposition parce qu'effectivement il y a un opposant qui m'a dit " mais si moi je suis dézonné la zone village s'arrête à ma parcelle et celui qui est derrière, c'est à dire moi doit aussi être en zone agricole " donc moi j'ai aussi été attaqué personnellement, c'était de bonne guerre et donc résultat là.

VR: c'était un conflit de voisins du coup mais c'était pas lié à votre fonction

SYNDIC: si on veut, c'est ça. (*Nous consultons le plan sur un smartphone*). On est sur le village d'Orzens on est vers la croisée là vous voyez à peu près. Par exemple moi je suis propriétaire de toutes ces maisons ici. Et puis si maintenant je vous mets l'actuel plan il fait toute une bande brune. Et puis résultat dans le projet qu'on a mis à l'enquête il y a un an Le propriétaire qui est ici, qui a ici une ferme habitée avec un rural, une vieille ferme classique, puis là un hangar moderne, c'était prévu que le hangar passe en zone agricole. Et ça, il ne l'a pas du tout entendu, c'est d'ailleurs lui qui a interpellé à plusieurs reprises lors de la séance de présentation, c'est son père qui a fait six oppositions différentes, enfin bref. Puis lui, c'était hyper musclé, moi je me suis récuser, ils ont dû le recevoir deux ou trois fois en séance conciliation, enfin bref.

Et puis il disait, "si la zone agricole s'arrête là, il n'y a pas de raison que là, il y ait un îlot en zone village". Du coup-là c'est construit, aujourd'hui c'est habité. Vous voyez, donc là il aurait dû, enfin il disait, la municipalité aurait dû mettre ça en zone agricole avec ça, c'est son avis.

VR: C'est pas hyper faux, mais par contre ça n'a aucun sens vu que c'est construit.

SYNDIC: je veux pas défendre mon point de vue. Je vous explique la situation parce que moi je suis parti de la salle j'ai compris qu'il fallait partir. Moi je ne veux pas participer à ces conflits d'intérêts ça m'énerve au plus haut point. Et puis j'ai quand même une formation de juriste donc la récusation j'en connais un petit bout. Donc je suis parti lui il disait "si ça ça passe en zone

agricole ça ça doit aussi le passer ". Donc là effectivement on a reproché en l'occurrence au syndic d'avoir fait ça. Mais ça faisait de nombreuses années que c'était prévu ainsi. Et lors d'une séance qui a eu lieu avec la DGTL fin 2023 où toute la municipalité s'est rendue à Lausanne pour rencontrer notamment le nouveau directeur monsieur Alain Turatti Ainsi que Mme Sarah Augier qui est en charge de notre PACOM, on a discuté de certains points au village qui nous tenaient à cœur, dont celui-ci. Et finalement on s'est aperçu mais peut-être que le bureau de géomètre nous l'avait aussi rendu attentif, mais ça n'a pas été retenu par nous-mêmes. Finalement dans la mesure où ce bâtiment était déjà en place il n'y avait pas tellement de potentiel supplémentaire. Là on a une combe où c'est inconstructible parce qu'il y a vraiment un vallon entre les deux bâtiments et puis résultat, on s'est dit avec la discussion de la DGTL, M. Turati nous a dit que finalement, laisser ça en zone village ça ne rajoutait pas beaucoup. On s'est dit finalement c'est ôter une épine du pied. Rentrer en matière sur une opposition où là finalement on peut le faire donc on est prêt à le faire et donc voilà. Et puis moi par la même façon moi je ne participe pas à ça, je me récusé j'ai horreur de ça je sortais de la salle. Mais puis ensuite ben ça ça coupe court à tout argument en disant qu'il faut laisser la zone village là. Donc résultat ça en fait ça va être maintenu comme vous le voyez sous le plan. Mais disons que Tout ça aussi pour dire que la zone Village va être remise à cet emplacement lors de la mise à l'enquête complémentaire. Cette mise à l'enquête complémentaire Elle intervient parce que certaines oppositions, à nos yeux, sont pertinentes.

Donc ça permet vraiment de dire que des opposants ont été reçus et ont été entendus. C'est-à-dire que la municipalité est prête vraiment à comprendre le point de vue de chacun. Vous me disiez avant, alors peut-être que ça aurait pu se faire en amont, parce qu'on nous a reprochés. On nous a dit "pourquoi vous n'êtes pas venus nous trouver avant".

VR: Et ça, vous avez répondu quoi à ça ?

SYNDIC: Il y a des dispositions précises dans la loi sur l'aménagement du territoire qui m'échappent en ce moment, mais que peut-être M. Coinchon et Claivaz pourront vous dire. En fait, ce qui se passe, c'est que la municipalité est tenue d'informer la population et de consulter les propriétaires en amont avant une révision du plan d'affectation. Il y a une disposition mais que cette obligation ne s'applique pas lors d'une révision générale. Il y a des dispositions dans le sens que je n'ai plus par coeur en tête mais si vous faites votre travail, vous pouvez les trouver facilement. Tout ça pour dire que finalement ce n'était pas une obligation légale et puis on s'est rendu compte vu le contexte à Orzens, ce qu'on a eu lors de la mise en enquête ou après on l'aurait eu avant mais de manière conflictuelle. Et je constate que dans la plupart des communes voisines on a eu des mises en enquête complémentaires, il ne faut pas avoir honte de ça, de faire des corrections à posteriori. D'une part c'est possible Et puis d'autre part, ça permet d'avoir aussi une consultation de la DGTL. Parce qu'il faut rappeler qu'entre l'examen préalable qui a eu lieu et la mise à l'enquête, on a quand même procédé à certaines modifications sur lesquelles la DGTL ne s'était pas prononcée. La DGTL n'ayant pas pour manière de procéder de faire opposition lors de la mise à l'enquête, on ne l'aurait su que lors de l'approbation qui a lieu tout à la fin. Puis c'est pour nous dire à la fin, vous avez tort, vous devez recommencer, ce n'était pas constructif. Donc finalement, c'était aussi une bonne occasion, fin 2023, d'aller à la DGTL, de leur présenter les projets de modification lors de la mise à l'enquête complémentaire, mais également les modifications entrepris lors de l'examen préalable initial qui a eu lieu peut-être en 2019-2020 et la mise à l'enquête, parce qu'il y a eu ces deux étapes. Puis du coup, on a eu le retour sur certains points, puis c'est quand même bien. On a peut-être un peu dévié, vous parliez de la population, du coup la population a été consultée plutôt à posteriori, mais voilà, après...

VR: Il y a eu un conflit, un contexte de tension, il y a un peu je pense cette vision, cette peur de faire un faux pas qui pourrait engendrer plus.

SYNDIC: Parce que vous savez, c'est tellement conflictuel, des gens ne se parlent plus quand même,

pas forcément qu'à cause de ça, mais il y avait des brouilles déjà antérieurs. Mais certains ne se parlent pas, donc ça ne sert à rien d'essayer de parler si on ne se parle pas. Et par contre, ces mêmes personnes n'auront au moins pas pu se plaindre de ne pas avoir été informées parce qu'on a mis, bien entendu c'est obligatoire dans les FAO et dans le pilier public dans le journal La Région. On a mis sur le site internet, on a envoyé un tout ménage. Donc à un moment donné, nous on a fait tout notre possible, et d'ailleurs le monde qu'il y avait à la séance de présentation prouve qu'on a fait suffisamment d'informations à la population.

Aussi notamment de la publicité pour qu'elle vienne à la séance de présentation. Donc au moins on ne pouvait pas nous reprocher ça. J'ai entendu une personne nous dire qu'elle n'avait pas eu 30 jours de mise à l'enquête ce qui est totalement faux, ça c'est de la mauvaise foi c'est un mauvais calcul pour les personnes qui ne savent pas compter.

VR: et donc le PACOM il a été communiqué de la même manière que tout autre projet ou il y a eu une attention particulière ?

SYNDIC: Oui mais plus. C'est à dire que vu l'importance du dossier on en a quand même fait bien plus. Maintenant on pourrait peut-être comparer à d'autres projets qui n'ont rien à voir mais qui sont aussi émotionnels. Je pense par exemple aux éoliennes, ça fait débat, c'est vite clivant. Il y en a qui sont pour à fond, d'autres qui sont à contre. Et puis du coup-là des fois il y a quand même des séances d'information pour les éoliennes. On avait aussi pour une antenne 5G on avait une séance d'information. Donc quand on le peut sur des dossiers comme ça on essaie d'informer au maximum comme ça on ne pourra pas nous le reprocher. Mais pour le PACOM on a une attention particulière lors de cette séance. Maintenant je dirais c'était avant tout au conseil général qu'on l'a fait parce qu'on se devait de tenir informé notre législatif. Après c'est un travail qui revient avant tout à la municipalité. Donc on n'a pas tenu secret mais je dirais à un moment donné pour que le travail puisse se faire on ne pouvait pas se permettre d'avoir une municipalité à 200 membres. Donc, on a avancé comme ça, mais il n'en demeure pas moins que si certains, je pense à M. Guichard, qui ne faisait pas partie de la municipalité avant 2021, a voulu se mettre la municipalité, comme il l'a dit en mars lorsqu'il a été élu et qu'on était entre nouveaux élus, s'il a voulu faire cette démarche, c'est parce qu'il estimait qu'on s'était fait avoir par la DGTL. Donc, s'il pensait qu'on s'était fait avoir, c'est bien parce qu'il était aussi informé. Et donc, là où je veux en venir, c'est que bien qu'on n'ait pas encore mis à l'enquête, en fait, toutes les informations étaient quasiment sues. Je veux dire, les gens avaient déjà connaissance de tous les projets qui étaient en cours. Les gens qui s'intéressaient, ça veut dire très bien ce qui se passait.

VR: Mais ils l'ont su de quelle manière

SYNDIC: Informellement, avec les municipaux mais lui-même, et puis faisait partie du conseil général. Donc en fait, en étant du conseil général, il avait toutes ces informations.

VR: Et puis lui, il n'hésitait peut-être pas à les communiquer.

SYNDIC: Voilà, aussi, c'est ça. Après, c'est par groupe, quoi. Il y en a un qui va au conseil, puis qui dit à ses amis, par exemple. Puis après, quand on est propriétaire, on se sent des fois aussi un peu plus concerné. En l'occurrence, lui, il est aussi bien propriétaire que moi, donc il se sentait très concerné aussi, on dirait.

VR: Et puis, est-ce qu'il y a des associations locales ?

SYNDIC: Des sociétés locales ? Oui, enfin, associations, alors, je ne sais pas si on parlera de la même chose. Il y a une société de jeunesse, une société de cœur mixte. Il y a une société de défense pour promouvoir la culture à Orzens. Il y a ces trois choses mais après c'est tout.

VR: Y a des événements annuels ?

SYNDIC: Oui on organise le 1er août l'année passée ça s'est fait conjointement avec d'autres communes mais sinon cette année ça se fera Orzens, la municipalité Orzens organise ça à la grande salle en 2022. Ça avait été le cas. Donc oui il y a des petites rencontres. On fait une

distribution de sapins avec un vin chaud donc les gens peuvent venir à cette occasion puis la jeunesse organise paques, organise d'autres manifestations

VR: et là vous participez à la municipalité ?

SYNDIC: alors Pas systématiquement ça dépend des affinités de chacun c'est au bon gré oui. Alors pas que ma collègue y a été cette année. Mais elle m'a aussi dit que l'année passée une personne a reproché qu'il n'y avait aucun membre de la municipalité. Et puis que du coup c'était bien regrettable. Moi-même j'ai fait partie de la société de jeunesse on espère qu'ils puissent continuer à mettre un peu d'animation dans le village. Mais bon maintenant il y a entre 10 et 20 jeunes. Vous savez sur 200 personnes, déjà vous enlevez les personnes âgées qui ne se déplacent plus, vous enlevez ceux qui ne se sentent pas concernés et après ils restent un peu toujours les mêmes. Il y a des groupes il y en a qui sont très extravertis, d'autres qui sont introvertis. Il y en a qui se détestent, d'autres qui s'apprécient. Mais du coup c'est toujours un peu les mêmes personnes les mêmes clans

VR: C'est clair que sur 200 personnes. Comment est-ce que vous pensez que votre expérience professionnelle ou bien personnelle a pu contribuer dans votre exercice ?

SYNDIC: Moi, je passe pour un juriste. Peut-être que des fois, même comme je m'exprime, ça heurte certains. Moi, on m'a peut-être vu avec cette casquette de juriste qui voulait appliquer la loi sur l'aménagement du territoire versus mon prédécesseur qui a la fourche à la main et qui arrive comme ça en disant « je veux défendre le peuple », les versions populistes. Donc, ceci dit, moi, je suis aussi agriculteur, puis à un moment donné, c'est assez limite aussi de tenir ce genre de discours. Mais c'est vrai que lorsqu'il a fallu s'impliquer... Je l'ai pas mal fait, j'ai pas hésité, mon prédécesseur, mon vrai prédécesseur M. Burkhard, qui était syndic de 2016 au 2021, s'était beaucoup impliqué aussi. Il a souvent pris la parole. Et puis donc, on s'est investi. Maintenant, lors de cette séance de présentation, typiquement, moi j'avais beaucoup pris la parole, j'avais beaucoup expliqué les choses. Mais c'est vite technique ensuite, parce qu'en fait, si on ne fait pas partie de la municipalité, on n'est pas dans le bateau, puis on ne se rend pas toujours compte des enjeux. Et puis ça, il faut l'expliquer, il faut essayer de vulgariser aussi. Puis typiquement, on parlait de la zone réservée avant, les gens, au début, ils avaient réservé, on leur a parlé d'un parc de réserve, c'était pareil, on ne comprenait pas.

Alors c'est pour ça aussi que j'avais jugé pertinent que Mme Mazer vienne faire son exposé sur l'obligation d'arriver à la zone, parce que ça venait d'une obligation fédérale, obligation légale, mais en fait, au bout d'un moment, les gens, ils sont passés à côté en se focalisant sur leur propre intérêt.

VR: Est-ce que vous trouvez légitime les décisions que vous avez prises ? On vous a dit que vous avez quand même pris votre rôle de syndic à cœur avec les responsabilités que ça entraîne.

SYNDIC: Est-ce que c'est légitime de ma part ? Oui, on s'est posé la question, lorsqu'il y a eu ces démissions, coup sur coup, est-ce que c'était légitime ? Alors à nouveau, on a toujours été en une majorité absolue. Au sein de la municipalité, on a toujours été au moins trois pour le projet mis à l'enquête. Donc, c'était légitime. En même temps, on avait été élus. Je veux dire, ma collègue, on était déjà les seuls candidats officiels en 2021 lors des élections générales. Et puis, on a les deux été élus au premier tour. Donc, en même temps, il y avait déjà une confiance qui était témoignée par ce biais. Moi, je ne sais pas, j'avais reçu quelque chose comme peut-être 75 voix, ma collègue Honner peut-être une dizaine de moins. M. Guichard, il en a reçu 30 ou 35 au premier tour, donc là, il va faire un second tour. En termes de légitimité, mais disons qu'on a le même statut, Mme Honner et moi-même.

Aujourd'hui, on est les seuls à avoir été élus par la population. Les trois autres, ils ont été élus tacitement. Ceux qui étaient avant ces trois autres-là, ils ont été élus au second tour avec quelques voix ou 30 voix. Bon, très bien. Mais disons qu'en termes de légitimité, oui. Après, j'ai été vice-syndic avec la fonction de syndic pendant un an et demi. J'ai été ensuite alors certes élu tacitement syndic parce qu'on s'était mis d'accord autour de la table que la fonction me

reviendrait, mais oui, en termes de légitimité, puis à un moment donné, vous savez, comme me disait mon vrai prédécesseur M. Burkhard, moi ce qui m'a fait tenir syndic, c'est que je pouvais démissionner à tout moment. Parce qu'être syndic, c'est avoir la cible dans le dos, et puis, les gens ont des flèches, donc ils n'hésitent pas à vous tirer dessus quand ça ne va pas.

Donc à un moment donné, je veux dire, moi je ne suis pas marié avec la commune, si ça se passe mal, ou que j'en ai un peu au-dessus de la tête, je partirai, et puis ils se débrouilleront ensemble. Parce qu'à un moment donné, moi je ne suis pas sadomaso. Je veux dire, ça va à un moment, on en a reçu beaucoup dans la figure. Vous savez, les oppositions, on vous dit vous avez mal fait votre travail, je ne suis pas d'accord avec vous, on en a reçu 20 ou 25 comme ça, des fois émotionnellement, ça n'a été pas évident par moment. C'est pénible, il faut tenir tête face à tout ça. Mais à un moment donné, si les gens estiment qu'il faut mettre quelqu'un d'autre, ils se manifesteront, déjà ils pourraient le faire parce qu'ils ne m'éliraient pas. Mais en l'occurrence ça a été le cas en 2021, alors qu'en 2021 les gens savaient pertinemment ce que je pensais, vu que je suis municipal depuis 2018. Et puis il faut quand même dire qu'au village, on a peut-être même une majorité de personnes qui nous soutient, parce qu'on a parlé des gens pour l'instant qui étaient contestataires, mais on pourrait quand même parler de la majorité silencieuse. C'est-à-dire ceux qui estiment qu'effectivement la municipalité fait avec le dossier qu'elle a. Elle a ses obligations, elle doit faire un sale boulot, et puis après c'est plus la question de savoir jusqu'à quel point elle est prête à défendre les habitants envers et contre tout. Parce que défendre les propriétaires qui se font dézonner face au 15 LAT, on a nos limites.

On va à la DGTL, on fait quand même l'effort, mais après à l'impossible, nul n'est tenu. Auparavant le PACom n'avancait pas. On risque quoi ? On risque une mise sous tutelle du canton et puis que le canton nous dézone, en gros. Et puis moi, ce que je n'aimais pas du tout, lors de l'ancienne syndicature, c'est que la subjectivité dans les propos. Lorsque, par exemple, on avait un propriétaire qui habite un village voisin. Et puis en disant, lui, je le dézone et par contre, mon ami ne le dézone pas. On a une tendance hyper mauvaise. On ne peut pas tenir des discours subjectifs pareillement. Il y a cette notion de récusation, à un moment donné, quand on est concerné personnellement en sortir, certains ne l'ont pas fait aussi. Je veux dire, il faut aussi avoir des valeurs. Et puis, à un moment donné, si on veut avoir de la crédibilité, on est obligé de passer par là. Alors, à nouveau, moi, je n'ai pas toujours peut-être eu un comportement irréprochable. Peut-être qu'on pourrait me reprocher certaines choses. Je ne sais pas.

Mais ce qu'il faut comprendre avec tout ça, c'est que je ne fais pas l'unanimité. J'en suis bien conscient. Les gens ne parlent pas comme moi partout. Mais peut-être que... Et effectivement, au sein de la population, il y a encore une majorité qui est en notre faveur, je dirais, en faveur de la démarche qu'on fait là. D'ailleurs, lorsqu'on a fait la demande de crédit de 50 000 francs en juin 2023, bien que certains membres de la commission des finances étaient opposants, avaient fait des reproches et des combines incroyables, en fait, c'est passé à 90% d'avis favorables.

Certains disons, certains font beaucoup de bruit, mais finalement ça va faire pshhh, et puis c'est tout. Parce que certes, à un moment donné, on s'insurge et tout, mais la vie continue, il y en a encore d'autres problèmes. Là, on parle d'aménagement du territoire. Quelqu'un a pu me dire formellement, tu sais Laurent, je remercie pour toute ton implication, et j'estime qu'on a mis beaucoup trop d'émotions, on a mis beaucoup trop d'esprit vivace là-dedans.

Je veux dire, à un moment donné, on parle d'aménagement du territoire. Certes, alors il y a de l'enjeu, de dézonage et tout ça, mais on ne parle pas de crime ou bien de... C'est comme si on voulait faire un barrage de la Menthue puis inonder le village. Enfin, on a un autre stade quand même, on parle d'aménagement les gars, faut relativiser aussi à un moment donné.

Mais ça montre bien qu'il y a quand même chez certains, soit des intérêts privés, ou alors des rancœurs qui reviennent peut-être. Et puis qui peut-être sont antérieurs à tout ça parce que dans un village il y a toujours eu des clans et puis ces clans existent depuis avant le pacom. Des fois

c'est peut-être aussi l'occasion de ressortir certains avis tranchés ou de dire "ouais mais lui il y a 40 ans". Enfin voyez quoi, puis à un moment donné moi j'ai compris que mon prédécesseur avec qui je ne m'entendais pas du tout voulait ne pas s'entendre avec moi sur certains points. Mais par principe ou parce qu'il y a eu des mauvaises ententes dans les générations précédentes. Parce que les deux on est originaire d'Orzens, moi je suis un Wagnière du bas du village puis lui de la Guichard du haut du village, et puis qu'il y a des intérêts opposés ou je ne sais pas quoi, puis ça ça serait irrationnel, c'est des trucs de 50 ans. Mais il y a une étude qui avait été faite dans les années 60 Très poussé sur les villages d'Orzens et Oppens. Un bouquin pareillement fait par des étudiants de l'EPF ou je ne sais pas quoi qui ont fait des études très très détaillées. Vous seriez étonné de savoir à quel point on fait ça et c'est vrai que vous avez remarqué que des fois il y avait des intérêts divergents entre le bas et le haut du village. Et puis que dans les années 70 il y avait des projets très controversés. Et puis certains conseillers avaient fait venir leurs femmes pour voter au conseil parce qu'il fallait pencher à balance d'un côté ou de l'autre. Enfin des trucs ça. C'est vieux ce que je vous raconte, ça a 50 ans la plupart des gens l'ont oublié. Après il y a des jalousies de part et d'autre.

VR: Qu'est-ce que vous vous en pensez de cette révision de la LAT ?

SYNDIC: J'étais contre. J'avais le droit de vote à l'époque, et j'ai voté. J'ai voté non. Parce que peut-être moi je les avais assez tranchés, je suis de droite. Donc je m'opposais à des restrictions de ce genre. J'estime que l'aménagement du territoire va dans une mauvaise direction, qu'on est trop restrictif, et qu'on limite aujourd'hui le peu de ce qu'on a, parce qu'Orzens, c'est un village de 200 habitants, comme je l'ai dit avant, qui finalement a été très peu développé, de par ses mentalités arriérées et conservatrices. Orzens, c'est UDC à 40%. Et donc les gens n'ont pas voulu vendre ou ont voulu conserver du terrain pour leurs enfants. Alors que leurs enfants, finalement, étaient habités ailleurs. Et donc, le terrain est resté inconstructible, contrairement à des villages comme Pomy, Suchy etc., Ou Essertine, où on construit un tour de bras.

Orzens, c'est l'inverse. C'est construit peut-être 10 villas en 50 ans. Et donc, j'estime qu'aujourd'hui, on vient nous prendre le peu qu'on avait et finalement, on récompense les mauvais élèves. Pourquoi ? Parce que ces grands villages n'ont peut-être pas eu l'obligation de réduire leur zone à bâtir parce qu'ils avaient beaucoup construit et puis du coup, ils avaient moins de potentiel. Vous vous rendez compte du système.

Alors bon, je sais que certains ont voté oui à l'époque mais finalement, ils s'en sont mordus les doigts parce que la mise en application finalement n'était pas en adéquation avec ce qu'ils pensaient. Autrement dit, finalement, concrètement, on avait fait une mise en application qui n'était pas celle dans laquelle ils se reconnaissaient lorsqu'ils ont voté. Orzens a voté non à la majorité de 60% en tout cas. Et quoi qu'il en soit, là j'ai une vision très Guichard en disant qu'effectivement l'aménagement du territoire va dans le mauvais sens, que de toute façon aujourd'hui c'est le canton qui décide. On a l'impression, les communes elles ont juste à faire le seul boulot, à piquer la chose, et c'est tout.

Et puis après, si on a le malheur de faire venir la DGTL, ça avait été le cas je crois, à Tévenon était venu, avait dit qu'il allait uniquement expliquer la légalité. Et c'est tout. Après, la responsabilité du dézonnage incombe à la municipalité. Mais d'un autre côté la municipalité quand elle va discuter avec la DGTL, elle leur dit, la DGTL, vous devez dézonner, vous n'avez pas le choix. Et puis en fait c'est là où on a le sale boulot, on doit dézonner, et puis on entre le marteau et l'enclume. On fait le sale boulot. Et en même temps on a un peu de la population nous aussi. Donc j'estime que ça va vraiment dans le mauvais sens. Aujourd'hui à Orzens, il faudra aller voir les parcelles, je ne veux pas dire qu'elles aient des talus, mais bon, SDA ça me fait bien rire, surface d'assolement. On mettrait en SDA des talus on n'irait même pas mettre des patates. À Lausanne, dans la région lémanique vous avez des belles parcelles plates de 400 mètres de long labourables qui sont aujourd'hui utilisées pour des champs et qui ne sont pas en SDA parce qu'on veut développer la région lémanique et tout ça. Mais si on veut promouvoir

l'agriculture, je suis même agriculteur on devrait justement conserver ces champs plats qu'on peut cultiver et construire dans les talus où là, il n'y a pas matière à faire des SDA. Ça, moi ça m'énerve parce que, je veux dire, on bouffe de la place aux cultures et puis on en laisse aux talus, ce n'est pas que les talus on peut mettre 3 vaches et 2 arbres, mais disons que c'est pas ça qui va fermer la population. Et puis là où peut-être un joli champ à l'entrée de Yverdon est en train d'être construit et Ça, pour moi, c'est de la SDA. C'est un champ à cultiver. Non, aujourd'hui, on pourrait le construire. D'ailleurs, il y a un projet qui a été mis en quête. Plusieurs immeubles d'une dizaine d'appartements. Tant mieux pour eux, tant mieux. Après, je suis aussi un peu libéral dans l'âme.

Et puis bon, s'ils construisent, ça leur fera plaisir, tant mieux. Si on peut construire là-bas, on peut construire dix immeubles à Orzens. Vous voyez le problème ? C'est là où ça ne va pas. C'est qu'à Orzens, vous avez derrière les maisons, là après ça monte, vous avez trois, quatre parcelles, c'est des pâturages aujourd'hui. Il y a cinq arbres, trois vaches. Là, il y avait des projets de construction, typiquement M. Durbet à la parcelle 5, qui voulait revenir au village. Tout ça, c'est irrationnel ce que je vous dis là. Il est originaire d'Orzens, ses parents habitent à côté, il ferait une villa. Là, on a exposé ça d'ailleurs à la DGTL en décembre quand on a été.

Là, clairement, c'est le cas d'école, on doit dézoner. Terrain nu, etc., en frange la zone de matière, l'agricole. Mais là, on devrait pouvoir construire, parce qu'on ne va pas remettre en cause la souveraineté alimentaire du pays. Ce sont des vins morts, après, c'est parce qu'il y a une votation qui est en arrière. De toute façon, 50% est importé, Il faut le savoir. Mais en attendant construire sur des belles parcelles, moi j'ai énormément de peine. Aujourd'hui à Orzens on vient nous dire dézoner là-bas. Pour moi ça c'est un discours qui ne passe pas mais malheureusement ça fait partie du jeu. Et c'est là où après il faut avoir l'intelligence de comprendre le jeu où on a l'obligation de réduire la zone et c'est là où après le discours rechange. Là je reprends mon discours de syndic où là on a mis à l'enquête on doit réduire la zone. Vous comprenez là le double jeu.

VR: c'est intéressant aussi. Vous avez à faire la part des choses.

SYNDIC: un peu schizophrène quand même

VR: Comment on l'avait présenté un peu. Mais en même temps c'est la fonction c'est comme moi je suis en train d'être urbaniste et il y a pourtant des choses auxquelles je ne suis pas forcément d'accord donc c'est un peu pareil

SYNDIC: ben voilà c'est vrai que je me fais du mal en disant ça parce que on a dézonne à contre-cœur. Qu'est-ce qu'on veut les dézonner chez Pierre, Jacques et Jean. On n'en a rien contre mais on se fait des ennemis en faisant ça. Et puis il y en a qui ne sont pas prêts à faire cet effort voilà, vous avez compris il y en a qui ne sont pas prêts à faire ça parce que c'est au-delà de leurs valeurs ou de leurs principes. Heureusement Orzens est resté à l'écart Des articles de presse. On n'a pas eu un déballage comme ce fut le cas dans d'autres communes. Heureusement je dirais que ça n'a pas été à ce stade mais il n'en demeure pas moins que c'est très vif c'est très très vif. Et vous avez eu mon point de vue vous auriez le point de vue d'une autre personne vous changeriez peut-être d'avis, je ne sais pas.

VR: C'est vrai que j'ai aussi l'ambition potentielle d'avoir un entretien avec un opposant Dans tous les cas, je suis contente d'en parler avec la municipalité et le syndic. Est-ce que vous, vous pensez que c'est envisageable ?

SYNDIC : Écoutez, moi ce que j'ai envie de vous dire, c'est que vous faites votre travail dans la mesure où vous êtes actuellement étudiante, je vous ai reçu parce que j'estime que c'est important qu'on puisse démontrer en pratique comment ça se passe. J'ai moi-même été étudiant, donc je suis conscient que ça peut être précieux, déjà et puis en plus on n'a rien à cacher comme je disais au début, donc moi je le fais sans souci. Ensuite, un opposant, Ça ne regarde pas la municipalité dans un certain sens. Donc vous êtes libre d'approcher qui vous entendez. Je vous ai dit avant qu'on n'a plus de bistrot mais on a toujours des discussions de bistrot. Les gens sont

libres de nous taper dessus quand on n'est pas là, peut-être des fois j'ai eu les oreilles qui sifflaient. Mais qu'est-ce que ça fait les gens discutent entre eux et puis si ça fait l'objet d'une étude à la limite ça peut mettre un peu de crédibilité et puis avoir un autre son de cloche parce que le mien est relativement tranché finalement. Maintenant un opposant fera peut-être la même chose, et puis tant mieux et puis si vous le faites, tant mieux aussi moi j'ai aucun souci avec ça. Allez voir qui vous voulez, mais il faut toujours et comme vous le faites maintenant ici Il faut y aller dans un esprit critique.

Entretien chef de projet, Orzens

VR : Quel était ton rôle dans cette commune ?

CF : Alors, j'ai toujours suivi cette commune. En fait, là, j'ai vraiment eu depuis le départ où j'ai été. Par contre, là, je ne suis jamais vraiment devenu Chef de projet. Ça a toujours été Gilles pour une raison d'abord historique qui fait qu'en fait, c'est une commune qui a eu beaucoup, beaucoup, beaucoup de dossiers avec le bureau et beaucoup, beaucoup d'ennuis. Pas avec le bureau, mais dans ses procédures. Il y a eu beaucoup de précédents avant même le PACOM sur des recours, des recours perdus par la commune. Enfin, il y a beaucoup de... Il y a un passif qui est assez lourd au niveau aménagement du territoire pour une commune qui a moins de 200 habitants.

VR : Mais du coup, avant le PACOM, C'est quoi qui cause des problèmes ?

CF : Alors, il y avait un projet, en fait, qui après est ressorti dans le PACOM et qui est disparu, qui était une espèce de modification du PGA à l'époque, qui concernait en fait plusieurs secteurs. Mais on va dire qu'il y avait surtout la question de la création de cette zone d'activité pour cette menuiserie, en bas dans le trou, en gros. La création d'une zone d'utilité publique pour une déchetterie, qui alors depuis belle lurette en fonction désormais. Et puis, je crois qu'il y avait parallèlement à ça, ils mettaient des zones d'utilité publique aussi sur deux ou trois autres secteurs.

Enfin, ils changeaient un peu les règles et puis ils dézoniaient cette grande zone sportive. Qui était à l'extrémité du territoire. Puis en fait, ce qui s'est passé, c'est qu'ils sont chopés d'abord un recours sur la procédure qui a été gagné. Donc, en fait, on a reproché à la commune d'avoir fait voter sur deux objets en même temps, qui étaient à la fois la modif du règlement et la modif du plan, je crois, ou je ne sais plus exactement, mais il y a vraiment. Et il y a eu, en fait, un vise de procédure et un recours qui est finalement jugé où une décision qui est rendue par le Conseil d'État derrière et qui a été gagnée par les recourants. Et puis ensuite, ils ont fait recours sur la procédure et ils ont regagné une deuxième fois. Donc, ils ont gagné sur la procédure, donc ils ont revoté. Et ça a pris une année, je crois, pour avoir le recours qui sort. Et puis ensuite, ils ont fait recours, on va dire traditionnel, procédure LATC et ils ont regagné. On leur a dit finalement que la création, c'était en spécifique à la zone d'activité, hein.

Par contre eux c'était des riverains ils ont d'ailleurs refait opposition dans le PACOM et puis ils ont obtenu gain de cause où on leur a dit finalement que tant qu'il n'y avait pas de système de gestion on ne pouvait pas zoner une zone d'activité là. Mais par contre le projet prouvait que c'était le bon endroit etc etc en fait que tant qu'il n'y avait pas de système de gestion pour faire une emprise SDA. C'est des gens teigneux puis finalement l'entreprise elle a dû tellement attendre qu'elle est partie enfin elle ne viendra jamais là-bas donc finalement ils ont quelque part gagné quoi. C'est des années et des années parce que moi ça fait 6 ans que je suis au bureau et ça j'étais encore au Canton donc je pense que c'est des trucs qui ont 8 ans.

VR : Et donc là au final là le contact avec entre le bureau et la commune était déjà du passé

CF : oui il y avait ça puis bon après il y avait la famille Gonin qui est hyper présente à Orzens dont André (ancien collaborateur) était vraiment quelqu'un qui a fait des années si ce n'est pas

tout Sa partie de carrière au bureau. Je veux dire en guillemets tout est fait par Jaquier Pointet de manière je veux dire juste on se connaît donc en fait ils ne réfléchissent même pas, ils te donnent en fait en guillemets.

VR : donc là la municipalité elle a dû changer on va dire en 2020 ou en 2021.

CF : elle a changé plein de fois par contre à l'époque où je te parle de ce machin il y a eu ça fait 4 syndic, celui où ça a été refusé, celui qui était après qui est M. Burkhard qui est maintenant de retour dans la Muni M. Guichard qui est parti avec fracas et M. Wagnière. Ça fait 4 mais c'est pas depuis le début du PACOM mais disons qu'avec cette histoire de déchetterie ça fait 4 sinon 3 mais ça ça viendra après c'est une question plus tard.

VR : Ça a commencé quand, la révision du PACom ?

CF : Il y a aussi un moment, il faudrait vérifier exactement, parce que la zone réservée, ça a quand même été l'impulse, je dirais aux alentours de 2016-2017, je pense. Tout cas, moi, j'ai bouclé avant de partir, donc il devrait, je ne sais pas s'il est fini, s'il a été soumis au canton, ou s'il y a encore des modifs, mais on est quasiment en train de déposer pour examen préalable complémentaire, ou ça a été fait pendant mon absence, on va dire, c'est comme ça.

VR : Ok. Et donc là, toi, tu as travaillé avec plusieurs syndicats pour la révision du PACom ?

CF : Trois en particulier.

VR : Est-ce que tu arriverais à faire un peu un historique.

CF : comment ça s'est déroulé ? Oui, alors le premier, M. Burkhard, il faut juste savoir que c'est un mini-préambule, mais il y a de gros problèmes en fait pour trouver du monde. C'est un petit village, ils ont de la peine à trouver des syndicats ou des municipaux, ils ont de la peine aussi à remplir le conseil général, à trouver un président. Enfin, c'est une commune qui, qu'on soit clair, devrait fusionner. En fait, pour combler ces manquements. Alors, au départ, examen préliminaire et préalable, c'était M. Burkhard. Et lui, donc c'était une commune qui a aussi vraiment appliqué à la lettre. Et qui a tenté un truc qui avait été proposé par le bureau, c'était finalement d'empêcher dans le cadre du PACOM dans le cadre des règles, d'avoir une espèce de PACOM zone réservée et donc en fait on ne pouvait plus rien faire et donc du coup ça gelait tout pour 15 ans quelque part, à quelques exceptions prêtes. Ça a été refusés par la DGTL à l'époque et puis ensuite du coup ils ont appliqué, c'était un peu on n'a jamais, même moi aussi j'étais au canton aussi à l'époque, c'était assez bizarre c'était une commune qui était un peu sous le radar où on exigeait finalement aucun développement. Enfin c'était un peu bizarre, le dézonage est fait. Donc voilà, on leur a demandé pas mal d'efforts, on va dire ça comme ça.

Et puis alors, en gros, on a fait toute cette première étape jusqu'à l'examen, non, on a fait l'examen préalable avec ce syndic, M. Burkhard, qui comprenait très très bien la matière, vraiment très bien. la muni aussi, une muni assez soudée sur ce point, et puis ils ont adapté le dossier à la suite de l'examen préalable, et puis après c'étaient les élections. Et puis Burkhard, lui, ne se représentait pas. Il arrêtait, il n'avait plus envie, je crois qu'il avait trop de boulot, il avait déjà un peu fait ça pour rendre service, parce que justement personne ne se mettait sur les listes, et lui, il avait à cœur en fait de laisser pour la municipalité d'après un dossier qui était prêt, je dirais pour l'enquête en fait. C'est-à-dire qu'il pouvait partir à l'enquête publique avec le dossier. Et puis, en fait, après, il y a eu les élections, puis là, tout a capoté. Donc, en fait, ils sont partis, ils ont dit, ce projet, si vous le mettez à l'enquête publique, il est DGTL compatible. On a laissé passer l'été, parce que c'était un peu l'été, puis je crois que parce qu'elles prenaient leur fonction courant en juillet, c'est-à-dire à l'époque. Et puis là, on se trouvait avec une municipalité, je dirais à 60-70% renouvelée, avec un syndic absolument contre le projet qu'on avait préparé. Et il avait des gens qui étaient d'accord avec lui dans la muni, de nouvelles personnes, en fait.

VR : Mais il était contre le principe, du coup, de la DGTL ou contre le projet parce qu'il appartenait, enfin, il a été fait par l'ancien syndic.

CF : Je dirais, on pourrait plutôt dire qu'il trouvait que la muni d'avant avait trop suivi, justement, les principes DGTL. Et puis lui, il avait une vision, je dirais... Hyper laxiste en fait, il avait plutôt, enfin pas hyper laxiste, ce n'était pas le bon terme, mais il avait une vision qui en fait « voilà mais en fait vous allez dépeupler le village, on va rien pouvoir faire, en zone agricole il y a plein de gens qui sont pas agriculteurs », c'était une très forte personnalité. Et il a fallu beaucoup en fait lui dire « non mais si vous faites ça c'est illégal, si vous faites ça machin. » Et puis lui notamment il avait une envie de permettre une espèce de zone de verdure intermédiaire qui reste dans la zone agricole aujourd'hui. Genre sur laquelle tu peux faire des plus grands poulaillers, tu pourrais faire des micro-fermes, tu pourrais faire des potagers, etc. Donc en fait c'était très bizarre, il créait deux couronnes autour du village, une zone de verdure traditionnelle et puis une qui allait sur la zone agricole actuelle déjà SDA, et puis on lui disait mais c'est impossible quoi. Puis en fait ça a duré assez longtemps il a rameuté tout le monde. Il est allé voir l'Union des communes vaudoises qui avait un spécialiste d'aménagement du territoire qui a participé à pas mal de nos réunions parce qu'on a eu l'impression en fait que lui pensait que c'était l'avis Jaquier-Pointet et pas l'avis général et puis qu'on allait le flouer quelque part on va dire. Donc il y avait eux, après il est allé voir M. Grin, conseiller national à Berne, on ne sait plus où. Qui a fait une interpellation à l'Assemblée fédérale, pour parler quand même d'un cadre, etc. Que la LAT, elle empêchait ces petits villages, etc. Il a saisi l'Office fédéral de l'environnement par rapport à des études paysages, en disant que l'agriculture... Mais il disait qu'il fallait laisser finalement la possibilité avec ces zones de verdure d'entretenir le paysage, ce que ne permettait pas la zone agricole, qu'on allait tout casser avec des fermes.

Bref, il a activé un nombre incalculable d'acteurs à gauche à droite pour finalement se faire entendre toujours que ce n'était pas possible. La DGTL, elle est venue sur place, elle a envoyé aussi quelqu'un, parce que moi je disais, « mais ça ne passera jamais, votre projet est tellement incompatible. » Enfin bref, il y a quelqu'un qui est venu pour lui dire, non mais écoutez, monsieur, laissez tomber. Enfin bref, avec toujours l'UCV qui était tout le temps là avec nous, en fait, pour un peu écouter un monsieur en soi très sympathique et tout, mais avec peu d'expérience, donc il n'apportait pas forcément grand-chose, je trouvais, mais lui, il a effectué des recherches aussi, voilà, enfin c'était très particulier.

Puis au final, il s'est rendu compte qu'il n'arriverait pas à ses fins. Il est parti. Il est parti et puis il a embarqué avec lui une municipale qui avait le même point de vue que lui. Donc ils sont partis à deux en fait.

Et puis on s'est rendu compte, parce que M. Wagnière était déjà là, le syndic actuel, on s'est rendu compte en fait que la Muni, elle n'était pas vraiment au courant de tout ça. De tout ce foin, tout ce qu'il avait rameuté et tout. Il avait retenu des documents. Nous, on a écrit plusieurs fois en disant « Ouais, mais en fait, ... » on se couvrait. On disait « Ok, si vous voulez soumettre ça à la DGTL, mais nous, on le fait parce que vous nous payez, mais sachez que ça ne passera pas. » On s'est hyper couverts en se disant « Il faut qu'il y ait une trace écrite pour qu'on ne nous redise pas par derrière « Mais vous ne nous avez rien dit, vous foutez de notre gueule, etc. » Bref, donc lui, il est parti. Et puis, c'est la municipalité, on va dire actuelle, qui est venue avec des élections complémentaires. Wagnière est devenue syndic. Burkhard est revenu en tant que municipal. Et puis là, par contre, on a une version intermédiaire, c'est-à-dire qu'on est moins strict que dans la version post-examen préalable qui était prête à l'enquête publique, mais quand même plus strict, par contre, que la volonté du syndic entre deux.

Donc, on avait une espèce d'intermédiaire, mais par contre, on n'avait pas d'emprise SDA. Et puis, on est parti à l'enquête publique comme ça, avec une version entre deux, on va dire. Donc voilà, c'était un peu ça le cheminement.

VR : Et donc, entre la fin de l'examen préalable et l'enquête publique, il s'est passé combien de temps ?

CF : Je pense qu'il s'est passé trois ans, je pense. Je crois que l'examen préalable, deux ans et demi. Parce que l'examen préalable, dans mes souvenirs, il me semble que c'est 2020. Et c'est possible les élections que c'était 2020 par rapport à ta question d'entretien d'avant, parce que je me demande si c'est cinq ans, je crois, puis c'est possible que ce soit déjà l'année prochaine qu'il y ait de nouveau des élections. Je ne suis pas sûr, il faudrait vraiment vérifier. Ou alors 21, mais je pense qu'il s'est écoulé vraiment pas mal de temps. Ça a pris du temps, toutes ces discussions avec le syndic, on va dire numéro deux, quoi. Ça a été très long, il y a eu plusieurs allers-retours. Lui, là, comme je te disais, on a fait beaucoup, beaucoup de choses. On a dû faire des rallonges budgétaires, enfin, puis après, il y a encore plein d'autres trucs qui arrivent que je t'expliquerai quand je répondrai à la question pour ta retranscription, parce que sinon, on va se perdre.

VR : Et puis, donc, on va dire que quand vous avez commencé à communiquer avec la commune, c'était à chaque fois que vous vous appelez ou vous disiez des mails ? C'était avec le syndic ?

CF : Ça a toujours été avec le syndic chez eux, à chaque fois, qu'importe lequel c'était. Il y a eu de grosses discussions, tu verras que Wagnière est très formel au niveau de la procédure de ce qui est juste, ce qui est légal ou pas mais il est très bon. Il maîtrise très bien le sujet, mais eux il y a eu beaucoup de téléphones, mais on est beaucoup allé à Orzens.

On se voyait souvent les lundis, on allait souvent pour discuter du projet. Eux c'est in corpore, ils sont toujours tous là. Par contre, ce n'est pas une délégation comme Valbroye par exemple, ils sont toujours tous là parce qu'il y a des tensions politiques en fait, donc ils ne veulent pas autrement.

Oui, il y a eu une opposition d'un de ses voisins. Et puis du coup, lui, le syndic ne voulait pas qu'on lui reproche d'avoir servi ses intérêts et il s'est récusé.

VR : Mais de base, il est comme ça, et en plus, c'est exacerbé par rapport à la situation politique ?

CF : Je pense que c'est ça, oui. Je pense qu'il doit être comme ça de base. Moi, je ne le connais que dans ce cadre-là, mais oui, je pense qu'il a un truc très formel par rapport à ça.

VR : Et puis, quand vous discutez avec la commune, c'était uniquement par rapport à la procédure, par rapport à la LAT, ou il y a aussi eu des questions par rapport à la gestion de la population, enfin, gestion de l'information par rapport à la population ?

CF : Non, c'était plutôt que par rapport à la LAT. Par contre, il nous avait toujours dit quand même qu'il y avait une certaine peur de comment auraient pu se passer, je dirais, les votes du Conseil, les oppositions. Il y a énormément d'opposition sur ce dossier par rapport au nombre de la population, parce qu'on sent une fracture, je dirais. Parce que, je disais, il y avait le syndic entre deux, qui était contre le projet et tout. Et là, une grosse partie du village qu'on pourrait dire qui sont ses partisans, tu vois. Donc sur 200 habitants, tu arrives vite à contrer des choses. Donc il y avait, je dirais, une crainte, là, effectivement, de voir le projet capoter à cause de la prise d'opposition de certains des citoyens, surtout que, comme je disais en début de cet entretien, il y avait déjà des précédents, en fait, avec d'autres échecs, donc il y avait une certaine crainte, je dirais, chez eux.

VR : Et donc là, est-ce qu'il y a eu, de votre part, une attention particulière sur la communication, en fait, ou pas forcément ?

CF : C'était difficile, en fait, à saisir exactement, parce que nous, on a toujours été étonnés, en fait, de cette fracture un peu sociale, on dirait, chez eux, vu la taille du village. En fait, on était là, mais ce n'est quand même pas possible que ce soit comme ça polarisé, en fait. Et c'est pour ça que nous, on leur avait quand même conseillé de faire l'information publique avant l'enquête. Mais on a fait une info publique très particulière, avec une avocate qui est venue présenter le cadre légal.

VR : Ça, c'est à votre demande ou à la demande de la commune ?

CF : À la demande du syndic même, je dirais plus que de la commune. Donc, on a une dame qui est venue, une avocate d'un bureau fribourgeois, qui a fait des thèses sur la LAT et je dirais l'indemnisation et le dézonage, en fait. Je n'en avais jamais entendu parler. Elle a fait un exposé, mais ça a été une info publique très, très longue, avec effectivement une grosse prise de parole du syndic aussi, pour ses questions de soutenir le projet. Je pense qu'il y avait vraiment cette question politique. Il y avait beaucoup de monde dans la salle, là aussi, pour dire que c'était Orzens. Et puis après, il y avait cette avocate, avant nous, qui a présenté comment est-ce qu'on en était arrivés à la LAT 2013, à son application, son influence, je dirais, sur les indemnités. Nous, on estimait que ça ne servait pas à grand-chose, parce que c'était des points que nous, en fait, on expliquait déjà, mais lui, il voulait absolument qu'il y ait une spécialiste, quoi, qui vienne. L'info publique, on l'a fait le 8 février 23. Et puis, je pense que l'enquête, elle a dû débiter aux alentours du 23 janvier, quelque chose comme ça.

VR : Ok. Et puis ça, il y a eu la présentation de vous, de l'avocate, et à la fin, il y a aussi eu un temps de discussion avec la population

CF : Oui.

VR : Et là, les gens, ils venaient... Enfin, c'était de 1 à 1 ou c'était avec toute la salle ?

CF : Les deux. Il y a toujours les deux. Il y a les questions, je dirais, un petit peu général qui sont prises et répondues. Et puis, les cas particuliers, on demande toujours, en fait, de ne pas forcément le faire devant tout le monde. pourquoi ? Parce que ça devient très émotionnel et puis c'est des fois un peu délicat parce que tu ne sais pas où elle est forcément, la parcelle. Les gens, ils te posent des questions et forcément, ils connaissent par cœur leur terrain. Toi, tu ne sais pas forcément où c'est, la parcelle 8. Puis, après, elle a été assez tendue, cette info publique. Il y a eu beaucoup de revendications, des gens qui disent qu'on a eu une dame qui a dit « Moi, je n'ai jamais vu mon mari pleurer, il a vu votre PACom , il a pleuré. » Après, il y a des gens qui ont dit « Mais mobilisez-vous pour votre commune, alors foutez-vous sur les listes électorales." C'était un règlement de compte un peu. Il y a eu cette fracture, on l'a senti. Il y avait ce truc « Vous n'avez qu'à vous engager. Moi, ça fait des années que je suis président du conseil. Personne ne me remplace parce que personne ne se porte candidat. » Il y a un autre gars qui a dit « Battez-vous. Moi, je ne me suis pas assez battu dans une autre commune. Et puis, du coup, j'ai perdu. » Un autre qui a dit « Moi, je me suis battu, mais j'ai gagné. » Il y a eu vraiment un truc qui dépassait quelque part le cadre du PACOM, en fait.

VR : OK. Et là, quand tu as dit aussi qu'il y avait la municipalité qui a voulu le présenter, c'était que le syndic qui le présentait ?

CF : Oui. Mais il maîtrisait assez bien le sujet,

VR : donc au final, avant la séance population ? Elle, elle n'a pas été mise au courant, la population, des changements.

CF : Mais je crois qu'en fait, je suis quasi sûr qu'on n'a pas fait avant, parce qu'il y avait une telle crainte que tout soit tellement remis en question, que je crois qu'ils n'ont pas voulu le faire, en fait. Ils avaient trop peur.

VR : Et peut-être pas compris aussi, ou...

CF : Dans quel sens pas compris ? Que la population n'aurait pas compris ?

VR : Oui.

CF : Possible. Mais il y a, je te dis, je pense, on va dire, c'est comme s'il y avait vraiment les rouges et les bleus. Et puis, il y a vraiment un truc, limite, c'est par principe. Et puis, du coup, il y a une espèce de... "Je serais de toute façon pas d'accord parce que..."

VR : Et donc, ça, ça faisait office de permanence ?

CF : Un peu, parce qu'ils ont eu beaucoup, beaucoup de questions. En fait, On a beaucoup, il me semble, répondu hors opposition chez eux. Mes souvenirs sont bons. Mais par contre, le syndic, il a vraiment... Pas mal, gérer. Parce qu'il me semble qu'il y a eu beaucoup de questions,

en fait. Beaucoup, beaucoup, beaucoup de questions. Sur le dossier, pendant l'enquête, de répondre avec l'objectif de ne pas avoir d'opposition, en fait.

VR : Donc, c'est des questions qui revenaient de la population et qui vous étaient remontées

CF : Oui.

VR : OK. Et dans ce cas-là, c'est quoi ça ? Un mail ou un téléphone ?

CF : Beaucoup, beaucoup de questions pendant où on a répondu par écrit au syndic qui a ensuite allé vers la population.

VR : OK.

CF : Parce que, sauf erreur, pendant l'enquête publique, c'est un peu comme à Valbroye, par contre, le syndic, lui, il était là. Il était là, puis les gens posaient des questions avant de faire opposition. Puis du coup, ça revenait chez nous, puis il donnait les réponses, en fait, avant que les gens, en fait, fassent formellement opposition.

VR : D'ailleurs, pourtant, il y a eu une vingtaine d'oppositions dans une commune et trente dans l'autre.

CF : Oui, à la différence près que ce n'est quand même pas la même masse.

VR : Mais du coup dans tous les cas vous vous attendiez à avoir des oppositions.

CF : à Orzens on s'attendait à avoir des oppositions de toute façon un projet avec zéro opposition ça nous est arrivé qu'une fois. Donc je veux dire on s'attendait à ce qu'il y en ait, on ne s'attendait peut-être pas à ce qu'il y en ait autant après il y en a eu beaucoup c'était monsieur une autre fois madame après les enfants de monsieur, les cousins de monsieur. C'était un peu la même qui revient, revient, revient donc il y en a eu quand même beaucoup mais qui étaient la même en fait qui revient finalement. D'ailleurs il y en a certaines qui ont été jugées comme étant non recevables

VR : Par rapport à quoi ?

CF : Justement parce que je crois qu'il y a un monsieur qui est vraiment contre les gens de la muni on va dire. Et puis contre le fait qu'on construise d'un côté de chez lui aussi, accessoirement. Et puis lui, genre, il a fait faire une opposition signée, sauf erreur, par une de ses filles qui vit aux Pays-Bas, qui n'est pas propriétaire foncière. Un truc un peu abracadabra, quoi. Mais elle a été jugée comme n'étant pas recevable, je crois.

VR : Ok. Est-ce que c'est arrivé, vous avez eu des interactions formelles avec la population ?

CF : chez eux, oui, par contre, avec des gens qui ont appelé pour savoir si, par exemple, avec tel ou tel changement d'affectation, ils pourraient avoir telle ou telle activité. Il y a eu un peu d'informel, ouais.

VR : Et ça, c'était pendant la mise en quête ?

CF : Non, ça a été quelquefois après, parce qu'il y a des gens qui, notamment une personne qui a racheté, en fait, une parcelle, et puis, en fait, ils se rendent compte qu'il faut changer un truc pour faire ce qu'il aimerait faire, et puis, ils voulaient savoir si c'était possible. Je crois qu'il y a eu encore une autre personne aussi qui avait aussi un peu appelé. Puis comme je te dis, le problème, c'est qu'à Orzens, il y a cette espèce un peu de confusion. Jaquier-Pointet, qui est toujours à Orzens. J'appelle direct. Voilà, il y a eu un peu de ça, mais pas grand-chose. C'était deux personnes. En tout cas, un, je me rappelle pour le hangar, ça, je suis sûr.

Mais comme on avait fait l'enquête publique, puis qu'elle était terminée, toi, tu as déjà ce truc où tu peux donner des informations un peu poussées. Puisqu'elle était terminée, l'enquête. Donc, il y avait quand même ça. Et puis, je crois encore quelqu'un d'autre aussi, à sauf erreur. Donc, un petit peu. Mais plutôt des gens qui, eux, ont pris contact. Ce n'est pas nous qui avons fait une démarche.

VR : Finalement, tu disais qu'il y avait eu des fortes revendications pendant la séance. De quoi les gens se plaignaient ? Ce qui est propre au PACOM et pas à la politique, ça n'a pas du tout été intégré dans le PACOM, il n'y a pas eu d'intégration.

CF : Oui et non, parce qu'on part sur une enquête publique complémentaire qui est loin d'être anodine, avec quand même un certain nombre de modifications. Donc oui, certaines revendications, là, on va dire de certaines personnes en fait, pas de la population générale,

VR : ok, mais c'est du coup post-enquête publique ?

CF : Oui.

VR : Alors que si on avait peut-être fait la séance avant la mise à l'enquête, ça aurait été des modifs qui auraient été possibles ?

CF : Oui, peut-être. En fait, ce qu'il ne faut pas oublier encore dans Orzens, c'est qu'on a un changement de directeur général au milieu aussi. Et puis, en fait, la commune, elle a souhaité, en fait, elle a sollicité la DGTL pour un rendez-vous et on est allé. Et en fait, le problème, c'est que la DGTL, elle s'est retrouvée avec un projet soumis à l'enquête publique qu'elle n'avait jamais vu et avec pas mal de différences par rapport à ce qu'elle avait préavisé, puisqu'il s'était passé tout ce temps. Et puis, en fait, Turati est un peu plus compréhensif qu'Imhof, on va dire, avec un peu plus de, parfois de bon sens, on va dire. En tout cas, il est un peu plus à accepter certaines modifications.

On a aussi appris des choses, parce qu'il y a des trucs pour nous, des zones à hangars en plein de zones à bâtir, ce n'est pas une obligation. C'est un peu des nouveautés qu'on a appris à Orzens, mais que du coup on a pu mettre sur la table. Et puis du coup, ils ont obtenu un certain nombre de choses que nous on pensait qu'elles n'étaient pas possibles en fait. La différence, c'est que la DGTL dans l'examen préalable complémentaire qui vient d'être déposé au canton où il va l'être, il a deux trucs. C'est qu'elle a une première partie qui va montrer les modifications faites entre le dépôt à l'examen préalable et l'enquête publique. Et puis les modifications entre l'enquête publique et l'enquête publique complémentaire. Parce que la DGTL, elle ne s'est pas positionnée en fait sur certains points. Et la commune, elle aimerait bien savoir en fait. Tout d'un coup, la DGTL, elle va dire sur une modification, en fait on ne serait pas d'accord. Puis du coup, ils prennent le pas d'accord pour modifier un truc en plus peut-être. On a eu une séance assez longue de conciliation avec la DGTL aussi.

VR : Ok, donc c'est après l'enquête publique, récemment ?

CF : C'est récemment, ça a été après l'enquête publique, avant l'enquête complémentaire, mais qui portait sur des modifications entre l'examen préalable et l'enquête publique.

VR : Et la DGTL, c'est déjà arrivé ce type de procédure ou pas ? De faire un examen préalable complémentaire pour présenter des modifs qui ont été faits depuis l'examen préalable

CF : Ça ne m'est jamais arrivé, personnellement. Mais parce qu'en fait, je veux dire, c'est aussi la seule fois où j'ai un changement comme ça radical entre une muni et une autre, en fait.

VR : Mais ça veut dire que si la DGTL, elle refuse les modifs, vous devez refaire une mise à l'enquête ?

CF : Alors, de toute façon, on va en faire une. Donc, en fait, ils vont profiter de celle-là pour modifier ce que la DGTL n'aurait pas accepté dans le cadre de la première enquête, si tu veux. C'est un peu bizarre, mais c'est un peu ça l'objectif. C'est de se dire, bon, comme on va modifier le projet, ça, c'est un conseil qu'on leur avait donné. Puis Wagnière, il était OK avec ça, en se disant, ouais, c'est vrai que ce serait peut-être quand même pas mal.

VR : Mais je serais en train de me dire, si c'est l'année prochaine qu'il y a un changement de législature, j'imagine que ça recommence.

CF : Maintenant que les enquêtes ont passé, ça devient un peu plus délicat quand même. Parce qu'en fait, les gens, ils sont courants. À part ça, ils voient une mauvaise facture aussi. Et puis que ce n'est pas anodin, recommencer, c'est toujours un budget, c'est toujours quelque chose. C'est un crédit. Les petites communes, elles se chopent des 50 000. 70 000 francs, ce n'est pas anodin quand tu es 200.

VR : Au final, la population elle a aussi mis au courant du début de la révision des PACOM parce que c'est voté au Conseil Général. Il y a le budget qui doit être voté et puis, l'adjudication. Bref, que ce soit Jaquier Pointet qui soit en charge du dossier.

CF : Oui. Après, je veux dire, c'était quand même des choses qui n'étaient pas secrètes. C'était tellement dans la presse qu'il y avait quelque chose. Mais oui, bien sûr, les budgets sont votés. Après, on dit que le mandat est attribué à tel et tel bureau.

VR : Mais ça leur apporte à quoi de savoir quand c'est qu'il y a la mise à l'enquête c'est l'étape dans les budgets ?

CF : En fait, non, je pense que ce sont plus des questions qui finalement ont un trait personnel. Je pense, et puis être sûr que ça avance, et puis voilà, enfin il y a un peu de ça, alors après c'est juste que des fois les gens ils sont un peu là « oui on a voté un budget, est-ce que la municipalité avance » c'est dans une commune comme Orzens, c'est vraiment le gros truc. Tu vois à Valbroye ils ont plein d'autres machins, c'est peut-être une rénovation d'une salle de sport, ils ont peut-être, je ne sais pas, un réseau d'eau. À Orzens franchement je pense qu'il n'y a pas grand-chose de plus quoi. Il y a toujours des trucs, mais tu vois, plus ta commune elle est petite, moins t'as de trucs, c'est des gros montants, puis c'est des années quand même, puis ça touche tout le monde, tu vois.

VR : Et puis quand il y avait aussi les gens qui étaient en désaccord, est-ce qu'ils vous ont un peu... Enfin ils attaquaient du coup la municipalité ils n'ont jamais attaqué le bureau ?

CF : Ils n'ont jamais attaqué le bureau mais par exemple la commune, la muni elle a été à un moment des fois sensible à certains arguments elle nous a quelque part redemandé pourquoi ? En disant "ouais mais là par exemple cette limite des constructions," ça je me rappelle c'était un endroit en fait "c'est pas du tout logique ce que vous avez fait, pourquoi vous avez fait ça déjà parce que nous on n'est pas capable de répondre, parce qu'on trouve qu'en fait l'opposante ou la propriétaire a raison "

VR : Donc la commune a quand même cherché à justifier la population mais correctement, enfin dans les bonnes manières on va dire

CF : Alors mais comme je te dis il y a quand même cette espèce de tension qui fait qu'en gros je pense que Wagnière qui est en plus quelqu'un comme je te disais avant de très formel, il y a cette volonté de faire juste Pour ne pas qu'on lui reproche quelque chose, en fait. Comme un vice de forme ou comme ça. Donc, il va avoir cette volonté d'expliquer correctement, d'expliquer peut-être plusieurs fois, de ne pas dire, "ah, mais c'est comme ça parce que," de se dire, bon, "OK, en fait, je ne sais pas trop répondre, donc je vais vers mon mandataire, je lui repose la question pour bien être sûr de lui donner la bonne réponse." C'est un mécanisme qui est très, qui est assez structuré. Par exemple, quand on est allé à la DGTL, il a tout géré tout seul. Enfin, je veux dire, Gilles et moi, on n'a quasi rien dit parce qu'en fait, c'est juste, il a les arguments.

VR : Et puis la municipalité d'aujourd'hui, donc il y a M. Wagnière, mais les autres, les quatre autres du coup, ils sont dans quelle optique par rapport à la révision ?

CF : Je pense que, alors il y en a, Burkhard, il est hyper d'accord, donc qui était l'ancien syndic avant, il y a une dame aussi qui est assez d'accord ou plus ou moins d'accord et qui, elle, est assez intéressante parce qu'elle requestionne des fois des trucs pour être sûre de bien avoir compris, mais elle est d'accord.

Il y a un mec qui est très moyennement d'accord par contre, qui a d'ailleurs fait opposition, son père aussi, mais qui aura plutôt tendance en fait à... Il n'est pas d'accord à titre privé, mais il ne va pas couler le projet... À cause de ce truc privé.

C'est à dire en fait qu'il va plutôt prendre la position de la muni, ça n'a pas été le cas dans d'autres dossiers des fois avec des municipaux contre et puis qui vont plomber le truc. On a une autre dame qui est arrivée. Voilà, donc je dirais quand même en gros on a 80% des gens donc sur les 5 qui sont favorables.

VR : Puis donc Sur ces 80%, tu as combien de pourcents qui comprennent bien le cadre légal dont M. Wagnière t'a dit ?

CF : Je dirais trois.

VR : C'est aussi important parce que ça ne marche pas trop mais tu pourrais dire que si la municipalité comprend bien elle arrive bien à l'expliquer et puis ce qui est fait est justifié et donc plus compréhensible par la population

CF : mais c'est vrai mais ce n'est pas tout. ça dépend de la population. Moi par exemple je me rappelle dans un autre dossier je croyais que la municipalité elle comprenait moyennement. Le syndic ça allait encore mais le municipal Je trouvais qu'ils avaient de la peine. Mais la population n'était tellement pas revendicatrice, puis elle voulait aller de l'avant, qu'en fait, ça n'a pas posé de problème.

Idem à dans une autre commune ça c'était encore pire. Personne ne comprenait rien du tout. C'était violent. Mais du coup, c'était tellement le Capharnaüm, quelque part, avec le syndic et tout. On a dû corriger plein de trucs quand on est allé au conseil général, alors qu'à la base, on ne voulait pas y aller. On a bien fait d'y aller. Mais ça a été expédié. Les gens, ils ont dit oui, parce que finalement, tu avais l'impression qu'ils ne comprenaient pas ce qui se passait Presque. Donc, en fait, ça a été un conseil général hyper court. Et puis, est-ce qu'ils ont bien saisi le truc ? On ne sait pas. Donc, en fait Pour les deux extrêmes. C'était un peu bizarre, honnêtement. C'est à te demander, en fait, si... Des fois, la muni, elle ne comprend pas, mais la population, elle ne comprend pas non plus. Après, il ne faut pas oublier que ce n'était pas non plus la commune Où on dézonait le plus.

A Orzens, il y avait quand même du dézonage, tu vois. Ça dépend comment ça se passe, quoi. Ça dépend du territoire.

VR : À Valbroye, c'est clairement le territoire qui fait beaucoup.

CF : Je pense, oui. Je pense aussi. C'est clair. Je comprends aussi, ce n'était pas la commune la plus dézonée, tu vois. Mais voilà, ce n'est pas parce que la Muni, elle comprend bien, que la population comprend bien. Enfin, il n'y a pas de règles.

VR : OK. Et... Comment est-ce que la municipalité, elle voit le développement territorial de sa commune ? Parce que je pense bien qu'en ayant 200 habitants, c'est-à-dire qu'ils sont, quoi, à 0,75 ? D'augmentation de population

CF : ils ont le droit à 45 habitants. C'est cette espèce de tu sais d'effet mathématique parce qu'ils sont inférieurs. Oui, je crois que jusqu'à 220 en fait, parce qu'avec le 0,75, il y avait tout un truc un peu bizarre, on disait qu'on avait le droit à 45 habitants quand même. En fait, c'est une commune qui nous a quand même régulièrement dit, ouais, mais en fait, on ne pourra plus jamais se développer. C'était d'ailleurs un gros argument du syndic précédent, en disant, mais avec une version comme ça, il ne se passe plus rien, le village est mort. Il n'y a pas beaucoup, beaucoup, beaucoup de possibilités. On a réussi à sauver ce qu'on pouvait sauver, je dirais. Elle est un peu plus permissive que la version examen préalable quand même.

Elle a pu sauver des trucs. Ils ont modifié des choses pour permettre, par exemple, la création d'un centre équestre. On sait que la DGTL, elle est de toute façon d'accord, donc ça va être une formalité, donc il y a une question de développement.

Mais honnêtement, il n'y a pas des masses de possibilités. Ce sont des bleds, tu sais, quand tu as 200 habitants, tu es hyper surdimensionné. Tu dézonnes trois parcelles et tu es à zéro. C'était fait, fait que voilà. Bon, il y a eu des gros dézonages, ce n'est pas tout à fait juste de dire ça à Orzens.

VR : C'est aussi des villages, parfois, qui sont genres tellement déconstruits, un peu, que c'est difficile de justifier on va dire, une zone à bâtir entre les constructions.

CF : Alors, eux, ça va encore, c'est un village un peu Orzens, ça va, il n'y a pas, comme on a pu voir à Valbroye, dans certaines localités, vraiment ce truc hyper éclaté dont tu parles, là, ça va. On a plutôt laissé constructible en fait, les trous pour combler cette rue, dans le fond.

Et puis, on a dézonné, on a vraiment appliqué le truc DGTL de base, en fait, chez eux. C'est aussi un village plutôt en pente, quoi, donc ils ont un petit hameau à côté qu'on a un peu dézonné. Mais, globalement, c'est assez logique, je trouve, ce qui a été fait. Il n'y a pas d'absurdité. Et, il y a des grosses parties des zones qui péjorent pas mal certaines personnes, ça c'est sûr. Mais des possibilités de développement, il n'y en aura quasiment pas. Franchement, il y a les rénovations des volumes existants toujours. Mais disons qu'au niveau de nouvelles constructions, il y a sauf erreur deux parcelles ou trois.

VR : Au total on reste surdimensionné du 8 ou 12. Ça fait vite beaucoup pour une petite commune

CF : Oui, mais c'est ça. C'est qu'en fait, ça va tellement vite. Quand tu rajoutes trois habitants, ça devient vite. Sur 45, tu as vite fait le tour. Ça va très vite.

Il y a eu beaucoup d'échanges, ouais. Il y a eu beaucoup d'échanges parce qu'il y a eu beaucoup de tensions et il y a eu beaucoup de changements. Donc en fait, c'est aussi ça. On s'est retrouvés avec des factures hors offre, avec des montants assez impressionnants pour du hors offre, parce que finalement, il faut partir du principe que toute la période avec M. Guichard, qui était le syndic 2, si on veut, c'est quelque chose qu'on a fait, qu'on a finalement jeté à la poubelle, mais on a travaillé dessus longuement. Donc il y avait, je ne sais pas, plusieurs dizaines de milliers de francs d'honoraires pour rien.

VR : Mais du coup, la population, elle était consciente de ça ?

CF : Non, je ne pense pas. Elle en a été consciente au moment où elle a dû voter des crédits supplémentaires et qu'il n'a pas dû leur expliquer pourquoi. Puis surtout, ce n'est pas nous qui avons dû leur expliquer pourquoi, mais que là, on était bien contents, si nécessaire. On n'a pas eu besoin non plus, mais d'avoir tous ces courriers qui disaient « on fait d'accord, mais ça ne passera jamais ». Ce sont des montants importants sur les communes qui n'ont pas des grosses entreprises, qui n'ont pas des rentrées fiscales extraordinaires, je pense. Donc, ça grève vite des budgets, je pense.

Entretien Syndic Tévenon

VR: Pas de problème. Donc ça commence. Donc, je vous remercie encore une fois de vous être déplacé. Est-ce que vous pouvez vous présenter et puis décrire votre fonction que vous avez eue pendant la révision du PACOM ?

SYNDIC: Alors, je m'appelle Thomas Zürcher et puis j'étais Syndic de la commune de Tévenon de 2016 à 2021. Et donc c'était un petit peu moi qui dirigeais le PACOM, effectivement la révision du PACOM, même si je n'étais pas responsable du dicastère de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire. Mais c'était plutôt une question de compétence, de dire qui pourrait effectivement diriger ce dossier. C'est quand même un dossier plutôt complexe.

VR : C'est souvent les Syndics qui sont en charge de ça. Et ça prend du temps aussi. Donc, il a commencé, vous avez eu, au début, il y avait la zone réservée ?

SYNDIC: Qui était installée en 2014 de mémoire. Avec une entrée en vigueur 2015 ou début 2016.

VR: Et donc là, vous, vous n'étiez pas encore à la municipalité?

SYNDIC: Non, je n'étais pas à la municipalité.

VR: Donc vous avez été directement élu du Syndic ?

SYNDIC: J'étais à la municipalité de 2011 à 2012, donc je fais une année. Après, j'ai démissionné. Et puis après, je me suis représenté pour 2016-2021. Et puis j'étais directement dans la fonction de Syndic de 2016 à 2021. Pour le PACom ça s'est décidé plus tard finalement. On a attendu un petit peu l'histoire de la zone réservée. Et puis après, on a commencé le PACOM. C'était à 2016-2017 finalement. On a repris un petit peu les travaux. Après le passage de la zone réservée pour passer maintenant au PACOM.

VR: Ok. Et puis, quand vous avez commencé la révision du PACOM, vous avez fait un appel d'offres pour que ce soit attribué au bureau jaquier-pointet ?

SYNDIC: non. Les prédécesseurs avaient déjà travaillé avec le bureau. Et puis, du fait, dans le préavis qu'ils avaient présenté au conseil pour dire qu'il faut réviser le plan général d'affectation de l'époque, ils ont dit que tout ça va coûter 250 000 francs. On va commencer avec la zone réservée et puis après, on va travailler pour le PACOM. Et finalement, dans ce préavis, il y avait la totalité des travaux que les prédécesseurs avaient décidé de travailler avec le bureau.

VR: donc, c'était une relation un peu de connaissance quand même.

SYNDIC: Et puis, ils avaient quand même aussi des relations avant pour tout ce qui est géomètre et autres. Donc, ce n'est pas une nouveauté ou une première pour travailler avec le bureau.

VR: donc au début, il y avait M. Claivaz et il y avait aussi une autre collègue, c'était ça, non ?

SYNDIC: Il y avait M. Claivaz au début, et puis après il y avait Mme... puis après, effectivement, quand on a présenté la première version du PACOM. Aujourd'hui, ça s'appelle différemment. Aujourd'hui, c'est l'examen préliminaire après l'examen préalable. À l'époque, c'était l'examen préalable 1 et puis après 2.

VR: Ok, et là, vous avez déjà fait une présentation.?

SYNDIC: On a fait une présentation préalable, puis c'est là qu'on a rencontré M. Coinchon, qui le lendemain de la présentation a commencé ici à bureau. Donc après, c'est lui qui était sur le dossier. D'abord, il était de l'autre côté (*au Canton*).

VR: Oui. Et puis, lorsque vous avez eu des réunions avec le bureau, c'était des réunions formelles, ça ne vous est pas arrivé d'avoir des rencontres un peu fortuites avec le bureau ou avec les membres ?

SYNDIC: Non, on avait toujours des réunions formelles, c'est-à-dire on les a agendées. De mémoire, ils étaient toujours à deux. Et nous, on était plutôt aussi à deux. Parfois, on avait des réunions avec toute la municipalité. Donc, on s'est retrouvés ici au bureau. Au moins deux fois, où toute la municipalité était présente pour parler du PACOM.

VR: Et c'était quoi le but ? Enfin, quel était l'intérêt qu'il y avait de tout le monde ?

SYNDIC: C'est un petit peu, ceux qui travaillent sur le dossier tous les jours, ils connaissent. Forcément, s'ils voulaient transmettre l'information, ce n'est pas toujours évident. Parfois, il y a des choses que vous oubliez. Et puis, deuxièmement, c'était quand il y avait des décisions majeures à prendre. De dire dans quelle direction on va. Est-ce qu'on va plutôt à gauche, à droite ? Est-ce qu'on reste comme ça ? Est-ce qu'il y a des modifications par rapport à la directive ? Est-ce qu'il y a des corrections qu'on a prises ? Et puis moi j'ai toujours dit c'est une décision de la municipalité parce que c'est une collégialité. Donc ce n'est pas le responsable seul qui va décider dans quel sens on va. Donc de mémoire je dirais il y avait deux fois des séances où était toute la municipalité, où le bureau nous a expliqué effectivement ce qui a été fait jusqu'à présent et puis maintenant quelle est la suite, qu'est-ce qu'on propose, dans quelle direction, dans quel sens on veut travailler pour la suite. Mais sinon c'était toujours un petit peu moi avec toujours une collègue. Moi je n'étais jamais seul pour travailler avec le bureau.

VR: Et puis parmi les membres vous êtes cinq ? C'était un peu quoi vos rapports que vous entreteniez au sein de la municipalité ? C'est-à-dire ? Entre les membres vous aviez des relations plutôt très professionnelles ou certains membres étaient plus proches ?

SYNDIC: Ben disons pour les élections 2017, il y avait... 11 candidats pour 5 postes. Il y avait une liste, une deuxième liste, et puis il y avait un candidat seul. Et entre guillemets, de notre liste, il y en était quatre qui ont été élus. De l'autre liste, il y avait une personne qui était élue, et puis la personne seule n'a pas été élue forcément. Et puis forcément, on avait un peu plus de contact avec les membres de la liste qu'avec la dernière personne, et pourtant on l'a intégré, on n'a pas écarté. Mais on n'avait pas forcément toujours les mêmes avis, parce que les deux listes

ont un petit peu présenté deux manières de voir comment est-ce qu'il faut gérer une commune, quels sont les objectifs, quel est le travail à faire, dans quelle direction on va.

Donc je ne dirais pas qu'il y avait toujours quatre contre un, pas du tout. Mais forcément les contacts avec mes collègues de notre liste étaient un petit peu plus chaleureux peut-être, un petit peu plus personnel aussi, aussi en dehors de la municipalité. Qu'avec la cinquième personne. Mais j'avais déjà fréquenté la cinquième personne dans la législature 2011-2016, donc c'était quelqu'un que je connaissais déjà, avec qui j'ai déjà travaillé pendant une année.

VR: et puis, est-ce que ces quatre versus un, il faut dire ça, ça se ressentait dans le travail aussi, peut-être par rapport à la vision du PACOM, ou il y avait quand même un peu un groupement ensemble ?

SYNDIC: Je ne peux pas dire par rapport au PACOM, c'était quatre contre un.

Je pourrais maintenant dire, c'est un petit peu les plus jeunes, contre peut-être les personnes un peu plus âgées.

Je pourrais aussi dire, ce sont les personnes qui sont nées, qui habitaient tout le temps à Villars-Burquin, ou à Fontanezier, ou à Vaugondry Contre les autres personnes. Quand je dis contre, par rapport aux autres personnes qui venaient d'arriver. Moi je suis arrivé en 2007, j'ai une autre collègue qui est maintenant syndique, Mme Foron, qui est arrivée je dirais en 2009 ou 2010, et forcément on n'a pas le même rapport par rapport à l'histoire, par rapport à ce qui s'est passé dans le village, donc vous devez décider que quelqu'un va, entre guillemets, perdre le droit à bâtir. Vous avez peut-être un peu moins d'émotion si vous n'êtes pas né là, si vous n'avez pas passé toute la vie dans la commune que quelqu'un qui est là tout le temps. Mais on était toujours convaincus, ce qu'on fait c'est plutôt objectif, Que subjectif. On a toujours essayé de travailler dans ce sens-là.

C'est aussi, par exemple, une raison pour laquelle on n'a jamais invité des propriétaires pour dire, est-ce que vous avez ou tu as prévu de faire une construction dans les prochaines années. Mais si oui, on va laisser le droit bâtir, sinon, on va le retirer, parce qu'on voulait justement jouer l'impartialité, la neutralité. Donc, on a toujours essayé de jouer ce jeu-là. Donc, au sein de la municipalité, on était plus ou moins convaincus qu'on a fait juste, sans tenir compte des sentiments ou des ressentiments personnels.

Parce que si vous voulez faire ça, vous ne faites rien. Parce que forcément, vous allez me faire mal à quelqu'un, pénaliser quelqu'un. Je ne dirais pas avantager quelqu'un, parce que vous favorisez quelqu'un, parce que dans notre situation, si vous devez théoriquement détruire pour remplir les contraintes du canton, ben... Vous ne pouvez pas vraiment favoriser quelqu'un. Non, ce n'était pas une question finalement de personne, on a vraiment essayé de travailler de manière neutre, objectif. Aussi Monsieur Claivaz et Monsieur Coinchon finalement ils ont bien montré quels sont les facteurs à prendre en compte, les éléments, les contraintes, puis on est arrivé à une seule conclusion,

VR: c'est intéressant que vous disiez qu'il y a un peu cette différence entre les personnes qui viennent de la commune et ceux qui ne viennent pas mais sont un peu rattachés.

SYNDIC: Je ne dirais pas que c'était marquant, mais c'est quand même quelque chose de manière générale dans la gestion de la commune qu'on peut un petit peu distinguer. Les gens qui sont de Villars-Burquin ou de Fontainzier ou aujourd'hui de Tévenon, c'est une commune qui a fusionné. Mais aujourd'hui on n'a pas encore une vraie identité. Les gens ils ont toujours une vraie identité. Les gens ils ont toujours, disent toujours je suis de Fontainzier. Oui. Certains disent, je suis de Tévenon. Mais c'est plutôt ceux qui ne sont pas de là. Moi, je viens du canton de Berne, donc forcément, moi, je ne suis pas de Tévenon. Mais moi, je dis, aujourd'hui, j'habite Tévenon, ou j'habite Villars-Burquin, c'est la localité, mais ma commune, c'est Tévenon.

Aujourd'hui, les indigènes, je sais que le terme n'est pas très... Mais ce n'est pas négatif, indigène, c'est juste... Les locaux, disons, ils disent toujours, moi, je suis de Vaugondry, ou moi, je suis de Romairon. Et forcément, on parle après de l'ancienne commune, qui est aujourd'hui

une localité. Ils ont toujours cette perspective, c'était une commune, on avait une certaine autonomie, donc ça, on n'oublie pas.

Et puis après, s'il faut dire, voilà, maintenant, à Villars-Burquin, on peut encore construire, à Fontainzier, on ne peut plus construire du tout. Avant, il y avait des communes qui étaient autonomes, donc on aurait pu dire si vous restez autonome, vous aurez peut-être avec un PACom la possibilité de construire, ce qui n'est pas le cas, mais théoriquement c'est possible.

Avec la fusion, on peut penser comme quoi ils ont perdu une sorte de droit à bâtir et c'est la grande sœur qui a repris tout et les petits, ils n'ont plus rien. Ce qui est aujourd'hui malheureusement le cas. Dans les trois petites localités, il n'y a plus de potentiel à construire sur une parcelle non construite. À Villars-Burquin, on peut, mais en fait c'est pour boucher les trous. Et encore, on a dû le faire parce qu'il y a le fameux article 52 qui dit qu'il faut avoir la garantie ou la disponibilité.

Au tout début on a dit, il n'y a plus personne qui va construire jusqu'en 2050 parce qu'on a dit ça va au-delà de 2030 parce que si on fait la prospection par rapport à la loi en vigueur aujourd'hui à Tévenon vous ne construisez plus jusqu'en 2050.

Après ces fameux articles 52 qui disent "vous devez garantir " donc on nous a laissé quelques bribes dans quelques parcelles qui doivent être construites.

Mais on est dans une situation du fait qu'on avait le double du potentiel à construire. On était 815 je crois habitants quand il y avait le calcul un petit peu plus et on nous a dit vous arrivez jusqu'en 932 ou 936 on était à 900 fin 2020. Vous n'avez plus le droit de construire pendant 15 ans. Après si vous faites la projection ça va au-delà de 2036. Donc voilà, et puis les gens locaux, forcément, je dis, ils ont une autre vision de la chose, parce qu'ils ont vécu ça depuis 50 ans, et puis ce n'est pas possible, on a toujours fait ce qu'on voulait, et puis aujourd'hui on ne peut plus faire comme on veut.

Ce qui montre d'ailleurs le PGA de Villars-Burquin, qui est de 84, ils ont vu large, très large. Pourquoi ils ont eu large ? Je vais faire la polémique, si vous allez regarder qui était propriétaire de ces terrains qui sont devenus constructibles. Ça c'est vraiment maintenant de la politique, mais j'assume, si vous regardez qui était propriétaire avant.

VR: Mais c'est comme ça que ça se passe. Je sais, et d'ailleurs c'est aussi pour ça que les gens, vous dites les locaux, se plaignent, parce que c'était comme ça.

SYNDIC: Ah Oui, parce qu'ils faisaient comme ils voulaient.

VR: Et c'était aussi l'intérêt d'habiter dans un village.

SYNDIC: Oui et non. Moi, je dirais, forcément, dans une ville, c'est un peu différent. Mais on a eu un citoyen qui dit, « Ah, mais ça ne va pas, le canton, ils n'ont rien à dire. Vous n'avez qu'à aller à Lausanne, taper sur la table, et puis après, c'est réglé. » Ça se faisait peut-être comme ça à l'époque, que le Syndic ou le paysan allait à Lausanne, taper sur la table du conseiller d'État ou du responsable du département. Après, on trouvait un arrangement. Aujourd'hui, ça ne se passe plus comme ça. Ce n'est pas possible. Puis, par rapport au PACOM, on voulait surtout, nous, à la municipalité, on voulait éviter qu'on présente quelque chose à la population, sachant que le canton ne l'acceptera jamais. Donc, ce n'est pas honnête.

Je sais qu'il y a des communes qui font plus ou moins ça, en disant, on a proposé ça, c'est le canton qui a dit non. Ça sert à quoi ? On est responsable en tant que municipalité ? Donc, il faut l'assumer. Après, nous, on l'a assumé jusqu'au bout.

Parce qu'on l'a présenté deux fois, le préavis sur le PACOM. Parce que la première fois, il a été refusé, et la deuxième fois, il a été accepté. On l'a assumé jusqu'au bout, parce qu'on était convaincus.

Et puis, le tribunal, finalement, la CDAP l'a confirmé. On n'avait pas vraiment d'autre choix. Puis, on ne voulait pas laisser, après la première fois, de dire, alors, c'est nos successeurs qui vont le faire. Ils vont encore une fois dépenser 250 000 francs pour arriver à la même conclusion. Pour dire, c'est le canton qui a décidé, mais pas nous.

On était convaincus. Et puis, on a quand même pris 4 ans et demi pour l'élaborer.

Oui, mais je veux dire, ils avaient commencé avec la zone réservée. Donc, là aussi, nos prédécesseurs ils ont décidé la zone réservée. Moi, j'étais contre. Moi, j'étais à l'époque en conseil. J'ai voté contre parce que je pense que ce n'était pas la bonne solution. Et je reste convaincu qu'à l'époque, ce n'était pas la bonne solution. Mais on nous a dit, ne vous inquiétez pas, c'est juste pour 5 ans, mais après, on va retrouver le droit à bâtir. Ceux qui avaient analysé la LAT et la zone réservée, ils ont bien compris qu'il n'y aura pas grand-chose à bâtir par la suite.

Mais on voulait rassurer le monde.

VR: C'était peut-être aussi une politique du canton. Et puis, peut-être que le Syndic de l'époque ou les municipaux ne se rendaient pas forcément compte de ce qu'allait se passer, non ?

SYNDIC: Vous voulez une réponse honnête ? Ils savaient très bien. Parce que quand ils ont présenté la zone réservée au Conseil, le responsable De la zone réservée du dicastère il a clairement dit, "vous savez, il y a des gens qui nous appellent, qui disent c'est comme pas normal, il y a de plus en plus étrangers qui arrivent et qui construisent, il faut que ça cesse." Donc, ils ont mis la zone réservée pour dire on arrête. Tout parce qu'on ne veut plus les gens de l'extérieur. C'est-à-dire quoi ? Voilà, donc ils savaient très bien que si on met une zone réservée sur la totalité du village, il ne restera rien ou pas grand-chose par la suite. Parce que les éléments clés finalement de la LAT étaient connus, les éléments clés du plan directeur cantonal étaient connus. Il n'y avait pas encore la LATC révisée, c'était en 2018 de mémoire, mais ils savaient très bien dans quelle direction on va.

Donc, ils ne voulaient juste pas qu'on construise encore, Parce qu'on ne voulait plus des gens qui venaient habiter. Mais c'est les mêmes, avant qu'ils aient fait la promotion, ils venaient habiter à Villars-Burquin et puis à Tévenon. J'assume ces propos, parce que pour moi c'est la réalité. Je pense que personne ne savait effectivement les conséquences de la LAT et du plan directeur. Jusqu'au dernier détail, personne. Mais les grandes lignes étaient connues. Mais on a eu un citoyen qui nous a dit, moi j'ai voté pour la LAT. Mais pour moi c'était un problème des valaisans et les constructions sauvages dans le Valais. Et je n'aurais jamais cru que ça aurait un impact sur moi à Villars-burquin. Je pense qu'on n'est pas toujours conscients de ce qu'on vote. Et là, dans ce cas de figure, c'était vraiment important de se rendre compte comme quoi les conséquences du vote de la LAT jusqu'à la commune de Tévenon, où on habite finalement, je pense qu'il n'y a personne qui s'en est rendu compte.

Et quand ils se sont rendus compte, ils n'étaient pas contents, les gens ? D'une part, c'était trop tard, et forcément, ils n'étaient pas contents. Après, on pourrait encore discuter, est-ce que le canton a choisi le bon modèle par rapport au potentiel du développement ? Ces fameuses 0,75% par année, ainsi de suite. D'autres cantons ont décidé différemment. Ils ont fait un autre modèle qui est peut-être un peu plus souple, qui n'est pas lié à la population, mais plutôt lié à la surface à bâtir. Voilà. Mais si j'ai bien compris, entendu, peut-être la prochaine révision du plan directeur cantonal, version 5 je crois, va un petit peu dans ce sens-là.

Au lieu de parler de pourcentage de la population à partir de la date X, de dire, comme je connais dans notre canton, je donne un exemple, la commune X a le droit à bâtir 2000 m² par année. Donc, peu importe si c'est un gratte-ciel ou une maison individuelle, c'est la surface où vous pouvez construire. Donc après, ça laisse la souplesse de dire, est-ce qu'on prend une parcelle, deux parcelles, trois parcelles ? Et qu'est-ce qu'on met là-dessus ? Mais nous, le canton doit décider par rapport au pourcentage.

VR: Et puis, vous avez dit que vous avez présenté déjà lors de l'examen préliminaire ?

SYNDIC: Alors, à l'époque, c'était que des examens préalables. On a fait un examen préalable complémentaire. Aujourd'hui, c'est un examen préliminaire et un examen préalable. Et puis, on a fait deux parce qu'on a présenté une fois.

VR: À la population ?

SYNDIC: Non, non, non. Ah, au canton, ouais. Au canton. Donc, l'examen préalable, on a présenté. Ils ont crié au scandale, ce n'est pas possible, c'est pas comme ça. On est allé à Lausanne à expliquer. En fait, ils ont dit stop sans avoir lu le document. Après, on a eu une discussion avec la responsable de l'époque. Elle était là, on lui a expliqué, avec le bureau aussi, donc avec M. Claivaz et puis, je crois, aussi M. Coinchon, oui, aussi. On a expliqué pourquoi on est arrivé à cette solution-là. Après on a un petit peu retravaillé, justement en fait on n'avait pas pris par exemple en compte l'article 52.

Pour nous c'était clair, il n'y a plus rien à construire, et eux ils nous ont dit non vous ne pouvez pas. Donc on a retravaillé, on a fait un deuxième examen. Donc l'examen préalable complémentaire, et suite à ça le canton nous a dit pour nous c'est en ordre, et c'est après ça qu'on a mis à l'enquête.

VR: Et puis vous avez fait une séance d'information à la population, avant la mise à l'enquête, pendant ?

SYNDIC: Pendant la mise à l'enquête, donc c'était aussi, je crois qu'on a mis en enquête en mi-janvier, ou autour du 20 janvier, et puis après on fait une information à la population le 30 janvier, donc 10 jours après. Et un opposant nous l'a reproché comme quoi on a perdu 10 jours, on aurait dû le faire avant, mais nous l'argument c'était, mais vous devez d'abord connaître la matière ou le sujet, avant de... Donc d'abord étudier les documents, finalement, avant de savoir de quoi il s'agit.

VR: Et puis là, c'était la première fois que la population a été mise au courant du plan.

SYNDIC: Du détail du plan. Du détail du plan, parce qu'elle l'avait déjà eu. On avait une fois fait une information, mais je ne me rappelle plus quand c'était, à combien de la mise en enquête. Mais aussi, c'était une information vraiment dans les grandes lignes, dans le sens, dans quel sens on y va. Mais sans parler de la commune. On a plutôt présenté les principes de la révision. Mais pas parler de dire, ah, la villars-burquin va garder, puis les autres, ils vont perdre. Plutôt de dire, mais quels sont les principes de la révision.

VR: Et là, c'était fait avec le bureau aussi ? Ou c'était que la municipalité ?

SYNDIC: On a fait ça avec le bureau.

VR: Et durant votre séance, la vraie séance, pendant la mise à l'enquête, vous avez eu pas mal de gens qui se sont plaints ?

SYNDIC: Il y avait pas mal de questions. Forcément ils voulaient comprendre qu'est-ce que ça veut dire, surtout pour chacun. Et puis forcément il y a des gens qui nous ont dit "mais regardez mais ce n'est pas possible, il n'y a plus rien à faire, on peut plus rien faire." Et puis il y avait deux personnes qui ont critiqué la manière de faire le PACOM. Et puis bizarrement c'était l'ancienne Syndique et l'ancienne municipale responsable de l'aménagement du territoire. En fait c'était nos deux ennemis pour les élections 2016.

Parce que l'ancienne Syndique, elle était déjà Syndique quand moi j'étais municipal de 2011 à 2012, elle n'a pas supporté que je démissionne pendant sa législature pour des raisons Notamment à cause d'elle.

Et puis le deuxième qui était responsable du dicaster, l'aménagement du territoire, il n'a pas été réélu en 2016. Donc forcément, ils n'aimaient pas trop que moi j'étais élu et qu'on s'occupait du PACOM. Et c'est aussi les deux seuls dont les oppositions adressées à la municipalité, ils ont critiqué le PACOM en tant que tel, que notre travail était mal fait.

Et par le contenu du PACOM, en disant ma parcelle est concernée, l'ancienne Syndique, oui, parce qu'elle était copropriétaire encore à Fontanezier, donc elle a fait une opposition avec sa soeur. Mais les deux seuls qui ont fait opposition au PACOM, pour des raisons de PACOM même dans du dossier, c'est l'ancienne Syndique et l'ancien responsable. Donc vous voyez, c'était aussi une affaire. C'est une affaire personnelle. Ils n'ont pas apprécié comme quoi j'étais élu Syndic en 2016.

VR: et puis là ils N'ont pas su rester dans leur rôle d'ancien Syndic et d'ancien municipal. Ils ont mis un peu leurs intérêts, leur égo plutôt, en avant.

SYNDIC: Oui. Ça, on a vécu pendant cinq ans. Je ne sais pas si vos collègues vous ont dit quelque chose par rapport à ça. On a vécu une législature de surveillance de la part des anciens. On a commencé avec un conseil général. On était 50 ou 60 personnes. On a fini avec 160 personnes. Ils ont activé tout le monde pour nous embêter.

VR: Un conseil général à 160, ça n'existe plus, ça ?

SYNDIC: En tout cas, on avait plus qu'à Lausanne, ils sont en conseil communal. C'est là où on a vu que C'était contre nous.

Ce n'était pas pour la cause, comme je dis souvent, mais pour nous embêter

VR: c'était contre vous contre? Vous cinq ou vous certaines personnes ?

SYNDIC: Surtout contre moi . Vous savez à la fin on m'a traité de nazi. Donc un de ceux de l'autre de l'autre clan il m'a traité de nazi.

VR: Donc globalement il y avait des personnes qui étaient contre le pacom mais ça se ressentait au conseil général. Mais ça se ressentait aussi ailleurs parce qu'il y avait des gens dans la rue qui vous interpellaient ?

SYNDIC: Voyez l'avantage ou l'inconvénient d'un conseil général si vous êtes concerné vous venez au conseil vous vous exprimez. Si vous n'êtes pas concerné, vous ne venez pas, donc vous ne connaissez pas l'avis ou le sentiment de ces personnes. Donc forcément, on avait pas mal d'assermentations quand il s'agissait de voter sur le PACOM. Et puis après, quand c'était fini, les gens, on ne les a plus vus. On les a vus avant, on ne les a pas vus après. Mais sinon, dans la population, non. Je ne peux pas dire comme quoi tous les gens qui n'étaient pas au Conseil, ils ne nous ont pas vraiment dit comme quoi ce que nous faisons, c'est mauvais.

Ceux qui étaient concernés, et pourtant il y avait pas mal qui étaient concernés, qui ne se sont pas exprimés finalement, ni au Conseil, ni comme opposants. Mais il y avait quand même presque une trentaine d'oppositions. Mais voilà, on avait des oppositions de toutes sortes aussi. Des gens qui avaient des terrains libres de construction qu'ils ne pouvaient plus construire. On a quand même pas mal de propriétaires qui avaient des terrains déjà construits, mais on a limité leur droit à bâtir ou leur droit à construire. Et puis après, il y avait quelques personnes qui ont eu peur, comme quoi pourront même ne plus mettre une cabane de jardin sur la parcelle. Si on regarde, moi j'ai encore une fois fait le calcul, effectivement, il y en avait cinq finalement qui se sont retirés une fois qu'on a traité, qu'on a fait la séance de conciliation.

VR: C'était des gens qui ne comprenaient peut-être pas.

SYNDIC: Il y a des gens qui ne comprenaient pas quels sont les enjeux, effectivement. Qu'est-ce que c'est la zone de verdure ? Est-ce que je pourrais en mettre un garage ? Non, tu ne peux pas. Mais une cabane de jardin, oui. Il y avait deux personnes qui ont dit, de toute façon je n'avais rien prévu. Mais c'était des options, des principes pour mieux comprendre. Et puis après, il y avait des oppositions effectivement, qui étaient des propriétaires qui étaient vraiment concernés parce que leur parcelle était libre de construction.

Mais là aussi, on avait des propriétaires qui ont acheté en 82 et 84, ils n'ont jamais construit. Pendant 35 ans, ils n'ont pas construit. Mais tout à coup, ils voulaient construire parce qu'ils ont bien vu comme quoi ils vont perdre le droit à bâtir. Mais les gens n'ont pas compris, et je pense que c'est la difficulté aussi de la LAT, que le droit à bâtir, ça peut être quelque chose d'éphémère. On pense dans la tête, c'est ma parcelle, je fais ce que je veux. Donc, on ne peut pas changer l'affectation d'une parcelle. Ce qui était le cas jusqu'en 80, parce que finalement, avant les années 80, il n'y avait pas vraiment une LAT qui réglait l'histoire de zone à bâtir, hors zone à bâtir. Après, on a mis ça en place, et après, tout le monde, on a fait des grandes zones à bâtir dans les villages, et tout à coup, on dit, maintenant, il faut réduire. Les gens, certains n'ont pas compris qu'effectivement, on a la possibilité de faire marche arrière, c'est-à-dire, tu avais le droit à bâtir, tu ne l'as pas utilisé, maintenant, on te l'enlève. On ne va pas l'enlever sur la parcelle

construite, peut-être parcelllement avec une zone de verdure et autre, et on ne va pas te demander de démolir la maison.

Mais effectivement, il y avait des propriétaires qui ont thésaurisé un petit peu, qui voulaient faire. On a aussi des propriétaires qui disent, j'ai acheté parce que je voulais que personne ne construise devant moi, et maintenant, on leur dit, maintenant, ne construisez pas. Ils voulaient que personne ne construise, donc maintenant... Ils ne peuvent pas construire c'est un petit peu le problème de l'égoïsme de l'être humain quand on lui enlève quelque chose il n'aime pas forcément pas.

On avait un peu tout. J'ai encore une fois un petit peu la liste. Je ne vous cache pas il y a un couple qui nous a vraiment fait mal au cœur, mais vraiment fait mal au cœur parce qu'eux ils ont acheté en 2012. Ils voulaient construire ils ont eu des problèmes de santé dans la famille et tout. Quand ils voulaient commencer la zone réservée est arrivée et puis après la parcelle était vraiment située en frange de la zone agricole donc au bord du village et puis après Selon les critères on n'avait pas le choix. On pouvait pas dire vous pouvez construire mais les autres qui sont au milieu du village vous pouvez pas construire. Et je ne vous cache pas c'était vraiment pour nous tous à la municipalité vraiment le cas où vous avez vraiment de la peine à dire c'est comme ça parce qu'ils ont investi deux cent mille francs sur une parcelle qui aujourd'hui ne vaut plus rien.

Je ne suis pas sûr qu'ils vont pouvoir récupérer quelque chose avec une indemnisation parce que on peut leur dire vous saviez comme quoi on a voté la LAT c'était en 2011 vous avez acheté en 2012. Mais voilà comme je dis on ne se rend pas toujours compte des conséquences de tout ce qu'on a voté. Et puis pour moi c'était vraiment les seuls le seul couple où on a dû en guillemets se battre En tant que personne pour dire ça fait vraiment mal.

Pour les autres ceux qui ont acheté en 82, 84 je ne veux pas dire qu'on n'avait pas d'état d'âme mais finalement ils avaient l'opportunité de faire ça pendant 30 ans. Après qu'on nous explique je voulais juste construire pour mon fils qui a 45 ans. Je ne suis pas convaincu. Mais une fois ça reste personnel. Mais c'était aussi une raison pour laquelle nous avons dit on ne va pas contacter les propriétaires pour voir s'ils ont encore des projets parce qu'après vous faites quoi ?

Vous avez une dizaine, quinzaine, vingtaine de parcelles. Vous avez pris contact avec les propriétaires. Celui dit oui il dit dans 3 ans, dans 5 ans dans 8 ans et on vous dit sur les 20 vous pouvez choisir 5. Vous choisissez qui ? Donc nous on a fait une checklist à l'époque en disant sur les parcelles à l'intérieur De la zone déjà aménagée, selon quels critères on choisit les parcelles que le canton entre guillemets nous a attribuées en nombre, il a dit entre 7 et 8 de mémoire. Et après on a fait une liste. Pour La disponibilité des terrains, un critère en fait dans cette priorité là, et puis si la parcelle remplit tout, elle est sélectionnée pour la parcelle qui reste en disponibilité. Et puis après, voilà, sans tenir compte des propriétaires et de leur éventuelle volonté de construire, parce que je reste convaincu, sinon vous ne pouvez que perdre.

VR: Mais cette volonté d'être impartial, c'est parce que c'était votre fonction qui le veut, ou c'est aussi de se dire, je sais que je suis hyper surveillée par le conseil général ou par d'autres municipaux ?

SYNDIC: Alors l'histoire du conseil général et puis les autres qui nous surveillaient, pour moi ça n'a jamais influencé, ça n'a jamais eu un impact sur moi. Je ne peux pas parler pour mes collègues, mais pour nous, c'était clair, on veut rester impartial, vraiment, au max disons.

À un moment donné, vous avez toujours un élément, je le connais, sa situation, c'est pour ça qu'on a dit, il ne faut pas tenir compte des propriétés, il ne faut pas tenir compte des personnes, mais pour nous c'était une sorte de devise d'entrée de jeu. On a toujours dit, restons impartial, ce n'est pas pour nous protéger, mais indirectement vous protégez vous-même.

Si vous dites, je fais, c'est sur du papier, on regarde, il y a les règles, il y a les directives, on les applique, on arrive à quelles solutions ? Après, on peut vous le reprocher comme quoi vous êtes

impartial. Ou objectif ou impersonnel pour nous c'était plutôt une bonne chose de dire on est impartial on est objectif, on est impersonnel. Justement pour pas favoriser de dire "oui mais lui il peut moi je peux pas parce qu'on le connaît ou on le connaît pas ". Et comme je disais tout à l'heure, vraiment le cas du couple c'est là où voilà vous essayez de rester neutre. Et on était neutre parce que c'était les premiers qui ont été mis de côté parce qu'ils étaient en frange effectivement de la zone à bâtir. Et pourtant personnellement ce n'est pas juste. Mais on a fait abstraction de ça et quand on a eu la commission. On a beaucoup discuté avec la commission. La commission aussi elle a regardé tous les détails. Ils sont aussi venus dire "ouais mais lui est-ce qu'on ne pourrait pas lui donner à lui mais pas aux autres" on a expliqué que non parce qu'on a appliqué nos principes Et les principes c'était justement par rapport, pas par rapport à la personne ou à leur situation, quand est-ce qu'ils ont acheté, si c'était en 2012 ou en 2002, c'était par rapport aux critères que le canton finalement a définis. Dans ces fameuses feuilles qu'il a publiées et qui étaient remises en question par certains parce qu'ils disent que ce n'est pas une base légale pour le faire. Probablement ils n'ont pas tort, mais si je regarde les décisions du tribunal, je ne vous cache pas, quand j'ai appris comme quoi le PACOM était finalement validé tel quel, malgré ses six recours, c'était comme une certaine satisfaction d'avoir fait au mieux, tout juste le plus possible.

Si le tribunal avait émis un certain doute en disant oui, bon voilà... Et si vous lisez bien, en fait, ils ont dit que c'est dans l'appréciation de la municipalité. Ils ont une grande marge de manœuvre, pourtant elle n'est pas grande, mais de dire plutôt ça ou ça. Et puis nous, derrière, moi, je sais qu'on avait, je dis, la checklist qui disait on a fait ça par rapport à ces critiques. Si on avait eu deux recours validés et quatre non validés, j'aurais dit bon, on n'était pas top. Mais là, je pense qu'on a fait le travail avec le bureau, avec la municipalité finalement. Moi, je pense qu'on a fait au mieux et au plus juste.

VR: Mais vous vous sentiez quand même légitime de faire ces choses. Vous avez eu des choix en tant que Syndic ou des fois, vous disiez c'est quand même Dure comme décision.

SYNDIC: Voyez, j'ai travaillé à l'armée pendant 20 ans. Maintenant, je travaille à la protection civile. On a préparé la crise énergétique de l'hiver 2022-2023. Si vous voulez assumer une responsabilité en tant que Syndic, mais finalement aussi en tant que chef d'entreprise, si vous ne voulez pas l'assumer, il ne faut pas prendre la fonction et le rôle. Donc, si vous voulez faire le Syndic ou la Syndique, du beau temps pour les apéros et tout ça, il ne faut surtout pas vous présenter. Si vous voulez pas prendre des décisions qui ne sont pas agréables, il ne faut pas devenir municipal ou Syndic.

Parce que vous êtes forcément obligé de prendre des décisions qui ne vous conviennent personnellement peut-être pas, mais que la loi, les règles, les règlements et tout ça exige de vous. Si vous n'avez pas cette volonté, il ne faut jamais reprendre ou prendre un rôle dans une collectivité publique. Mais après, je sais que moi j'arrive plus à faire abstraction de ça et de dire, c'est comme ça, ce sont les faits, c'est factuel, il faut décider, on ne peut pas faire autrement.

Il y a d'autres qui ont un peu plus de peine de dire, "ouais, mais tu sais, allez, ne soyons pas trop têtus. " Oui, mais le problème c'est, dès que vous ouvrez un petit peu la porte, les autres vont aussi la pousser, la porte. Il y a une certaine liberté dans certains domaines, mais parfois il n'y a pas de liberté. Donc il y a noir ou blanc. Dans certains domaines, il y a un petit peu du gris. Mais si vous ne voulez pas assumer, pourquoi vous devez dire non, il ne faut pas devenir municipal ou Syndic. Mais il faut dire oui ou non sur du factuel, sur de l'objectif.

Et pas sur" je veux ou je ne veux pas. "Moi, j'ai vécu ça en 2011 et 2012 avec mes collègues à l'époque où le municipal a dit « Ouais, mais moi, je n'aime pas cette couleur ». Et on lui a dit « Mais on s'en fout si tu aimes ou pas. Est-ce que le règlement permet d'avoir cette couleur sur les volets ? » Oui, donc, on ne peut pas dire non. Pour moi, c'est ça la différence, Les sentiments personnels, les gens qui vous demandent quelque chose ils n'attendent pas de savoir si vous aimez ou pas. ils attendent de savoir si c'est faisable ou pas par rapport à la loi. Une municipalité

c'est une autorité exécutive qui applique et fait appliquer les lois. Le conseil c'est lui qui Peut faire des lois. Encore dans un très, très limité, je veux dire. C'est pour ça qu'on appelle législatif. Mais l'exécutif est là pour exécuter les lois et pour les faire respecter. Mais l'exécutif n'est pas là pour dire on aime ou on n'aime pas. Non, ce n'est pas la question. Mais ça, c'est ma vision d'une fonction publique.

VR: Est-ce que vous pensez que vos compétences métiers elles vous ont aidé ou elles vous ont un peu influencé sur votre manière d'être Syndic ?

SYNDIC: Oh, certainement. Certainement, ça m'a aidé à digérer et à gérer tout ça. Mais si vous regardez aujourd'hui, j'ai eu des contacts encore avec les préfets du district, il n'y a jamais eu autant de démissions depuis 2021 dans les communes. Aujourd'hui, on est environ à 30%. Des municipaux ou des Syndicats qui démissionnent depuis juillet 2021 puisqu'aujourd'hui on est environ à 30% et quelle est la raison ? officiellement parfois c'est la charge de travail. J'admets comme quoi elle est énorme si on veut vraiment bien faire la chose. Mais c'est aussi parce que les gens se rendent compte qu'ils ne veulent pas assumer des décisions. Que ce ne soit pas comme ou d'autres choses parce qu'il peut y avoir des décisions lourdes par rapport à ça et si vous n'avez pas l'habitude de gérer ça et d'avoir la volonté de dire c'est comme ça. Je dois l'assumer il ne faut pas le faire. Il y a beaucoup beaucoup beaucoup de démissions par rapport à ça parce qu'ils ne se rendent pas compte de la charge de travail de la responsabilité. Comme je vous ai dit moi je travaille au canton, maintenant dès qu'on avait cette crise de pénurie ou de pénurie d'énergie les communes la première chose c'est " Il faut que le canton nous aide". Vous voulez l'autonomie communale à tout prix, dans tous les domaines, et dès que ça coince, vous criez au secours vis-à-vis du canton. Mais quand tout va bien, le canton, on ne veut pas entendre parler. Je prends l'exemple du PACOM. Le canton n'a rien à dire, on est chez nous. Alors, si jamais on est chez nous, soyons chez nous jusqu'au bout.

Et quand il y a une crise, quand il y a un problème, tu restes tout seul. Et quand il y a une crise, après, les communes, souvent, ils font appel au canton. Ah, on n'arrive pas à gérer tout seul, ainsi de suite. Il faut être un peu cohérent. Et puis, les autorités communales, finalement, loin de là, pas toutes ou tous, c'est souvent ça. Ils ne se rendent pas compte des responsabilités. Quand tout va bien, pas de problème. Quand tout va mal, un peu moins bien, on ne veut pas, on veut que les autres gèrent. Et aujourd'hui, on a des situations où finalement, si vous ne décidez pas, c'est un problème. Si vous décidez seulement selon la volonté de la personne qui vous demande quelque chose, vous créez des jurisprudences, des précédents, et puis après, ça peut poser des problèmes à long terme.

Si vous autorisez un voisin de faire ça, l'autre, il viendra dire, moi, je vais faire la même chose. Oui, mais toi, tu ne peux pas. Oui, mais lui, il peut.

VR: Mais en fait, c'est peut-être le problème des municipalités de milices, un peu. C'est ce qui se dit. Ah, forcément. Oui, ils n'ont pas cette conception, ils n'ont pas connaissance peut-être de cette charge de travail, et puis aussi de cette impartialité qui devrait être.

SYNDIC: Oui, absolument, ni la charge de travail, ils ne s'en rendent pas compte, l'impartialité, à mon avis, qui est essentielle, et puis surtout... Ils ne se rendent pas compte de la complexité aujourd'hui des dossiers ou des demandes. C'est complexe. Moi, je n'étais pas né avec la LAT et puis la LATC dans le biberon.

Puis il faut quand même s'y mettre pour comprendre. Moi, j'ai aussi fait un apprentissage avec le bureau et puis avec d'autres. Avec notre avocat aussi, on fait un apprentissage. Après, il faut avoir la volonté d'apprendre pour pouvoir donner des réponses aussi.

Si vous ne voulez pas prendre, vous pourrez toujours donner des réponses qui sont fausses. Et puis souvent, ça se fait comme ça. On a donné des réponses. Je vais vous donner l'exemple de la zone réservée. Ne vous inquiétez pas, c'est juste temporaire. Celui qui a réfléchi, qui a un peu étudié, il savait très bien que ça sera plus ou moins pérennisé dans cette forme-là.

Je dis bien plus ou moins. Il y avait peut-être un peu d'espoir qu'il y a certains qui m'ont récupéré le droit à bâtir. Mais il ne fallait pas croire comme quoi la zone réservée sera dissoute et puis après, on pourrait construire comme avant. Ce n'est juste pas possible. Après, il faut avoir la volonté de comprendre, d'apprendre.

Et si vous ne voulez pas, je pense, là, on sous-estime aussi justement les complexités des tâches d'une municipalité. Vous occupez des écoles, de l'eau, de l'épuration, de l'aménagement, des transports. Il y a des choses qui sont un peu plus simples. Mais après, il y a des choses qui sont un peu plus complexes, comme l'aménagement du territoire.

Et puis voilà, je dis à l'époque, on réglait ça autour d'une table avec une bonne bouteille et puis après, c'est réglé. Aujourd'hui, ça ne se passe plus parce que les gens, ils ont plus d'exigences par rapport à la justice, comme quoi c'est-à-dire que les gens sont traités de manière juste, que tout le monde est traité de manière juste, sans avoir du favoritisme.

Je reviens à ce que j'avais dit au début. Il n'y a pas de distinction entre les indigènes et les autres. Il n'y aurait jamais dû y avoir. Deux fois dans ma législature, on m'a dit, "tu sais, moi je suis d'ici, j'ai plus de droits." un citoyen m'a dit ça. J'ai dit, "pourquoi ?" " Parce que je suis né ici." Je dis, "je ne savais pas qu'en Suisse, quand on est né quelque part, on a plus de droits que l'autre qui vient habiter ici. Moi, je ne savais pas". Mais quand vous demandez de l'expliquer, ils ne savent pas pourquoi. C'est comme ça. Je pense qu'on n'est pas dans cette culture de dire les indigènes ont plus de droits que les autres. Ou bien, je n'ai pas compris la constitution, ni fédérale, ni vaudoise, mais voilà.

Mais quand vous rencontrez des gens avec une telle attitude, vous les faire quoi ? S'ils pensent comme ça voilà après on vous traite de nazis voilà

VR: c'est dramatique quand même

SYNDIC: c'était un peu lourd mais voilà. J'ai hésité de faire, de porter plainte mais je ne voulais pas faire tant que j'étais Syndic et après c'était trop tard, il y avait prescription après ça fait 3 mois.

VR: lorsqu'il y avait eu la mise à l'enquête la population a été mise au courant avec la séance publique enfin la séance pour la population et puis il y a eu aussi d'autres il y a eu des flyers pour la... Des tout-ménages pour les maisons ?

SYNDIC: on a fait le tout-ménage, forcément, il y a la mise à l'enquête, il y a la séance d'information. Mais sinon, on n'a pas fait de document par rapport à ça.

On avait, mais ça c'était avant, on a fait une fois un tout-ménage pour dire où on en est et quel est le calendrier.

VR: Juste pour ça ? Ou c'était un tout-ménage ?

SYNDIC: non de Mémoire, c'était que pour le PACOM.

On a fait un tout-ménage et tout ce qu'on a fait, de mémoire. Je ne suis pas à 100% sûr. Mais je sais qu'on a une fois informé en disant voilà, on est là, et puis ça c'est le calendrier par rapport à ça, après, d'arriver communique, machin. Mais on a fait ça au moins une fois, peut-être même deux fois.

VR: Et puis, lorsque vous avez les séances avec le Conseil Général, tous les six mois

SYNDIC: Tous les trois mois. Chez nous C'était en moyenne tous les trois mois maintenant c'est tous les six mois parce qu'ils sont tellement passifs qu'on croit qu'ils n'ont rien à présenter donc ils font les conseils tous les six mois.

VR: Là vous faisiez aussi un peu un compte rendu de où est-ce que vous en étiez ou pas forcément ?

SYNDIC: On n'a pas forcément fait à chaque fois mais on a essayé effectivement de tenir au courant le conseil en disant on est là mais pas dans le sens du fond mais plutôt de l'agenda et de la procédure. À un moment donné on nous a aussi dit on n'a pas de nouvelles. La commission qui traitait le PACOM après n'a pas encore été sollicitée. Et ça aussi c'est quelque chose qu'on s'est posé la question est-ce qu'on intègre la commission qui va traiter après le préavis. Est-ce

qu'on l'intègre d'entrée ou seulement une fois qu'il est posé avec la mise en enquête et puis on a décidé de le faire. Après, pendant la mise à l'enquête. Une fois que le document est ficelé pour la mise à l'enquête, on a commencé à l'intégrer. Parce que certains n'ont pas compris que la commission n'est pas là pour faire le PACOM. Vous voyez, la municipalité va faire le travail et après la commission du conseil, en guillemets, vérifie ou regarde est-ce que c'est juste. C'est pas juste dans le sens, oui, il faut dire oui ou il faut dire non. Mais c'est pas la commission de faire le travail de la municipalité. Donc la municipalité, avec le bureau, établit le PACOM. Et après la commission va étudier le PACOM par rapport... Aux lois, et puis par rapport à ce qu'on demande, et de dire si c'est juste ou si ce n'est pas juste.

Mais ce n'est pas à la commission de dire, "oui, alors donnez le droit à bâtir à lui, mais pas à l'autre." Parce que sinon, on pourrait dire, vous vous en occupez, mais de A à Z, et nous on n'a rien à dire.

C'est une possibilité, la loi prévoit comme quoi un règlement communal, par exemple, peut-être fait par la municipalité, proposé au conseil et une commission, qui fait une recommandation par rapport à ce règlement-là, où le conseil peut nommer une commission, et cette commission rédige, établit un règlement.

Mais il faut que ce soit de la compétence du conseil. Mais c'est un peu logique que la municipalité fasse une proposition, et après, eux, ils vont prendre ça pour dire oui ou non.

Parce que sinon on ne sépare pas l'exécutif et le législatif. Donc on les a intégrés on les a informés une fois pour dire où on en était avant la mise à l'enquête c'était en novembre et après on a fait la mise à l'enquête en janvier et après on a travaillé avec eux mais sur la base de ce qui était mis à l'enquête et après ils ont pris les PV des séances de conciliation et après ils avaient le temps d'étudier, de dire pourquoi ils ont fait ça. Et puis ils étaient une fois chez M. Imhoff à l'époque le directeur même deux fois. Une fois avant la première séance du conseil une fois entre la première et la deuxième séance avec le conseil parce que M. Imhoff il est aussi là, il a fait une présentation De ce que c'est un PACOM.

VR: À quel moment ?

SYNDIC: Pour la population ? C'était après que Ça a été refusé. Et après on a invité, parce que la commission a dit, si vous voulez représenter le même préavis une deuxième fois, on aimerait voir M. Imhof et ça serait peut-être une bonne idée d'inviter M. Imhof qui s'adresse au conseil. Finalement on n'a pas convoqué les conseils, on a convoqué la population pour une deuxième séance d'information PACOM.

Et c'est là M. Imhof, il a présenté les enjeux d'un PACOM, comment est-ce qu'on fait un PACOM. Mais il n'a jamais pris la parole pour parler d'un cas précis. Parce qu'il a dit, moi je ne peux pas vous promettre maintenant quelque chose parce qu'après je dois juger. Les gens forcément ils étaient intéressés par oui mais alors est-ce qu'on va me payer quelque chose

Oui mais pourquoi la parcelle du voisin ? Mais pas la mienne. Et puis lui il a toujours dit, je ne peux pas vous dire, ce n'est pas mon rôle ce soir. Ce soir c'est pour vous expliquer comment on fait un PACOM avec les critères et tout ça. Résultat, ceux qui ne voulaient pas comprendre ils n'ont toujours pas compris parce qu'ils attendaient comme quoi, oui la municipalité a fait de la merde et puis maintenant nous on va corriger. Et puis non moi j'étais très content comme quoi M. Imhoff s'est mis à disposition.

La commission qui statuait sur le PACOM est allée voir M. Imhoff à Lausanne et puis ils sont revenus avec la conviction qu'on n'a pas le choix de faire autrement. On n'a pas le choix. Donc après le rapport de la commission pour la deuxième séance c'était plus ou moins le même rapport mais ils ont souligné comme quoi effectivement il fallait de l'avant et puis après au deuxième conseil ça a passé.

Après 6 heures de discussion on a commencé à 20h, on a fini à 2h le matin parce que pendant 2h ils ont essayé de dire on va pas voter ce soir. Certains ont essayé de faire capoter la Séance en disant pour des raisons x, y, qu'il ne faut pas voter ce soir, qu'il faut le reporter parce que

c'était en mai 2021. Et puis il y avait déjà eu les élections. Moi j'étais pas réélu et puis les autres de l'autre camp, il y avait 3 qui étaient élus donc ils avaient certainement l'espoir qu'avec la nouvelle municipalité on pourrait changer le PACOM. Donc ils ne voulaient pas qu'on vote. Ils ont remis en question ce n'est pas démocratique, on ne peut pas voter une deuxième phase sur la même chose. Ils ont tout essayé pour que ça passe pas mais ce qui est aussi intéressant, pour reprendre un petit peu les oppositions et autres, ceux qui ont fait opposition, qui se sont aussi exprimés au Conseil en disant « Ne vous inquiétez pas, moi je vais recourir contre la décision si jamais le Conseil accepte ». Il y a six recourants finalement, il y a eu six recours. Tous ceux qui ont crié haut et fort « Moi je vais recourir contre la décision du Conseil », on ne les a pas vus.

VR: Mais les recourants, c'est des gens locaux ou c'est des gens qui ne viennent pas de là ? Vous pouvez dire de tête, je ne sais pas si vous vous en souvenez.

SYNDIC: Je me suis préparé quand même. Alors, il y en a moitié-moitié. Il y a ceux qui habitent depuis longtemps, il y en a trois. Il y en a un qui n'habite même pas à Villars-Burquin. Mais il est propriétaire parce que sa compagne habite Villars-Burquin, elle est la propriétaire. Il y en a un qui est arrivé grosso modo en 2010, un petit peu plus tôt, 2009-2010, il a fait opposition parce qu'il avait une deuxième parcelle.

Et puis il y a un autre couple qui est arrivé. Officiellement ils habitent Genève, mais ils sont propriétaires à Villars-Burquins, ils ont fait recours. Parce qu'ils ont hérité d'une part d'une maison et puis ils ont acheté les parcelles autour, mais aussi ils ont attendu longtemps pour vouloir construire. Donc ils ont acheté en 2011, hérité en 2011, puis voilà, est arrivée la LAT qui était connue en 2011, après la zone réservée. Donc je ne dirais pas que c'était que les locaux qui ont fait recours, il y avait d'autres. Mais là aussi les recours... C'était certain qu'il y avait des parcelles libres de construction.

Là, je peux encore comprendre, effectivement, qu'on fasse recours. Il y avait un propriétaire qui a fait recours parce que l'affectation était changée, de centre-ville ou de zone village à zone à très faible densité, donc ils ne pouvaient plus construire ce qu'ils n'ont jamais voulu construire. Et puis, il y avait d'autres qui avaient des parcelles parcellément construites qui, tout à coup, ils voulaient construire autre chose.

Et puis, il y avait un recourant qui a acheté trois parcelles en 1982-1984, et maintenant, il est un petit peu perdu par rapport à la construction de ces parcelles.

VR: Au moins, il ne les a pas payées trop cher non plus.

SYNDIC: Mais, justement, vous voyez, ça c'est un problème. Pour eux, c'était un investissement, et aujourd'hui, ils partent du principe, c'est de l'argent, c'est la caisse de pension ou je n'en sais rien, et encore, je peux les comprendre. C'est une sorte de spéculation. Ils ont misé en disant ça va prendre de la valeur, donc de l'argent, et puis tôt ou tard je peux le vendre à un prix un petit peu plus élevé. A l'époque c'était bon marché, et puis aujourd'hui ça vend un peu plus.

Donc là aussi, ils ont dit, oui pendant des années j'ai payé des impôts, ce qui est juste, on paye des impôts, mais ils auraient eu la possibilité, le droit de construire, mais ils ne l'ont pas utilisé. Donc aujourd'hui ils disent, j'ai perdu, il y a quelqu'un qui a dit je crois, j'ai perdu 800 000 francs, parce qu'il a pris le prix du terrain actuel, il dit si je le vends maintenant c'est 800 000 francs.

A l'époque il a peut-être payé 50 000, il n'a pas perdu. Il a gagné 750 000 francs qu'il n'a pas. Et là aussi ils disaient oui mais après il faut l'indemnisation, ça doit se calculer sur la base du prix du terrain actuel. Et puis, si je comprends bien un petit peu la jurisprudence, ça ne va pas se faire comme ça, s'il y a une indemnisation.

VR: Et puis, vous étiez étonné du nombre d'oppositions ou vous pensez qu'il y en a eu plus ?

SYNDIC: moi j'ai dit qu'il y aura entre 40 et 50.

VR: Les Syndics ont souvent une estimation haute.

SYNDIC: Je ne connais pas les autres communes, mais si vous prenez effectivement le cas de Villars-Burquin ou de Tévenon, de mémoire, il y avait 60 parcelles libres de construction qu'on a tout simplement mis en zone agricole ou zone de verdure, ainsi de suite. Si vous dites, comme pas mal, ça peut être de l'argent, ça peut être une vie comme le couple dont je parlais. Après, vous avez les autres qui vont faire opposition parce qu'on les prie. Donc, on a dit, on était environ à 90. Après, on a dit, je pense que la moitié va faire opposition. Et après, l'information qui passait, il y a peut-être une partie qui dit, ben, ça ne vaut pas la peine.

Mais moi, personnellement, j'ai estimé entre 40 et 50. Après, on avait un petit peu plus, on avait 25 plus 5 qui se sont retirés, donc une trentaine. Après, on a vu certains qui, moi, j'ai eu un voisin qui a dit, ben, j'ai fait opposition par principe. Comme vous avez dit tout à l'heure, je voulais comprendre. Après, il l'a retiré. Il a dit, j'ai 75 ans, je n'ai pas envie de me battre. Non, mais il a dit, je n'ai pas envie de me battre parce qu'une partie de sa parcelle passait en zone de verdure. Donc, il a perdu sans perdre, finalement. Il a dit, je n'ai pas envie de me battre parce que finalement, ça serait pour mes enfants.

Voilà. Donc, il y a un peu de tout finalement, mais je pense que logiquement, vous partez du principe, tous ceux qui seront privés de quelque chose, ils vont essayer de se défendre. Par contre, j'étais surpris du peu de recours.

VR: Ah oui ?

SYNDIC: Oui. Pourtant, il y avait 6 recours. Sur 25, opposant finalement...

VR: Mais c'est un coût, les recours aussi.

SYNDIC: Oui, mais aujourd'hui, vous avez des assurances juridiques et autres, donc après, vous pouvez aussi dire, ben voilà, j'essaye, ça ne me coûte rien, donc on verra bien. Ce n'est pas toujours le cas. Mais vu l'ambiance qui régnait, ou les gens qui nous attaquaient, parfois personnellement, parfois justement au public, je me suis dit, ben, je pense qu'il y aura quand même des gens qui vont recourir.

Et puis justement, les deux qui ont fait une opposition politique Ils ont crié haut et fort, moi je serais parmi les gens qui vont recourir, on ne les a pas vus. Effectivement, je pense qu'ils ont bien compris, ils n'ont aucune chance, parce qu'ils recourent en quelque chose qu'on ne peut pas recourir, en manière de faire.

Et puis, comme vous dites, parce que là il n'y a aucune protection juridique qui va couvrir cette opposition ou ce recours. Et puis les autres, il y a un propriétaire qui avait quand même un terrain de 5000 m², qui voulait construire. Il avait un projet de construction en 2014 de mémoire, ou 2013, et on lui a dit non, non, ce n'est pas possible, en fait il aurait pu le faire.

Il y avait une décision municipale comme quoi ce projet nécessite la révision ou un plan partiel d'affectation, ce qui n'est pas du tout le cas. Il aurait pu contester cette décision, déjà pour vices de forme, parce qu'une décision municipale, vous devez indiquer les droits de recours, ou les voies de recours, ce qui n'a pas été fait.

Donc lui, il aurait pu dire, je construis parce que je n'avais pas la possibilité de recourir contre la décision que je ne pouvais pas construire.

Mais ce propriétaire, un couple âgé, là je me suis dit, pour eux c'est, 500 000 mètres carrés, ils avaient un projet de plusieurs maisons sur cette parcelle, ça aurait été faisable, et là j'étais étonné qu'ils n'ont pas recouru. Est-ce que c'est aussi pour une raison d'âge, mais derrière il y avait quand même un enjeu financier pour eux. Ils nous ont plusieurs fois dit, ben... C'est notre rente, c'est notre vie... On va finir au social par rapport à ça. Là j'étais étonné et pourtant ils avaient travaillé avec un avocat ils étaient là en tant qu'opposant avec un avocat. Et puis il y avait d'autres où on savait très bien qu'ils ne vont pas recourir. Le couple dont je vous ai parlé n'a pas fait recours non plus.

Ils étaient là avec un avocat aussi et l'avocat il a dit "non non vous devez leur laisser le droit à bâtir et autres "mais je pense qu'ils se sont quand même rendu compte qu'ils essayaient finalement il n'y a rien. Si on va plus loin ça génère que des frais et pour ce couple qui a quand

même investi 200 000 francs je ne veux pas être méchant mais 2000 ou 3000 francs de plus ça change quoi. Pour peut-être gagner mais je pense que leur avocat leur a dit comme quoi ça ne vaut vraiment pas la peine de dépenser encore cet argent-là. Le cas il était clair. Sinon il n'y avait pas il y avait un recours. Là il y avait un changement d'affectation moi j'étais surpris c'est aucune chance. Vous passez de centre de village à très faible densité vous n'avez aucune chance. Vous êtes entouré de maisons de très faible densité qui étaient construites peut-être qu'on n'aurait jamais donné le droit à bâtir, le permis de construire parce qu'effectivement dans le village ils auraient dû faire une certaine forme. Vous connaissez mieux que moi mais ils n'ont pas fait. C'était les municipalités de l'époque c'est bon on construisait n'importe quoi. Et puis eux ils voulaient défendre comme quoi ils pouvaient faire des maisons vaudoises et puis ils sont tombés dans la zone de très faible densité. Ils ont fait recours pour ça c'était perdu mais d'entrée. Je n'ai pas compris pourquoi, mais voilà. Et là, je n'ai vraiment pas compris pourquoi eux, ils ont fait recours. Puis les autres, je comprends un peu plus. Mais il y a des gens qui auraient pu faire recours, à mon avis, parce qu'ils perdent le droit à bâtir. Je ne veux pas dire qu'ils auraient eu une chance de gagner, pas du tout. C'était un peu plus justifié par rapport à d'autres. Mais forcément, on ne se compare pas toujours avec les autres. Non, mais j'étais surpris Du nombre de recours.

VR: Et puis, pendant la révision, vous avez vu une différence de relation avec la population ? Ou pas forcément ?

SYNDIC: Au final, la population, elle n'était pas au courant de ce qui se passait. Ceux qui sont en conseil, forcément. Ceux qui s'intéressent, parce qu'on a effectivement fait des tout-ménages pour dire on fait ça et ça et ça. Si on n'est pas trop dupe, on savait très bien comme quoi il y aurait des impacts. Maintenant, est-ce que vous vous adressez aux propriétaires ? Est-ce que vous vous adressez aux locataires. Les locataires, ceux qui habitent à Villars-Burquin, il n'y en a pas beaucoup à Tévenon, ça ne les concerne pas directement. On a quand même une majorité de propriétaires. Il y a quand même une majorité de ces propriétaires qui ont construit, qui ont une parcelle. Donc, finalement, ils ne sont pas concernés.

Donc, c'est que le retour, on n'avait que de la part de la population qui était un petit peu concerné ou qui se sentait un petit peu concernée.

VR: Et c'était des gens qui se plaignaient, qui n'étaient pas d'accord ?

SYNDIC: Pas tous non. Mais forcément si on vous dit vous ne pouvez plus construire sur la parcelle vous n'êtes pas d'accord mais après il y a des gens qui ont dit je comprends on a voté ça donc maintenant il faut aussi l'assumer. Et puis il y en a d'autres qui ont dit de toute façon moi je n'ai pas de projet de construire. Mais là aussi on s'est posé la question c'est aussi notre Suisse finalement qui est très bien vous êtes locataire vous êtes locataire parce qu'il y a un immeuble il y a une maison, vous louez une maison et vous avez le droit de vote. Vous pouvez voter pour dire on ne construit plus pendant 15 ans et vous êtes locataire. Demain vous partez vous ne laissez pas de trace en tant que propriétaire c'est la même chose. Mais si vous êtes propriétaire on part du principe il y a une sorte de De volonté de rester dans cette commune.

En tant que locataire, parfois vous dites je suis là de passage, donc est-ce que c'est juste que tous ceux qui sont domiciliés à Tévenon, même s'ils ne sont que locataires, ils sont moins impactés par un PACOM que les propriétaires. Ils ont le même droit de vote, ils peuvent dire oui ou non. Est-ce que c'est juste ou pas, vis-à-vis des propriétaires, ou le monsieur qui est propriétaire d'une parcelle, mais qui habite dans le canton de Berne, il n'a pas le droit de vote. Mais il est propriétaire, donc il est impacté, après c'est sa volonté, il peut changer de domicile, il peut le faire, si vraiment il veut s'exprimer par rapport à sa parcelle, il y a quand même des situations un petit peu bizarroïdes, qui vous permettent de poser la question. Est-ce que notre système est juste ou pas. Je n'ai pas de réponse mais il est comme ça. En tant que locataire vous pouvez si vous avez une majorité de locataires vous pourrez dire non vous n'avez plus le droit à bâtir ou bien vous venez vous votez pour le PACOM et vous déménagez.

Sans citer de nom on a eu un cas quand ils ont mis en place la zone réservée. Il s'est fait assermenter le soir même il a dit il faut arrêter de construire, il faut valider la zone réservée. Il a construit 6 mois plus tôt dans le village donc il est arrivé il a construit il a dit il faut arrêter de construire. Est-ce que c'est juste ? Non Est-ce que c'est, comment je veux dire, collégial ? Non. C'est très, très, très égoïste. Je viens, je m'installe, après je dis aux autres, vous n'êtes pas les bienvenus. Mais, la loi ou la situation le permet. Mais là, on dérive un petit peu.

VR: Est-ce que vous faites partie d'associations locales dans la commune? Je ne sais pas s'il y a des associations.

SYNDIC: Chœur Mixte, voilà. Mais, moi, je fais partie de l'association Lire et Rêver. Lire et Rêver, c'est une association qui s'occupe de la bibliothèque communale, qui a été créée il y a dix ans, par une ancienne, ou une collègue, et ancienne municipale aussi. Puis, moi, je fais partie de cette association. Sinon, je ne fais pas partie d'aucune autre association. Il y a l'Amicale du Pied-de-la-Côte, c'est une ancienne amicale des pompiers. Après, j'ai le Chœur Mixte, il y a Tévenon Coeur, c'est des gens qui s'occupent de tout ce qui est les first responders, donc ils font des cours pour les BLS AED. Sinon, il n'y a pas d'association à mon avis. Ah oui, il y a les Mozati, c'est une association à Fontanezier qui s'occupe des gens de Fontanezier. Vous voyez, l'esprit d'ouverture. L'association qui a comme objectif, comment je veux dire, de gérer, générer un petit peu l'esprit du village de Fontanezier. Si vous n'habitez pas à Fontanezier, vous n'avez aucune chance d'y adhérer.

VR: Et puis ça ne vous est jamais arrivé qu'on vous questionne dans quelle mesure vous faites la distinction entre votre poste de Syndic et puis peut-être vos activités locales. Est-ce que ça vous est déjà arrivé qu'il y ait des habitants qui vous questionnent sur des sujets de la municipalité pendant des manifestations ?

SYNDIC: Forcément. On vous donne le stempel, vous êtes Syndic, donc on vous pose des questions par rapport à ça. Ça m'arrive même encore aujourd'hui. On me dit, "ouais, mais toi tu es l'ancien Syndic. Tu peux me dire que, voilà." Ça arrive.

VR: Et là, vous répondez comment ?

SYNDIC: Je réponds ce que je réponds ou je répondais ce que j'aurais répondu si c'était avec mes collègues ou si c'était, un rendez-vous officiel. Je n'ai pas de problème ou je n'avais pas de problème de parler de la Syndicature ou de la municipalité ou de la commune avec des personnes à titre privé mais toujours le même discours. Je n'avais pas dit, "ouais, mais tu sais, moi, en tant que privé, moi, je ferais comme ça, mais moi, en tant que Syndic, je dois."

Non. Ça ne me posait pas de problème qu'on mélangeait les deux choses. Après, j'ai quand même essayé de faire la part des choses. Si on était dans une soirée X, je ne voulais pas discuter de « oui, alors moi j'aimerais bien faire ça ». Je me suis dit « écoute, si on peut discuter de ça une autre fois, on a une soirée XY ou une manifestation autre, je n'aimerais pas forcément parler maintenant du travail de la municipalité".

Mais je ne l'ai pas à 100% exclu non plus. Parce qu'on n'était pas trop formaliste en disant « maintenant je suis le privé et puis maintenant je suis dans la fonction de Syndic ». Parce que forcément, les gens ne font pas la part des choses non plus à tout moment. Mais j'avais deux numéros de téléphone. Parce que j'ai toujours dit que ma position dans la fonction de Syndic est éphémère. Et puis, même si mon numéro de téléphone privé est dans le bottin, moi j'ai dit « vers l'extérieur. J'ai eu un contact avec quelqu'un par rapport à la Syndicature ou par rapport à la municipalité, j'ai donné mon numéro de téléphone de Syndic, " et pas le privé. Les gens qui me connaissent, des amis autres, forcément ils m'appellent aussi sur le privé, mais j'ai donné le numéro de téléphone de Syndic. J'ai dit le jour où je ne suis plus Syndic, ça s'arrête là.

Et comme ça je peux faire la part des choses, je pars du principe, ceux qui m'appellent sur mon numéro de téléphone privé, c'est à titre privé aujourd'hui. Et avant, si c'était sur le numéro de téléphone du Syndic, c'était pour une question de la commune ou de la municipalité. Donc j'ai essayé de faire la part des choses par rapport à ça. C'est pour ça que j'ai aussi discuté avec mes

collègues, je ne voulais pas qu'on utilise les e-mails privés. On a créé des adresses e-mails pour la commune, avant il n'y avait pas, avant chacun travaillait avec son e-mail privé, mais ça ne peut pas fonctionner. Parce que d'une part, vous ne savez pas, si jamais une fois quelqu'un est malade ou je ne sais rien. Qu'est-ce qu'il a fait, qu'est-ce qu'il a répondu. Et puis justement, il ne faut pas mélanger le privé et la fonction.

Moi, je reste convaincu, il faut au max séparer les deux choses. Pour ça, on a installé des adresses e-mail de Tévenon. Puis la secrétaire, elle avait accès à nos quatre, à nos cinq boîtes. Comme ça, elle aussi, quand il y avait une absence et autre, elle pouvait regarder si tel et tel a reçu un e-mail ou pas. Pour une boîte privée, vous ne pouvez pas le faire. Et puis, on a découvert des choses d'avant où effectivement, les informations étaient perdues ou des choses ont été dites sans validation par la municipalité.

VR: Et le PACOM, vous l'avez communiqué de la même manière que les autres projets de la commune ou vous avez quand même eu une attention particulière ?

SYNDIC: À part les séances d'information qu'on a fait, on a fait avec les autres projets la même chose. On a toujours présenté ou parler au conseil. Et puis on a fait les tout-ménages on a fait un tout-ménage par mois où on a dit ce qui se passe, quelles sont les décisions et ainsi de suite, quels sont les projets. On a fait le séparatif vous savez comme quoi on a fait aussi les travaux du séparatif, au potable ou les épurations la route. On a toujours communiqué par ça et puis après les mises à l'enquête on a beaucoup communiqué avec les tout-ménages et forcément sur le site internet. Pour nous le tout-ménage c'était un petit peu le journal de la commune et on n'a pas fait la distinction entre le PACOM et puis les autres projets. Sauf que on avait l'obligation de faire cette soirée d'information mais voilà, la manière de communiquer c'était toujours la même. Mais on s'est fait piéger aussi parce qu'on a communiqué, on a fait un contrat avec Swisscom pour une antenne 5G à peine on a écrit ça c'était la révolution. Mais on était trop transparent si vous êtes transparent vous perdez beaucoup de pouvoir parce que vous donnez de la munition aux autres. Si vous ne dites rien les autres ils savent rien donc celui qui tient l'information tient le pouvoir. Mais ce n'était pas notre manière de faire. Nous on voulait être transparent. On voulait être franc ouvert vis-à-vis de la population, vis-à-vis de tout le monde. On a parlé de nos projets. On a parlé de ce qu'on voulait faire que sont les intentions, les ambitions. Forcément, si vous dites qu'on veut une antenne 5G à Villars-Burquin et puis à Romairon, pétition, motion, des lettres et tout ça, il faut s'y attendre.

On n'ose plus dire, on ne dit rien. Arrive la mise en enquête. Après, on vous reproche quoi ? On ne nous a rien dit. La municipalité aurait dû nous informer. Si vous vous informez, on vous dit, c'est scandaleux, il ne faut surtout pas parler. Mais on était tout transparent, mais de A à Z, tout le temps. On a aussi fait une fois par année une séance avec la population, en dehors d'un conseil, où la population pouvait se rendre, c'était en mois d'août, à une soirée, pour faire part de leurs besoins, de leurs souhaits, de leurs craintes ou quoi que ce soit, mais en dehors du conseil.

Aux premières années, il y en avait, je crois, 35 personnes. La dernière année, il y en a eu encore 3 personnes. Apparemment, soit qu'on a trop mal fait ou bien on a trop bien informé par rapport à ça. Mais en toute transparence, on a toujours communiqué. Mais forcément, si vous dites que vous faites quelque chose, on va vous le reprocher. Vous pouvez vous préparer pour faire face à ce que vous voulez faire.

VR: Mais si c'était à refaire, vous referiez la même chose d'un point de vue de communication ?

SYNDIC: La même chose. Avant, c'était le contraire. Aujourd'hui, c'est encore le contraire. On annonce les conseils, aujourd'hui, on les annule parce qu'on n'a rien à faire. On ne nous dit pas, on reçoit des informations. Je prends un exemple fictif. Le prochain week-end il y a telle et telle activité, mais quand vous avez l'information le prochain week-end est déjà passé.

Après voilà ça peut arriver à tout le monde mais moi je ferais la même chose. Transparence jusqu'au bout tout ce qu'on peut dire tout ce qu'on a le droit de dire il faut que les gens sachent ce qui se passe. Aujourd'hui vous allez à Tévenon, les gens ils ne savent plus ce qui se passe. Et j'ai des gens maintenant qui me disent mais qu'est-ce qui se passe à tellement il n'y a rien qui se passe justement, il n'y a rien qui se passe. Il y a aussi des citoyens qui habitent qui disent "mais il n'y a plus rien nous on a fait beaucoup de choses on a informé aujourd'hui peu d'informations il n'y a rien qui se passe " et quand il y a des choses qui se passent on n'est pas au courant autre part. Ou trop tard. Moi je ferais la même chose. Je ne pense pas qu'on s'est trompé par rapport à notre politique d'information de dire on est transparent on est ouvert. On dit les choses tout ce qu'on peut dire en toute honnêteté, franchise.

Parfois ce sont les mots qui sont un peu mal choisis, moi j'ai une fois dit à une séance d'information pour le PACOM. J'ai dit si on voulait respecter les directives du canton, on devrait tuer des gens et démolir des maisons. Ça peut être un peu mal choisi mais juste pour vous montrer si on devait respecter les directives on devrait effectivement faire marche arrière. J'ai dit d'une manière ou de l'autre, ça peut être un peu mon passé militaire qui a pris le dessus.

VR: D'ailleurs pendant les séances de conciliation Qui prenait la parole ?

SYNDIC: C'est moi qui ai parlé, c'est souvent M. Claiavz qui a complété, si c'était entre guillemets trop technique pour expliquer. Et puis il y a aussi notre avocat qui était avec nous, pas à toutes les séances, parce qu'on a distingué les séances entre guillemets plus critiques et les séances où on dit que c'est facile de rencontrer les opposants.

Mais c'est surtout la municipalité qui a parlé, ou moi, ou mon collègue ou ma collègue. Et puis M. Claiavz, M. Hediger, il était là, il a pris le PV. Mais c'était aussi un appui finalement pour dire que ce n'est pas forcément la volonté de la municipalité dans le sens... Ce n'est pas parce qu'on a envie de faire ça.

M. Claiavz, il était surtout là aussi pour expliquer parfois un petit peu le contexte de la loi et pourquoi on arrive à cette solution-là. Pour moi, c'était un ensemble de chacun. On n'a pas laissé parler que M. Claiavz parce qu'on trouvait ça une très mauvaise idée de parler entre qui mais le technocrate.

Parce qu'après, on nous a dit, ouais, mais l'ancien Syndic, ouais, mais le bureau, ils n'ont rien à faire. Ils n'ont rien à dire. Donc, oui, ils n'ont rien à dire. Sauf qu'il faut faire un PACom avec un bureau agréé. Donc, c'est eux les spécialistes. Mais effectivement, aussi dans les PV, il y a deux passages dans un PV où on a marqué comme quoi c'est l'avis de la municipalité.

Parce qu'à deux fois, M. Claiavz n'était pas forcément d'accord avec nous par rapport à l'interprétation, ce qui ne me pose pas de problème. C'est marqué, c'est l'avis de la municipalité, c'est la municipalité qui a dit. Lui, il aurait peut-être dit autre chose, mais là aussi, on assume. Si on pense que c'est comme ça et lui, il n'a peut-être pas tout à fait la même interprétation de la chose, c'est nous qui prenons la responsabilité.

Finalement, pour tout, nous prenons la responsabilité. Même si le bureau dit, c'est comme ça, nous devons l'assumer, si on ne peut pas faire autrement. Mais encore une fois, je reste convaincu qu'on a fait une bonne chose et je suis satisfait du résultat aussi des recours. Ce n'est pas anodin.

VR: C'est un aboutissement.

SYNDIC: Oui, et puis ça a pris du temps, ça a pris plus de deux ans pour arriver au résultat final. Mais je reste convaincu que c'était la bonne chose, parce qu'aujourd'hui, maintenant, on a une situation stable qui permet d'avancer.

Tous ceux qui habitent maintenant au Tévenon ou qui vont habiter à Tévenon, ils savent ce qu'ils peuvent faire. Parce qu'entre la zone réservée, la mise à l'enquête, et puis après, ce délai d'attente après la validation par le canton et puis qui met l'approbation par le tribunal, vous faites quoi ?

Non, peut-être, on peut, la zone réservée n'est plus valable, l'ancien est en vigueur, le nouveau est terminé. Une sorte en vigueur, ils font tenir compte des deux, le premier le permet, le deuxième ne le permet pas, ou l'inverse. Donc c'est une situation intenable finalement à long terme, surtout pour des nouvelles constructions. Si vous voulez faire un aménagement, un agrandissement, ça s'est fait d'ailleurs depuis 2021, depuis qu'on a voté le PACOM. Des petits aménagements, des agrandissements c'était possible. Mais maintenant on peut de nouveau construire, certes que sur les passelles qui sont en disponibilité, mais on peut faire quelque chose, et les gens ils savent ce qu'ils peuvent faire, avant ils ne savaient pas trop.

Et c'est aussi plus facile à mon avis pour la municipalité, parce que vous dites oui ou non, mais en fait vous n'êtes pas sûr, parce que qu'est-ce que vous appliquez maintenant ? Les règles sont claires, mais pourtant elles sont quand même un petit peu floues. Dans la pratique vous devez appliquer le régime le plus strict mais ça veut dire quoi par rapport à l'ancien PGA le nouveau PACOM. En plus on avait 4 villages avec 4 PGA différents. Aujourd'hui c'est je pense que même si on n'était pas les premières mais parmi les premières communes à faire qui ont commencé après la LAT parce qu'il y avait des communes de mémoire ils ont fait 17 ans pour faire le PACOM parce qu'ils ont commencé beaucoup avant la LAT et puis ils ont fini je crois en 2019 ou 2020. Tant que la loi est en vigueur et pouvait faire la révision sans avoir la pression de le faire jusqu'à telle et telle date, c'est bien. Mais on avait une pression et puis on a respecté, les autres communes ne respectent pas et qu'est-ce qui se passe maintenant ? Ils ont une réserve cantonale et puis en attendant le PACOM ou la mise à l'enquête et autres Pour nous, ce n'était pas une option, et c'était quand même le projet majeur de la législature. Quand on a commencé, on a dit, à la mesure du possible, il faut finir le PACOM.

On a perdu du temps à cause du Covid, parce que la manière de travailler, c'était un petit peu différent. Mais pour moi, c'était clair comme quoi il faut aboutir avec le PACOM. Pour la fin de la législature, on a réussi.

VR: Vous avez répondu à toutes mes questions. Je vous remercie parce que vous avez été riches en réponses.

SYNDIC: Je pense que vous avez compris, le projet me tenait à cœur, je me suis quand même investi parce que je reste convaincu, même si ce n'était pas une tâche facile ou agréable, mais de laisser traîner, de dire on ne fait rien, on verra bien où les successeurs vont le faire finalement. Moi, j'avais aussi un sentiment de responsabilité vis-à-vis des citoyens et des contribuables. On a demandé 250 000 francs, on a demandé une rallonge de 50 000 francs parce que justement, par rapport à tous ces travaux qu'on a dû faire en plus, c'est 300 000 francs, c'est 10% d'un budget annuel. Si maintenant on avait dit, les successeurs, refaites le truc, moi j'aurais eu de la peine à dire de redemander 100 000, 200 000 ou 300 000 francs pour arriver à la même conclusion.

Je trouve, c'est beaucoup d'argent, mais si vous le lissez sur 15 ans, ça va, c'est assez raisonnable. Mais si vous le lissez sur 15 ans et vous n'avez jamais rien, ben c'est de l'argent perdu.

Et puis, ce n'était pas juste une question de fric, je veux dire. Mais ça me paraissait idiot de dire, on a dépensé 300 000 francs et puis on n'a pas abouti. On n'a pas la solution parfaite, il n'y a aucun PACOM qui sera parfait, aucun, ça je reste convaincu. Mais on a une solution maintenant qui permet d'avancer. Et ce qu'on a aussi dit dans les explications finalement, s'il est validé maintenant en 2021, si tout allait bien c'était en 2021, en 2031 il faut recommencer. Il ne faut surtout pas attendre 2036 ou 2040 parce que vous faites de nouveau des malheureux. Aujourd'hui les propriétaires de ceux qui en peuvent encore construire, ils savent qu'ils doivent construire dans les 7 ans selon notre PACOM, sinon ils sont pénalisés. Mais s'ils construisent dans les 7 ans, vous pouvez dire d'accord, on a rempli le quota, c'est le moment de commencer une nouvelle planification sur la base d'un nouveau plan directeur. Maintenant il faut aller de l'avant. Peut-être ça vous permettra au bout de 12, 13 ans de de nouveau construire un peu plus parce que les règles ont changé. Mais si vous attendez maintenant les 15 ans vous plaignez que

pendant 8 ans on n'a pas pu construire mais c'est pour ça il faut avoir un peu la capacité d'anticiper et d'avoir une vision.

VR: C'est difficile dans une commune où la législature change aussi tous les 5 ans

SYNDIC: il faut aussi avoir les gens compétents, les connaissances aussi, la volonté aussi de vouloir faire quelque chose

VR: la volonté d'avoir les compétences aussi

SYNDIC: ça aussi mais déjà la volonté de vouloir faire quelque chose parce qu'il y a des gens qui disent moi je veux faire 5 ans, peinard, tranquille. Et puis j'ai eu des collègues ça indique aussi tu sais moi je ne veux pas m'exciter. Je ne veux pas m'emmerder avec le PACom je ne veux pas m'emmerder avec l'école donc je fais le strict minimum. Je trouve dommage. Je ne veux pas dire qu'on croit qu'il faut tout faire en cinq ans. Pourtant nous on a fait beaucoup de choses, mais de dire je veux passer une législature paisible, alors quelle est la plus-value pour la commune. De dire je veux gérer l'existant, si on n'a pas un peu une vision, la volonté d'aller de l'avant. Finalement je ne pense pas que c'est la bonne personne au sein d'un exécutif. Mais voilà, chacun a une autre manière de voir les choses, moi je le vois un petit peu comme ça, on était une bonne équipe qui voyait un petit peu ce qu'il fallait faire. On aurait encore voulu faire beaucoup plus, mais à un moment donné c'est vraiment une question de temps et puis d'argent. Mais si vous n'avez pas la volonté, ben... Comme j'ai appris à l'époque il faut agir ne jamais subir. Et puis il y a certains qui subissent dans le sens laissant passer j'essaie d'être du genre agir sans se précipiter voilà maintenant je vous ai gonflé un petit peu avec mes propos ah.

Entretien Chef de projet, Tévenon

VR: Est-ce que tu peux te présenter, mais préciser ton rôle dans la révision du PACOM de Tévenon ?

CF: Alors, dans le PACOM de Tévenon, moi je suis urbaniste, c'est un mandat que j'ai récupéré là aussi, dans la mesure où Tévenon était à l'époque géré par Gilles et une autre collègue. Et puis c'était un petit peu particulier, on va dire, dans un premier temps, parce que moi, en fait, c'était une commune dont j'avais la charge quand je bossais à la DGTL, Donc, en fait, il y avait au départ un petit risque de conflit d'intérêts. En fait, justement, on se demandait si j'avais le droit.

J'ai été mis sur Tévenon assez rapidement. Plutôt en qualité d'exécutant, c'était vraiment Gilles Le Chef Parce que c'était un dossier qui était très engagé déjà à l'époque, quand je suis arrivé. Et puis, il y avait tout un historique, en fait, assez important. Donc, en réalité, là, par rapport à d'autres dossiers, j'étais beaucoup moins, on va dire, Chef de projet. Là, j'ai été beaucoup plus spectateur, on dira, que sur beaucoup d'autres dossiers dont on a déjà parlé.

VR: Mais du coup, toi, tu as commencé, c'était quoi, il y a six ans ?

CF: En fait ce qui est arrivé un petit peu dans ce moment où la pratique elle évoluait un petit peu du côté justement la DGTL. C'est à dire qu'on commençait à appliquer ces fameux principes de dézonage sur les franges, de zones de verdure au milieu du tissu bâti, de dézonage au milieu du tissu bâti avec plus de 2500 m². Donc c'est un dossier qui a pas mal bougé en fait entre un peu le début et la deuxième partie, en fait. Et puis, ça a été un peu pour nous notre laboratoire, si je peux dire, d'application de ces principes par rapport à ce qu'on a pu faire sur des dossiers qui étaient autant avancés, mais qui soit n'étaient pas encore revenus de l'examen préalable. Donc en fait, ça a été un peu au niveau de ces principes-là, parce qu'il y a beaucoup de thématiques qu'il n'y a pas non plus à Tévenon, enfin un certain nombre. Mais Au niveau, je dirais, dimensionnement de la zone à bâtir et d'application des principes, on est sur un dossier qui était vraiment le précurseur pour notre bureau et qui a été alors appliqué à la lettre, et même assez strictement, par la municipalité, en particulier par le syndic.

VR: Mais du coup, avant les directives, ça se passait comment ? C'était quoi la réflexion ?

CF: En fait, on était, entre guillemets, beaucoup plus dans la question du chiffre. Il fallait absolument atteindre ce chiffre, mais on ne nous disait pas tellement comment. Après, la question de dézonner les franges de la zone à bâtir, qui est un peu un principe de base, je pense qu'il était de toute façon déjà appliqué par la plupart des bureaux de manière un petit peu logique, et puis de pratiques de professionnels d'urbaniste. Par contre la question des 2500 m² parce que Tévenon a appliqué ça nous on n'a pas beaucoup de dossiers. Ça c'était vraiment une nouveauté quelque chose qu'on n'aurait jamais fait je pense 6 mois, une année avant on n'aurait jamais fait ça.

VR: C'est quand même un projet qui est assez vieux. Tu sais quand c'est que ça a commencé ?

CF: Non, comme ça, je ne sais pas. Ça, on peut savoir dans les offres, dans le bureau. Mais oui, c'est un projet assez vieux. Tévenon, c'est la première zone réservée communale.

VR: C'était en 2015, c'est ça ?

CF: Oui, c'est possible, je ne pourrais pas dire. La première, c'est Tévenon, la deuxième, c'est Donneloye. Et puis après, il y en a eu plein d'autres. Mais Tévenon est allé très, très vite. Si tu veux, ça aurait vraiment pu être un des tout premiers PACom à entrer en vigueur. C'est simplement qu'il y a eu ce recours. Donc, il a été rattrapé par d'autres. Mais c'est une commune qui est allée très, très, très vite, qui n'a pas vraiment tortillé.

VR: Parce que là, je vois, j'avais un peu noté les dates, c'était la mise à l'enquête, c'était début 2020.

CF: Oui.

VR: Et puis le recours, il a été après

CF: Oui, le recours, je pense qu'il doit être déposé en 2022.

VR: Parce qu'il y a eu la mise à l'enquête complémentaire mi-2021 ?

CF: Oui.

VR: Ok, donc après ?

CF: Je pense que les recours ont été déposés, je pense, en début 2022. Et puis, on a eu besoin d'une année et demie pour avoir le résultat.

VR: Donc là la commune elle prenait quand même pas mal la main sur les choix qui ont été faits

CF: Oui et non. On va dire oui parce qu'elle avait quand même cette volonté d'avancer rapidement sur ce dossier. C'est une commune quand même, mais peut-être que ça viendra aussi un petit peu dans la suite de tes questions, donc je me rappelle un petit peu, mais c'est une commune qui est difficile aussi au niveau des relations entre l'exécutif et le législatif en fait. Il y a pas mal de tensions en fait à l'interne sur un certain nombre de dossiers et notamment parce qu'ils ont des problèmes financiers. C'est une commune à qui on ne veut plus prêter de l'argent parce qu'ils ont trop de dettes, en fait, par exemple. Donc, ils ont vraiment de la peine, ils voulaient vendre des bâtiments, ce qui a été refusé par le conseil.

Et puis, la zone réservée, elle a fait assez mal, en fait, à Tévenon parce que c'était la première aussi. Mais il y a eu pas mal de tensions là-dessus pour la faire passer etc parce qu'en fait ils ont bloqué tout. C'était les premiers c'est toujours la même chose quand tu es le premier tu ne sais pas exactement quoi comment. Moi quand je suis arrivé c'était déjà le syndic passé mais avant c'était un autre syndic aussi qui a changé c'était monsieur Rousseil. C'était l'ancien syndic. Il y a eu beaucoup, je crois, aussi, à Tévenon, de gens qui ont été un peu contre. Et puis en fait, ils ont, pour Rousseil, je ne suis pas sûr à 100%, mais Zuercher c'est quasiment certain, ils n'ont pas été réélus à cause de ça. Les gens n'ont pas voté pour eux, en fait.

VR: Ok, parce qu'ils soutenaient ça, mais bon, c'est un peu leur rôle qui faisait ça.

CF: Bien sûr, bien sûr, mais c'est vrai que Tévenon, je me répète, mais c'est une commune qui a appliqué très, très drastiquement quand même la question de la zone de verdure, la question du dézonage. Et puis, il y a toujours dans ces communes fusionnées, c'est un peu moins, on sent plus le hors-centre. Il y a cette rivalité dans la mesure où il y a Villars-Burquins qui est la grosse

commune, puis les deux ou les trois petites autres à côté, elles sont toutes petites, et puis c'est parce que Villars-Burquins c'est comme ça développé, avec ces zones villas, que nous on doit dézoner, il y a un peu ce truc aussi.

VR: Et quand vous communiquiez avec la commune, c'était directement avec le syndic ou ça passait par la greffe ? Parce que tu avais dit qu'elle était aussi bien performante.

CF: les Deux. Effectivement, la greffe, ça marchait très bien. Je pense que tout ce qui était très, on va dire formel, on avait tendance à parler directement avec la greffe, des courriers à adresser. C'est une commune qui nous a mis en copie de tout. Tout le temps, qu'elle était très transparente. Des fois, tu as des communes et elles te disent, "oui, mais finalement, en fait, on a écrit à Madame Luisier". À Tévenon, on a toujours, toujours, toujours su.

Le syndic, par contre, on avait des relations directes avec lui. C'était une personne qui t'écrivait directement par mail ou on avait son numéro de téléphone professionnel et puis on s'appelait en direct sur les téléphones portables, en fait, avec lui. J'ai des syndics qui m'appellent sur mon numéro privé, si tu veux.

Ça a été très direct. Par contre, c'est une commune qu'il n'a jamais fait cavalier seul, c'est-à-dire qu'il a toujours pris avec lui aussi genre de municipaux, style la municipale de la construction, et puis peut-être aussi des fois une plus historique qui était là... Et ils connaissaient mieux le village parce que lui, à la base, il ne vient pas d'ici. Donc, je pense qu'il prenait aussi quelqu'un. Mais ça a aussi pas mal changé. Ni le syndic, ni sa municipale en charge d'aménagement du territoire ne sont restés pour la fin de la procédure. On a fait des entretiens, des séances de conciliation. C'était avec Zuercher et puis sa collègue dont je ne sais plus le nom. Ils n'étaient plus là, ni l'un ni l'autre, quand il a fallu aller sur des recours et tout ça.

VR: Et puis, de ce que tu dis avec le syndic, c'était quand même des décisions très formelles et très professionnelles. Il n'y avait pas forcément... D'autres thèmes abordés ?

CF: Non.

VR: Enfin, c'était strict.

CF: Non, on était vraiment sur du pro. Par contre, c'est une commune qui a des principes. Eux, ils ont toujours fait un cadeau à Noël.

VR: Et puis donc toi t'as travaillé avec le syndic, mais avant ça donc c'était en 2016 il y a eu la zone réservée. Mais la révision du PACOM ça a commencé seulement en 2016 donc ça a toujours été lui enfin le syndic qui a été en charge de ça ?

CF: Ben il y avait quand même Rousseil. Et puis, ouais, enfin je sais pas. Il y avait un peu des petites guerres de clochers, quoi, je pense.

VR: Toi t'as toujours travaillé avec la même personne. Donc il n'y a pas eu de changement

CF: À la fin quand même, oui. Parce qu'après, c'est devenu la syndique actuelle, Madame Foran. C'était durant le recours. Ouais, donc du coup, en fait, elle, j'ai eu des contacts. Elle ne l'a pas trop gérée. Non, c'était déjà géré, mais elle s'est impliquée. Elle a quand même maîtrisé son dossier. Elle est quand même rentrée dans le truc. Je pense qu'elle a quand même eu le conseil. Le conseil, c'était elle déjà, quand même.

Je crois qu'elle a récupéré juste après l'enquête, je pense que le conseil, c'était elle déjà, en fait. Donc, quand c'est au conseil, c'est déjà plié quelque part, normalement. Donc, il n'y a plus grand-chose à faire. Je ne veux pas lui enlever du crédit, mais elle connaissait très bien le dossier, par contre.

Aussi, elle s'est hyper impliquée, très bien. Mais c'est vrai qu'elle n'a pas autant eu d'impact que Zuercher, c'est certain.

VR: Ok. Donc, la première partie, c'est fait. Est-ce que tu sais de quelle manière la population a été informée ? Bon, il y a eu de la séance publique, je pense que vous avez fait.

CF: Oui, très très houleuse. Franchement, c'est la première que j'ai faite, elle était longue et houleuse. Ça a été chaud.

VR: Du coup, là, ça a eu lieu... En 2019 ?

CF: Oui, c'était un peu juste avant parce qu'on a traité les oppositions avec le Covid. Donc, c'était juste avant, ouais. Et puis là, il y avait beaucoup de participants. Ça a été très, très, très suivi. Ouais. Alors là, ça a été vraiment une grosse, grosse, grosse influence, ouais.

VR: Et puis les gens, ils étaient dans quel état d'esprit ?

CF: Assez fâché, ouais. C'était tendu, vraiment c'était tendu. Parce que, je te dis, je pense qu'il y avait des rancœurs quand même qui étaient liés aux personnes un petit peu, c'était aussi quand même. Là encore, une commune qui était pionnière, donc dans les premiers, les gens ils s'étaient peut-être pas rendu compte en fait que tout le monde allait devoir suivre ce mouvement-là. Non c'était très revendicatif. Moi c'était la première donc à l'époque j'avais préparé je pense la présentation avec gilles mais je n'avais pas parlé je crois. C'était vraiment là pour j'avais assisté en tant que spectateur Et puis, j'étais là, waouh, purée, si c'est toujours comme ça, c'est chaud, quoi.

Et puis, en fait, ça a été, je n'en ai jamais fait une autant, autant houleuse. Il y a eu Orzens un petit peu, mais c'était moins. La Salle était pleine, pleine, pleine. C'était hyper fréquenté. Les gens étaient contre, ils disaient " qu'il fallait rien faire, pourquoi la DGTL elle n'est pas là, vous êtes finalement en train d'appliquer leurs règles aveuglément, l'autonomie communale où elle en est" enfin vraiment un discours finalement très typique je dirais.

Et puis là il n'y a rien qui s'était passé avant, il n'y a pas eu d'info à la population avant l'enquête, les infos qu'ils avaient c'est qu'ils savaient qu'il y avait quelque chose qui se passait, on va dire ça comme ça. Comme d'autres, mais...

VR: Est-ce que c'est un conseiller général ou communal à Tévenon

CF: C'est un général, je crois, à Tévenon. Il faudrait vérifier pour être tout à fait sûr, mais je pense que c'est un général.

VR: Donc il y avait, je pense, du coup, 100 personnes ou un truc comme ça, au moins.

CF: Mais déjà, l'information publique, style, elle s'est finie à minuit. Ou quasiment. Ah ouais, non, mais c'était de la folie. Laisse tomber. Moi, j'habitais Lausanne à l'époque. Ah ouais, non, mais c'était la cata. Elle a duré des plombes et des plombes. Et je crois que le conseil, à l'époque, il s'est fini à minuit et demi aussi. Ils ont eu hyper de la peine à le faire passer.

VR: Oh, wow !

CF: Donc, ça a été très compliqué. Et puis, alors, par rapport à ça, le Conseil a apporté des amendements à Tévenon. C'est le Conseil qui a, en fait, apporté des amendements, ce qui est quand même surprenant. Ils ont levé les oppositions, sauf erreur, mais ils ont demandé... Je crois de modifications, une question de hauteur, je crois, de la zone d'habitation très faible densité, un truc comme ça, et d'inclinaison de toiture peut-être aussi. Et puis en fait, ça a été des propositions et le conseil a validé le dossier avec ces modifications, ce qui implique qu'il a fallu faire une enquête publique complémentaire après coup, sachant que la municipalité a apporté un amendement elle aussi. Il y a eu un amendement municipal parce qu'il y a un mec qui a accepté de retirer son opposition si on lui enlevait finalement sa zone à bâtir avec disponibilité des terrains pour une zone de verdure. Parce qu'ils ne voulaient pas construire parce que dessus, il y avait, je crois, un poirier magnifique. Et puis, comme on enlevait de la construction, on s'est dit qu'il n'y avait pas besoin de consulter les voisins ou de remettre à l'enquête. Donc, il y a une parcelle qui est changée par la muni, qui a été validée.

Et puis après, le conseil a apporté ses modifications. Et puis, mais je crois qu'il y avait déjà la commission qui avait proposé aussi. Et puis du coup, on a remis à l'enquête. Et puis, comme l'enquête publique n'a pas suscité d'opposition, on n'a pas eu besoin de faire re-voter le conseil. Et on a eu à Tévenon, justement, besoin de clarifier cette situation parce qu'on ne savait pas si le conseil devait re-voter.

Puis on a dû faire des démarches auprès du service juridique. Donc Zuercher était toujours là pour le conseil. Par contre, Madame Foran, elle était déjà dans la Muni, donc elle était présente en fait à l'info publique. Elle était là, mais elle n'était pas impliquée dans le dossier en fait.

VR: Et puis l'info publique elle a eu lieu pendant la mise en enquête

CF: oui c'est comme ça que c'était avant c'est . Ce qu'on a beaucoup fait ouais je sais plus quel dossier en fait a été le premier où on a commencé à faire des infos publiques avant mais ce n'est pas si vieux que ça

VR: donc, les plaintes de la population, vous les avez recueillies seulement au moment de l'opposition ?

CF: Oui.

VR: Vous n'avez pas eu d'autres temps ?

CF: Je pense qu'on a quand même eu des gens qui avaient probablement déjà fait opposition lors de la zone réservée. Il y a eu une espèce de redite, je pense, sur certains. On ne prenait vraiment pas contact avec les gens. À moins que la Muni, je ne me rappelle pas, mais elle l'aurait fait avant, mais je ne crois pas. Parce que, comme je te dis, le syndic était tellement carré qu'il ne serait pas allé voir certaines personnes sans voir tout le monde. Et c'était encore une époque où on disait tant qu'on n'est pas à l'enquête, c'est un secret, en fait. On a beaucoup été comme ça, nous.

VR: Les gens ils étaient contre mais est-ce que tu penses que c'était exacerbé par le fait qu'il y avait la zone réservée?

CF: Peut-être que ça a rendu les gens plus attentifs à l'enquête publique, effectivement, dans le sens où ils savaient qu'il y avait une suite et puis ils voulaient voir ce qui allait se passer pour leur parcelle. Parce que ça a quand même bloqué des projets qui étaient engagés à la zone réservée. Donc oui, je pense qu'à ce niveau-là, oui.

Après, comme on a aussi déjà dit, la zone réservée, elle empêche certains projets et elle implique des dézonages. Mais il y a aussi plein de gens qui veulent après qu'elles partent parce qu'ils ont des projets qui auraient pu quand même se faire. Tu vois ce que je veux dire? Il y a des gens qui attendent en fait que le PACOM, ce n'est pas la zone réservée, mais ils attendent vraiment que le PACOM ait fini toute cette procédure impatiemment pour se lancer des projets.

D'ailleurs, c'est ce que nous a dit la syndique quand on allait manger avec eux il y a un mois quasi. Ils sont maintenant en train d'être débordés de projets. Tout le monde, en fait, a attendu, attendu plusieurs années. Maintenant que tout est réglé, pouf, pouf, pouf, pouf, ça arrive. Les gens débloquent leur agrandissement, leur véranda, enfin, que sais-je, en fait.

Donc, je pense qu'il y a de ça. Et puis après, quand même, mais je me répète là encore, mais c'est quand même, si tu regardes le plan, aujourd'hui, on ne mettrait plus autant de zones de verdure, je pense, à Tévenon. On en a beaucoup mis. C'était juste, mais on voit qu'aujourd'hui, en fait, avec la pratique, le fait qu'on n'est plus obligé d'aller choper vraiment ce zéro, là, on avait vraiment cet objectif.

Et puis, le syndic, il était hyper là-dessus de réduire au maximum. On n'arrivait pas à zéro. C'est une commune fusionnée. On n'aurait jamais réussi. Mais il y avait quand même ce truc de faire le maximum. Il y a énormément de zones de verdure en fait sur des petits bouts de parcelles. C'est quand même un projet qui est assez restrictif quand même je pense, je pense qu'aujourd'hui on aurait été peut-être un peu moins restrictif après c'est aussi la muni. Mais pour dire que je pense qu'on a été très très royaliste quoi si on peut dire

VR: ouais puis il y a aussi quand même je crois j'avais mis 90 000 Mètres carrés qui ont été réaffectés en zone agricole

CF: c'est énorme il y a eu beaucoup il y a eu beaucoup mais bon le territoire est tellement grand et ça paraît logique qu'il soit surdimensionné de base. Oui et puis c'est quand même une enfin Villars-Burquin les autres, c'est des petits villages. Mais Villars-Burquin c'est quand même un village avec énormément de zones villas c'est beaucoup de grandes maisons avec jolies petites vues sur les Alpes et le lac. C'est hyper pentu, avec des parcelles où il y avait quand même de quoi faire. Donc effectivement, le dimensionnement, c'est vraiment des parcelles en mode années 80-90. C'est la maison en plein milieu d'une parcelle de 800 mètres carrés. 800, c'est

peut-être un peu trop, mais c'est quand même le truc. C'est que des maisons individuelles ou presque... Ouais, il était ambitieux, le PGA de l'époque.

VR: Il était propice à être dézonné aussi.

CF: Tout à fait, tout à fait.

VR: Et puis, tu l'as dit, mais vous n'avez jamais eu de contact personnel avec la population, vu comment c'était géré avec le syndic ?

CF: C'était un petit peu la même chose, ce mode d'ordre qu'on a en fait dans nos dossiers, c'est-à-dire si on a une personne qui téléphone, qui écrit au bureau, avant toute réponse, on s'adresse à la municipalité, ou alors c'est la muni qui transfère une demande. Mais chez eux, je n'ai pas le souvenir d'avoir eu plus que ça des demandes. C'était, je répète, ils étaient quand même très très très fâchés.

VR: Et ça, ça s'est aussi ressenti pendant la séance de conciliation, enfin les séances de conciliation. Tu as dit que c'était pendant le Covid, vous avez dû faire à distance ou c'était en présentiel quand même

CF: On les a fait en présentiel, c'était pendant la première vague. Tu sais, il y avait eu des règles qui avaient été édictées par, je ne sais plus si c'était le canton ou la confédération, mais l'exercice des droits publics, en fait, politiques, pardon, on avait le droit de le faire, en fait. Et on les a Toutes ou presque faits je crois qu'on les a toutes faits en live et on était tous masqués. On était tous avec notre mètre de distance. On les a toutes faits en direct, moi j'en ai manqué parce que j'étais malade je crois une fois, mais pas le Covid. Mais et elles étaient très tendues, certaines en tout cas. Moi j'ai eu une des séances de conciliation les plus dures que j'ai eues de ma carrière. C'est à Tévenon avec un dézoning D'un couple, en gros, de ma génération, qui a acheté juste avant la zone réservée. Ils n'ont rien pu faire. Ils se sont faits dézonner. Ils ont perdu 200 000 balles. Ils ont perdu toutes leurs économies, en gros. Je crois qu'ils avaient déjà fait opposition à la zone réservée. Il y avait des suspicions de délit d'initié de la part du vendeur. Je crois que là, lui, il n'a rien dit parce que je pense que s'il disait quelque chose, c'était que des insultes. Et puis elle, elle a été très, très dure à envers Gilles, notamment, parce que moi, à l'époque, là aussi, je prenais le PV, donc je ne disais rien. Et puis, elle lui avait dit « Vous avez de la chance que je garde mon masque, sinon je voudrais cracher à la gueule ». "Ouais, ouais, et puis est-ce que vous arrivez à vous regarder dans un miroir, vous détruisez des vies" . Mais là, c'était dur. À Tévenon il y en a eu des très très durs pas que, d'ailleurs sauf erreur il y a eu des recours qui nous ont étonnés on pensait pas que c'était eux qui allaient faire recours mais dès qu'on pensait qu'ils allaient faire qu'on pas fait. Il y en a eu quand même un certain nombre, il y en a eu beaucoup aussi à Tévenon. Et puis là aussi c'était les premières, donc on avait l'avocat qui nous sortait tout son blabla pour la première fois qui nous a sorti maintes et maintes fois par la suite. C'était un petit peu une des première dans beaucoup de trucs Tévenon.

VR: Et puis, vous pensiez qu'il y aurait un recours ou pas ? Ou vous étiez sûr ?

CF: On était quasi sûr. On ne savait pas, je dirais, combien. Mais on était sûr. On avait un opposant où on était sûr et certain. Et puis lui il cherchait, en fait, à rallier des gens, en fait. Mais il était très sympa, d'ailleurs. Il connaissait très bien le syndic. Il avait son rôle à lui d'opposant. Et puis le syndic était le syndic, on va dire, dans le moment où ça se passait. Et puis après, c'était du style « Comment va ta femme ? » . Mais c'était assez cool parce qu'ils arrivaient à sortir l'homme la personne et puis le rôle la fonction. C'était un couple on était sûr qu'il faisait recours et ils ont fait recours eux ils étaient sûrs. Je crois qu'il y en a eu 6.

VR: du coup, cette espèce d'argne, on va dire, qui venait de la population, vous l'avez vue seulement durant la séance d'information de la population ?

CF: Oui, on pourrait dire ça comme ça. Mais on savait quand même que c'était un sujet qui cristallisait. C'est pour ça qu'on a tendance des fois à poser cette question aux munis avant les conseils, de savoir comment elles le sentent, parce qu'elles le savent. Je veux dire, quand il y a

des tensions entre la muni et son conseil, que ce soit pour le PACOM ou autre dossier, eux, ils le savent. Et puis, s'il y a vraiment des problèmes, s'il y a tension...

Mais nous, on sait dans une autre commune qu'il y a une tension quand même. Ça a provoqué des démissions à la Muni, entre le conseil et la Muni, et donc nous, on s'attendait à ce que le conseil soit compliqué, et ça n'a pas du tout été le cas.

C'est pour ça que je dis que c'est une exception. Et c'est pour ça, en fait, que nous, à Tévenon, on savait que le conseil pouvait refuser. Et d'ailleurs, en fait, ils n'ont pas refusé, mais ils ont apporté des modifs.

C'est des communes, voilà, dès le moment où tu sais que ça commence mal, c'est aussi pour ça. Ça risque d'être chaud. Ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas recours, ça c'est encore un autre point, mais disons simplement qu'à Tévenon, on savait que ça allait être compliqué, on le savait. Avec un communal c'est différent. Les gens ils sont élus, et puis ils ont plutôt quand même tendance à pousser de côté leurs intérêts privés. Pour le bien de la collectivité, parce qu'on les a élus au travers vraiment une élection ou un parti politique, tandis qu'au conseil général, tout le monde peut y aller, donc finalement, tu penses pour toi, j'ai envie de te dire. On est toujours plus confiants avec un communal qu'un général, quand même.

VR: la zone Réservée communale, elle a été imposée par le canton, c'est ça ?

CF: Non. Je ne pense pas. Je te dis non parce que je n'étais là encore pas. Non, je pense qu'à Tévenon, en fait, ils étaient dans une situation où le dimensionnement était tellement important. La commune, elle avait de la peine. Je ne crois pas qu'il n'y avait pas de zone réservée cantonale. Je crois qu'à Tévenon, ils ont imposé très vite la réservée. Si tu veux, ce qu'il faut se rappeler peut-être par rapport à ces zones réservées, c'est que la zone réservée communale qu'on a proposée, que le canton a proposé à un moment ou à un autre, c'était la solution miracle, en fait, pour permettre aux communes, quelque part, de se dire « vous voulez tout ». Et puis en fait, vous serez plus tranquille. Et puis je crois que c'est Imhof, parce que la zone réservée, elle existait déjà dans la loi, mais elle n'était jamais utilisée en fait. Et puis ça a été une solution.

Elle a fait pas mal de débats parce que l'outil était après relayé par l'ASPAN, par exemple, parce que la zone réservée, en fait, finalement, c'était un mécanisme qui existait dans plein d'autres cantons. Neuchâtel, ça existait, par exemple, ça existe toujours, mais c'était peu ou jamais utilisé. Puis le canton de Vaud a mis en place ce machin, puis on a dit aux communes, c'est génial, faites des zones réservées, vous allez bloquer tout le territoire, et puis vous êtes tranquille pour faire votre PACOM dans les cinq ans qui suivent. Et puis je pense que Tévenon s'est engouffré là-dedans. Parce que le syndic il y a cru. C'est comme ça que j'imagine. Parce que moi je n'étais pas au bureau à ce moment-là

VR: Mais est-ce qu'il y avait une bonne entente entre les membres de la muni ? C'est difficile à savoir, vu que tu avais toujours une espèce de délégation avec qui tu travaillais.

CF: J'ai un peu plus de peine à répondre à ça, oui, à Tévenon, mais je pense qu'en fait, je dirais, à mon avis, que Muni par Muni, oui, mais entre les différentes Munis. Avant Zuercher, je pense, la Muni, elle était probablement plus d'accord, elle a giclé... Et puis celle d'après elle était pas d'accord avec celle d'avant, mais celle-là elle était ok je pense. Mais là aussi j'ai un peu plus de peine à répondre à ça parce que j'étais moins dans le processus.

VR: et puis Zuercher il comprenait bien au niveau LAT?

CF: Oui il était très impliqué très sérieux, donc oui.

VR: Et puis, lorsque vous avez fait la séance d'information à la population, c'est qui qui a pris la parole. Je ne sais pas si tu te souviens, c'était autant Gilles que le syndic ?

CF: Beaucoup Gilles, je pense, quand même. Mais le syndic a aussi pris ses responsabilités. Parce qu'il y avait un peu des attaques aussi personnelles, dans le fond. Ça a été dur, on l'a traité de nazi, quand même, au plus ou moins. Mais oui, de par quelque part sa rigueur et puis son accent, quoi. Non, mais c'est violent. Lui, il avait dit qu'il avait hésité à porter plainte aussi. Je ne sais pas si le terme a été utilisé, mais en gros, on lui a fait comprendre que c'était qu'un nazi,

quoi, en fait. Lui, il en a pris pour son grade, quand même. Ça a été assez dur pour ce monsieur Zuercher, quand même.

VR: Pour dire que finalement, il le faisait pour la collectivité. Enfin, il n'avait aucun intérêt personnel. Est-ce que tu sais un peu la position de Zuercher, du coup ? Enfin, je vais en apprendre plus quand je le rencontrerai, mais il était pour cette révision ou il le faisait juste comme acte citoyen pour la commune ?

CF: Je pense qu'il était pour. Je pense qu'il était quand même pour parce que, là encore, je pense que ça faisait partie de la convention de fusion. De toute façon, ils étaient obligés. Bon, là, c'est plutôt au truc citoyen, comme tu disais, mais je pense qu'il était pour. Je pense que c'était, il était, c'est difficile, en fait, de dire s'il était pour ou contre. Et je pense que c'était quelqu'un qui se disait, la loi a été votée, il faut l'appliquer. Mais son rôle de syndic, il lui l'imposait. Et du coup, il ne réfléchissait pas à la question de le faire. Il réfléchissait à la façon d'appliquer le plus justement possible selon la directive, mais aussi quand même pour tout le monde la même chose. N'y avait pas de favoritisme pour lui. Bon, ce n'est quasiment jamais arrivé d'avoir du favoritisme, mais...

VR: Mais tu peux avoir peut-être du favoritisme caché, quoi.

CF: Mais franchement, lui, je pense pas . Ça n'arrive pas, parce que le dossier est tellement Sévère, finalement. On a tellement appliqué strictement ces principes qu'en fait, tout le monde s'est fait avoir. Enfin, tous ceux qui rentraient dans les critères pour se faire dézonner ou quoi. Donc, en fait, il a servi les intérêts presque de la DGTL, on pourrait dire. Plus que ceux de n'importe qui. Alors, lui, il était propriétaire, mais il avait honnêtement une parcelle où on ne pouvait rien. On ne pouvait rien dézonner ou quoi, mais toi, ce n'est pas comme des fois dans des munis où le syndic et sa famille, ils ont 50 000 parcelles, il avait juste la sienne. Et honnêtement, il n'y avait rien à faire, objectivement. Là, il n'y avait rien chez lui.

VR: J'ai l'impression que pour l'instant, les syndics que j'ai rencontrés, ils sont très comme ça quand même.

CF: Je pense qu'on t'a quand même orienté aussi sur des communes où il y avait de quoi, parce que moi, tu peux aller discuter avec d'autres syndics , mais c'est beaucoup moins intéressant. Parce que certains, je ne vais pas dire qu'ils défendaient ses intérêts parce qu'ils n'en avaient pas plus que ça, mais, je pense que typiquement, s'ils n'avaient rien pu ne faire, ils n'auraient rien fait.

Entretien Syndic, Valbroye

Syndic : Non mais je pense que oui vous pouvez y aller vous pouvez y aller si on ne passe pas trop pour les méchants. Non, c'est bon, allons-y. Vous pouvez citer la commune qui est en train de réviser son PACom.

VR : tout à fait, ce sera sa position. Est-ce que vous pouvez vous présenter et puis décrire votre fonction dans la révision du PACOM ?

Syndic : Alors, je suis aujourd'hui syndic de la commune de Valbroye. Lorsque les communes ont débuté en 2017-2018, j'étais municipal et président pas En charge de ce dossier. Je l'ai repris officiellement au début de cette législature le 1er juillet 2021 en tant que syndic date à laquelle j'ai repris la syndiculture des communes et la responsabilité de ce dossier et depuis lors j'ai assumé la clôture. Dans les cas, c'est la clôture du dossier de révision des deux PACOM, puisqu'on a deux PACOM à Valbroye, et puis la mise à l'enquête et le traitement des oppositions. Voilà où on en est aujourd'hui. Et puis, je porte la responsabilité générale de PACom en binôme avec le nouveau municipal, M. Fiva, qui lui va reprendre l'aménagement du territoire. Mais pour l'historique, je vais continuer à assumer la responsabilité de ce dossier PACom.

VR : OK. Donc, est-ce que vous savez comment le contact avec le bureau prestataire a été établi

Syndic : Alors, pas directement, mais ce que je peux dire, c'est qu'il y a eu appel d'offres. Vu qu'on a deux PACOM, puisque Valbroye est une commune fusionnée de huit villages qui ont des structures et Des zones d'activité, de vies qui sont différentes. On a fait deux PACOM, donc on a confié ces deux PACOM à deux bureaux différents. Celui dans lequel vous travaillez s'occupe de la partie hors centre. Donc, il y a eu appel d'offres, et puis sur la base de ces appels d'offres, adjudication de ces mandats.

VR : Et avec mon bureau du coup plus particulièrement c'est quand votre fréquence d'échange ?

Syndic : Alors, j'ai un peu de peine à me déterminer sur le début du projet, puisque je n'étais pas partie prenante directement de ceci, mais après, c'est souvent des périodes très intenses, sur deux, trois semaines, on s'entend, on se voit souvent. Puis après, il y a une période un peu plus intense, Un peu plus légère ou allégée, où les gens travaillent de leur côté, mettent à jour les documents, le projet en fonction de ce qui a été discuté pendant ces deux semaines un peu plus intenses.

Par contre, on a été surpris par la longueur du processus. Au début, il semblait que c'était juste un PACOM de redimensionnement, c'est comme ça qu'on nous l'avait vendu au canton, en disant « vous redimensionnez, vous réduisez vos zones à bâtir ». Et puis, ça s'arrêtera là. Et puis, petit à petit, les règles du jeu, les cartes ont été brassées. Les règles ont changé, les cartes ont été brassées. Et puis, il s'avère que c'est la totale avec revue des lisières de forêt, aspect écologie, dangers naturels et inondations et j'en passe. Donc un projet qu'on avait pensé clôturer en une année et deux ans ça fait maintenant six bientôt six ans qu'il est ouvert et puis on n'est pas au bout de nos peines. Donc c'est un petit peu là où on était surpris. Après les relations elles sont étalées. Il y a eu des périodes où sur presque neuf mois, une année, on n'a pas eu de contact parce que soit d'un côté, soit de l'autre, on n'avait pas forcément avancé autant qu'on voulait ou il y avait des consultations auprès des services cantonaux qui ont retardé le projet. Enfin, voilà, c'est assez épisodique et ça peut être très concentré comme pas de contact pendant une longue période.

VR : Oui, vous répondez à mes questions, c'est tout bon. Avec le bureau, vous voyez seulement durant des réunions formelles, vous n'avez pas forcément des interactions parfois plus informelles qui sont arrivées

Syndic : Non, si ce n'est que j'ai croisé une fois vos deux collègues lors d'une sortie professionnelle sur une intervalle Un truc un peu ludique, mais c'était un pur hasard. On était dans le canton de Berne ou d'Argovie, je ne sais pas. Et puis, on avait une sortie de team. Voilà. Autrement, on ne s'est jamais croisés autrement que lors de rencontres ici. Alors, on a des relations très cordiales, mais rien d'autre que professionnel.

VR : Et puis, au sein de la municipalité, quelles relations vous avez entre les membres

Syndic : alors, ça, c'est un peu différent. On se voit un petit peu plus souvent. Bien entendu, quand on est une équipe, c'est comme une petite entreprise. Donc, on se voit presque tous les jours. Pas tout à fait, mais au sein de la municipalité, on se voit au minimum tous une fois par semaine sur une demi-journée à peu près.

D'autres, on se voit plus souvent en fonction de l'évolution des dossiers. Certains sont des amis. Certains sont des très bons amis, d'autres sont des amis, on a une ambiance et je tiens à le relever, quand je lis la presse, je viens de lire les journaux de ce matin, c'est aussi un petit peu la raison de mon retard, ou dans certaines municipalités, on voit qu'il y a des conflits, des choses comme ça, donc ici on a une municipalité assez soudée, consensuelle, donc on a une très très bonne relation. Alors, c'est vrai qu'on ne peut pas être toujours d'accord sur tous les dossiers, bien entendu, mais ça se passe bien.

VR : Et du coup, là, vous avez les membres, c'est les mêmes depuis la dernière législature ? Enfin, il y a M. Del Pedro qui est parti, du coup

Syndic : Non, attendez, je pense qu'il y a eu deux, il faut que je réfléchisse. Il y a eu deux changements depuis l'entrée de la législature en 2021. Enfin, le début de la législature, il y a eu deux changements. Il y a eu M. Dubry, qui s'occupait des réseaux d'eau et épuration, qui a été remplacé par Mme Beuret. Et puis, M. Delpedro, qui est parti à la fin de cette année.

VR : Et ces changements, est-ce que ça a affecté le groupe ?

Syndic : Au général ou en fonction du PACOM ?

VR : Peut-être plutôt en fonction du PACOM.

Syndic : Euh, non, non. Il y a peut-être une chose, mais là, je vous demanderais de ne pas citer de nom, alors bien sûr, un opposant était un membre de la Municipalité également. Bien qu'aujourd'hui il soit parti. Mais je ne pense pas que ça ait joué un rôle prépondérant dans sa décision de partir, ni dans une relation au sein de la municipalité. Il est parti pour des raisons personnelles. Donc ce n'est pas lié, et ça n'a pas changé l'ambiance au sein de la municipalité.

VR : Et donc cette municipalité, est-ce que vous voyez aussi en dehors des séances liées à la commune

Syndic : Avec certaines personnes, oui, avec d'autres un tout petit peu moins. Mais avec une des personnes, je partage la même passion pour le LHC, donc on se voit assez souvent. Mais on se voit surtout dans des manifestations, dans des soirées, des choses comme ça. On ne part pas en vacances ensemble. En tout cas hors course de municipalité régulière qu'on organise. Mais nos époux se connaissent enfin épouse et époux pardon parce qu'il y a aussi deux dames dans la municipalité. Non non on a des très bonnes relations au sein et hors de la municipalité

VR : ok et puis je sais que je pense bien qu'être municipal et syndic ça vous prend beaucoup de temps mais est-ce que vous faites partie d'autres associations locales dans la commune

Syndic : plus. J'ai été président du foot Avant d'entrer en municipalités. Mais autrement, je n'ai pas d'autres charges. J'essaie d'éviter parce que je trouve que ce n'est pas super compatible. Et puis, je réfléchis. Non, je n'ai rien d'autre de particulier. Alors, je suis soutien, supporter, passif, mais pas actif dans les sociétés.

VR : Ok. Alors du coup, la deuxième partie, c'est plus par rapport à l'intégration de la population lors de la révision du PACOM. Et comment est-ce que vous décririez-vous la réaction générale de la population face à la révision du PACOM ? Si vous avez des exemples aussi simplement qui vous viennent à l'esprit

Syndic : Écoutez, la réaction, elle était assez neutre. Alors bien sûr qu'il y a les gens qui sont concernés, il y a les opposants, je pense qu'on abordera aussi le nombre et l'ampleur des oppositions, mais mis à part ça. Mis à part le fait que c'est un processus très lent et que les gens viennent souvent nous poser la question, "vous en êtes à quoi, ça, vous en avez à savoir, on a eu assez peu de réactions." On a toujours informé assez proactivement via notre valbroye Info. C'est un journal qui paraît deux à trois fois par année, je crois, ou quatre fois par année. On a toujours fait un petit encart PACom, L'état de la procédure et ainsi de suite. Et puis, donc réaction assez neutre, on a ensuite eu une séance d'information avant la mise à l'enquête ou durant les premiers jours de mise à l'enquête. Un intérêt important, mais pas démesuré lors de la mise à l'enquête, où on a eu des permanences, je ne me rappelle plus, mais c'était sur une quinzaine de jours, en tout cas, ou tout le temps de l'enquête. On avait des demi-journées qui étaient portes ouvertes, quelque part, pour consultation des dossiers. Pour dire tout ça, que l'intérêt, c'est comme beaucoup de choses quand même. Tant que ça ne touche pas la sphère privée, le porte-monnaie et le droit à la propriété des gens.

Les gens, je ne vais pas dire qu'ils s'en fichent, mais ils sont assez indifférents à ce genre de procédure. Ils regardent un petit peu ce qui se passe chez le voisin, ils regardent un petit peu ce qui se passe chez eux, puisqu'ils ne sont pas directement concernés. On ne les entend pas, voilà. Ça résume un petit peu ce que je peux dire à ce sujet.

Alors bien sûr qu'il y a des gens qui sont pressés, il y a des gens qui n'ont jamais rien fait pendant 20 ans, mais qui tout d'un coup veulent construire 4 appartements sur leur parcelle qui ne

défrichent même pas. Et puis voilà, c'est comme ça, mais autrement assez neutre. Tant qu'on ne touche pas à l'individu.

VR : Et puis, vous avez dit qu'il y avait un journal qui apparaissait quatre fois par année, c'est ça ? Oui,

Syndic : c'est ça. C'est un petit journal communal qui fait... Je pense 16 pages, quelque chose comme ça. On a toujours les actualités. Si vous allez sur notre site Internet, vous tapez Valbroye Info, vous le trouverez là, si ça vous intéresse. Et puis là, on est à l'édition 54.

VR : Est-ce qu'il y a eu d'autres, enfin, il y a eu un autre moyen de communiquer à la population que ce journal. Je ne sais pas s'il y a eu un autre tout ménage juste pour ça

Syndic : Je ne pense pas, si ce n'est à la mise à l'enquête. Par contre, ce qu'on peut dire pour l'information, c'est que tous les propriétaires fonciers qui étaient touchés, ou qui avaient une modification par rapport à la situation actuelle, ont été rencontrés en aval il y a deux ou trois ans. Ils ont été tous à quelques exceptions près, qui ont été contactées, ont été invitées et ont été informées personnellement par le syndic d'alors et les municipaux responsables des régions. En fait, il y avait Guy del Pedro qui était responsable général du dossier Et puis, il y avait deux municipaux qui étaient responsables, un pour le centre, qui concernait votre bureau, mais qui connaissait peut-être un petit peu mieux la population, puis un municipal qui s'occupait de la rive gauche, c'était M. Dubry à l'époque, qui connaissait aussi mieux les personnes pour l'aspect relationnel.

VR : Ça c'était avant la mise à l'enquête ?

Syndic : C'était vraiment largement avant la mise à l'enquête.

VR : Mais là, les gens, ils ont été prévenus, mais s'ils avaient des réclamations à faire ? Il n'y a pas eu une modification de plan suite à ça ?

Syndic : Non, si, alors suite à ça, il y a peut-être eu c'était déjà avant que les plans soient vraiment définitifs, parce qu'il y a eu X moutures. Je pense que c'était je ne pourrais pas vous dire si c'était avant, pendant ou après l'examen Le tout premier, c'est préliminaire. C'était à ce niveau-là. Le préliminaire et le préalable, il y a eu beaucoup de modifications. Donc, les gens étaient entendus. Certaines doléances ont pu être Prises en compte, d'autres pas forcément, pas du tout. Et puis ces données ont été prises en compte, elles ont aussi été, on a peut-être été aussi retoquées ou refoulées au niveau du canton à l'examen préalable, en disant « ben non, on ne peut pas, ou oui, on accepte », c'était un petit peu une négociation.

Alors, si on les a entendues, là, ce n'était pas conciliation, ce n'était pas leur dire « ce sera comme ça » c'était plutôt leur dire, on pense faire comme ça. Et puis, quelle est votre réaction ? Certains ont compris, d'autres non, d'autres n'avaient pas de projet, rien du tout. Donc bien sûr qu'il n'y a jamais, on n'en a pas eu beaucoup. Je crois qu'il y en a un, quelqu'un, je suis super content de toute façon, mais c'est un vrai écolo pur et dur, c'est le même qu'on doit aussi sommer de couper ses haies, mais ça, c'est un autre problème. Mais voilà, « mais de toute façon, jamais, je vais construire sur cette parcelle, et puis la mettre en zone verte, ça ne me dérange pas. » Mais c'est vrai que quand on vous dit vous avez 1200 m² de terrain à bâtir qui Passe en agricole ou en zone verte c'est rare que les gens sont venus avec une bouteille pour nous remercier. Vous voyez ce que je veux dire c'est des discussions qui sont rarement agréables parce que on prend quelque chose à quelqu'un sans contreparties.

VR : c'est clair. Et du coup au même titre que d'autres projets le PACOM il a été communiqué de la même manière

Syndic : Il était communiqué de la même manière. Il était communiqué, encore une fois, on n'a pas fait, alors notre information dans le journal communal, elle restait toujours assez sommaire par rapport à un état du projet. Parfois on mettait le petit, vous savez il y a le petit processus du canton, vous êtes préliminaire, on met une petite étoile, on est là dans le processus. Les gens, ils voient bien où on se situe. Mais autrement, il n'y a pas eu de vraie publication, information, si ce n'est lors du passage au Conseil communal, bien entendu, puisqu'on a passé ça au Conseil

communal. Attendez, il faut que je reprenne. Alors non, il y a eu la demande de crédit au Conseil communal. C'était plutôt l'adjudication parce qu'à ce moment-là, il n'y avait pas encore de projet. Non, c'est vrai, on n'a pas repassé le Conseil communal. Maintenant, on va devoir valider les PACOM et puis lever les éventuelles oppositions restantes. Mais c'est surtout au niveau de la mise en enquête. On n'a pas mal informé.

Avant, préalablement, c'est toujours compliqué parce que vous informez qui ? Vous informez tout le monde, vous informez les propriétaires touchés. C'est assez compliqué. Pourquoi vous informez-lui, pas moi ? On sait aussi que les séances d'information, vous invitez toute la population. Ils sont six à venir. C'est toujours complexe. C'est eux qui ne sont pas mis devant le fait accompli. C'est toujours complexe de mobiliser les gens. Vous savez, toutes les séances d'information qu'on a faites, mises à part celles du PACOM à la mise en enquête où la salle était comble, mais on en a fait pour des oppositions aux antennes 5G collectif, des trucs comme ça. Ils sont 180 à signer une pétition à une opposition collective. Vous faites une séance d'information, il y a douze personnes plus la municipalité qui est là. C'est toujours compliqué. C'est pour ça que je dis, tant qu'on ne touche pas le porte-monnaie et la propriété individuelle, les gens ne se bougent pas trop. C'est peut-être un phénomène de société.

VR : Et puis, en dehors des réunions formelles, est-ce que ça a arrivé que, je ne sais pas, vous rencontrez un habitant directement touché, que vous achetez votre pain et puis il vous pose plein de questions ?

Syndic : Ça arrive, mais ils connaissent aussi un peu notre position. Alors, ce n'est pas... Comment est-ce qu'il faut dire ? Une doctrine. Mais moi j'essaye, je ne veux pas dire que je suis un homme public, mais j'aime bien sortir, et je suis souvent sollicité. Mais je me mets très très vite une ola à la discussion. Je refixe le cadre, pourquoi je suis dans tel événement ou un tel cas. Et puis je propose un rendez-vous et puis on se voit à la maison de commune. Je ne suis pas un type de théorie de bistrot sur les affaires communales. Je suis volontiers sur d'autres thèmes, mais j'évite de m'exprimer sur les affaires communales à ce moment-là. Au début, j'étais très sollicité et les gens ont vite compris que je ne répondrais pas.

Donc oui on est sollicité oui c'est volontiers que je t'explique oui c'est volontiers qu'on puisse voir monsieur mais j'aimerais qu'on fixe un rendez-vous et puis on se verra dans un cadre un peu plus formel et puis concentré. Parce que les gens se rappellent bien ce qu'on dit souvent surtout quand ça les arrange. Je n'aime pas trop, j'aime bien être préparé avec un dossier sous les yeux quand je parle de ça à quelqu'un

VR : et est-ce que du coup c'est déjà arrivé que vous ayez une conversion 1-1 Dans le cadre communal avec un opposant, mais qui n'était pas encore opposant à ce stade-là

Syndic : Oui, on a eu. Alors, ce sont des gens qui, en amont, savaient qu'ils seraient impactés, puis demandaient des explications, un état de situation. Alors oui, on reçoit les gens comme ça, volontiers.

VR : Et ça, vous arrivez à savoir, vous feriez combien il y a eu de personnes ?

Syndic : Ça se compte sur les doigts d'une main, très peu de monde.

VR : Ok. Et là, c'étaient des gens qui étaient en désaccord ou qui ne comprenaient pas et qui cherchaient à avoir plus d'informations ?

Syndic : c'étaient des gens qui voulaient se préparer. Ils pensent pouvoir influencer la loi, les règlements. Ce n'est pas toujours le cas, mais on est assez ouvert. On a une commune suffisamment petite ou une taille suffisamment adaptée pour pouvoir recevoir tout le monde.

Alors, c'est clair que si c'était à l'échelle d'une ville d'Yverdon, de Morges, de Lausanne, je ne pense pas que tout le monde aurait pu être reçu. Mais dans le cadre présent si la demande était relativement fondée, et polie, c'est aussi important, on reçoit les gens, oui. Merci. Et encore une fois, ça s'est compté sur les doigts d'une main à peu près, c'est une demi-douzaine, voilà, comme ça, et puis ça s'est arrêté là.

Et puis là, c'est informatif, toujours. En préambule de séance, comment on a fait en séance de conciliation, on dit toujours, on ne va rien décider aujourd'hui, on ne va rien promettre. On va expliquer, on va écouter, et puis on va en prendre note, et puis ça s'arrête là. Il faut faire très attention parce qu'il y a des promesses... C'est toujours facile de dire oui, c'est plus facile de dire oui que de dire je ne sais pas, ou on étudiera votre question.

VR : Et puis, durant la mise à l'enquête, il vous a dit qu'il y avait les permanences. Là, c'était vous qui étiez présent ou c'était deux municipaux ?

Syndic : On a fait un tournus, mais j'assumais personnellement, je pense, 60-70% des présences. Et puis, on a eu d'autres municipaux qui ont tourné, et qui connaissent un petit peu le dossier eux-mêmes et puis qui avaient l'intérêt à le faire parce qu'il faut quand même être prêts parce que c'est vrai que les gens ils arrivent toujours avec un fort a priori. On n'a personne eu d'agressif. Il n'y a pas eu de débordement parce qu'il pourrait y avoir des émotions qui ressortent, mais ça s'est très bien passé, tout le monde a bien compris, tout le monde n'est pas parti content, ça c'est normal, mais on a eu je pense entre 60 et 80 visites pendant ce laps de temps. Des gens qui venaient juste voir le plan, des gens qui n'étaient pas forcément concernés, mais qui venaient par intérêt. Là, il y en a quand même eu un tout petit peu. Aussi pour voir à quelle sauce les voisins seraient mangés, par exemple.

Et puis d'autres qui étaient directement... La majorité, c'est quand même des gens qui se savaient directement concernés, qui avaient vu les plans, puisque les plans étaient disponibles sur Internet pendant l'enquête. Donc, ils allaient voir leurs zones et puis venaient discuter avec nous.

VR : Et puis, est-ce que vous vous attendiez à avoir une trentaine d'oppositions ?

Syndic : oui Franchement, on a même été assez surpris Non, nous on avait dit, avec M. Del Pedro, puisqu'il est encore là, on pensait entre 25 et 50, voilà. Ouais, non, mais on savait qu'il y a des oppositions qui ne sont pas fondées. Il y a des gens qui croient juste qu'on fait une opposition, on va leur dire oui, donc on savait.

Il y a des complexes à traiter, il n'y en a pas tant que ça, franchement. Des gens qui se disent juste, je pensais construire une villa pour mes enfants, Voilà, tant pis, il fallait le faire avant. Je suis désolé de parler comme ça. Je suis aussi conscient que ça peut poser problème à plein de gens. Ça pose problème à la commune parce qu'on n'a plus de possibilité de construire quasiment plus. On a des jeunes qui sont d'ici, qui arrivent à un âge adulte, qui aimeraient rester ici, ils ne peuvent pas le faire. S'ils veulent faire quelque chose à leur goût. C'est clair qu'on peut toujours dire qu'il y a des appartements, il faut valoriser les volumes existants, mais il faut trouver l'opportunité, le bon volume existant pour faire son projet de vie. Les jeunes qui ont une bonne formation, comme vous allez bientôt la voir, qui aimeraient construire une villa et fonder une famille, ça, ils ne peuvent plus le faire chez eux. C'est ça qui nous embête beaucoup, quoi.

VR : Et quand vous dites que vous pensez qu'il y en aurait 25 à 50, c'est quoi ? C'est suite aux personnes qui sont mises dans le dossier.

Syndic : c'était une estimation d'avant la mise à l'enquête. Parce que ça reste à échelle humaine, donc on arrive à dire celui-là on sait qu'il va le faire, celui-là il va sûrement le faire, mais ce sera du vent. On connaît un petit peu les gens quand même. C'est une estimation assez haute, le 50 c'est assez haut, puis le 25 c'était... Je ne pense pas qu'il y ait un plan... Je ne sais pas, peut-être par votre expérience ou de votre employeur, votre bureau, j'imagine qu'il n'y a pas eu une mise à l'enquête de PACOM pour autant qu'il y ait de la réduction qui ne provoque pas d'opposition. Mais non, on n'a pas été... Choqués, alors il y a certaines oppositions qui nous ont peut-être surpris, mais non, on s'y attendait.

VR : Et puis, comment est-ce que vous pensez que vos compétences professionnelles ou personnelles ont-elles contribué dans cet exercice ? Est-ce que vous avez pu apporter quelque chose. Est-ce que, par exemple, vous vous rendez plus à l'aise dans certains domaines ?

Syndic : Non, je ne suis pas du tout du domaine, pas du professionnel. Mais j'ai une formation dans la technique électronique, électronique télécom. Mais mon expérience professionnelle, c'est, alors, dans l'attitude, peut-être dans la négociation, dans l'explication, je pensais être assez sûr de moi, et puis, vous me dites si vous pensez que ce n'est pas vrai, mais... Avoir un certain Sérieux je dirais ça comme ça. Aussi je fais pas mal de négociations alors plutôt de vente mais ça aide quand même à reconnaître l'état émotionnel la personne qu'on l'a en face de moi. Ça c'est au niveau professionnel puis après j'ai mon expérience de municipal. On parle de 10 ans, non un petit peu moins 5, 6, 7 ans en charge de la police des constructions, c'est un domaine qui m'a quand même pas mal intéressé ou qui m'a pas mal impliqué.

Je pense que ça m'a aidé à parler, à mettre au niveau un petit peu technique de ce dossier. Bien sûr, toujours avec l'appui compétent et entièrement satisfaisant de notre mandataire. Mais puis après, je me suis aussi beaucoup documenté sur moi-même, sur la procédure, sur les règlements, sur ce qui était possible, pas possible. Il faut s'intéresser au dossier.

Encore une fois on est à une échelle où on arrive à gérer ça à notre niveau, si on le veut, bien sûr. Mais j'ai toujours l'impression, que vis-à-vis des propriétaires, vis-à-vis de la population, de trop s'appuyer sur un mandataire, de tout donner clé en main au mandataire, les gens qui sont en face pense facilement, alors c'est peut-être aussi notre mentalité broyarde dans les petits villages, mais voilà, ils ne maîtrisent rien, ils ont donné les clés à l'entreprise et puis ils se font filer n'importe quoi. Donc si on maîtrise notre dossier, c'est aussi pour ça que lors des séances de conciliation, on a beaucoup parlé, j'ai beaucoup parlé, c'est pour montrer aux gens qu'on maîtrise le dossier, c'est une décision municipale, mais ce n'est pas un béni-oui-oui à la proposition qui nous est faite par le bureau X ou Y.

VR : Oui, c'est clairement un message donné à la population.

Syndic : Oui, et puis je pense que c'est d'être crédible aussi, parce qu'autrement...

VR : Du coup, c'est parfait, ce n'est pas le lien avec ma question, mais est-ce que vous vous trouvez légitime de toutes les décisions qui ont été prises ? Quand vous êtes en face de la population et puis vous leur dites qu'ils sont dézonnés.

Syndic : Oui, je pense qu'on se sent légitime parce que justement on maîtrise notre dossier. On connaît les règlements et les lois qui ont abouti à des critères complémentaires. Il y a des critères qu'on a utilisés et qui sont les mêmes pour tout le monde. Donc, quand on maîtrise ces critères, qu'on les applique de manière impartiale et identique pour tout le monde.

Oui, je me sens légitime. Après, on doit aussi avoir une certaine confiance par rapport au mandataire. On doit aussi challenger le mandataire parce que c'est vrai qu'il y a quand même une petite zone grise, une marge de manœuvre qui est là, puis le mandataire par... Alors, je ne dis pas que c'est le cas, dans ce cas présent, mais toujours à tendance à être bien vaudois jusqu'au-boutiste, et puis dire, on applique strictement, et voilà, puis il y a cette petite zone grise, où on est quand même là pour défendre notre population. On n'est juste pas là pour faire le bras armé du canton et de la confédération, pour édicter des lois et des règlements.

Oui, il faut trouver juste milieu en disant, voilà, on était élu, on a un rôle qu'on doit assumer, on a aussi fait le serment d'appliquer la loi, les règlements. On a aussi le rôle de défendre notre population, ça ne nous fait pas plaisir. C'est un rôle qu'on doit assumer, mais il y en a d'autres qui sont beaucoup plus valorisants que celui-là, où on va au front, on sait qu'ils ne nous bénissent pas très positivement dans leur cuisine. Vous comprenez ce que je veux dire ? On a un rôle à assumer, il n'est pas toujours facile, pas tous les jours facile à assumer. Mais c'est non plus pas de faire, comme je l'ai dit avant, des bénis oui-oui pour appliquer des règlements.

D'ailleurs, on a été, alors ce n'était pas avec votre bureau, parce qu'il y avait des situations un peu moins tangeantes, mais avec l'autre bureau, on a été trouvé le canton en disant "ça on n'accepte pas, ça on accepte pas, ça on accepte pas". Et sur les 10 cas, on est ressorti avec 8 acceptations de leur côté, parce qu'il faut juste montrer qu'on défend notre monde, enfin notre population, puis qu'on a des arguments.

C'est clair que... Aussi au canton, peut-être qu'ils sont un peu plus méchants, puis ils ont le stylo avec une mine un peu plus épaisse quand ils définissent certaines limites. Et puis voilà, quoi.

VR : Tout à fait. Et puis, pour conclure, qu'est-ce que vous en pensez de cette révision de la LAT qui a été votée en 2013

Syndic : Je pense que beaucoup de monde ont voté sur des promesses, ils ont voté sur des promesses écologiques et sur des arguments, plutôt pas des promesses, des arguments qui n'étaient peut-être pas concrets. Qui ne correspondait pas toujours forcément à la réalité. Puis aujourd'hui, je n'ai jamais entendu autant de monde à propos d'une votation qui nous a dit « si j'avais su, je n'aurais pas voté ça »

C'était une campagne, j'ai un petit peu de peine à me rappeler, parce que ça fait il y a 10-11 ans, c'était pas mon dossier aussi à l'époque. Mais c'était une campagne qui était très axée sur des aspects émotionnels, protection de la nature, protection du climat, des zones vertes, des arbres, des petites fleurs, la biodiversité, l'embétonnage, garder notre autonomie agricole. Et puis, finalement, dans les faits, on ne retrouve pas beaucoup de ces arguments-là dans l'application des règlements. C'est vraiment... Taillé à la hache dans des parcelles et puis voilà. Si j'essayais de la refaire aujourd'hui je saurais clairement ce que je voterais.

Donc, je suis un peu mitigé par rapport à l'application qu'on fait de la LAT, particulièrement au niveau vaudois. On a beaucoup de peine dans la région, et c'est ce que la majorité de gens nous disent. Vous savez, notre région, elle est découpée entre Vaud, Fribourg. Vous ne savez jamais où vous êtes, dans la Broye, là. Puis si vous passez, moi je connais un petit peu, je connais les limites, en tout cas les villages, et puis vous traversez des villages fribourgeois, C'est bourré, c'est envahi de crues qui construisent des villas. Il y a des chantiers partout et sur Vaud, il n'y a plus rien.

Et tout le monde dit, mais comment c'est possible ? Moi, je n'arrive pas à l'expliquer. Parce qu'est-ce qu'on a une application différente ? Je n'arrive pas à l'expliquer. Alors, je ne me suis pas penché sur l'application de la loi et des règlements au niveau fribourgeois, mais c'est un problème qu'on retrouve chez nous. Où ça construit à tour de bras sur Fribourg, puis chez nous on dit, ben non, c'est bloqué, c'est bloqué, il n'y a plus, il n'y a plus, il n'y a plus, il faut aller voir sur la Riviera, f'quoi.

C'est un petit peu ça. C'est le sentiment qu'on a ici chez nous, que ce soit au niveau de la municipalité, au niveau de la population, au niveau de tout le monde. On est vraiment un peu frustrés, puis on ne se sent pas forcément soutenus par nos autorités cantonales, qui disent à la population, "oh, c'est les communes qui décident, elle n'est pas comme, c'est la compétence communale." blabla blabla dans un cadre légal qui est à peu près grand comme ça alors bien sûr c'est de la compétence communale mais

VR : c'est clair qu'il y a une application cantonale qui est le plan directeur est différent et du coup c'est très différent mais aussi avec Neuchâtel enfin et puis Valais c'est très différent mais c'est problématique

Syndic : vraiment ici vous savez vous prenez la vous sortez de la RC600 puis vous prenez les petites routes vous changez dix fois de frontière. Vous passez Vaud Fribourg, Vaud Fribourg, et c'est parlant. Il y a des quartiers-villages qui se développent partout sur Fribourg, et chez nous, c'est fini, terminé. Et ça frustrer les gens. Et d'ailleurs, on a énormément de jeunes, des cadres, des chefs d'entreprise, des gens qui reprennent des entreprises, ils partent, ils vont habiter sur Fribourg, ils vont habiter à Romont, ils vont ailleurs. Et je trouve ça malheureux parce qu'on perd. Et puis alors là, chez nous, maintenant... Ça sort du cadre du PACOM, je vais me taire. Non, mais on perd une tranche de la population qui est intéressante pour les communes. Alors bien sûr, fiscalement, socialement, l'implication dans les sociétés, vous en parliez tout à l'heure. Puis on devient des cités dortoirs, enfin, j'exagère un peu, je parle d'herbe sur la muraille, mais c'est une tendance qu'on sent, quoi.

VR : Je pense que ça aussi, les gens ne se rendaient pas compte quand ils ont voté la LAT , mais ça c'est propre au canton de Vaud en fait, que c'est la LATC qui fait ça.

Syndic : Non, c'est justement ça qui est frustrant.

VR : Je ne sais pas si les politiques se rendent compte de ça, plus haut niveau quoi.

Syndic : J'aurais de la peine à dire que, connaissant l'ancienne syndique du district Broye qui est aujourd'hui, si mes connaissances sont bonnes, présidente du Conseil d'État. Ça m'étonnerait qu'elle ne soit pas au courant, à ce niveau-là, de ce qui se passe. Après, au niveau fédéral... je n'ai aucune idée. Alors je sais aussi, tout le monde sait que les cantons sud-alémaniques ont été bien meilleurs élèves au début que les cantons romands, ça c'est pas nouveau, mais aujourd'hui on a un peu l'impression de vouloir rattraper le train et de payer les pots-cassés.

Et voilà, et puis c'est toujours, les vaudois ont surappliqué souvent des règlements, Ou des lois, enfin non, on surapplique des lois et on traduit ça dans des règlements qui sont souvent plus contraignants que dans d'autres cantons qui sont peut-être un peu plus pragmatiques mais ça c'est mon avis personnel, je ne fais pas de politique à ce niveau-là. Mais des fois on a un petit peu de peur, on sent un bon décalage entre les autorités cantonales et les communes sur certains sujets.

D'ailleurs, c'est pas plus tard que dans demi-heure, je vais partir pour Payernes, on a les communes du district sous l'égide de la Corrèbe, vous connaissez peut-être la Corrèbe, la communauté régionale Broyade, les communes vaudoises, on se voit pour parler aménagement du territoire, plan directeur régional, quelles sont vos expériences avec les PACOM, dans toutes les séances qu'on a, on parle de ça, quoi.

Les couts qui explosent, ça aussi, c'est un aspect qu'on n'a pas abordé dans cette discussion, mais c'est... Je ne vais pas utiliser le mot de scandale, mais je le dirai quand même. Alors tant mieux pour des bureaux comme vous, mais pour dire par rapport au budget qu'on avait au préavis, ça a explosé parce que les règles du jeu, elles changent en cours de projet.

Au début, c'était un PACom ... c'est un projet de redimensionnement de notre territoire. Et même, je crois, on en a parlé au début peut-être, le projet de redimensionnement du territoire. Puis Finalement on fait la totale avec des études qui nous paraissent, enfin, à nous un peu pragmatiques. Alors c'est clair que je ne suis pas très vert dans mon orientation politique, mais il y a des études par rapport au couloir à faune, la biodiversité qui me ...

VR : Je vous remercie encore. Donc, je finis fin août de toute façon. Donc, avant ça, s'il est disponible, je vous le transmets.

Syndic : volontiers que je vous reconnaisse pour ma culture personnelle et mon intérêt personnel. En tout cas, je vous remercie. L'intérêt pour notre commune, je vous souhaite M, on dit ça comme ça parce que l'autre, ça ne porte pas chance, pour la suite de vos études, mais ça va bien, ça se passe bien.

VR : Oui, ça se passe bien, et puis c'est super cool aussi que je puisse faire ça au sein du bureau, ils me soutiennent pas mal aussi, donc c'est cool.

Syndic : Oui, mais ils ont aussi tout intérêt, ils ont tout intérêt à former des gens compétents pour la suite, je ne connais pas le marché du travail dans votre domaine, mais si vous obtenez votre master, c'est ça

Entretien Chef de projet, Valbroye

VR : Qu'est-ce que je fais dans mon étude ? Je cherche un peu à comprendre comment est-ce que les conflits et les tensions peuvent se créer pendant la révision du PACOM. Et puis, j'essaie de comprendre les relations qui existent entre la commune et le bureau, et puis aussi la commune et la population, et puis peut-être voir si ça peut être une source de conflits et puis de quelle manière les relations se sont construites. Donc là, le but, c'est de comprendre, toi, ta position en tant que CF ou l'organisme CF dans les communes. Est-ce que tu peux te présenter et présenter ton rôle dans la révision du PACOM dans cette commune ? Ta fonction ?

CF : Ma fonction à moi j'ai on va dire que j'ai été pendant longtemps en plus tôt l'exécutant. Il faut déjà Savoir déjà au départ que c'est un mandat qui a commencé sur lequel moi je n'étais pas donc. C'est le départ de Pierre-Alexandre de l'entreprise qui a impliqué que moi je suis arrivé sur le projet et donc on avait déjà reçu l'examen préalable. En gros moi j'ai préparé le dossier pour l'enquête publique et puis au fil du temps, de part, je dirais, la charge de travail qu'on avait tous, en fait, Gilles est plutôt et puis, c'est moi qui en gros, qui suis devenu plutôt CF, notamment pour la partie présentation à la population et traitement des oppositions. Et puis, il faut quand même peut-être préciser, mais tu le sais aussi déjà, mais que c'est une commune qui a deux mandataires avec le centre et le hors-centre, qui est quand même une particularité, puisqu'on n'a pas cette configuration ailleurs, en tout cas nous au bureau.

VR : Mais la distinction qui a été faite entre hors-centre et centre, c'était à l'examen préliminaire ou préalable que ça a été demandé

CF : Ça a été commencé, honnêtement, je ne suis pas tout à fait capable de répondre précisément à cette question. Ce qui a été fait, en tout cas, à l'examen préliminaire, oui, on était déjà séparés. Pourquoi ça a été fait ? Je ne sais pas. Je pense qu'en fait... Si mes souvenirs sont bons, l'objectif pour la commune c'était de sortir en fait des marchés publics, c'est-à-dire qu'en fait en divisant un peu en deux, ils avaient la possibilité en fait de donner le mandat directement à une entreprise plutôt que de passer par un appel d'offres. Je ne suis pas sûr à 100%, je crois que c'est ça, et puis ils avaient quand même l'entreprise qui en face, Fischer et Montavon, des relations assez étroites avec eux dans d'autres dossiers, mais je ne sais pas si C'est des choses aussi qui ont peut-être débuté avant Fusion. Je ne pense pas, mais à mon avis, c'est plutôt pour une question de coût, en fait.

VR : Donc, toi, tu es arrivé, quand tu as pris le lead du projet, ça devait être en 2023 ?

CF : Oui, je pense, on pourrait dire à peu près, il y a environ une année en fait, un peu plus d'une année. Nous, on est allé assez vite en fait, depuis l'examen préalable, on est allé assez rapidement avec une commune qui a été très proactive et qui allait vite. Mais c'est vrai que ça fait à peu près une année, on va dire un peu plus d'une année que c'est moi qui suis un peu tout seul dessus, tout seul en guillemets, mais oui.

VR : Ok. Et puis, toi, tu dis que c'était quand même une commune qui était assez proactive, dans le sens qu'elle, bon, elle ne va pas peut-être prendre les devants, mais elle répondait assez vite aux demandes. À suite de la procédure, quoi.

CF : Oui, disons que c'est une commune qui est relativement professionnalisée, si on peut dire, dans le sens où elle a un service technique, elle a toute une infrastructure, je dirais, administrative quand même, avec un secrétariat, un secrétariat de municipalité, qui fait que rien qu'avec ça, tu vas plus vite qu'avec quelqu'un qui travaille peut-être à 20%, parce que c'est une petite commune. Donc, rien qu'avec ça, tes échanges sont plus rapides. Oui, on a vu quand même que c'était une commune qui devait dans un premier temps beaucoup dézonner, donc en fait ils sont allés vite. Il y avait, je pense, eu des intérêts qui étaient, pas des intérêts, mais plutôt des motivations en fait, qui étaient liées aux personnes, qui font que ça allait assez vite, en particulier M. Del Pedro, puisque aussi évidemment la municipalité, elle a changé quand même entre-temps, parce qu'on n'avait pas les mêmes interlocuteurs au départ. C'est une muni qui était plutôt au départ aussi très contre cette idée de devoir revoir son plan c'est à dire qu'en fait ils voulaient procéder à des dézonages vite fait et puis c'est tout.

VR : ok et c'est un peu au fil des discussions qu'ils ont compris qu'il n'y avait Pas forcément négociation possible

CF : Ouais, on va dire que je pense qu'il y a eu de ça, et puis je dirais aussi une question finalement de se rendre compte que les voisins, ben, ils étaient mangés à la même sauce, je dirais que Valbroye au départ, ils avaient ce truc de nous on n'est pas d'accord, on ne fera pas. Parfois, le politique se pliera à l'autonomie communale, quelque part. C'est nous les chefs, en fait, sur notre territoire. Ce n'était pas une commune facile à manœuvrer au départ, parce qu'ils

ne voulaient pas faire grand-chose, en fait. Faire à leur sauce ou on dérogera au règlement si ce n'est pas comme on veut etc etc et puis je pense que plus les mois ont avancé plus ils se sont rendu compte que en fait le canton avait serré la vis, que les autres communes voisines elles avaient peut-être avancé plus vite qu'eux parce qu'elles étaient plus petites et puis qu'elles n'avaient pas eu le choix.

Enfin faut pas oublier que les syndics et tout ben ils se voient ils se parlent. Et puis en plus comme Madame Luisier dans un deuxième temps, en plus c'était de la région, si on veut bien, ils pensaient qu'ils pouvaient tout renégocier. Mais bon, ça c'était un peu plus tard, mais voilà, le syndic de l'époque c'était aussi, voilà, ils avaient, enfin je dirais, il connaissait bien son truc. Donc il y avait un peu ce truc-là, puis c'était surtout qu'ils pensaient faire vraiment comme ils voulaient. Parce que ce n'était pas une commune qui disait « oui, amen ». Voilà, c'était une commune qui était un peu revendicatrice et qui s'est très, très assagie, en fait.

VR : Mais du coup, ils avaient des attentes, enfin, ils n'avaient pas forcément... Enfin, ils avaient des attentes par rapport à la révision du PACOM, mais ils avaient surtout des volontés assez fortes.

CF : Disons qu'ils avaient une volonté assez forte de pas trop dézonner et pas trop embêter leur population en fait. C'était un peu cette idée de « ont dézone que chez nous » tu vois ? Enfin, ce truc de... On garde tout pour Lausanne, il y a que l'arc lémanique, que pourquoi nous, on doit faire des efforts ? Et puis, ce double truc aussi de se dire, finalement, que même si après, tu dézones, en fait, le canton, il n'est pas là pour t'aider. C'est toi qui vas aller vers ta population, qui vas gérer ses oppositions. Enfin, ils avaient un petit peu... Envie de faire comme bon leur chante quoi c'était un peu ça. Il se disait pourquoi est-ce qu'on nous impose quelque chose c'est la commune qui est compétente pour le territoire venez pas nous embêter quoi

VR : Et puis là, quand tu dis que c'était la commune, c'était, on va dire, il y a sept ou cinq municipaux

CF : je crois qu'ils sont sept, mais nous, à l'époque, on traitait avec trois personnes.

VR : Et c'était à l'unisson ou il y en avait quand même certains qui étaient plus revendiqués ?

CF : C'était plutôt à l'unisson. Après, je dirais que c'était surtout deux personnes. L'ancien syndic qui était ensuite municipal, qui a quitté il n'y a pas longtemps, M. Del Pedro. Et puis, il y avait un autre monsieur qui ensuite s'est retiré, qui a fait d'ailleurs opposition, qui lui était assez virulent parce qu'il perdait des terrains. Et puis le dernier était peut-être un peu plus discret, mais tiré à la même corde, en fait.

VR : Ok, donc ils étaient quand même plus ou moins d'accord. Quelle était la fréquence de vos échanges avec la commune ?

CF : Je pense qu'on se voyait environ tous les deux mois. Moi justement, je n'ai pas forcément tout suivi l'élaboration. C'était un peu délicat, mais je pense qu'on se voyait. C'était une commune qui était importante aussi pour le bureau, parce que c'était quand même un gros mandat, donc il y avait une certaine... Je ne sais pas, mais disons qu'on allait assez vite chez eux, puis on était assez réactifs, et d'autant plus qu'on avait en face, on va dire, un bureau avec lequel on s'entend bien, mais qui était quand même un concurrent.

Donc, il fallait essayer de leur montrer qu'on pouvait quelque part être plus rapide ou meilleur qu'eux si on veut. Donc, il y avait un peu ce truc-là, mais je pense qu'on se voyait. Ils devaient se voir tous les deux mois, je pense, au début, pour faire les règlements et tout. Et puis, la fréquence, elle était quand même assez... Enfin, il a fallu se voir plus souvent que dans d'autres petits mandats, parce que le territoire est grand. Donc il a fallu traiter tous les villages, les uns après les autres, ça prenait vite du temps.

VR : Ok, parce que normalement c'est difficile à estimer le temps qu'il faut pour faire une révision ?

CF : Disons que sur la phase, bon, je ne parlerai pas de l'examen préliminaire parce qu'à l'époque, ça allait très vite, on mettait en place la stratégie, il fallait surtout toucher les

subventions. Mais quand on faisait l'examen préalable, si on réfléchit à un mandat, on va dire facile, c'est une petite commune, etc. En général, je veux dire, le plan... C'est réglé en deux fois, à peu près, sauf s'il y a hyper des questions et tout, mais je dirais en deux fois c'est plié, et puis le règlement, en trois fois, on a une version finale, donc on se voit à peu près. Alors après, il y a toujours ce moment, ça dépend, parce qu'on présente à une partie réduite de la muni, puis ils peuvent discuter, tandis qu'à Valbroye ben, on s'est vu plus que cinq fois.

VR : Là, c'était toujours avec les trois membres de la Muni ?

CF : Oui on a élaboré le dossier comme ça, avec cette composition à trois. Après la validation de la part de l'entier de la Muni, on s'est toujours vu deux de chez nous, on va dire, plus... Trois de chez eux, ça a été ça, alors bien que moi je n'en ai pas non plus fait énormément. J'en ai quand même fait à cette époque parce que je devais être, on va dire, le troisième. Je remplaçais quand même déjà Gilles, si on veut bien, quand il était en vacances ou comme ça sur ce dossier. Et puis, il y a eu un gros moment de latence en fait, c'est-à-dire qu'en gros le dossier était prêt, on devait le déposer, puis il n'a pas bougé pendant des mois et des mois en fait. Il y a eu une espèce de silence radio, je dirais, il me semble qu'on l'avait finalisé pour quasiment Noël, on va dire, à peu près cette période-là, et puis ils n'ont rien fait jusqu'à ce qu'on le dépose à l'examen préalable aux alentours de juin de l'année suivante.

VR : En dehors des réunions plus formelles, est-ce que c'est arrivé qu'il y ait des interactions informelles ou des discussions ad hoc avec la commune ?

CF : parfois Oui, parce qu'ils avaient, je dirais, des demandes un peu annexes qui touchaient un peu le PACOM, puis ils devaient savoir comment répondre, du type, je ne sais pas, quelqu'un qui doit faire un fractionnement, savoir si c'était conforme ou pas, est-ce que le projet de monsieur, madame XY, il pourrait être fait selon les règles qu'on a prévues, un peu ce genre de choses. Ils ont quand même on a eu un certain nombre d'interactions avec eux pour ça parce qu'il y a plusieurs villages quoi donc il faut s'imaginer que je sais plus maintenant ils sont quoi huit villages. Donc tu vois ça fait 7 c'est comme si c'était sept communes quelque part. Pas tout à fait, parce qu'il y en a des qui sont très petites, mais pas toutes. Donc, il y avait un peu ces demandes-là qui venaient. Je dirais de manière ponctuelle, mais oui, il y a eu un peu de ça.

VR : C'était par exemple un mail que vous receviez ou un appel ?

CF : oui La plupart du temps, c'était par mail. Et puis des fois, ça transitait même plutôt par le service technique. C'est-à-dire que le service technique, on posait une question avec la muni en copie et puis on répondait un peu directement.

VR : OK. Comment la municipalité a informé la population des objectifs, des étapes et des échéances de la révision du PACom ?

CF : Elle l'a fait en plusieurs temps, parce que justement, la spécificité qu'eux avaient, c'est qu'ils ont fait ces dézonages rapides. On en a eu parlé dans l'élaboration, donc c'était avant l'examen préliminaire, ils ont dézonné plusieurs hectares quand même, Dans l'objectif, quelque part, je pense, de ne pas dézonner plus, en fait.

À la base, c'était l'esprit qu'avait la muni. Et puis, dans ce genre de contexte, ils avaient quand même fait tout ce travail d'identification. Et ils ont beaucoup contacté leurs propriétaires, eux, par contre. Ils ont eu pas mal, dans un premier temps, de contacts, je dirais, avec les propriétaires fonciers qu'ils avaient identifiés comme pouvant se faire dézonner.

Et ça, on parle d'une époque quand même avant un petit peu ce principe de zone de verdure. Avant, on avait moins ce truc d'aller mettre des zones de verdure à l'intérieur du tissu bâti, si tu veux. Raison pour laquelle ils n'ont pas forcément, je dirais, informé certaines personnes qu'on a dézonné ensuite à l'intérieur de ce milieu bâti ou réduire les droits à bâtir avec la zone de verdure. Après, eux, ce qu'ils ont fait vraiment de spécifique, ensuite, c'est d'avoir quand même contacté tous les propriétaires fonciers qui subissaient une modification d'affectation, même pas forcément un dézonage, mais un changement d'affectation. Ils ont envoyé des courriers à tout

le monde. C'est-à-dire que là, ils sont vraiment allés assez loin par rapport à ce que font d'autres communes.

Avant même le début de l'enquête, ils disaient « si jamais attention, on va changer l'affectation chez vous. » Et ça, nous, on n'était pas très motivés au départ, c'était un choix municipal, on était un peu inquiets parce qu'on avait peur de manquer quelqu'un. Et puis évidemment, ça n'a pas manqué, il y a quelqu'un qui l'a su par la bande et qui l'a d'ailleurs très mal pris et qui l'a relevé dans son opposition. Finalement, il ne s'est pas passé grand-chose par rapport à ça, parce que finalement, il n'y a rien d'obligatoire à le faire légalement, mais c'est vrai que... Oui, ça a fait un peu quelques remous. Mais ils ont alerté tout le monde avant. Mais ça, c'était vraiment spécial. Et puis après, ils ont fait cette information publique « avant l'enquête », mais c'était juste le jour avant. Ils ont préféré le faire juste avant que ça débute, ce qui était aussi un peu particulier.

VR : Et puis, tu sais, quand les propriétaires ont su qu'ils avaient une modification, est-ce que ça a impacté le plan qui a été établi ? Est-ce qu'il y a eu d'autres modifications qui ont découlé ?

CF : Non, je ne crois pas. En fait, quand on a averti les gens, on était déjà prêts à partir à l'enquête, dans le fond. C'était presque pour, je dirais, se dédouaner et puis se dire « bon, en fait, vous ne pourrez pas dire qu'on ne vous a pas informé, on vous a informé ». Mais on n'a pas fait ce système, je dirais, de commune enquête publique, de consultation avant avec tout le monde qui peut commencer à nous dire, non, mais moi, je veux que ce soit différent. Ça, ce n'était pas le cas.

VR : Mais c'est un peu, du coup, c'est un peu dommage.

CF : Mais ça a quand même plus ou moins bien marché, mais on voit que ce n'est quand même pas une science exacte. On a beau avoir consulté avant, il y a des gens qui sont sortis du bois à l'enquête.

VR : Et puis, l'information que vous avez fait le jour avant la mise à l'enquête, c'était... L'information type avec qu'est-ce que c'est la LAT et comment est-ce qu'on l'a à peu près appliqué à Valbroye.

CF : En gros, oui, elle avait ça de particulier, que là, les deux bureaux étaient présents, donc c'était quelque chose d'un petit peu, on a dû se coordonner avec l'autre bureau au niveau du contenu, on s'est un peu, je dirais, divisé certains chapitres, mais globalement, oui, pour répondre à ta question, c'était vraiment le truc traditionnel, la différence, c'est qu'il y avait cette distinction entre le « en-centre » et le « hors-centre ». Mais on n'a fait qu'une seule présentation, donc c'était un peu particulier quand même. Mais la municipalité, là encore, a été assez investie, dans le sens où ils ont voulu discuter de savoir comment on présentait, ils ont voulu présenter une partie aussi, ce qui est rarement le cas. Ils ont présenté le cadre, ils ont présenté un certain nombre de choses où ils estimaient que c'était de leur responsabilité, en fait, de montrer leur engagement, je dirais, sur le projet. Pour montrer quelque part qu'ils avaient compris la matière, qu'ils n'avaient pas le choix. Il y avait cette volonté de se mouiller quand même. Et ça, ce n'est pas non plus partout que ça se passe comme ça.

VR : Ok. Et à la suite de l'information pour la population, il y avait quand même un moment de discussion avec la population ?

CF : Il vient toujours, alors oui, en deux temps, on va dire le moment directement le même soir, c'est-à-dire juste après la présentation, il y a beaucoup de gens qui sont venus quand même, que ce soit vers les bureaux ou vers la muni, des gens justement qui, étaient impactés, mais qui savaient, qui avaient reçu ce fameux courrier, en fait.

Et donc, ils avaient déjà peut-être plus de questions et de choses, on va dire. Et puis, la Muni, elle s'était tenue à disposition, je ne sais plus, je crois qu'en tout cas, je dirais deux après-midis, sur le temps de l'enquête, il y avait la Muni qui était là. Et puis après, nous, on a une partie des questions qui étaient posées, qui remontaient chez nous. On donnait une prise de position.

C'était une période de vacances d'été. Ils ont débuté leur enquête le 20 juin ou un truc comme ça. Nous, on n'était pas trop favorables, la commune s'en fichait. Peut-être qu'on aurait eu aussi plus d'opposition à un autre moment, je ne sais pas. Mais disons simplement qu'il y a beaucoup de gens qui sont venus et puis ils ont discuté après la séance. Et puis la commune, elle a pas mal, en fait, renvoyé à ses permanences de la muni, en fait.

VR : Vous, vous étiez présent aussi ?

CF : Non On n'est jamais retourné. Non. En fait, la permanence, on l'a fait quand on a fait l'information publique avant. Non. Et là, elle était quasiment dans le temps de l'enquête, puisqu'elle était le jour avant le début. Non, on n'est jamais retourné à Valbroye, en fait. Sauf erreur. Je voudrais vérifier dans mon agenda, parce que ça me met un petit doute. Est-ce qu'on est retourné quand même une fois ? Je veux voir, c'est assez facile, parce que je n'aurais pas 50 000 rendez-vous l'été dernier.

VR : Que la municipalité, elle se sentait assez à l'aise quand même pour gérer ça ?

CF : Oui, franchement, je suis en train juste de vérifier, mais pour moi, je n'ai pas de rendez-vous en fait à l'époque. Ça a vraiment été le 20 juin, alors ça c'est sûr, j'ai bien la date, mais je ne crois pas qu'on l'ait fait. En plus, c'était vraiment les vacances d'été, donc déjà, moi, j'étais sûrement à gauche, à droite, on était tous en vacances, ouais, ouais, non, mais je confirme qu'on n'est jamais allés.

VR : Ok. Et puis, est-ce qu'avec la population, vous avez aussi eu des réunions plus informelles ou des discussions pas dans les moments qui étaient destinés au PACOM officiel

CF : Non. Ça, ça n'arrive quasiment jamais.

VR : Je ne sais pas, je me dis, d'un coup, il y en a un qui appelle au bureau.

CF : Oui, mais si tu veux, peut-être qu'il y a eu, ça, je ne me rappelle pas, mais en général, le téléphone au bureau, ou bien le mail écrit directement. Il y a de toute façon une coordination avec la muni, parce qu'on ne va jamais répondre sans que la muni soit au courant ou qu'elle ait donné son accord, en fait, parce que c'est trop délicat. Donc je dirais plutôt non mais je ne crois pas je n'ai pas le souvenir à Valbroye peut-être il y a eu je pourrais me tromper mais de toute façon il y a une coordination avec la muni c'est sûr

VR : et du coup avant les oppositions la mise à l'enquête vous n'avez pas eu un moment où vous avez discuté avec la population et eu un retour de ce qui a été fait ils n'ont pas pu donner leur avis Lors d'une séance et puis être entendu.

CF : Non, pas à Valbroye, non.

VR : Ok., la partie hors centre, elle était surdimensionnée, c'est ça ?

CF : Oui.

VR : C'est ça ce qui a motivé et les a obligés à faire la révision ? ils étaient En zone réservée, en fait, non ?

CF : Ils avaient besoin de réserver, oui. Bon, ça, c'était une décision, on va dire. Voilà, finalement, la Muni, ils auraient pu ne pas en avoir, en fait. Après, normalement, dans le cadre de communes fusionnées, ils ont aussi un certain nombre d'années pour fusionner leur PACOM. Alors, je pense que la révision de la LAT, elle a... Il y a peut-être eu un tampon, si tu veux, par rapport à certaines communes, on leur a peut-être laissé un peu plus que...

Mais souvent, dans les conventions de fusion, c'est un des points où ils doivent uniformiser les PACOM. Donc, en fait, finalement, même si, imaginons, il n'y aurait pas eu de révision de la LAT ou d'obligation de dézonné plus, elles auraient peut-être quand même dû le faire.

Après, bien sûr, le dimensionnement de la zone à bâtir, c'est le facteur numéro un, c'est clair, mais probablement que dans la convention de fusion, on leur avait demandé d'avoir un PACOM, on va dire, quasi unique. Bon, maintenant, il y en a deux chez eux, mais dans un temps déterminé, oui, c'est souvent le cas.

VR : OK. Et puis, malgré que, initialement, la commune avait quand même un avis contraire à la révision du PACOM, ils étaient... Quand même, on va dire, motivé ou investi, tu en as un peu parlé ?

CF : Ben oui, je pense, dès le moment où ils ont bien compris que négociations, il ne pouvait pas y avoir, parce qu'en fait, ce qui, je pense, a aussi beaucoup, c'est peut-être un point que j'ai oublié avant, quand même, qui les a aussi confortés dans cette idée d'avancer, c'est de se rendre compte que le canton posait les zones réservées cantonales, et puis qu'ils n'avaient pas la main mise dessus.

Puis ça, je pense que quand même, ils se sont dit « ouh là là, ouh là là » et puis surtout de se rendre compte qu'il y avait cette menace pendant longtemps où on disait « mais si vous ne faites pas, on fait nous ». C'est ce que disait le canton. Et puis ça, quand ils se sont rendus compte que notamment dans certains dézonages, ou réductions de droits, ils ont pu obtenir certaines choses en négociant, ils se sont dit « mais si on les laisse faire, ça va être pire que si on fait nous ». C'était la menace de toute façon on disait quand même aux communes que la DGTL n'aurait jamais les forces de travail pour réviser les PACOM ou alors il fallait embaucher un certain nombre d'urbanistes pour le faire mais je pense qu'il y a quand même la zone réservée cantonale elle a donné une impulsion.

Puis souvent, je ne sais pas si tu te rappelles, mais il me disait, Del Pedro a beaucoup dit à des opposants, « oui mais on les a vus là-dessus, ils nous demandaient de dézoner plus, on s'est battus ». Et ça, c'est quand même vrai. Ce n'était pas des mensonges, c'est quand même une commune qui a allé au front, quand même, en défendant certains points de vue. Et puis, ils ont quand même plutôt obtenu gain de cause, on va dire, de manière générale.

VR : Après j'avais l'impression que la commune se cachait quand même pas mal derrière la DGTL, enfin cacher c'est un grand terme, mais elle disait beaucoup « nous on a fait ce qu'on a pu et puis c'est la DGTL ».

CF : Oui, elles le font toutes, mais elles le font un peu toutes parce que finalement, c'est un petit peu ce truc d'avoir rendu l'examen préalable public, parce que ce n'était pas le cas avant la nouvelle LAT, LATC, pardon. Ça a quand même permis quelque part aux communes de dire non, mais regardez, puis tu vois, de le brandir en fait, puis dire ah ouais, mais en fait, nous, votre partenaire, on ne voulait pas la dézoner, puis ils ne nous demandent pas de dézoner. Parce qu'elle est citée la 1266 elle apparaît comme devant être dézonée par exemple et puis ben ça il y a quand même eu de ça tu vois.

Nous c'est souvent été aussi c'est un exercice qu'on va faire quand on voit par exemple que l'opposant dit « je suis propriétaire de telle parcelle », tu vas rechercher dans le document si cette parcelle elle a été citée ou pas. Parce que dès le moment où elle est citée, même pour nous je veux dire en traitement des oppositions c'est hyper facile parce que finalement tu dis ah mais vous voyez la commune elle ne voulait pas dézoner, c'est la DGTL qui a demandé en application du principe XY ma foi on était obligé si nous on ne nous approuve pas ça nous aide aussi ouais

VR : Et puis, est-ce que la commune comprenait bien le cadre légal de la LAT. Est-ce qu'elle était à l'aise avec ça ?

CF : Oui, à Valbroye oui. Je pense que c'est peut-être aussi pour ça qu'ils étaient assez contre au départ. C'est que quand même ils avaient une bonne maîtrise. Certains étaient propriétaires fonciers quand même et de grands terrains, donc je pense qu'ils s'étaient informés parce qu'ils se rendaient compte de l'impact que ça pouvait avoir sur leur patrimoine à eux.

Franchement, ils étaient assez investis, puis ils comprenaient assez bien. Donc, ce n'est pas une commune. C'est du moins, on a dû les guider par rapport au fait, justement, comme je disais avant, ils ne voulaient pas faire, donc on devait leur expliquer ce qui pourrait se passer s'ils ne le faisaient pas.

Puis, dès le moment où dans leur esprit, ça a disparu à cause de tout ce qu'on a déjà dit, Ils comprenaient bien. D'ailleurs, moi, je me rappelle que je trouvais que sur certains points, on

avait peut-être été sévère et qu'on aurait pu voir certaines choses autrement. Puis, tu te rappelles, ils nous ont dit « non, non, non, non, nous, on maintient la ligne ». C'est une commune, par contre, qui est restée très droite. Dès le moment où ils sont partis à l'enquête... Ils sont partis comme ça.

VR : Et là, le syndic, il a changé quand ? M. Delpedro, il est parti quand ?

CF : Les dernières élections, c'était quand, dans le canton nouveau, je ne sais pas, il faudrait vérifier. C'est à ce moment-là, en fait, que ça a changé. Mais je dirais, je pense qu'on a déposé à l'examen préalable, avec encore, non, on a élaboré avec Del Pedro, puis on a déposé avec Cosendai, puisque comme je te disais, il y a eu beaucoup de temps, et c'est peut-être ça aussi qui a ralenti, ça a été les élections, mais je pense que les dernières élections, c'est peut-être 21,

VR : et puis, quand c'était M. Del Petro, M. Cosendai, il faisait partie aussi des gens qui suivaient le PACOM ?

CF : Non, il était déjà à la Muni, mais il ne faisait pas partie des trois personnes qui suivaient le dossier, non. En fait, dès le moment où il a été nommé syndic, il l'a repris. Mais voilà, je pense que c'est quand même quelqu'un qui comprenait bien le truc et qui était quand même investi. Non mais voilà, je pense que c'est quelqu'un d'investi, qui prend le temps pour sa commune et qui s'est imprégné du truc.

Oui et puis Del Pedro il est quand même resté justement dans le cœur du truc, donc il y avait quand même son feedback, son historique on va dire sur tout ça, donc il y avait quand même une continuité on va dire dans les personnes, ça aurait peut-être été plus compliqué effectivement s'il n'y avait eu plus personne. Et là, peut-être que s'il n'y avait eu plus personne du côté de la Muni, moi, j'aurais été aussi peut-être dans une position plus délicate, puisque j'avais, moi non plus, pas suivi le dossier dès le départ. Donc, on se serait rendu dans un truc un peu plus compliqué.

VR : Mais est-ce que là, le syndic, il aurait pu remettre en question plein de choses

CF : Oui. Potentiellement,

VR : pendant la mise à l'enquête ou avant la mise à l'enquête, la population, elle a un peu eu une crainte de la réaction de la population ou ça n'a jamais été vraiment abordé, cet aspect-là ?

CF : La muni, tu dis, est-ce qu'elle avait peur un peu ?

VR : Oui.

CF : Je dirais que c'est plutôt des gens. On ne pourrait pas dire la population en général, mais on va dire... « Ah ben, M. Dupont, là, on sait que lui, on va le dézonner, mais qu'avec lui, ça va être chaud, quoi. » D'ailleurs, c'est pas mal ressorti aussi avec eux, quand on discute. C'est un peu ça, plutôt. C'est plutôt ça, plutôt que la population en général. Je dirais des personnes, des propriétaires.

VR : Oui, des gens peut-être qui sont aussi au conseil communal, qui sont... Par exemple plus pointilleux

CF : Oui, ou des gens, des fois, c'est juste, on sait que monsieur ou madame XY, il n'est pas facile à manœuvrer pour tous les sujets de la commune, tu vois, ça peut être... Oui, c'est ça. ... on sait qu'avec lui, ce n'est jamais facile, etc., etc., oui.

VR : Il y a eu un changement d'élus. Mais au final, toi, c'est arrivé après coup. Donc, tu ne sais pas quel impact ça a eu sur la suite du projet. À part que tu m'as dit qu'il y a eu des délais de six mois. Mais tu ne sais pas si ça a changé l'orientation du projet ?

CF : Je pense que ça n'a pas changé, en fait. Honnêtement, le projet, il a changé juste sur les demandes D GTL et hauts services de l'État. Il n'a pas vraiment bougé autrement. Sur des points de vue, un état d'esprit ou des principes qu'on pourrait dire, il n'a pas changé sur ces points là

VR : après vu que c'est quand même des toutes petites communes rurales, appliquer les directives de la DGTL il n'y a pas 36 solutions.

CF : Mais disons que quand même, moi je trouve, on va dire ça comme ça, mais ça c'est mon avis à moi sur ce dossier, autant ils ont été assez réfractaires au départ, puis revendicatifs, autant

quand il a fallu appliquer, ils les ont appliqués de manière assez stricte. À mon avis, ils auraient pu être un peu moins sévères. Peut-être. C'est plutôt une commune qui finalement, elle s'est dit, bon ben maintenant on y va, et ben on y va. Et puis, ils n'ont pas contesté aucune demande de la DGTL. Ils les ont toutes suivies, ou quasiment, on va dire à 90%. Il y a peut-être deux ou trois petits endroits, où peut-être ils ont mis une zone de verdure plutôt qu'une zone agricole, mais ils ont quand même réduit les droits.

Ils n'ont pas été finalement... Ouais, je dirais qu'ils ont hyper suivi, dans le fond. Après, ils ont dit, bon, peut-être aussi l'objectif. Et on voit aujourd'hui, avec les approbations qui sont retardés, je pense que la commune s'est dit, bon, on y va. Et puis comme ça, aussi, on avance tout droit jusqu'au bout. Ça, c'est un peu mon avis. Puis après, ce sont des gros dossiers, effectivement. Et puis au bout d'un moment, les communes, elles veulent bazarder ce truc-là. Ça coute cher, c'est long, et puis, tu sais, là, tu le disais avant, il y avait une zone réservée. La zone réservée, elle embête beaucoup de gens aussi, parce qu'il y a des gens qui ont des projets, des gens qui ne vont pas se faire dézonner, ils ont envie que ça avance aussi pour ça, pour les faire sauter.

VR : Je ne sais pas si tu sais, mais est-ce qu'il a été question de faire une séance avant l'examen préalable avec la population ?

CF : Non, je pense que ça n'a jamais été envisagé.

VR : Une question plus personnelle, mais toi, qu'est-ce que t'en penses de la révision de la LAT qui a été votée en 2013 ?

CF : Moi, j'étais assez favorable, en fait, quand même, pour plusieurs raisons qui sont plus, moi, sur... En fait, je pense que moi, quand j'ai voté, c'était plus une question de grignoter du territoire. J'avais moins envisagé, parce qu'à l'époque, enfin, on ne savait pas trop comment ça allait s'appliquer, mais je bossais déjà dans le domaine, quand même, ou en études en tout cas. Et moi, je m'imaginai, en fait, il ne faut pas qu'on bétonne tout. J'avais plutôt cette image-là, plutôt que de me dire, en fait, qu'on avait une zone à la tire surdimensionnée, si on veut, en fait. Puis moi, je voyais sauvegarde du paysage, des terres agricoles. Moi, je voyais ça plutôt comme ça. Et puis, moi j'ai voté oui, j'ai aucun problème à le dire, je suis plutôt content de voir aussi quand même qu'on va réduire les zones à bâtir à des endroits qui sont vraiment mal placés pour des questions aussi environnementales, de déplacement et tout ça, je pense que c'est vraiment une bonne chose, après c'est des convictions personnelles, mais je veux dire, ça je suis assez d'accord, par contre, c'est vrai qu'avec maintenant ce mandat qu'on a à Neuchâtel, On voit que son application elle est complètement différente. Et puis je trouve qu'il y a des trucs qui sont hyper illogiques dans le canton de Vaud et hyper illogiques dans le canton de neuchatel quand on confronte les deux. Après on travaille à plus de 90% sur Vaud donc on a une vision je vais dire très vaudoise. Puis donc on se dit ah mais en fait sur neuchatel ça se passe comme ça donc on trouve ça hyper bizarre mais peut-être que ça l'est pas tant que ça sur certains points.

Mais c'est surtout en fait ce que moi je me rends compte, c'est que c'est beaucoup le fait d'une ou deux personnes en fait, c'est ça qui est bizarre, parce que finalement on va demander au canton d'appliquer, puis après la façon d'appliquer ça va être peut-être 3-4 personnes du service du développement territorial ou d'aménagement du territoire, rappelons-le comme on veut, qui vont mettre en place un truc selon leur interprétation, puis en fait c'est...

C'est assez fou, quoi. C'est ça dans toutes les applications de loi, en fait, dans ce pays. Mais c'est vrai que finalement, ben, voilà, c'est un peu... C'est fou, je trouve. Alors, ça a été validé. Ensuite, il y a tout le processus de validation, on est bien d'accord, mais c'est une question d'interprétation, finalement.

Puis les thématiques ne sont pas toutes les mêmes non plus, dans le sens où les cantons sont physiquement différents, quoi. De toute façon, franchement, on voit que, moi, je connais plusieurs manières de procéder. C'est très unique, cette histoire de dimensionnement à l'habitant. On peut aimer ou pas aimer, je trouve qu'elle a ses limites, mais elle n'est pas non plus si débile que ça, dans le fond, finalement.

Mais elle a le défaut, effectivement, puisqu'elle a été souvent relevée par des avocats, de dire qu'on ne réfléchit pas qualitativement. C'est-à-dire qu'on se dit qu'il faut dézoner de tant , donc on va faire ça et celle-là, je pense, où les directives qui sont arrivées après de dézoner d'abord le bord et tout, permettent de contrer l'effet pervers de L'habitant. Après, il y a des méthodes. Moi, j'avais vu aussi dans des conférences, il y a des cantons qui ont dessiné finalement le territoire urbanisé. Le canton lui-même, ils l'ont dessiné. Puis, ils ont dit tout ce qui est en dehors, vous dézonnez. Alors, en gros, je crois que c'est, si mes souvenirs sont bons, je crois que c'est Argovie qui a fait ça. Et puis après, tu as un peu la méthode Valaisanne ou Neuchâteloise, d'ailleurs, où on dit, vous devez dézoner dans telle et telle commune ou telle et telle région, vous devez dézoner trois hectares, débrouillez-vous,

Et puis, c'est un choix. Après, je ne sais pas s'il y a du tout faux, mais après, les pressions démographiques, politiques, les systèmes, c'est un peu différent. Mais je pense que c'est quand même plutôt une bonne chose. À part ça, on est quand même en train d'enlever les droits à bâtir à des endroits où on ne veut plus construire, je pense, quand même.

VR : Oui. Moi, je trouve que ça cause quand même beaucoup de tort aux gens, mais...

CF : Alors après, sur la propriété privée, c'est sûr, ouais, mais je veux dire, il y a les règles dans tous les trucs, quoi.

VR : Puis comme tu dis, enfin je sais plus si c'est toi qui l'as dit, mais au final, maintenant, les gens, ils sont contents que la LAT existe et les communes qui se font réviser maintenant, s'ils voulaient construire, ils auraient pu le faire avant, en fait, ou vendre leur terrain.

CF : Disons qu'en plus, ce qu'on a des fois tendance à oublier et qu'on a aussi souvent répété, c'est qu'en fait, ce principe existe depuis la LAT d'avant. C'est bien pour ça que juridiquement, en fait, t'as aucune chance. Même si t'as acheté ton terrain il y a une année, quoi, et que c'est pas toi qui aurais pu construire pendant 20 ans. Mais ma foi, c'est... C'est dur à entendre.

-

D. Synthèse des indicateurs

Liste de ce qui figurent dans les indicateurs.

Autre

Politiques

- La politique en jeu impacte le bon déroulement de la révision du PACom (conseil, C.C)

Investissement de la Municipalité

- La position de la Municipalité par rapport au PACom, notamment l'implication dans le processus, la volonté d'apprendre sur le dossier, de représenter la population auprès du Canton.

Connaissances de la Municipalité

- La volonté de la commune d'apprendre sur le domaine ou alors d'avoir préalablement les connaissances et les capacités d'apprendre sur l'AT.

Conflit de procédure

Transparence de la procédure

Syndic

- De quelle manière le syndic a transmis les infos

Avec les propriétaires

- Comment ont été informés les propriétaires touchés

Séance de population

- Informations transmises durant cette séance

Séance de population implication

- Implication de la Municipalité durant cette séance

Journal communal

- Indicateur mettant en évidence la communication entreprise à travers le tout-ménage communal, prenant la forme d'un journal ou d'un flyer.

Conseil

- Ensemble des éléments transmis au conseil, sa réception

Participation de la pop dans la procédure

- Comment est-ce que la population a été intégrée et si leur implication a permis à la modification des plans

Conflit substantiel

Prix

- Dénonciation du prix de la révision du PACom

Longueur

- Dénonciation de la longueur de la révision du PACom

Dénonciation des politiques en vigueur

- Positionnement de la commune, des habitants sur la LAT

Conflit sur les incertitudes

Absence de contrôle

- Sentiment de contrôle ou pas par la population ou les municipaux

Périmètre du site

- Remise en question du site choisi

Appréhension des conséquences

- Qu'appréhendent les gens dans le nouveau plan

Proximité

Organisationnel

Entre Municipalité et conseil

- Relation entretenue entre la Municipalité et le conseil

Entre pop et bureau

- Relation entretenue entre la Municipalité et le conseil

Entre Municipalité et pop

- Relation entretenue entre Municipalité et pop

Entre municipaux

- Relation entretenue entre Municipaux

Entre population

- Relation au sein de la population

Entre Municipalité et Canton

- Ambiance au sein de la population

Entre Municipalité et bureau

- Relations entre muni et bureau

Géographique

- De quelle manière la proximité géographique est présente

Territorialité

Attachement

- De quelle manière les gens sont attachés à leur commune et à leur parcelle

Ass. Locale

- Intégré dans une asso locale

E. Evaluation des dimensions

Méthodologie appliquée	
1 + 1 =	faible
1 + 2 =	faible
1 + 3 =	moyen
2 + 2 =	moyen
2 + 3 =	fort
3 + 3 =	fort

	Caractéristiques	Tevenon			Valbroye		
		Intensité verbale	Fréquence		Intensité verbale	Fréquence	
Conflit de procédure	Transparence de la procédure						
	syndic	2	2	moyen	2	3	moyen
	Avec les propriétaires	1	1	faible	3	3	fort
	séance pop implication	3	2	fort	3	2	fort
	Séance de pop	3	3	fort	2	3	fort
	mise à l'enquête						
	Journal Communal	3	2	fort	3	2	fort
	Conseil	3	3	fort			/
	Participation de la pop.	1	2	faible	3	3	fort
Conflit substantiel	Dénonciation des politiques en vigueur	3	1	moyen	3	3	fort
	Prix	2	2	moyen	3	2	fort
	Longueur	1	1	faible	3	2	fort
Conflit sur les incertitudes	Absence de contrôle	1	1	faible	2	2	moyen
	Périmètre du site	3	2	fort	3	2	fort
	Appréhension des conséquences	2	2	moyen	2	2	moyen
Proximité	Entre muni et conseil	2	1	faible			/
	Entre Muni et Canton			/	1	1	faible
	Entre pop et bureau	1	1	faible	1	1	faible
	Entre muni et pop	1	2	faible	3	3	fort
	Entre municipaux	3	2	fort	3	2	fort
	Entre population	2	2	moyen	3	2	fort
	Entre muni et bureau	2	2	moyen	2	2	moyen
	Géographique	3	2	fort	3	2	fort
Territorialité	Attachement	3	3	fort	2	2	moyen
	Ass. Locales	3	1	moyen	2	2	moyen
Autre	Politiques	3	3	fort			/
	Investissement municipal	3	3	fort	3	2	fort
	Connaissances des Municipaux	3	3	fort	3	2	fort

Orzens			Ependes			Baulmes		
Intensité verbale	Fréquence		Intensité verbale	Fréquence		Intensité verbale	Fréquence	
2	1	faible			/	3	2	fort
1	1	faible	2	1	faible			fort
3	3	fort	2	2	moyen			/
3	3	fort	3	2	fort	1	1	faible
3	2	fort			/			/
3	3	fort	1	1	faible	3	1	moyen
2	1	faible	3	3	fort	2	2	moyen
3	3	fort			/	3	2	fort
2	3	fort			/			/
2	1	faible			/			/
1	1	faible	1	1	faible	1	2	faible
3	2	fort			/	2	2	moyen
2	2	moyen	2	3	fort	2	2	moyen
1	1	faible			/	1	1	faible
		/			/	2	2	moyen
1	1	faible	1	1	faible	3	1	moyen
1	2	faible			/	3	3	fort
2	2	moyen			/	3	2	fort
3	1	fort	2	2	moyen			/
2	2	moyen	2	2	moyen	2	2	moyen
		/			/			/
3	3	fort			/			/
2	2	moyen	3	1	moyen	2	2	moyen
3	3	fort			/			/
3	3	fort	3	2	fort	2	2	moyen
3	3	fort	2	2	moyen	3	2	fort

F. Synthèse des dimensions

Concept	Dimensions /Indicateurs	Tévenon	Valbroye	Orzens	Ependes	Baulmes	Hypothèses
Conflit de procédure	Transparence de la procédure						1-2
	Syndic	moyen	moyen	faible	/	fort	1-2
	Avec les propriétaires	faible	fort	faible	faible	fort	1-2
	séance pop implication	fort	fort	fort	moyen	/	1-2
	Séance de pop	fort	fort	fort	fort	faible	1-2
	mise à l'enquête						1-2
	Journal Communal	fort	fort	fort	/	/	1-2
	Conseil	fort	/	fort	faible	moyen	1-2
	Participation de la pop.	faible	fort	faible	fort	moyen	3
	Conflit substantiel	Dénonciation des politiques en vigueur	moyen	fort	fort	/	fort
Prix		moyen	fort	fort	/	/	2
Longueur		faible	fort	faible	/	/	2
Conflit sur les incertitudes	Conflit sur les incertitudes						3
	Absence de contrôle	faible	moyen	faible	faible	faible	3
	Périmètre du site	fort	fort	fort	/	moyen	3
	Appréhension des conséquences	moyen	moyen	moyen	fort	moyen	3
	Proximité	Entre muni et conseil	faible	/	faible	/	faible
Entre Muni et Canton		/	faible	/	/	moyen	1
Entre pop et bureau		faible	faible	faible	faible	moyen	1
Entre muni et pop		faible	fort	faible	/	fort	1
Entre municipaux		fort	fort	moyen	/	fort	1
Entre population		moyen	fort	fort	moyen	/	1
Entre muni et bureau		moyen	moyen	moyen	moyen	moyen	1
Géographique		fort	fort	/	/	/	1
Territorialité		Attachement	fort	moyen	fort	/	/
	Ass. Locales	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen	1
Autre							
	Politiques	fort	/	fort	/	/	1-2-3
	Investissement municipal	fort	fort	fort	fort	moyen	1-2-3
	Connaissances des Municipaux	fort	fort	fort	moyen	fort	1-2-3
	nombre d'oppositions	30	31	23	1	6	2